initiales du maire

0297

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

21 janvier 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **21 janvier 2013** à **19 h 33**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8 et mairesse suppléante

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
3.1 Séance du 10 décembre 2012;
3.2 Séance extraordinaire du 10 décembre 2012;
3.3 Séance extraordinaire du 21 décembre 2012;

4. Règlement
4.1 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion;

5. Administration
5.1 Tourisme aérien Laurentides - contribution financière;
5.2 Contrat de fourniture du logiciel de la Cour municipale - renouvellement;

6. Ressources humaines
6.1 Assurances collectives - mandat;
6.2 Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant - lettre d'entente;
6.3 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires - Service des travaux publics;
6.4 Embauche d'un pompier - Service de sécurité incendie;
6.5 Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant - lettre d'entente;
6.6 Nomination et changement de statut d'emploi - Service de police;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

9. Travaux publics
9.1 Pacte rural - réseau canotable - fin de travaux - relocalisation des fonds dans un autre projet;
9.2 Programme d'entretien de la Route Verte - demande d'aide financière;
9.3 Acquisition d'une pelle sur roues - contrat;
9.4 Projets 2013 - utilisation de fonds;

initiales du maire

0298

initiales de la greffière

9.5 Remplacement de la dalle de l'aréna - acceptation finale des travaux;
9.6 Construction d'un nouvel hôtel de ville - libération de la retenue contractuelle;

10. Environnement

11. Culture et loisirs
11.1 Place de la Gare - entente de service;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport
14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 21 janvier 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA13 01 001

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbaux

CA13 01 002

3.1 Séance du 10 décembre 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 10 décembre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 003

3.2 Séance extraordinaire du 10 décembre 2012

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 décembre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 004 **3.3 Séance extraordinaire du 21 décembre 2012**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 décembre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA13 01 005 **4.1 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-A-06 concernant la tarification.

5. Administration

CA13 01 006 **5.1 Tourisme aérien Laurentides - contribution financière**

CONSIDÉRANT la résolution CA07 06 165 appuyant la création d'un organisme à but non lucratif ayant pour objectif le développement de l'industrie touristique des Hautes-Laurentides, dont le marché aérien, en collaboration avec différents partenaires dont l'Association de Villégiature Tremblant, le Casino de Mont-Tremblant, l'Aéroport international de Mont-Tremblant, le CLD Antoine-Labelle et le CLD Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville et Tourisme aérien Laurentides pour l'année 2013 qui prévoit notamment une contribution financière d'un maximum de 120 000 $ répartie en trois versements de 40 000 $, soit :

- lors de la signature de l'entente;
- le 15 février 2013;
- le 15 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 007 **5.2 Contrat de fourniture du logiciel de la Cour municipale - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE lors de la création de la nouvelle Cour municipale, la Ville a procédé à l'acquisition d'un logiciel assorti d'un contrat pour la fourniture du logiciel en mode hébergé (ASP) pour une durée de trois ans avec la compagnie Nexxlink conformément à la résolution 2005-488 et aux résolutions CA08 07 187, CA09 08 167, CA11 01 009 et CA12 01 325 pour les renouvellements;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Nexxlink a successivement changé de nom pour BSA d'affaires, GFI solutions et maintenant ACCEO solutions;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du 6e paragraphe du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de la compagnie ACCEO solutions pour le renouvellement du contrat de fourniture du logiciel de la Cour municipale sur une période de 12 mois au coût mensuel de 1 007,06 $, taxes en sus (poste budgétaire 22-120-00-529).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA13 01 008 **6.1 Assurances collectives - mandat**

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a octroyé au groupe Mallette Actuaires inc. le contrat pour les services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux dont la Ville fait partie;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, l'UMQ souhaite agir comme mandataire auprès de l'assureur;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès au dossier d'assurance collective de la Ville de Mont-Tremblant auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 009 **6.2 Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant - lettre d'entente**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant pour le règlement du grief 2012-001;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2012-19 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 010 **6.3 Embauche temporaire d'un préposé aux patinoires - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT le besoin du Service des travaux publics pour effectuer, durant la saison hivernale, la surveillance et l'entretien des patinoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Steve Léonard à titre de préposé aux patinoires temporaire au Service des travaux publics pour la saison hivernale 2012-2013, à compter du 23 janvier 2013, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 011 **6.4 Embauche d'un pompier - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT le départ d'un pompier et le poste à combler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Simon Beaulne, à titre de pompier recrue au Service de sécurité incendie à compter du 23 janvier 2013, selon les termes et conditions de l'entente collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 012 **6.5 Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant - lettre d'entente**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente 2013-01 avec la Fraternité des policiers de Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 013 **6.6 Nomination et changement de statut d'emploi - Service de police**

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'entente 2012-02 vient régir l'octroi d'un poste de policier patrouilleur régulier au policier patrouilleur temporaire ayant accumulé le plus d'ancienneté au moment où le poste devient vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination et à la modification du statut d'emploi de monsieur Billy St-Jean Gray pour celui de policier patrouilleur régulier, selon les termes et conditions de la convention collective de la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA13 01 014 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2012 au montant de 249 594,26 $ et pour janvier 2013 au montant de 44 467,17 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 015 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 10 832,34 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA13 01 016 **9.1 Pacte rural - réseau canotable - fin de travaux - relocalisation des fonds dans un autre projet**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a présenté un projet à la MRC des Laurentides dans le cadre du Pacte rural pour l'année 2010 s'intitulant « Développement d'un circuit canotable sur la rivière du Diable en zone semi-urbaine » (PACL-10-25) dans lequel des dépenses de l'ordre de 74 058 $ étaient prévus, dont 44 434 $ en provenance du Pacte rural, résolution 2010.05.4817 de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU' au terme de la réalisation de ce projet, les dépenses nettes totales sont de 26 223,23 $;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter les termes de l'entente, un maximum de 60 % des dépenses totales réelles peuvent provenir du Pacte rural, ce qui équivaut au montant de 15 733,94 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaffecter la somme restante, soit 28 700,06 $ à un projet qui fera l'objet d'une autre demande au Pacte rural tel qu'entendu avec l'Agent de développement rural;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE demander au Conseil d'administration de la MRC d'autoriser la modification apportée au budget du projet « Développement d'un circuit canotable sur la rivière du Diable en zone semi-urbaine » (PACL-10-25) et de réaffecter la somme non utilisée, soit 28 700,06 $ à un projet qui fera l'objet d'une demande au Pacte rural d'ici le 31 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 017 **9.2 Programme d'entretien de la Route Verte - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'entretien de la Route Verte offert par le ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'entretien de la Route Verte du ministère des Transports du Québec pour le projet de réfection et de pavage du tronçon du parc linéaire situé sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant, soit sur une longueur approximative de 17,9 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 018 **9.3 Acquisition d'une pelle sur roues - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'une pelle sur roues avec la reprise d'une rétrocaveuse usagée en échange et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Équipement Laurentien	195 051,00 $
Wajax Équipement	208 970,96 $
Hewitt Équipement Limitée	229 499,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Équipement Laurentien pour l'acquisition d'une pelle sur roues au montant de 195 051 $, et d'inclure l'option des godets de 36 pouces et 60 pouces EDF avec attache rapide hydraulique, ainsi que d'un pouce hydraulique de marque EDF avec 2 doigts au montant de 12 949 $, taxes en sus, pour un montant total de 208 000 $, taxes en sus (projet 2013-08), payable par le fonds de roulement et remboursable sur une période de 3 ans, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2012-50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 019 **9.4 Projets 2013 - utilisation de fonds**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CA12 12 594 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes,* le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 le programme triennal des immobilisations et projets spéciaux des années financières 2013, 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'autoriser l'utilisation, en regard des projets spéciaux et immobilisations retenus pour l'année 2013, des fonds ci-après décrits :

Description	Budget	Fonds
Aménagement hôtel de ville	12 712 $	Surplus réservé
Système d'irrigation hôtel de ville	4 358 $	Surplus réservé
Réfection et pavage chemin du Lac-Tremblant-Nord	290 000 $	Surplus
Aménagement carrefour giratoire Siméon / de Saint-Jovite	75 000 $	Surplus réservé
Aménagement carrefour giratoire Siméon / route 117	60 000 $	Surplus
Pelle sur roues avec équipements	23 016 $	Fonds de roulement
Camion 10 roues avec équipements	20 619 $	Fonds de roulement
Réfection du barrage au lac Tremblant	75 000 $	Surplus
Monnayeurs pour autobus	88 000 $	Surplus réservé
Abribus intersection Pionniers/de Saint-Jovite	14 000 $	Surplus
Réfection galerie BIT de la Croisée	10 000 $	Surplus
Aréna - système protection incendie	7 500 $	Surplus
Aréna - tapis caoutchouc intégrés	10 000 $	Surplus
Bouées de restriction lac Tremblant	10 000 $	Surplus
Bouées de navigation lac Tremblant	10 000 $	Surplus
Remplacement mobilier urbain	8 471 $	Surplus

Aménagement piste Jackrabbit	110 000 $	Surplus
Ameublements piste multifonctionnelle	5 000 $	Surplus
Réfection muret bande cyclable - Village	15 000 $	Surplus

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 020

9.5 Remplacement de la dalle de l'aréna - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Concordia Construction inc. a exécuté les travaux de remplacement de la dalle de l'aréna conformément aux documents d'appel d'offres 2011-17;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 6 472,37 $, taxes en sus (projet 2011-13), à l'entreprise Concordia Construction inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 01 021

9.6 Construction d'un nouvel hôtel de ville - libération de la retenue contractuelle

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du nouvel hôtel de ville ont été réalisés par l'entreprise Construction de la Croisette inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par le Consortium ACLP et la firme Génivar;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à libérer la retenue contractuelle de 1 % en contrepartie d'une caution au montant équivalent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE procéder au paiement de la retenue contractuelle de 1 % du projet de construction du nouvel hôtel de ville au montant de 61 910,18 $, taxes en sus (projet 2008-91);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve du dépôt par l'entrepreneur d'un cautionnement d'entretien au montant de 70 531 $, valide jusqu'à l'acceptation finale des travaux du projet de construction de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA13 01 022

11.1 Place de la Gare - entente de service

CONSIDÉRANT QUE la Place de la Gare est un centre d'exposition qui représente le cœur artistique du Secteur du Village et est aussi l'atelier permanent de quatre artistes résidents qui participent à la gestion et assurent la surveillance et l'entretien ménager de la Place de la Gare;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente de service avec mesdames Lyn Beauclair et Désirée Szucsany et messieurs Luis Paniagua et Michel Poirier pour la participation à la gestion, la surveillance et l'entretien ménager de la Place de la Gare en 2013, pour un montant maximal de 11 970 $ (postes budgétaires 02-702-51-495 et 02-702-51-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 21 janvier 2013

Le directeur général dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 21 janvier 2013 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA13 01 023

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roxanne Lacasse
Mairesse suppléante

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0480

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

21 janvier 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **21 janvier 2013** à **19 h 48**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8 et mairesse suppléante

Absence : Monsieur Pierre Pilon, maire

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 22 janvier 2013 à 16 heures, en regard des projets de règlements suivants :

I. Règlement (2012)-100-12 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
II. Règlement (2012)-101-6 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
III. Règlement (2012)-102-26 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
IV. Règlement (2012)-103-7 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions;
V. Règlement (2012)-104-4 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement à la suppression d'applications du Code de construction;
VI. Règlement (2012)-105-4 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105 relativement à diverses dispositions;
VII. Règlement (2012)-106-7 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation;
VIII. Règlement (2012)-107-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la suppression de l'application du Code de construction;
IX. Règlement (2012)-108-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à diverses dispositions.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS *SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux
3.1 Séance du 10 décembre 2012;
3.2 Séance extraordinaire du 10 décembre 2012;

4. Règlements
4.1 Règlement (2012)-105-4 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement à diverses dispositions - avis de motion;
4.2 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion;

initiales du maire

0481

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

21 janvier 2013

5. Administration
- 5.1 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;
- 5.2 Réseau FADOQ des Laurentides - adhésion 2013;
- 5.3 Gala des Mercures - subvention;
- 5.4 Souper de l'Association réseautage jeunesse des Laurentides - participation;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière
- 7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme
- 8.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure :
  - 8.1.1 2376, rue Labelle - réduction de la distance au lac et constructions dans la bande de protection du corridor de signature;
- 8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 10 décembre 2012;
- 8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Station Mont Tremblant - chemins Duplessis et des Voyageurs;
- 8.4 Offre de cession de deux terrains - lot 3 278 170 du cadastre du Québec et partie du lot 435 du canton de De Salaberry;
- 8.5 Acceptation des travaux niveau II - Domaine de la Muraille;
- 8.6 Politique relative à la réglementation de construction - amendement;
- 8.7 Résolution CM12 12 867 - Propriétés Provigo ltée - correction d'un numéro de lot;
- 8.8 Demande de modifications à la réglementation - L'Organisation de la Jeunesse Chabad Lubavitch;
- 8.9 Demande de modifications à la réglementation - Développement APL inc.;

9. Travaux publics
- 9.1 Prolongement de la rue Vaillancourt - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP;
- 9.2 Projets 2013 - autorisation des dépenses;

10. Environnement
- 10.1 Résolution CM12 11 834 - collecte des matières résiduelles - correction;
- 10.2 AGIR pour la Diable - subvention 2013;

11. Culture et loisirs
- 11.1 Ententes de subventions avec des organismes;
- 11.2 Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;
- 11.3 Soutien technique aux organismes;
- 11.4 Folies d'hiver 2013;
- 11.5 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions;
- 11.6 Première Scène Mont-Tremblant - budget;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance
- 15.1 Calendrier des séances de la MRC pour l'année 2013;
- 15.2 Modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - assemblée publique de consultation;
- 15.3 Financement des chemins à double vocation;
- 15.4 Règlement 274-2012 - disposition des matières résiduelles.

16. Affaires nouvelles

initiales du maire

0482

initiales de la greffière

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

Assemblée de consultation publique

Madame Geneviève Demers, coordonnatrice construction, inspection et services aux citoyens, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2012)-100-12, (2012)-101-6, (2012)-102-26, (2012)-103-7, (2012)-104-4, (2012)-105-4, (2012)-106-7, (2012)-107-5 et (2012)-108-2 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 22 janvier à 16 h, à la salle du conseil. La présentation d'aujourd'hui est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- l'enlèvement des références de l'axe le Boulé Ouest dans le texte et les plans pour obtenir la conformité au schéma de la MRC des Laurentides;
- la modification de dispositions en vue d'encadrer un projet de développement au golf Le Maître;
- la modification de dispositions en vue d'encadrer un projet commercial derrière le commerce Motoroute sur la rue de Saint-Jovite;
- l'enlèvement de toutes les références au Code de construction du Québec;
- la non-application de la contribution pour fins de parcs aux usages industriels situés dans certaines zones à vocation industrielle et à un usage du groupe « Commerce artériel léger (C-3) » ou « Commerce artériel lourd (C-4) » situé dans la zone IN-471;
- la suppression de la marge de recul pour un sentier de motoneige pour le parc linéaire le P'tit Train du Nord;
- le retrait des délais applicables au pavage des stationnements;
- l'autorisation pour les stationnements de moins de 15 cases afin que les bordures soient construites en asphalte;
- l'intégration d'objectifs et de critères d'évaluation pour les projets d'agrandissement dans 8 PIIA;
- l'irrécevabilité des demandes visant le chapitre 15 traitant des dispositions sur les droits acquis et sur le nombre de cases de stationnement.

****

CM13 01 001 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM13 01 002 **3.1 Séance du 10 décembre 2012**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre

heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 décembre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 003 **3.2 Séance extraordinaire du 10 décembre 2012**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2012, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM13 01 004 **4.1 Règlement (2012)-105-4 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble relativement à diverses dispositions - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-105-4 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105 relativement à diverses dispositions.

CM13 01 005 **4.2 Règlement modifiant le règlement concernant la tarification - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement (2006)-94 concernant la tarification.

5. Administration

CM13 01 006 **5.1 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Roxanne Lacasse, messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault, André David, Luc Brisebois et Pierre Labonté soient autorisés à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront les 9, 10 et 11 mai 2013 au Palais des congrès de Montréal et de payer la somme de 19 569,47 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-346), incluant les frais d'inscription, d'hébergement et autres dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 007 **5.2 Réseau FADOQ des Laurentides - adhésion 2013**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau FADOQ des Laurentides a pour mission de regrouper les personnes de 50 ans et plus, de les représenter devant les instances nécessitant la reconnaissance de leurs droits et de leurs besoins collectifs, d'organiser des activités, des programmes et des services répondant à leurs besoins afin qu'elles conservent leur autonomie et leur engagement dans la communauté le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution CM11 01 020, le conseil a reconnu cet organisme communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE renouveler l'adhésion de la Ville de Mont-Tremblant à titre de membre associé du Réseau FADOQ des Laurentides en payant la cotisation annuelle de 275 $ (poste budgétaire 02-110-00-494), et d'inviter les citoyens de 50 ans et plus à adhérer à cet organisme afin de profiter des avantages qu'un tel regroupement peut leur offrir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 008 **5.3 Gala des Mercures - subvention**

CONSIDÉRANT QUE la polyvalente Curé-Mercure a déposé une demande de subvention pour le Gala des Mercures 2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE cette remise de bourses et de certificats souligne l'excellence et l'effort chez les jeunes de 2^{e} cycle du secondaire, et aussi du 1er cycle secondaire et du parcours adapté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le versement à la polyvalente Curé-Mercure de deux bourses de 250 $ à être remises aux étudiants dans le cadre du Gala des Mercures 2012-2013 (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 009 **5.4 Souper de l'Association réseautage jeunesse des Laurentides - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille à représenter la Ville au souper de Noël annuel de l'Association réseautage jeunesse des Laurentides qui aura lieu le 29 janvier 2013 au restaurant Amérika à Mont-Tremblant et de verser 25 $, taxes en sus, pour l'achat d'un billet (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

initiales du maire

0485

initiales de la greffière

7. Gestion financière

CM13 01 010

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2012 au montant de 115 241,06 $ et pour janvier 2013 au montant de 11 578,66 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure

8.1.1 2376, rue Labelle - réduction de la distance au lac et constructions dans la bande de protection du corridor de signature

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-174) vise à autoriser l'implantation :

- d'une remise attenante au bâtiment principal à 15,15 m de la ligne naturelle des hautes eaux alors que la rive prescrite du lac Ouimet est de 20 m;
- d'une galerie, d'une composante de l'installation septique (champ de polissage) et de la remise attenante dans la bande de protection du corridor de signature (rue Labelle) en réduisant cette dernière de 6 m à 1,88 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU12-12-200)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM13 01 011

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 10 décembre 2012

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 2376, rue Labelle pour laquelle des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 2376, rue Labelle, 814-6, rue de Saint-Jovite et 2450, rue Latreille;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 10 décembre 2012 portant les numéros CCU12-12-200 à CCU12-12-203.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 012

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Station Mont Tremblant - chemins Duplessis et des Voyageurs

CONSIDÉRANT une demande d'occupation du domaine public par Station Mont Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public à Station Mont Tremblant pour l'installation de fibre optique sous l'emprise de deux chemins municipaux, conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 013

8.4 Offre de cession de deux terrains - lot 3 278 170 du cadastre du Québec et partie du lot 435 du canton de De Salaberry

CONSIDÉRANT deux offres de terrains non bâtissables au coût de 1 $;

CONSIDÉRANT QU' une des offres est conditionnelle à la conservation du terrain à l'état naturel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite pouvoir disposer à son gré de ses propriétés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'acquérir pour la somme de 1 $, sans aucune condition, le lot 3 278 170 du cadastre du Québec appartenant à madame Nicole Paquette et une partie du lot 435 du canton de De Salaberry appartenant à madame Denyse Bouthillier, tous les frais relatifs à ces transactions étant à la charge des cédantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 014

8.5 Acceptation des travaux niveau II - Domaine de la Muraille

CONSIDÉRANT l'entente signée par Gestion Gariépy et Villeneuve inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et la résolution CM08 04 118;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau II et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter les travaux du niveau II concernant la construction des chemins de la Muraille et de la Moraine;

D' autoriser le Service de l'urbanisme à retourner la garantie pour les travaux du niveau II dès la réception de la garantie d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 015 **8.6 Politique relative à la réglementation de construction - amendement**

CONSIDÉRANT la suppression des références au Code de construction du Québec dans la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'ajuster la *Politique relative à la réglementation de construction*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE remplacer la *Politique relative à la réglementation de construction* par celle déposée en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 016 **8.7 Résolution CM12 12 867 - Propriétés Provigo ltée - correction d'un numéro de lot**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE corriger la résolution CM12 12 867 en remplaçant la phrase « de même qu'une piste multifonctionnelle de six mètres de largeur traversant d'est en ouest, en bordure de la route 117, le futur lot 5 169 632; » par la suivante : « de même qu'une piste multifonctionnelle de six mètres de largeur traversant d'est en ouest, en bordure de la route 117, le futur lot 5 169 631 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 017 **8.8 Demande de modifications à la réglementation - L'Organisation de la Jeunesse Chabad Lubavitch**

CONSIDÉRANT QUE L'Organisation de la Jeunesse Chabad Lubavitch a demandé une modification au règlement de zonage pour autoriser un lieu de culte au 110, chemin Desmarais;

CONSIDÉRANT QUE les terrains à proximité de la Base Sud devraient être réservés à des activités touristiques davantage en lien avec l'hébergement comme le prévoit le zonage en place de sorte à maintenir la vocation de ce pôle récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE le zonage en place correspond à la vocation souhaitée pour ce secteur et que les membres du conseil ne jugent pas compatible l'usage demandée avec le voisinage résidentiel à l'est;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur autorise l'implantation de l'usage lieu de culte ailleurs sur le territoire, notamment dans le Secteur du Village ou du centre-ville;

CONSIDÉRANT l'objectif du règlement du Plan d'urbanisme de consolider les services et équipements institutionnels et communautaires à l'intérieur des deux pôles institutionnels du noyau urbain et de celui du Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme de L'Organisation de la Jeunesse Chabad Lubavitch datée du 4 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 018 **8.9 Demande de modifications à la réglementation - Développement APL inc.**

CONSIDÉRANT QUE Développement APL inc. a demandé une modification au règlement de zonage pour un projet commercial à l'intersection de la montée Ryan et de la route 117 afin d'y autoriser quelques autres usages commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne respecte pas les orientations du règlement du Plan d'urbanisme (2008)-100 à l'effet de s'assurer d'une complémentarité des pôles commerciaux et non de créer une compétitivité entre eux;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur tient compte d'une étude de positionnement commercial visant la complémentarité des usages entre la route 117 et le centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la ségrégation des usages en place vise à maintenir les générateurs d'achalandage dans le secteur du village et du centre-ville tels les épiceries, la vente de vin, de spiritueux et autres alcools et les magasins à rayon;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie commerciale adoptée vise à isoler les marchés d'alimentation en un « district commercial » le long de la route 117, de part et d'autre de la rue des Pionniers, et à inciter le déplacement des consommateurs vers le centre-ville ou le Village;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme de Développement APL inc. datée du 30 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM13 01 019 **9.1 Prolongement de la rue Vaillancourt - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au prolongement de la rue Vaillancourt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la firme Les Consultants S.M. inc. à déposer pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) pour le projet de prolongement de la rue Vaillancourt entre la route 117 et le boulevard du Docteur-Gervais. Si le MDDEFP le requiert, la Ville s'engage à transmettre, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0489

initiales de la greffière

CM13 01 020 **9.2 Projets 2013 - autorisation des dépenses**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution CM12 12 843 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes,* le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012, le programme triennal des années financières 2013, 2014 et 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation, en regard des projets spéciaux et immobilisations retenus pour l'année 2013, des fonds ci-après décrits :

Description	Budget	Fonds
Aménagement - hôtel de Ville	22 288 $	Surplus réservé
Système d'irrigation - hôtel de Ville	7 642 $	Surplus réservé
Pelle sur roues avec équipements	216 984 $	Fonds de roulement
Camion 10 roues avec équipements	194 382 $	Fonds de roulement
Camionnette - Service d'assainissement	28 000 $	Réserves aqueduc et égout
Auto hybride - Service de l'environnement	25 000 $	Surplus
Modification du profil - chemin Bréard	35 000 $	Surplus
Prolongement du boulevard Docteur-Gervais	165 000 $	Surplus réservé
Réfection et pavage :		
chemin de l'Horizon	110 000 $	Règl. emprunt sectoriel
chemin des Ancêtres	165 000 $	Règl. emprunt sectoriel
chemin du Mont- Plaisant	150 000 $	Règl. emprunt sectoriel
chemin de la Falaise	150 000 $	Règl. emprunt sectoriel
rue Dicaire	150 000 $	Règl. emprunt sectoriel
chemin du Lac Gauthier	340 000 $	Surplus
chemin des Hauteurs	200 000 $	Surplus
chemin de l'Orée des Lacs	150 000 $	Surplus
chemin Champagne	115 000 $	Surplus
chemin Galuppi	80 000 $	Surplus
rue Lalonde	100 000 $	Surplus
rue du Moulin	100 000 $	Surplus
chemin Desmarais	180 000 $	Surplus
Réfection, pavage et éclairage chemin de Brébeuf	300 000 $	Surplus
Prolongement rue Vaillancourt	1 900 000 $	Règl. emprunt
Pavage accotement rue des Pionniers	15 000 $	Surplus
Modifications intersection du boulevard du Docteur-Gervais/Plantation	12 000 $	Surplus
Ajout de luminaires conventionnels	5 000 $	Surplus
Centralisation de la télémétrie phase III	144 650 $	Réserves aqueduc et égouts
Prolongement aqueduc Docteur-Gervais	55 000 $	RASJ
Bouclage aqueduc Docteur-Gervais/du Ruisseau	25 000 $	RASJ
Remplacement de pompes - usine Saint-Roch	80 000 $	RASJ
Système purges automatique aqueduc	15 000 $	RASJ/RAMT
Débitmètres postes surpression aqueduc	30 000 $	RASJ/RAMT
Remplacement réservoir poste Grignon	25 000 $	RASJ
Remplacement bardeau usine Lac Tremblant	30 000 $	RAMT
Mur coupe-feu usine Lac Tremblant	17 000 $	RAMT
Réservoir rétention usine Lac Tremblant	4 000 $	RAMT
Prolongement aqueduc rue Wheeler	650 000 $	Règl. emprunt sectoriel
Débitmètre étangs Village	40 000 $	REMT
Remplacement aérateurs boues activées	50 000 $	RESJ

Pompe bassin liqueur boues activées	35 000 $	RESJ
Améliorations décanteur boues activées	85 000 $	RESJ
Accessoires et équipements boues activées	19 000 $	RESJ
Remplacement pompes SP Sanctuaire	20 000 $	RESJ
Remplacement conteneurs boues activées	7 000 $	RESJ
Ajout d'éclairage chemin de la Chapelle	3 000 $	Surplus
Bouées parcours natation Lac Tremblant	7 000 $	Surplus
Éclairage monument Ironman Hôtel de Ville	5 000 $	Surplus
Reconstruction cuisine CPE Petits manitous	35 000 $	Surplus
Plans et devis complexe aquatique	350 000 $	Surplus
Climatisation église Sacré-Cœur-de-Jésus	115 000 $	Surplus
Remplacement mobilier urbain	6 530 $	Surplus
Remplacement module skate park	9 000 $	Fonds de parcs
Belvédère chemin Duplessis	75 000 $	Fonds de parcs
Aménagement parc de l'aqueduc	75 000 $	Fonds de parcs
Aménagement paysager signalisation	15 000 $	Surplus
Bancs parc Saute-Mouton	5 000 $	Fonds de parcs
Pavage bande cyclable ch. du Lac Mercier	90 000 $	Fonds de parcs
Construction escaliers accès Rivière	10 000 $	Fonds de parcs
Réseau canotable phase II	32 500 $	Fonds de parcs
Aménagement piste Aréna à parc linéaire	90 000 $	Fonds de parcs
Restauration du monument des Pionniers	7 000 $	Surplus

RASJ : réserve aqueduc secteur Saint-Jovite
RAMT : réserve aqueduc secteur Mont-Tremblant
RESJ : réserve d'égout secteur Saint-Jovite
REMT : réserve d'égout secteur Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM13 01 021

10.1 Résolution CM12 11 834 - collecte des matières résiduelles - correction

CONSIDÉRANT la résolution CM12 11 834 énumérant les rues ajoutées à la collecte des matières résiduelles du jeudi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM12 11 834 par l'ajout du nom des rues suivantes : rue du Sommet, chemin des Glissades, allée de la Sérénité et allée Paisible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 022

10.2 AGIR pour la Diable - subvention 2013

CONSIDÉRANT QU' AGIR pour la Diable est un organisme à but non lucratif voué à la protection de la rivière du Diable dont les travaux assurent la préservation des ressources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser à AGIR pour la Diable la somme de 25 000 $ pour l'année 2013 (poste budgétaire 02-470-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0491

initiales de la greffière

11. Culture et loisirs

CM13 01 023

11.1 Ententes de subventions avec des organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes de subvention et d'aide technique avec les organismes ci-après mentionnés et de verser les sommes concernées après la signature des ententes :

Organismes	Actions subventionnées	Subvention	Poste budgétaire
Association des personnes handicapées Clair-Soleil	Camp de jour pour enfants handicapés physiques et intellectuels	6 000 $	02-110-00-970
Centre d'action bénévole des Laurentides	Dîners communautaires pour aînés et personnes souffrant de déficience physique	800 $	
La Maison de la Famille du Nord	Organisation de trois activités familiales et création d'un comité organisateur	1 500 $	
Tornade Jeunesse	Soutien aux activités de formation pour les jeunes (gardien averti, projet TRIP)	3 500 $	
Palliacco	Randonnée sous les étoiles	2 000 $	
Télécommunautaire Laurentides-Lanaudière	Soutien aux activités régulières	8 000 $	
Club de Hockey Junior AA Mont-Tremblant	Soutien aux activités régulières	3 000 $	02-701-90-970
Club de ski de fond Junior Richelieu	École de ski de fond pour les jeunes	3 000 $	
Club ornithologique des Hautes-Laurentides	Activités du 25e anniversaire de l'organisme	1 700 $	
Escadron 716 Laurentien	Soutien aux activités régulières	500 $	
L'Abondance en fête	Édition 2013	8 000 $	
Association de Villégiature Tremblant	Festival International du Blues et Fête de la musique 2013	70 000 $	02-702-90-970
Chœur Tremblant	Présentation d'un concert à Mont-Tremblant	5 000 $	
Festi Jazz Mont-Tremblant	Édition 2013	20 000 $	
Harmonie Vents du Nord	Présentation de deux concerts à Mont-Tremblant	4 500 $	

Parents-Musique des Hautes-Laurentides	Support aux six spectacles annuels de la concentration musique de la Polyvalente Curé-Mercure	4 000 $	
SOPABIC (Société du Patrimoine du Bassin inférieur de la Rouge et de la Chaîne géologique du Mont-Tremblant)	Soutien aux activités régulières	4 000 $	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 024

11.2 Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec est inscrite à la Politique culturelle municipale et au Plan d'action stratégique en culture 2012-2015;

CONSIDÉRANT QU' une entente de développement culturel constitue le moyen privilégié par le Ministère pour favoriser le développement culturel d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère est prêt à investir, selon la disponibilité des crédits, un montant de 10 000 $ en 2013 et de 10 000 $ en 2014 pour conclure une telle entente avec la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE mandater le directeur du Service de la culture et des loisirs pour conclure une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et d'allouer un montant de 10 000 $ en 2013 et de 10 000 $ en 2014 pour la réalisation des projets contenus dans l'entente (poste budgétaire 02-702-90-690).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 025

11.3 Soutien technique aux organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue des activités et événements mentionnés pour lesquels le Service de la culture et des loisirs est autorisé à fournir et à coordonner le soutien technique demandé, selon la disponibilité des services et équipements concernés.

Organismes	Évènement	Date(s)
Club d'astronomie Mont-Tremblant et Fédération	Congrès annuel de la Fédération des astronomes	27 au 29 septembre 2013

des astronomes amateurs du Québec	amateurs du Québec	
Club de patinage artistique de Mont-Tremblant inc.	Gratuité du temps de glace pour l'école de printemps	Printemps 2013
Club de soccer Mont-Tremblant	Gratuité pour l'utilisation du gymnase	Printemps -Automne 2013
Club Tri-Action de Mont-Tremblant	Gratuité pour l'utilisation du gymnase et de la piste d'athlétisme	Printemps -Automne 2013
FADOQ	Jeux d'hiver 50 +	1er au 10 février 2013
Festival du Film Court de Mont-Tremblant	Festival du Film Court de Mont-Tremblant	4 au 7 octobre 2013
Fiducie du Domaine Saint-Bernard	Symposium des arts	2 au 4 août 2013
Production Évènements Plus	Demi-marathon de Mont-Tremblant	11 août 2013
	Course À toi Lola	1er septembre 2013
Société canadienne de la sclérose en plaques Laurentides/Hautes-Laurentides	Marche et Course de l'eSPoir	26 mai 2013
Société canadienne du cancer et Domaine Saint-Bernard	Relais pour la vie	14 juin 2013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 026 **11.4 Folies d'hiver 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise depuis plusieurs années les Folies d'hiver et que l'événement aura lieu le samedi 16 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise dans le cadre de cet événement, une partie amicale de hockey opposant des artistes à des joueurs locaux et un spectacle en soirée à l'église du Village;

CONSIDÉRANT QUE les artistes acceptent de participer à cachet réduit à l'événement conditionnellement à ce que les billets pour le spectacle soient vendus et que les revenus soient versés à une bonne cause;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue des Folies d'hiver, d'allouer un budget de 21 400 $, pour l'organisation de l'événement (postes budgétaires 02-701-70-xxx), et de faire don des revenus générés par la vente de billets à deux organismes dont l'action a un impact sur la persévérance scolaire, soit la polyvalente Curé-Mercure pour le Club de football Les Voyageurs et Parents-Musique des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 027 **11.5 Salle Alphonse-Desjardins - contrat de surveillance d'expositions**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer la surveillance des expositions d'artistes professionnels présentées à la salle Alphonse-Desjardins de la bibliothèque Samuel-Ouimet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette

Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec madame Lucie Brossard pour la surveillance d'expositions à la salle Alphonse-Desjardins pour l'année 2013, au taux horaire spécifié à l'entente à intervenir, pour un montant maximal de 7 200 $ (poste budgétaire 02-702-90-690).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 01 028 **11.6 Première Scène Mont-Tremblant - budget**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite offrir une programmation de spectacles professionnels à l'église du Village;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'allouer un budget de 40 000 $ (poste budgétaire 02-702-20-690), pour la programmation des spectacles professionnels de Première Scène Mont-Tremblant en 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

MRC des Laurentides :

15.1 Calendrier des séances de la MRC pour l'année 2013;

15.2 Modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides - assemblée publique de consultation;

15.3 Financement des chemins à double vocation;

15.4 Règlement 274-2012 - disposition des matières résiduelles.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CM13 01 029 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

initiales du maire

0495

initiales de la greffière

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roxanne Lacasse
Mairesse suppléante

Marie Lanthier
Greffière

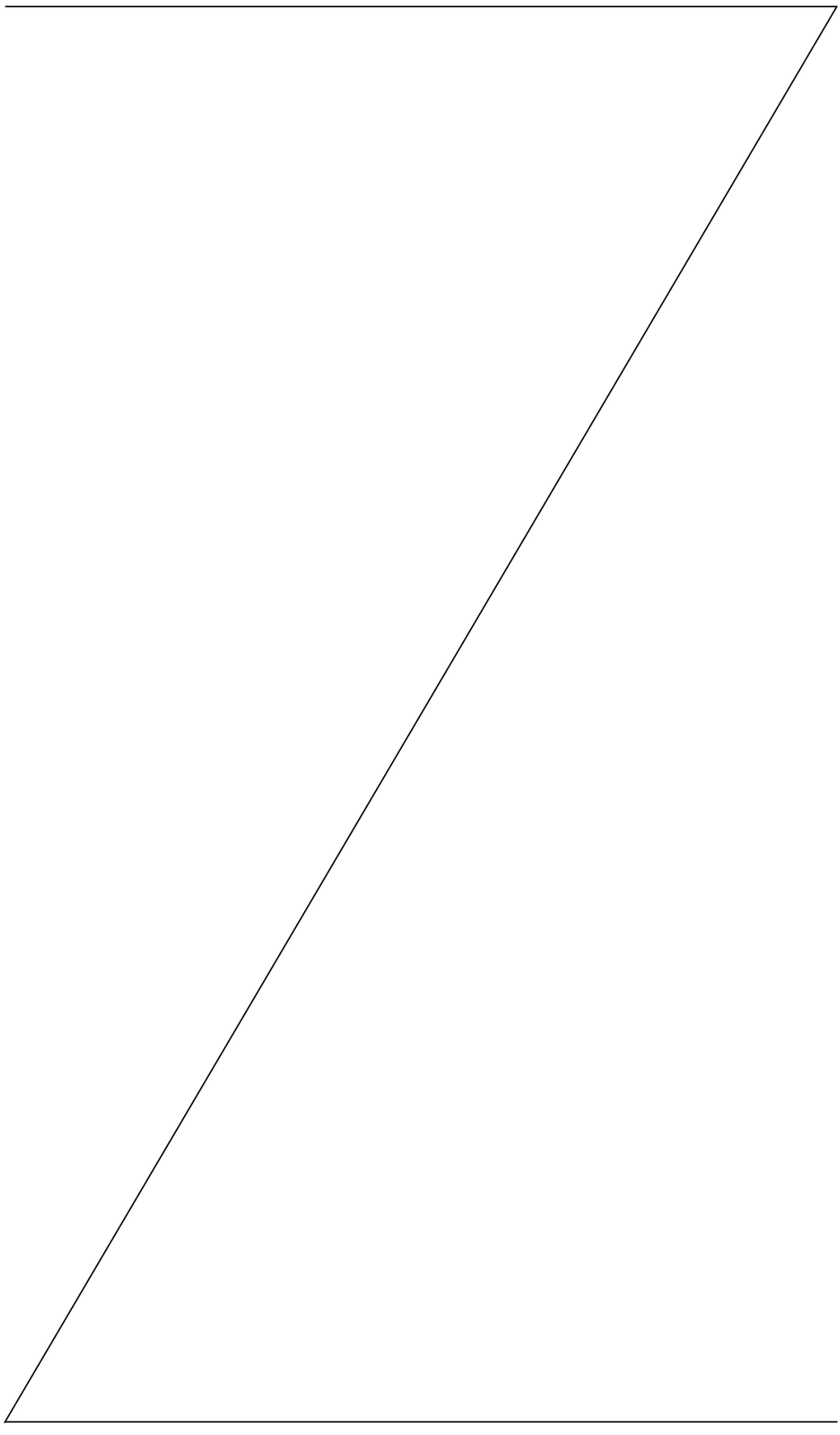

initiales du maire

0319

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 février 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **11 février 2013** à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8 et mairesse suppléante
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 21 janvier 2013;

4. Règlement

5. Administration
5.1 Retiré;
5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations;
5.3 Encan de la Fondation Tremblant - participation;

6. Ressources humaines
6.1 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente;
6.2 Embauche d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics;
6.3 Greffier à la cour municipale et greffier adjoint - création et nomination;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

9. Travaux publics
9.1 Location de balai de rue - contrat;
9.2 Transport en commun - mise en place de boîtes de perception - contrat;
9.3 Transport en commun - demande d'aide financière - programme SOFIL - abribus et supports à vélo;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

initiales du maire

0320

initiales de la greffière

11.1 Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides - renouvellement de la convention;
11.2 Modification de l'horaire de la bibliothèque Samuel-Ouimet;

12. Police
12.1 Uniformes des policiers - contrat;
12.2 Manteaux et pantalons imperméables - contrat;
12.3 Accessoires d'uniformes de policiers - contrat;
12.4 Programme ACCES Alcool;

13. Incendie

14. Rapport
14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 février 2013;

15. Acceptation de la correspondance
15.1 Ministère de la Culture et des Communications du Québec - aide financière accordée au montant de 66 000 $.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA13 02 024 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA13 02 025 **3.1 Séance du 21 janvier 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 21 janvier 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0321

initiales de la greffière

4. Règlement

5. Administration

5.1 Retiré

CA13 02 026 **5.2 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - nominations**

CONSIDÉRANT QUE la Ville à titre de constituante de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard, doit procéder à la nomination de fiduciaires suite au départ de messieurs Réjean Doré et Jean Paquette;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE messieurs Michel Collins et Denis Primeau soient nommés à titre de fiduciaires de la Fiducie du Domaine Saint-Bernard pour une période de quatre ans, soit du 12 février 2013 au 11 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 02 027 **5.3 Encan de la Fondation Tremblant - participation**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon et monsieur le maire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord Jean Grégoire, mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Roxanne Lacasse, ainsi que messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe, Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault, André David, Luc Brisebois et Pierre Labonté représentent la Ville lors de l'encan de la Fondation Tremblant qui aura lieu le 30 mars 2013, au Fairmont Tremblant et d'acheter 10 billets pour un total de 750 $ (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA13 02 028 **6.1 Demande de retraite progressive ou préretraite - lettre d'entente**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer des lettres d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de procéder aux demandes de retraite progressive ou préretraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente 2013-20 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) visant la demande de retraite progressive ou préretraite, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 02 029 **6.2 Embauche temporaire d'un journalier/chauffeur/opérateur - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'absence d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire pour cause de maladie pour une période approximative de deux mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Félix Morand-Campeau à titre de journalier/chauffeur/opérateur, poste temporaire au Service des travaux publics à compter du 13 février 2013, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 02 030 **6.3 Greffier à la cour municipale et greffier adjoint - création et nomination**

CONSIDÉRANT la réorganisation des tâches au Service du greffe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à la création du poste de greffier à la cour municipale et greffier adjoint au Service du greffe, de nommer madame Annie Tremblay-Gagnon à ce poste et d'autoriser la signature des modifications au contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA13 02 031 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2012 au montant de 108 710,46 $ et pour janvier 2013 au montant de 140 541,88 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 02 032 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 61 439,24 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA13 02 033

9.1 Location de balai de rue - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au balayage du réseau de 170 km de chemins pavés dont la majorité avec bordures et trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

Sans opérateur (environ 150 heures/unité)	
Soumissionnaires	**Tarif / heure (taxes en sus)**
Entretiens J.R. Villeneuve Inc.	56 $/hr
Balaye-Pro Inc.	70 $/hr

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE louer de la compagnie Entretiens J.R. Villeneuve Inc., 2 balais de rues de type convoyeur sans opérateur pour une période d'environ 150 heures par unité, à un taux horaire de 56 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-00-516), le tout conformément à l'appel d'offres TP-2013-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 02 034

9.2 Transport en commun - mise en place de boîtes de perception - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place de boîtes de perception automatisées dans les autobus du service de transport en commun et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Coût (taxes en sus)**
Garival inc.	107 200 $
Les Industries TAG Rive-Sud Inc.	109 625 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Garival inc. au montant de 107 200 $, taxes en sus (projet 2013-09), pour la fourniture et la mise en place de 3 boîtes de perception dans les autobus du service de transport en commun, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-02 et que l'attribution du contrat soit conditionnel à l'obtention de la subvention de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 02 035

9.3 Transport en commun - demande d'aide financière - programme SOFIL - abribus et supports à vélo

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place de nouveaux abribus et supports à vélo pour son service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide au transport collectif de la SOFIL pourrait subventionner jusqu'à 75 % de l'investissement nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

DE déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour la fourniture et l'installation de 4 abribus équipés et de 5 supports à vélo pour le service de transport en commun de la Ville afin que 75 % des coûts afférents, soit un montant de 33 750 $, taxes en sus, soit défrayé par la SOFIL;

QUE la Ville assume la portion non subventionnée des coûts du projet évalués à 45 000 $, taxes en sus, soit un montant de 11 250 $, taxes en sus (projet 2013-10);

QUE la Ville autorise le directeur du Service des travaux publics à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA13 02 036

11.1 Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides - renouvellement de la convention

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le CRSBP des Laurentides, ayant pour mission le développement et la mise en valeur des bibliothèques, ont conclu une entente de service et que selon l'article 6, cette entente est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme dessert les deux bibliothèques de la Ville, incluant le traitement documentaire et l'assistance technique et professionnelle pour les équipements informatiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE renouveler l'entente de services avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides au montant de 26 611,35 $, taxes en sus, pour l'année 2013, pour la bibliothèque Samuel-Ouimet et la bibliothèque du Couvent (poste budgétaire 02-702-30-459).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 02 037 **11.2 Modification de l'horaire de la bibliothèque Samuel-Ouimet**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de réserver plus de temps pour permettre au personnel d'effectuer les tâches administratives;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs abonnés requièrent la prolongation des heures d'ouverture le dimanche;

CONSIDÉRANT QUE selon le sondage maison effectué en 2012 auprès de 199 usagers, les dimanches et les mercredis matins sont les périodes les moins achalandées de la semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE modifier l'horaire d'ouverture au public de la bibliothèque Samuel-Ouimet à partir du 11 mars 2013, comme suit :

Jour	Horaire actuel	Nouvel horaire
Dimanche	10 h à 15 h	12 h à 17 h
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9 h à 17 h	9 h à 17 h
Mercredi	9 h à 17 h	13 h à 17 h
Jeudi	9 h à 21 h	9 h à 21 h
Vendredi	9 h à 21 h	9 h à 21 h
Samedi	9 h à 15 h	9 h à 15 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA13 02 038 **12.1 Uniformes des policiers - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'uniformes de policiers pour l'année 2013 auprès des firmes Martin & Lévesque inc. et L & M uniformes inc.;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour la fourniture d'uniformes des policiers pour l'année 2013 à la compagnie Martin & Lévesque inc. pour un montant n'excédant pas 35 000 $ (poste budgétaire 02-210-00-650).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 02 039 **12.2 Manteaux et pantalons imperméables - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de manteaux et de pantalons imperméables de policiers pour l'année 2013 auprès des firmes Martin & Lévesque inc. et L & M uniformes inc.;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions conformes ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour la fourniture de manteaux et de pantalons imperméables pour l'année 2013 au plus bas soumissionnaire conforme, soit L & M uniformes inc. pour un montant n'excédant pas 10 000 $ (poste budgétaire 02-210-00-650).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 02 040 **12.3 Accessoires d'uniformes de policiers - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE le contrat pour la fourniture d'accessoires d'uniformes de policiers pour l'année 2013 soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles décrits à la liste préparée par le Service de police (poste budgétaire 02-210-00-650), pour des montants n'excédant pas, taxes incluses :

10 000 $ à L'Âme du Sport;
10 000 $ à Antonio Moreau (1984) Ltée;
4 500 $ à Distributions R. Nicholls;
500 $ à Martin & Lévesque inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 02 041 **12.4 Programme ACCES Alcool**

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente du programme ACCES Alcool doit être renouvelé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de police à signer l'entente relative au programme ACCES Alcool entre la Ville, le ministre de la Sécurité publique du Québec et l'Association des directeurs de police du Québec et la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 février 2013

Le directeur général dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 11 février 2013 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

15. Acceptation de la correspondance

initiales du maire

0327

initiales de la greffière

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Ministère de la Culture et des Communications du Québec - aide financière accordée au montant de 66 000 $.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CA13 02 042 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roxanne Lacasse
Mairesse suppléante

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0496

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 février 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **11 février 2013** à **19 h 45**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8 et mairesse suppléante

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 21 janvier 2013;

4. Règlements

4.1 Retiré;

4.2 Règlement décrétant un emprunt et une dépense 272 000 $ pour le projet de municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres - avis de motion;

4.3 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 500 000 $ pour la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du projet de prolongement de la rue Vaillancourt - avis de motion;

4.4 Retiré;

4.5 Règlement (2012)-100-12 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions - avis de motion;

4.6 Règlement (2012)-101-6 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions - avis de motion;

4.7 Règlement (2012)-102-26 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :

4.7.1 Avis de motion;
4.7.2 Adoption du second projet de règlement;

4.8 Règlement (2012)-103-7 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions - avis de motion;

4.9 Règlement (2012)-104-4 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement à la suppression d'applications du Code de construction - avis de motion;

4.10 Règlement (2012)-105-4 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105 relativement à diverses dispositions - adoption;

4.11 Règlement (2012)-106-7 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation - avis de motion;

initiales du maire

0497

initiales de la greffière

4.12 Règlement (2012)-107-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la suppression de l'application du Code de construction :

4.12.1 Avis de motion;
4.12.2 Adoption du second projet de règlement;

4.13 Règlement (2012)-108-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à diverses dispositions - avis de motion;

5. Administration

5.1 Gran Fondo Mont-Tremblant - entente de partenariat;
5.2 Bulletin municipal - contrat;
5.3 Politique nationale de ruralité / volet régional - demande d'aide financière;
5.4 Événements Ironman 2013 - acceptation du nouveau trajet de vélo;
5.5 Colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec - participation financière;
5.6 Centenaire du diocèse de Mont-Laurier - contribution financière;
5.7 AGIR pour la Diable - Journée annuelle du Bassin versant de la rivière du Diable - participation;
5.8 Union des municipalités du Québec - demande d'appui;
5.9 Association réseautage jeunesse des Laurentides - adhésion;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :

8.1.1 510, rue de Saint-Jovite - aménagement de bordures en asphalte;
8.1.2 169, route 117 - relocalisation et installation d'une barrière de type portique;
8.1.3 Rue de Saint-Jovite - empiètements en marges avant, réduction du rapport bâti/terrain et absence d'arbres;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 21 janvier 2013;
8.3 Demande d'appui - construction d'une nouvelle installation septique - Parc linéaire - 219, chemin des Boisés;
8.4 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;

9. Travaux publics

9.1 Réfection du presbytère de l'église du Village - acceptation provisoire;
9.2 Mandat à l'UMQ - achat de chlorure;
9.3 Demande Hydro-Québec - ajout d'éclairage public - luminaires au DEL;
9.4 Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP - construction d'un belvédère sur le chemin Duplessis;
9.5 Acquisition d'un véhicule de service pour l'assainissement des eaux - rejet des soumissions;
9.6 Amélioration du réseau routier - subvention 2012;
9.7 Amélioration du réseau routier - demande d'aide financière 2013;
9.8 Télémétrie phase III - mandat de services professionnels;
9.9 Contrôle des chiens et certains autres animaux - contrats;

initiales du maire

0498

initiales de la greffière

9.10 Amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées - secteur Saint-Jovite - travaux supplémentaires;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Fête nationale 2013;

11.2 Camp d'été 2013 - budget d'opération;

11.3 Programme 0-5-30 - adhésion;

11.4 Festival Fou Rire Tremblant - demande d'autorisation d'événement et de soutien technique;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 février 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM13 02 030 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en modifiant le titre du point 4.3 qui devrait se lire « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 470 000 $ pour la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du projet de prolongement de la rue Vaillancourt - avis de motion; »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM13 02 031 **3.1 Séance du 21 janvier 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

initiales du maire

0499

initiales de la greffière

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 21 janvier 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Retiré

CM13 02 032

4.2 Règlement décrétant un emprunt et une dépense 272 000 $ pour le projet de municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 272 000 $ pour le projet de mise à niveau permettant la municipalisation des chemins de l'Horizon et des Ancêtres.

CM13 02 033

4.3 Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 470 000 $ pour la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du projet de prolongement de la rue Vaillancourt - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 470 000 $ pour la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout dans le cadre du projet de prolongement de la rue Vaillancourt.

4.4 Retiré

CM13 02 034

4.5 Règlement (2012)-100-12 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-100-12 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions.

CM13 02 035

4.6 Règlement (2012)-101-6 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-101-6 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour, en ce qu'il a un lien avec l'une des parties qui bénéficieraient de l'adoption de cette résolution. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

4.7 Règlement (2012)-102-26 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CM13 02 036 **4.7.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-102-26 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM13 02 037 **4.7.2 Adoption du second projet de règlement**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2012)-102-26 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM13 02 038 **4.8 Règlement (2012)-103-7 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-103-7 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions.

CM13 02 039 **4.9 Règlement (2012)-104-4 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement à la suppression d'applications du Code de construction - avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-104-4 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement à la suppression d'applications du Code de construction.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour, en ce qu'il a un lien avec l'une des parties qui bénéficieraient de l'adoption de cette résolution. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM13 02 040 **4.10 Règlement (2012)-105-4 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105 relativement à diverses dispositions - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 21 janvier 2013;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-105-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (2008)-105 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM13 02 041

4.11 Règlement (2012)-106-7 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-106-7 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation.

4.12 Règlement (2012)-107-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la suppression de l'application du Code de construction

CM13 02 042

4.12.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-107-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la suppression de l'application du Code de construction.

CM13 02 043

4.12.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2012)-107-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la suppression de l'application du Code de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 044

4.13 Règlement (2012)-108-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à diverses dispositions - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2012)-108-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à diverses dispositions.

5. Administration

CM13 02 045

5.1 Gran Fondo Mont-Tremblant - entente de partenariat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à l'événement *Gran Fondo Mont-Tremblant* dont la première édition aura lieu le 7 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend fournir un soutien technique pour une période de quatre ans ainsi qu'une participation financière pour les années 2014, 2015 et 2016 dont les sommes sont à définir;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure une entente de partenariat entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la préparation d'une entente de partenariat avec les organisateurs de l'événement Grand Fondo Mont-Trembalnt suivant les termes et conditions de la lettre datée du 22 janvier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 046 **5.2 Bulletin municipal - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'impression du bulletin municipal et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Imprimerie Léonard	7 980, 00 $
Imprimerie L'Artographe	8 385,40 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat à la firme Imprimerie Léonard au montant de 7 980 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-341), pour l'impression des 4 bulletins municipaux 2013 de 12 pages sur papier Rolland Opaque 50 - 140M, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 047 **5.3 Politique nationale de ruralité / volet régional - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT la possibilité d'une permanence du centre d'études collégiales de Mont-Tremblant en vue duquel la Ville projette l'acquisition d'un terrain;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du secteur-centre du volet régional (Brébeuf, Labelle, La Conception, Lac-Supérieur, Lac-Tremblant-Nord, Saint-Faustin-Lac-Carré) sont en faveur de ce projet d'acquisition;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe disponible pour le secteur-centre est de 129 155 $ et que la Ville s'engage à investir une mise de fonds équivalente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre de la *Politique nationale de ruralité* - volet régional / secteur-centre pour l'acquisition d'un terrain en prévision d'un centre d'études collégiales permanent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0503

initiales de la greffière

CM13 02 048 **5.4 Événements Ironman 2013 - modification du trajet de vélo**

CONSIDÉRANT QU' une demande de modification du trajet de vélo a été déposée par le producteur délégué des événements Ironman afin de maximiser la sécurité des cyclistes et de faciliter la circulation et l'utilisation des stationnements dans le secteur du centre-ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser le nouveau trajet de vélo selon les modifications proposées pour les événements Ironman 2013, conformément au document déposé en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 049 **5.5 Colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) - participation**

CONSIDÉRANT QUE la conseillère aux communications est membre de l'ACMQ;

CONSIDÉRANT QUE l'ACMQ a confirmé la tenue du colloque 2013 à Mont-Tremblant du 14 au 17 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est fière d'accueillir cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE verser à l'Association des communicateurs municipaux du Québec la somme de 2 000 $ (poste budgétaire 02-130-01-610), à titre de contribution au 35^{e} colloque de l'ACMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 050 **5.6 Centenaire du diocèse de Mont-Laurier - contribution financière**

CONSIDÉRANT QUE le diocèse de Mont-Laurier célèbre son 100^{e} anniversaire;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser la somme de 200 $ au Comité du centenaire du diocèse de Mont-Laurier pour l'organisation du vin d'honneur qui a eu lieu le 2 février 2013 en l'église de Saint-Jovite (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 051 **5.7 AGIR pour la Diable - *Journée annuelle du Bassin versant* de la rivière du Diable - participation**

CONSIDÉRANT QU' AGIR pour la Diable organise la 5^{e} édition de la *Journée annuelle du Bassin versant* en marge de son assemblée générale annuelle;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette et messieurs les conseillers Kevin Ratcliffe et Pascal De Bellefeuille soient autorisés à participer à la *Journée annuelle du Bassin versant* de la rivière du Diable qui se tiendra le 22 mars 2013 à Mont-Tremblant et de payer les frais d'inscription au montant total de 75 $ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 052 **5.8 Union des municipalités du Québec - demande d'appui**

ATTENDU QUE le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

ATTENDU QUE ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

ATTENDU QUE le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'appuyer le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » qui propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficience et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 053 **5.9 Association réseautage jeunesse des Laurentides - adhésion**

CONSIDÉRANT QUE l'Association réseautage jeunesse des Laurentides a pour mission de créer des activités pour les jeunes professionnels, les entrepreneurs et nouveaux arrivants afin de favoriser leur recrutement, leur accueil, leur mobilisation et leur rétention dans la MRC des

initiales du maire

0505

initiales de la greffière

Laurentides, par leur épanouissement social et professionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté une Politique jeunesse, le 12 septembre 2011, visant notamment à soutenir la concertation des partenaires jeunesse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'adhésion de la Ville de Mont-Tremblant à titre de membre corporatif de l'Association réseautage jeunesse des Laurentides en payant la cotisation annuelle de 50 $ (poste budgétaire 02-110-00-494).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM13 02 054

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2012 au montant de 35 677,39 $ et pour janvier 2013 au montant de 37 688,46 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 055

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 40 496,59 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 510, rue de Saint-Jovite - aménagement de bordures en asphalte

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-000) vise à autoriser qu'une aire de stationnement soit entourée d'une bordure en asphalte plutôt que d'une bordure en béton monolithique coulé sur place.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU13-01-003)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 169, route 117 - relocalisation et installation d'une barrière de type portique

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-001) vise à autoriser l'aménagement d'une barrière de contrôle de circulation de type portique,

jouxtant la façade ouest du garage plutôt qu'une barrière de type infranchissable à l'ouest du bâtiment abritant les bureaux.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-01-004)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Rue de Saint-Jovite - empiètements en marges avant, réduction du rapport bâti/terrain et absence d'arbres

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-002) vise à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment dérogatoire par :

- ses marges avant de 1 m de la rue de Saint-Jovite et de 1,45 m de la rue Lacasse plutôt qu'à 2 m;
- un rapport bâti/terrain de 81 % plutôt que de 75 %;
- l'absence d'arbres sur le terrain en cour avant alors qu'un nombre minimal de 7 arbres est requis.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-01-005)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM13 02 056

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 21 janvier 2013

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 510, rue de Saint-Jovite, 169, route 117 ainsi que pour un terrain non construit sur la rue de Saint-Jovite pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 393-397, 972 et 1066-1080, rue de Saint-Jovite, 2450, rue Latreille, 1400, rue Labelle, 1963 et 2001, chemin du Village, ainsi que pour un terrain non construit situé sur la rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 21 janvier 2013 portant les numéros CCU13-01-003 à CCU13-01-013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 057

8.3 Demande d'appui - construction d'une nouvelle installation septique - Parc linéaire - 219, chemin des Boisés

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 219, chemin des Boisés ont déposé une demande de permis complète pour la construction d'une nouvelle installation septique conforme afin de remplacer celle implantée dans la bande de protection riveraine du lac Mercier depuis 1982;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements provinciaux, municipaux ainsi qu'au RCI de la MRC des Laurentides mais que la construction d'un système à vidange totale, telle que proposée par le ministère des Transport du Québec n'est pas conforme à la règlementation municipale, ni à la *Politique provinciale sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et au

initiales du maire

0507

initiales de la greffière

Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes exigences pourraient causer un préjudice sérieux à la Ville dans le traitement de dossiers similaires pour des installations septiques déficientes sur le pourtour du lac Mercier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'appuyer les propriétaires du 219, chemin des Boisés dans leurs démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin de construire une nouvelle installation septique conforme qui apporterait une grande amélioration, autant pour la santé du lac Mercier que pour leur propriété

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 22 janvier 2013 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2012)-100-12 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2012)-101-6 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2012)-102-26 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2012)-103-7 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2012)-104-4 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement à la suppression d'applications du Code de construction;
- Règlement (2012)-105-4 modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (2008)-105 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2012)-106-7 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation;
- Règlement (2012)-107-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107 relativement à la suppression de l'application du Code de construction;
- Règlement (2012)-108-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM13 02 058

9.1 Réfection du presbytère de l'église du Village - acceptation provisoire

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du presbytère de l'église du Village ont été réalisés par Construction Martin Lapierre inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux du projet de réfection du presbytère de l'église du Village et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 1 638,42 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-702-20-710), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 059 **9.2 Mandat à l'UMQ - achat de chlorure**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ propose un achat regroupé avec ses membres pour se procurer du chlorure de calcium solide en flocons utilisé comme abat-poussière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, pour l'année 2013, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière;

QUE la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées et accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE la Ville s'engage à prendre du chlorure de calcium en flocons 77 % ou 85 %, selon la meilleure proposition conforme combinant le prix et la concentration, pour une quantité de 38 ballots de 1 000 kg et s'engage à respecter les termes du contrat attribué par l'UMQ comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la Ville avant taxes tel que fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QUE la Ville pourra se retirer de l'achat regroupé en transmettant à l'UMQ, avant la date d'ouverture des soumissions, une résolution en ce sens transmise au moins 5 jours avant la date d'ouverture des soumissions prévue au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 060 **9.3 Demande Hydro-Québec - ajout d'éclairage public - luminaires au DEL**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire procéder à l'implantation d'un projet pilote d'ajout de 4 nouvelles lumières DEL sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec de mise en place de lumières de rue de 65 watts DEL aux emplacements suivants :

Localisation	Poteau
929, rue Longpré	8 - 8
953, rue Longpré	
1001, rue Longpré	
1041, rue Longpré	

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières, (projet n^{o} 2013-46);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les 4 lumières dont les frais d'électricité (poste budgétaire 02-340-00-681) et les frais de location de poteau à 1,43 $/poteau, taxes en sus (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 061

9.4 Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP - construction d'un belvédère sur le chemin Duplessis

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la construction d'un belvédère sur le chemin Duplessis en bordure de la Rivière du Diable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable des parcs et immeubles de la Ville à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la construction d'un belvédère sur le chemin Duplessis, en bordure de la Rivière du Diable. La Ville s'engage à transmettre au MDDEFP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 062

9.5 Acquisition d'un véhicule de service pour l'assainissement des eaux - rejet des soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait planifié de procéder à l'acquisition d'un véhicule de service pour l'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un véhicule Jeep Patriot dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Performance Laurentides inc.	22 195 $
Giroux Chrysler	22 400 $

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics souhaite procéder à une réévaluation des besoins en termes d'acquisition des véhicules de service.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres TP-2012-03 du projet de fourniture d'un véhicule Jeep Patriot pour le service d'assainissement des eaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 063 **9.6 Amélioration du réseau routier - subvention 2012**

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vue attribuer pour l'exercice financier 2012 une subvention de 45 000 $ par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été affectée à l'amélioration du chemin du Lac-Gauthier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac-Gauthier (projet 2012-53), au montant de 45 000 $, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 064 **9.7 Amélioration du réseau routier - demande d'aide financière 2013**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec verse occasionnellement de l'aide financière discrétionnaire pour l'amélioration du réseau routier municipal aux municipalités qui en font la demande;

CONSIDÉRANT QU' il existe plusieurs chemins ou rues dans la Ville où sont nécessaires des travaux de réfection, dont voici une liste non exhaustive :

Chemin du Lac-Gauthier (2 400 m) **340 000 $**
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Traitement de surface triple;

Chemin Galuppi (300 m) **80 000 $**
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;
- Traitement de surface triple;

Chemin de l'Orée-des-Lacs (600 m) **150 000 $**
- Rechargement de gravier;
- Remplacement de ponceaux;
- Reprofilage de fossés;

- Traitement de surface triple;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE soumettre une demande d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) du ministère des Transports du Québec par l'intermédiaire du député du comté de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 065 **9.8 Télémétrie phase III - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la phase III de son projet d'implantation de système de télémétrie, de contrôle et d'acquisition de données pour 6 de ses installations d'aqueduc et d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs-conseils BPR-Triax avait été mandatée pour la préparation des plans et devis préliminaires et pour la construction et la surveillance des travaux du projet d'implantation de système de télémétrie phase I et phase II;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de l'entreprise BPR-Triax au montant de 21 250 $, taxes en sus (projet 2011-27), payable par les réserves d'aqueduc et d'égouts des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant, pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet d'implantation de télémétrie phase III pour 6 installations d'eau potable et usées desservant le Secteur Village et le Secteur Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 066 **9.9 Contrôle des chiens et de certains autres animaux - contrats**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de nouveaux contrats avec monsieur Robert Rochon et madame Claire Morel relativement au contrôle des chiens et de certains autres animaux, pour la période du 1er mars 2013 au 29 février 2016 (poste budgétaire 02-292-00-451).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 067 **9.10 Amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées - secteur Saint-Jovite - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées ont été réalisés par l'entreprise Nordmec Construction inc. et que des travaux supplémentaires ont été réalisés;

initiales du maire

0512

initiales de la greffière

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation et au paiement des travaux supplémentaires au montant de 1 472,50 $, taxes en sus (projet 2011-14), à l'entreprise Nordmec Construction inc., à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM13 02 068

11.1 Fête nationale 2013

CONSIDÉRANT QU' un programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec est offert aux organismes publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' autoriser la présentation de la Fête nationale du Québec au parc au-Fil-de-l'Eau et à la plage du lac Mercier les 23 et 24 juin 2013 et d'accepter le budget d'opération proposé de 57 050 $, pour l'organisation de l'événement (postes budgétaires 02-701-70-xxx);

DE permettre la tenue d'un feu d'artifice le 24 juin, conformément au règlement 53 concernant le bruit;

D' autoriser le dépôt d'une demande de subvention à la Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières dans le cadre du Programme d'assistance financière 2013 aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM12 03 069

11.2 Camp d'été 2013 - budget d'opération

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre un camp d'été aux jeunes de 5 à 14 ans pour une période de 7 semaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE consentir à la planification et à la réalisation du camp d'été 2013 qui aura lieu du 1er juillet au 16 août 2013, et d'autoriser un budget de 68 925 $ à ces fins (postes budgétaires 02-701-55-xxx).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 070 **11.3 Programme 0-5-30 - adhésion**

CONSIDÉRANT QUE le programme 0-5-30 COMBINAISON PRÉVENTION a pour objectifs de réduire le tabagisme ainsi que la fumée du tabac dans l'environnement (0), d'augmenter la consommation de fruits et de légumes (5) ainsi que la pratique régulière d'activités physiques auprès des adultes de 18 à 64 ans (30);

CONSIDÉRANT QUE ce programme propose des actions à long terme et des changements durables auprès des individus et des environnements dans lesquels ils évoluent pour les soutenir dans l'adoption et le maintien de saines habitudes de vies;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE la Ville participe au programme 0-5-30 COMBINAISON PRÉVENTION et délègue la responsable des loisirs et des sports pour la représenter auprès de l'Agence de Santé publique des Laurentides dans la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 071 **11.4 Festival Fou Rire Tremblant - demande d'autorisation d'événement et de soutien technique**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue de la 2e édition du festival Fou Rire Tremblant du 26 au 29 juin 2013, et la fourniture du soutien technique demandé par l'intermédiaire du Service de la culture et des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 11 février 2013

Le directeur général dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 11 février 2013 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

initiales du maire

0514

initiales de la greffière

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

La mairesse suppléante répond aux questions des personnes présentes.

CM13 02 072 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roxanne Lacasse
Mairesse suppléante

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0316

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

25 février 2013

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **25 février 2013** à **19 h 10**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Règlement concernant le service de transport en commun de personnes - avis de motion;
5. Transport en commun - modification de la tarification et de l'horaire;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA13 02 043 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA13 02 044

4. Règlement concernant le service de transport en commun de personnes - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement concernant l'organisation du service de transport en commun de personnes et dépose le projet de règlement séance tenante, conformément à l'article 48.25 de la *Loi sur les transports.*

Le projet de règlement vise à modifier le parcours du service de transport en commun qui empruntera les voies de circulation suivantes, selon l'horaire et les tarifs fixés ou modifiés par résolution du conseil :

- rue de Saint-Jovite;
- route 117 (entre la rue Siméon et la rue Léonard);
- rue Léonard (entre les rues Lalonde et de Saint-Jovite);
- rue Labelle;
- chemin du Village;
- chemin des Voyageurs;
- 117 nord (entre la rue Siméon et la rue Léonard);
- 117 nord (bretelle entre la rue Demontigny et la montée Ryan);
- rue Lalonde;
- boulevard du Docteur-Gervais (par les rues Mercier et Lafleur);
- chemin de Brébeuf;
- 117 sud (bretelle entre la montée Ryan et le chemin de Brébeuf).

Ce projet de règlement, qui remplace et abroge le *Règlement (2003)-31 concernant l'organisation d'un service de transport en commun de personnes*, reprend l'ensemble des dispositions de l'ancien règlement sauf en ce qui a trait au parcours modifié tel que mentionné ci-dessus.

CA13 02 045

5. Transport en commun - modification à la tarification et de l'horaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application par la Ville le 10 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur le transport des personnes a procédé à l'analyse de la tarification et recommande des modifications;

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Ville en regard de la publication des horaires et du changement de tarification au moins 30 jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' adopter l'horaire des lignes « A » et « B » pour la période du 10 avril au 20 décembre 2013 tel que proposé et déposé par la Commission sur le transport des personnes;

DE modifier la tarification telle que proposée et déposée par la Commission sur le transport des personnes comme suit :

Produits	Tarification
Passage simple - pour tous	3 $
7 ans et moins	Gratuit
10 passages - régulier	25 $
10 passages - étudiant, 65 ans et plus	17 $

initiales du maire

0318

initiales de la greffière

Carte mensuelle régulière	40 $
Carte mensuelle étudiant, 65 ans et plus, citoyen	30 $
1 jour illimité	8 $
2 jours illimités	14 $
3 jours illimités	18 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA13 02 046

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0515

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

25 février 2013

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **25 février 2013** à **19 h 14**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présents le directeur général et la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Réserves publiques à des fins de réserves foncières :
   - 4.1 Chemin du Village;
   - 4.2 Rue de Saint-Jovite;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM13 02 073

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

4. Réserves publiques à des fins de réserves foncières

CM13 02 074

4.1 Chemin du Village

CONSIDÉRANT les pouvoirs en matière d'imposition de réserve foncière conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et ville*;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'expropriation*, la Ville peut imposer une réserve pour fins publiques à des fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT l'objectif d'accroître l'accès visuel et physique au lac Mercier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' imposer une réserve publique à des fins de réserve foncière sur les lots 2 803 257, 2 803 256, 2 803 255 et 2 803 350 du cadastre du Québec;

DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour effectuer les procédures nécessaires à cette réserve (02-140-03-412) pour un montant préautorisé incluant d'éventuels frais inhérents (poste budgétaire 02-140-00-419), le tout payable par le surplus libre accumulé;

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution;

DE fixer à la séance de juillet 2013 la réévaluation de la pertinence de maintenir la réserve foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 075 **4.2 Rue de Saint-Jovite**

CONSIDÉRANT les pouvoirs en matière d'imposition de réserve foncière conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'expropriation*, la Ville peut imposer une réserve pour fins publiques à des fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de créer une place publique pour la tenue d'événements extérieurs.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' imposer une réserve publique à des fins de réserve foncière sur lots 3 277 984, 3 277 994, 3 277 995, 3 277 998, 3 277 999, 3 278 008, 3 278 026 et une partie du lot 3 764 136, du cadastre du Québec et de discuter avec les propriétaires concernés;

DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour effectuer les procédures nécessaires à cette réserve (02-140-03-412) pour un montant préautorisé incluant d'éventuels frais inhérents (poste budgétaire 02-140-00-419), le tout payable par le surplus libre accumulé;

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution;

DE fixer à la séance de juillet 2013 la réévaluation de la pertinence de maintenir la réserve foncière.

initiales du maire

0517

initiales de la greffière

Le vote est demandé

Ont voté pour :	monsieur Kevin Ratcliffe	monsieur André David
	monsieur Pascal De Bellefeuille	monsieur Pierre Labonté
	madame Thérèse Barrette	madame Roxanne Lacasse
A voté contre :	monsieur Vincent Perreault	

POUR : 6 CONTRE : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM13 02 076 **6. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 20.

Pierre Pilon	Marie Lanthier
Maire	Greffière

initiales du maire

0328

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 mars 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 mars 2013** à **19 h 40**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

Remise de chèques à deux organismes du milieu

Remise de cadres par des policiers et des pompiers - participation aux 24h de ski et de vélo

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 11 février 2013;
3.2 Séance extraordinaire du 25 février 2013;

4. Règlement

4.1 Règlement (2012)-A-06-6 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption;

5. Administration

5.1 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - versements de la subvention;
5.2 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - contribution 2013;
5.3 Politique d'utilisation des médias sociaux - adoption;
5.4 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2013 - participation;
5.5 Appel d'un jugement de la Cour municipale - mandat de services professionnels;
5.6 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec;
5.7 Souper tournant de la Chambre de commerce - participation;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un mécanicien de véhicules lourds - Service des travaux publics;
6.2 Embauche d'un greffier adjoint - Service du greffe;
6.3 Augmentation salariale du personnel cadre;

initiales du maire

0329

initiales de la greffière

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Fourniture et installation d'un système de déshumidification au garage municipal - acceptation finale des travaux;

9.2 Terrain de soccer de Nos-Étoiles - construction d'un bâtiment de service - acceptation finale des travaux;

9.3 Gratuité du service de transport en commun;

9.4 Pavage conventionnel 2013 - contrat;

9.5 Travaux de réparation de pavage 2013 - contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Retiré;

11.2 Ministère de la Culture et des Communications - demande d'aide financière;

12. Police

12.1 Activité de reconnaissance des employés;

12.2 Achat de véhicules - contrats :

12.2.1 Dodge Charger police package 2013;

12.2.2 Dodge Gran Caravan 2013;

12.2.3 Ford utilitaire Police Intercepteurs 2013;

12.2.4 Utilitaire banalisé;

13. Incendie

13.1 Achat d'un véhicule Dodge Durango 2013 Special Service - contrat.

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA13 03 047 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA13 03 048

3.1 Séance du 11 février 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 11 février 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 049

3.2 Séance extraordinaire du 25 février 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 février 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA13 03 050

Modifiée par la résolution CA13 04 077

4.1 Règlement (2012)-A-06-6 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 21 janvier 2013;

Il est proposé monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-A-06-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-A-06 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA13 03 051

5.1 Fiducie du Domaine Saint-Bernard - versements de la subvention

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération et la Fiducie du Domaine Saint-Bernard ont conclu une entente autorisée par la résolution CA12 02 066 pour les années 2012 et 2013 dont les articles 3, 4 et 6 qui prévoient les modalités de versements de la subvention à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser les sommes prévues à l'entente, soit 245 113,14 $ de la façon suivante (poste budgétaire 02-701-51-970) :

- 122 557,14 $ le 1er avril 2013;
- 122 556,00 $ le 1er juillet 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 052

5.2 Office du tourisme Région Mont-Tremblant - contribution 2013

CONSIDÉRANT le protocole d'entente en vigueur entre la Ville et l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser à l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant pour l'année 2013 une contribution de 401 606 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-971), répartie en trois versements de la façon suivante :

- 201 606 $ le 1er avril 2013;
- 100 000 $ le 1er août 2013;
- 100 000 $ le 1er novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 053

5.3 Politique d'utilisation des médias sociaux - adoption

CONSIDÉRANT QUE les médias sociaux font partie de notre réalité et que la Ville possède sa page Facebook;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter la *Politique d'utilisation des médias sociaux* afin de maximiser les avantages liés à l'utilisation des médias sociaux tout en minimisant les risques éventuels pour la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 054 **5.4 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins 2013 - participation**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Thérèse Barrette et monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille, ainsi que monsieur Jean Marcoux, directeur général, représentent la Ville au Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins qui aura lieu le 27 mars 2013 au Théâtre Saint-Sauveur et d'acheter trois billets pour une somme de 169,59 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346 et 02-130-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 055 **5.5 Appel d'un jugement de la Cour municipale - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 2013, le juge de la Cour municipale a rendu un jugement dans le dossier 11-00863-7;

CONSIDÉRANT QUE le 20 février 2013, le défendeur a produit au greffe de la Cour supérieure une inscription d'appel de sa condamnation et qu'il est nécessaire de produire une comparution dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater la firme Dubé, Guyot, avocats, au taux horaire de 195 $, en plus des déboursés, aux fins de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour cette cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 056 **5.6 Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Jean Marcoux directeur général à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec prévues du 9 au 11 mai 2013 à Montréal et de défrayer le coût d'inscription de 895 $, taxes en sus, et toutes les dépenses inhérentes à cette activité (poste budgétaire 02-130-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 057 **5.7 Souper tournant de la Chambre de commerce - participation**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille et André David, ainsi que monsieur Jean Marcoux, directeur général, représentent la Ville au souper tournant de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 26 mars 2013 à Mont-Tremblant et d'acheter trois billet pour une somme de 225 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346 et 02-130-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA13 03 058

6.1 Embauche d'un mécanicien de véhicules lourds - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de mécanicien de véhicules lourds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Pascal Boudrias, à titre de mécanicien de véhicules lourds, poste régulier, pour le Service des travaux publics à compter du 2 avril 2013, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 059

6.2 Embauche d'un greffier adjoint - Service du greffe

CONSIDÉRANT l'affichage du poste vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Marie-Pier Bouchard Pharand, à titre de greffière adjointe, poste régulier, au Service du greffe à compter du 2 avril 2013 et autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 060

6.3 Augmentation salariale du personnel cadre

CONSIDÉRANT QUE la structure salariale du personnel cadre adoptée le 24 avril 2006 par la résolution CA06 04 120 comporte des échelles salariales avec minimum et maximum pour chacune des classes et qu'elle est indexée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil fixe le pourcentage des augmentations salariales du personnel cadre à 3 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser, rétroactivement au 1er janvier 2013, les augmentations salariales du personnel cadre pour un pourcentage global de 3 % et de majorer les minimums et les maximums des échelles des classes de la structure salariale du même pourcentage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA13 03 061

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2012 au montant de 87 797,53 $ et pour le mois de février 2013 au montant de 169 994,55 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 062 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 191 427,65 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA13 03 063 **9.1 Fourniture et installation d'un système de déshumidification au garage municipal - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cimco Réfrigération a exécuté les travaux de mise en place d'un système de déshumidification au garage municipal, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2011-55;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 1 940 $, taxes en sus (projet 2011-56), à l'entreprise Cimco Réfrigération;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 064 **9.2 Terrain de soccer de Nos-Étoiles - construction d'un bâtiment de service - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction Raynald Tisseur inc. a exécuté les travaux du bâtiment utilitaire au terrain de soccer de Nos-Étoiles, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2011-25;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 1 212,29 $ taxes en sus (projet 2011-19), à l'entreprise Construction Raynald Tisseur inc.;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 065

9.3 Gratuité du service de transport en commun

CONSIDÉRANT QUE le 22 avril est le Jour de la Terre et que la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de faire une différence en cette journée à caractère environnemental en offrant gratuitement le transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE les 23 juin et 18 août 2013 se tiendront les événements Ironman 70.3 et Ironman et que la Ville souhaite offrir à tous les usagers la gratuité du transport afin de faciliter les déplacements entre les divers pôles;

CONSIDÉRANT QUE l'entente cadre intervenue entre la Ville et la Station Mont Tremblant en 2003 prévoit une journée porte ouverte permettant aux personnes détenant une carte citoyen/citoyenne Mont-Tremblant de profiter gratuitement de la remontée mécanique le 15 septembre 2013 et que la Ville désire offrir à ses citoyens la possibilité de se rendre à cette activité en utilisant gratuitement le transport en commun sur présentation de la carte;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la gratuité aux usagers du service de transport en commun, pour les journées suivantes :

- 22 avril 2013 - Jour de la Terre;
- 23 juin 2013 - Ironman 70.3;
- 18 août 2013 - Ironman;
- 15 septembre 2013 - Journée du citoyen, entre 9 h et 18 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 066

9.4 Pavage conventionnel 2013 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de pavage conventionnel et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Asphalte Desjardins Inc.	535 722,57 $
Terra Location inc.	631 862,80 $
Les Entreprises Guy Desjardins Inc.	639 790,00 $
Asphalte, Béton, Carrière Rive Nord Inc.	753 038,00 $
Pavage Jéromien Inc.	775 755,75 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Asphalte Desjardins Inc. au montant de 535 722,57 $, taxes en sus, pour les travaux de pavage conventionnel 2013, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-07 et réparti comme suit :

- Chemin du Lac-Tremblant-Nord projet 2013-07;
- Chemin des Hauteurs projet 2013-49;
- Chemin de Brébeuf projet 2013-47;
- Chemin Champagne projet 2013-51;
- Rue Lalonde projet 2013-53;
- Chemin Desmarais projet 2013-54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 067

9.5 Travaux de réparation de pavage 2013 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de réparation de pavage sur son territoire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Aphalte Bélanger inc.	107 352,50 $
Pavage Jéromien	154 075,00 $
Asphalte, Béton, Carrières Rive Nord Inc.	218 075,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Asphalte Bélanger inc. au montant de 107 352,50 $, taxes en sus, pour les travaux de réparation de pavage 2013, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-08 et réparti comme suit :

- Surlargeur d'accotement sur le chemin du Lac-Mercier projet 2013-40;
- Surlargeur d'accotement sur la rue des Pionniers projet 2013-55;
- Réparation piste multifonctionnelle poste budgétaire 02-701-50-536 (20 000 $);
- Réparation asphalte poste budgétaire 02-320-00-625 (50 000 $).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Retiré

CA13 03 068

11.2 Ministère de la Culture et des Communications - demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications effectue un appel de projets de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes (année 2013-2014);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA13 03 069

12.1 Activité de reconnaissance des employés

CONSIDÉRANT QUE les individus constituent la richesse la plus précieuse des organisations d'où l'importance de reconnaître leur contribution au travail;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance au travail s'inscrit dans la foulée des valeurs que le conseil d'agglomération et la direction de la Ville véhiculent au chapitre des priorités organisationnelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général à confier au Service de police l'organisation d'une activité de reconnaissance des employés prévue en décembre 2013 et d'allouer un budget de 15 000 $ (poste budgétaire 02-110-00-493), à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Achat de véhicules - contrats

CA13 03 070

12.2.1 Dodge Charger police package 2013

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de deux véhicules Dodge Charger police package 2013 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	50 567 $
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	50 612 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) au montant de 50 567 $, taxes en sus (projet 2013-02), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture de deux véhicules Dodge Charger police package 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 071 **12.2.2 Dodge Gran Caravan 2013**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un véhicule Dodge Gran Caravan 2013 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	22 368 $
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	22 896 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) au montant de 22 368 $, taxes en sus (projet 2013-02), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'un véhicule Dodge Gran Caravan 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 072 **12.2.3 Ford utilitaire Police Intercepteurs 2013**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un véhicule Ford utilitaire Police Intercepteurs 2013 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
Jacques Olivier Ford inc.	36 597 $
Auto Desrosiers Ford inc.	37 197 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Jacques Olivier Ford inc. au montant de 36 597 $, taxes en sus (projet 2013-02), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'un véhicule Ford utilitaire Police Intercepteurs 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 03 073 **12.2.4 Utilitaire banalisé**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un véhicule utilitaire banalisé et que les résultats des soumissions conformes sont les suivants :

Soumissionnaire	Véhicule	Prix (taxes en sus)
Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	Dodge Journey SXT	21 701 $
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	Dodge Journey SXT	22 220 $
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée	Chevrolet Equinox	30 270 $

initiales du maire

0339

initiales de la greffière

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) au montant de 21 701 $, taxes en sus (projet 2013-02), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture d'un véhicule utilitaire banalisé Dodge Journey SXT 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA13 03 074 **13.1 Achat d'un véhicule Dodge Durango 2013 Special Service - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'un véhicule Dodge Durango 2013 Special Service, que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission conforme soit celle de l'entreprise Performance Laurentides au montant de 33 395 $, taxes en sus (projet 2013-04), pour l'achat d'un véhicule Dodge Durango 2013 Special Service, conformément aux documents d'appel d'offres INC-2013-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA13 03 075 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0518

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

11 mars 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 mars 2013** à **19 h 59**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. **Adoption de l'ordre du jour**

2. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR***

3. **Procès-verbaux**

3.1 Séance du 11 février 2013;

3.2 Séance extraordinaire du 25 février 2013;

4. **Règlements**

4.1 Règlement (2012)-94-6 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption;

4.2 Règlement (2012)-100-12 modifiant le plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption;

4.3 Règlement (2012)-101-6 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - adoption;

4.4 Règlement (2012)-102-26 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption;

4.5 Règlement (2012)-103-7 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions - adoption;

4.6 Règlement (2012)-104-4 modifiant le règlement de construction relativement à la suppression d'applications du Code de construction - adoption;

4.7 Règlement (2012)-106-7 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation - adoption;

4.8 Règlement (2012)-107-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement à la suppression de l'application du Code de construction - adoption;

4.9 Règlement (2012)-108-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption;

4.10 Règlement (2013)-131 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 000 $ pour le prolongement et la réfection de la rue Vaillancourt - avis de motion;

4.11 Règlement (2013)-132 décrétant un emprunt et une dépense de 125 200 $ pour la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout sur l'impasse du Portail, sur la future rue Vaillancourt et sur la rue Pierre-A.-Barrette - avis de motion;

4.12 Règlement modifiant le règlement (2009)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - avis de motion;

5. Administration

5.1 Grand Lodge Mont-Tremblant - autorisation d'événement;

5.2 Rendez-vous de la relève - participation;

5.3 Société canadienne du cancer - avril, Mois de la jonquille - appui;

5.4 Réforme de l'assurance-emploi - appui à la demande de renonciation;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 1479 et 1483, chemin du Village - empiètement dans les marges latérales;

8.1.2 75, chemin Napoléon - réduction de la zone tampon et absence de clôture opaque;

8.1.3 110, chemin de l'Albatros - réduction de la superficie d'un lot;

8.1.4 1595-1599, route 117 - réduction de la bande de protection du corridor de signature, du nombre d'arbres en cour avant, de l'espace tampon en cour arrière et absence d'écran visuel;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 18 février 2013;

8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - G7 Développement inc. - Phase VIII;

8.4 Garantie financière - enseigne située au 95, chemin Napoléon;

9. Travaux publics

9.1 Comité d'embellissement - nomination;

9.2 Politique nationale de la ruralité - demande d'aide financière;

9.3 Acquisition de déflecteurs pour le décanteur de l'usine d'épuration du secteur Saint-Jovite - contrat;

9.4 Demande à Hydro-Québec - ajout d'éclairage public;

9.5 Acquisition d'une camionnette pour le service d'assainissement des eaux - contrat;

9.6 Acquisition de luminaires décoratifs - chemin de Brébeuf - contrat;

9.7 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - contrat;

9.8 Traitement de surface triple 2013 - contrat;

9.9 Demande de cession d'une partie de la rue Fournel;

9.10 Ministère des Transports du Québec - demande de maintien du Pont-de-Fer;

9.11 Acquisition d'un véhicule de service - Service de l'environnement;

9.12 Asphaltage de l'accotement sur la route 327 - municipalité d'Huberdeau - appui;

initiales du maire

0520

initiales de la greffière

9.13 Fourniture d'une pompe pluviale pour le poste de pompage principal secteur Saint-Jovite;

10. Environnement

10.1 Résolution CM12 11 834 - collecte des matières résiduelles - correction;

10.2 Achat de composteurs;

11. Culture et loisirs

11.1 Ententes de subventions avec des organismes;

11.2 Triathlon Mont-Tremblant - demande d'autorisation d'événement et de soutien technique;

11.3 Remboursement des frais de non-résidence - activités sportives;

11.4 Politique d'utilisation des locaux municipaux - adoption;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

15.1 Règlement 272-2012 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté des Laurentides abrogeant les dispositions relatives au tracé du projet routier de l'axe le Boulé Ouest - entrée en vigueur;

15.2 Règlement 276-2013 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ajustant les usages compatibles dans les affectations villageoise, agricole et agroforestière - adoption;

15.3 Règlement 277-2013 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les parcs régionaux linéaires le P'tit Train du Nord et le corridor aérobique - adoption;

15.4 Ministère du Développement durable - Gestion des matières résiduelles - montant accordé pour la performance.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM13 03 077 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0521

initiales de la greffière

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CM13 03 078

3.1 Séance du 11 février 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 février 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 079

3.2 Séance extraordinaire du 25 février 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 février 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM13 03 080

Modifiée par la résolution CM13 04 126

4.1 Règlement (2012)-94-6 modifiant le règlement concernant la tarification - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 21 janvier 2013;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-94-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2006)-94 CONCERNANT LA TARIFICATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour, en ce qu'il a un lien avec l'une des parties qui bénéficieraient de l'adoption de cette résolution. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM13 03 081 **4.2 Règlement (2012)-100-12 modifiant le plan d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 11 février 2013;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-100-12 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM13 03 082 **4.3 Règlement (2012)-101-6 modifiant le règlement concernant les permis et certificats relativement à diverses dispositions - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 11 février 2013;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-101-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour, en ce qu'il a un lien avec l'une des parties qui bénéficieraient de l'adoption de cette résolution. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM13 03 083 **4.4 Règlement (2012)-102-26 modifiant le règlement de zonage relativement à diverses dispositions - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 11 février 2013;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-102-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM13 03 084 **4.5 Règlement (2012)-103-7 modifiant le règlement de lotissement relativement à diverses dispositions - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 11 février 2013;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-103-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (2008)-103 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 085 **4.6 Règlement (2012)-104-4 modifiant le règlement de construction relativement à la suppression d'applications du Code de construction - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 11 février 2013;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-104-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (2008)-104 RELATIVEMENT À LA SUPPRESSION D'APPLICATIONS DU CODE DE CONSTRUCTION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 086 **4.7 Règlement (2012)-106-7 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation - adoption**

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 11 février 2013;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-106-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106 PAR L'AJOUT D'OBJECTIFS ET DE CRITÈRES D'ÉVALUATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 087

4.8 Règlement (2012)-107-5 modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement à la suppression de l'application du Code de construction - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 11 février 2013;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-107-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (2008)-107 RELATIVEMENT À LA SUPPRESSION DE L'APPLICATION DU CODE DE CONSTRUCTION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 088

4.9 Règlement (2012)-108-2 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 11 février 2013;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2012)-108-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME (2008)-108 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 089

4.10 Règlement (2013)-131 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 000 $ pour le prolongement et la réfection de la rue Vaillancourt - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2013)-131 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 000 $ pour le prolongement et la réfection de la rue Vaillancourt.

Ce règlement décrète un emprunt et une dépense pour la construction de la rue Vaillancourt entre la route 117 et le boulevard du Docteur-Gervais incluant la mise en place d'un pont chevauchant le ruisseau Clair, de trottoirs, d'éclairage public et de réseaux d'aqueduc et d'égouts pluviaux et sanitaires.

CM13 03 090

4.11 Règlement (2013)-132 décrétant un emprunt et une dépense de 125 200 $ pour la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout sur l'impasse du Portail, sur la future rue Vaillancourt et sur la rue Pierre-A.-Barrette - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le Règlement (2013)-132 décrétant un emprunt et une dépense de 125 200 $ pour la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout sur l'impasse du Portail, sur la future rue Vaillancourt et sur la rue Pierre-A.-Barrette.

CM13 03 091 **4.12 Règlement modifiant le règlement (2009)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le règlement (2009)-113 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Le règlement à modifier porte sur le droit payable par chaque exploitant d'une carrière ou d'une sablière dont l'exploitation est susceptible d'occasionner le transit de certaines substances sur les voies publiques municipales.

La modification projetée vise à ajouter notamment l'utilisation de caméra/compteur à la liste des moyens utilisés par la Ville afin de juger de l'exactitude des déclarations des exploitants.

5. Administration

CM13 03 092 **5.1 Grand Lodge Mont-Tremblant - autorisation d'événement**

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes pour la tenue d'un feu d'artifice au Grand Lodge Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation de feux d'artifice au Grand Lodge Mont-Tremblant les 28 avril et 6 septembre 2013.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 093 **5.2 Rendez-vous de la relève - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soit autorisé à participer au Rendez-vous de la relève 7-77 qui se tiendra le 21 mars 2013 à Mont-Tremblant et de payer les frais d'inscription au montant total de 100 $ (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 094 **5.3 Société canadienne du cancer - avril, Mois de la jonquille - appui**

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

initiales du maire

0526

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelques 180 000 québécois et québécoises qui ont actuellement un cancer;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des québécois et québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE décréter le mois d'avril Mois de la jonquille;

D' encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 095 **5.4 Réforme de l'assurance-emploi - appui à la demande de renonciation**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral a modifié l'article 27 de la *Loi sur l'assurance-emploi* avec une nouvelle définition du terme « emploi convenable »;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme vise particulièrement les prestataires dits « fréquents » qui composent une grande partie de la population de la région;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral exige des prestataires dits « fréquents » d'accepter tout travail situé jusqu'à une heure de route de leur domicile, à 70% de leur ancien salaire, dès la septième semaine de chômage et ce, sans égard à leur formation et leurs compétences;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle définition d'un « emploi convenable » risque de créer un exode de la population vers les grands centres urbains et menace la vitalité de l'économie régionale basée principalement sur des emplois saisonniers;

initiales du maire

0527

initiales de la greffière

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE demander au gouvernement fédéral de renoncer à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affecte les citoyens de la région et de la Ville et de demander au gouvernement fédéral de consulter les municipalités lors de l'adoption de réglementation qui pourrait avoir un impact sur les travailleurs et travailleuses de leurs régions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM13 03 096 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2012 au montant de 21 273,85 $ et pour le mois de février 2013 au montant de 101 695,23 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 097 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 10 454,65 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 1479 et 1483, chemin du Village - empiètement dans les marges latérales

Ces demandes de dérogation mineure (2013-DM-011 et 2013-DM-012) visent à autoriser l'implantation d'une remise à cheval sur la ligne mitoyenne séparant deux propriétés alors qu'une marge de 1 m est prévue.

Le CCU recommande d'accepter ces demandes. (CCU13-02-018)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 75, chemin Napoléon - réduction de la zone tampon et absence de clôture opaque

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-013) vise à autoriser :

- l'absence de la zone tampon de 5 m requise entre une zone villégiature et une zone commerciale sur une distance de 100 m;
- l'absence d'une clôture opaque entre ces 2 zones.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-02-017)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 110, chemin de l'Albatros - réduction de la superficie d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-015) vise à autoriser la création d'un lot avec une superficie de 5 133,5 m^2 plutôt que de 10 000 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-02-021)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 1595-1599, route 117 - réduction de la bande de protection du corridor de signature, du nombre d'arbres en cour avant, de l'espace tampon en cour arrière et absence d'écran visuel

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-023) vise à autoriser l'aménagement d'un terrain qui dérogerait à la réglementation par :

- sa bande de protection du corridor de signature (route 117) de 4,3 m plutôt que de 8 m;
- la plantation de 9 arbres dans cette bande plutôt que de 15 arbres;
- la bande tampon arrière de 1 m plutôt que de 5 m vis-à-vis l'espace de chargement et de déchargement;
- l'absence d'une clôture opaque servant d'écran visuel derrière la zone tampon.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-02-020)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM13 03 098

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 18 février 2013

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées au 75, chemin Napoléon, 1479 et 1483, chemin du Village, 1597, route 117 et 110, chemin de l'Albatros pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 1479 et 1483, chemin du Village, 688 et 814, rue de Saint-Jovite, ainsi que pour l'entrée est de la Ville sur la route 117;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un nouveau plan dans le dossier de la dérogation mineure pour le 110, chemin de l'Albatros;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 18 février 2013 portant les numéros CCU13-02-017 à CCU13-02-024 :

EN modifiant les références au plan pour la recommandation CCU13-02-021, soit le plan de monsieur Simon Jean a.g. portant le numéro 20862, de sa minute 1019 et daté du 25 février 2013;

EN ajoutant, aux conditions inscrites à la recommandation CCU13-02-023, les conditions suivantes :

- que les fleurs qui seront intégrées aux aménagements soient de couleurs vives et variées;
- que les arbres soient des essences qui requièrent peu ou pas d'élagage;
- qu'une plantation de feuillus et de conifères soit intégrée à l'aménagement paysager prévu au centre des deux carrefours giratoires;
- qu'une amélioration soit faite au niveau de la plantation en choisissant des essences résistantes aux sels de voirie et en ajoutant des plantes vivaces qui amélioreront l'aspect floral du carrefour giratoire situé sur la route 117;
- que l'éclairage de l'enseigne « Mont-Tremblant » soit dirigé vers le bas afin de respecter les principes de protection du ciel nocturne (dark sky).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 099 **8.3 Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - G7 Développement inc. - Phase VIII**

CONSIDÉRANT QUE G7 Développement inc. procède à une opération cadastrale afin de créer les futurs lots 2-24-14 à 2-24-16 du rang D du canton de Clyde pour laquelle une contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels est requise;

CONSIDÉRANT QUE ce promoteur offre à la Ville un terrain de 2 205 m^2 sur le chemin des Castors adjacent à un terrain dont la Ville est propriétaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE refuser la demande déposée par G7 Développement à l'effet de céder à la Ville, un terrain de 2 205 m^2 en bordure du chemin Castor et d'exiger que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 100 **8.4 Garantie financière - enseigne située au 95, chemin Napoléon**

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du permis visant l'installation d'une enseigne n'ont pas été respectées et qu'une garantie financière a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE conserver la garantie financière de 500 $ remise à la Ville dans le cadre de l'émission du permis 2011-0218 pour l'enseigne située au 95, chemin Napoléon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM13 03 101 **9.1 Comité d'embellissement - nomination**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de combler un poste vacant suite au départ de madame Laura Scully dont le mandat devait se terminer le 14 avril 2014;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Jean Lebrun pour siéger au comité d'embellissement jusqu'au 14 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 102 **9.2 Politique nationale de la ruralité - demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire aménager un belvédère sur le chemin Duplessis*;*

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande pour l'aide financière disponible et admissible des années 2012, 2013 et 2014 dans le cadre du volet pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité* pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable des parcs et immeubles à effectuer la demande d'aide financière dans le cadre du programme « Pacte rural » de la *Politique nationale de la ruralité* pour le projet d'aménagement d'un belvédère sur le chemin Duplessis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 103 **9.3 Acquisition de déflecteurs pour le décanteur de l'usine d'épuration du secteur Saint-Jovite - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire l'acquisition de déflecteurs pour le décanteur de l'usine d'épuration du secteur Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de NEFCO inc., au montant de 20 780 $, taxes en sus (projets 2013-25), payable par la réserve d'égout du secteur Saint-Jovite, pour l'acquisition de déflecteurs pour le décanteur de l'usine d'épuration de ce même secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 104 **9.4 Demande à Hydro-Québec - ajout d'éclairage public**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire procéder à l'ajout d'éclairage public;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilité publique existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE formuler une demande auprès d'Hydro-Québec afin qu'elle procède à la mise en place et au raccordement de lumières de rue de 100 watts HPS face au 185, rue Émond, poteau Z7Y7Z;

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières;

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour la lumière dont les frais d'électricité (poste budgétaire 02-340-00-681) et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519) selon les tarifs en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 105

9.5 Acquisition d'une camionnette pour le service d'assainissement des eaux - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'une camionnette 4x4 ½ tonne pour le service d'assainissement des eaux et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltee	23 733 $
Desrosiers Ford Mont-Tremblant	25 084 $
Performance Laurentides inc.	25 495 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Les Sommets Chevrolet Buick GMC Ltée pour l'acquisition d'une camionnette 4X4 ½ tonne au montant de 23 733 $, taxes en sus (projet 2013-18), payable à part égale (25 %) par les réserves d'aqueduc et d'égout des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 106

9.6 Acquisition de luminaires décoratifs - chemin de Brébeuf - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place de luminaires décoratifs pour le projet de réfection du chemin de Brébeuf et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Lumen	43 620 $
Franklin Empire	44 064 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Lumen pour l'acquisition de 12 luminaires décoratifs pour le projet de réfection du chemin de Brébeuf au montant de 43 620 $, taxes en sus (projet 2013-47), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 107 **9.7 Disposition des boues et des déchets des eaux usées - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la cueillette, au transport et à la disposition ou la revalorisation des boues ainsi que des déchets des eaux usées pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant période de 3 ans (taxes en sus)
Viridis Environnement inc.	229 563,00 $
WM Québec Inc.	258 814,72 $
Les services de récupération et conteneurs Miller inc.	547 218,84 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Viridis Environnement inc.au montant de 229 563 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-414-00-528), pour la cueillette, le transport et la disposition d'environ 1 000 tonnes métriques de boues et environ 78 levées de conteneurs de 2 verges de déchets d'eaux usées annuellement, pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-01 et réparti comme suit :

- Période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 : 75 521 $;
- Période du 1er avril 2014 au 31 mars 2015 : 76 521 $;
- Période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 : 77 521 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 108 **9.8 Traitement de surface triple 2013 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire réaliser des travaux de traitement de surface triple et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Franroc, division de Sintra Inc.	267 982,90 $
Les Entreprises Bourget inc.	270 425,40 $
Talon Sebeq inc.	304 962,30 $

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Franroc, divison de Sintra Inc. au montant de 267 982,90 $, taxes en sus, pour des travaux de traitement de surface triple, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-06 et réparti comme suit :

- Chemin du Lac-Gauthier projet 2013-48;
- Chemin Galuppi projet 2013-52;
- Chemin de l'Orée-des-Lacs projet 2013-50.

Le tout payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 109

9.9 Demande de cession d'une partie de la rue Fournel

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Guy Gascon pour obtenir une partie du lot 3 574 655 d'une superficie de 123,3 m² faisant partie de l'emprise de la rue Fournel afin de l'inclure au lot adjacent 3 278 734 étant sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de la rue Fournel se retrouve dans un talus de forte pente qui n'est d'aucune utilité pour la Ville;

CONSIDÉRANT le besoin pour la Ville de régulariser l'empiètement d'une génératrice et d'une section du réseau d'aqueduc sur une partie du lot 3 278 734;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' accepter conditionnellement à l'octroi d'une servitude à la Ville pour régulariser l'empiètement d'une génératrice et d'une section du réseau d'aqueduc sur une partie du lot 3 278 734, la cession d'une partie du lot 3 574 655 (rue Fournel) d'une superficie de 123,3 m² à monsieur Guy Gascon, conformément au plan de monsieur Simon Jean, a.g. portant le numéro 19 468 de sa minute 750 et daté du 24 novembre 2011;

D' autoriser la signature des actes de cession et de servitude à intervenir entre la Ville et monsieur Guy Gascon, les frais étant à l'entière charge de monsieur Gascon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 110

Abrogée par la résolution CM15 03 096

9.10 Ministère des Transports du Québec - demande de maintien du Pont-de-Fer

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire formuler une demande d'usage du pont en acier (P07744) surplombant la rivière du Diable sur le chemin du Pont-de-Fer afin de permettre l'accès aux piétons et aux cyclistes et préserver le point de vue panoramique extraordinaire qui y est offert;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec qui a juridiction pour ce pont de fer prévoit éventuellement procéder à sa démolition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports du Québec de procéder à une étude de la capacité structurale de ce pont afin d'en évaluer la sécurité en lien avec l'usage proposé par la Ville, soit la réouverture aux piétons et aux cyclistes;

QUE le ministère des Transports utilise l'enveloppe budgétaire qui aurait été allouée pour sa démolition afin de procéder à la restauration du pont en vue de le rendre plus accessible et convivial aux piétons et cyclistes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 111 **9.11 Acquisition d'un véhicule de service - Service de l'environnement**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'un véhicule de service pour le Service de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois fournisseurs pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Toyota Ste-Agathe pour l'acquisition d'un véhicule de service hybride de modèle Prius C pour le Service de l'environnement au montant de 21 743,86 $, taxes en sus (projet 2013-26), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 112 **9.12 Asphaltage de l'accotement sur la route 327 - municipalité d'Huberdeau - appui**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a effectué des travaux de pavage en 2012 et qu'une section de l'accotement n'a pas été pavée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs cyclistes empruntent cette voie de circulation;

CONSIDÉRANT le fait que cette section de la route 327 non pavée rend la circulation à vélo moins sécuritaire pour les cyclistes à cet endroit;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'appuyer la municipalité d'Huberdeau dans ses démarches dans le but d'aménager la section de l'accotement non réalisé en 2012 lors des travaux de pavage qui ont été effectués par le ministère des Transports du Québec afin qu'elle soit priorisée dans leur planification 2013 et de transmettre copie de la présente résolution au ministère concerné, ainsi qu'à la municipalité d'Huberdeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 113 **9.13 Fourniture d'une pompe pluviale pour le poste de pompage principal secteur Saint-Jovite**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit remplacer une pompe pluviale qui n'est plus fonctionnelle au poste de pompage principal secteur Saint-Jovite et que le Service des travaux publics a procédé à une demande de prix pour la fourniture de cette pompe dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Plomberie Brébeuf Inc.	16 000,00 $
Nordmec Construction inc.	16 050,50 $
Groupe Québeco	16 169,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de Plomberie Brébeuf Inc. au montant de 16 000 $, taxes en sus (projet 2013-25), pour la fourniture d'une pompe pluviale pour le poste de pompage principal secteur Saint-Jovite, le tout payable par la réserve d'égout secteur Saint-Jovite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM13 03 114 **10.1 Résolution CM12 11 834 - collecte des matières résiduelles - correction**

CONSIDÉRANT la résolution CM12 11 834 énumérant les rues ajoutées à la collecte des matières résiduelles du jeudi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM12 11 834 par l'ajout des adresses suivantes : de 253 à 1757, route 117 sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 115 **10.2 Achat de composteurs**

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge important de réduire la quantité de déchets à enfouir au site d'enfouissement sanitaire régional de Rivière-Rouge tel que prévu au plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides, et que pour ce faire, la distribution de composteurs domestiques aux citoyens qui en font la demande est un excellent moyen;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition de 50 composteurs de modèle « Machine à terre » de la firme Nova Envirocom Inc. pour une somme maximale de 2 825 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-451-10-695), et de les distribuer aux propriétaires qui en feront la demande, au montant de 31,07 $, taxes en sus, l'unité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM13 03 116

11.1 Ententes de subventions avec des organismes

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle verse des subventions et fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'ententes de subvention et d'aide technique avec les organismes ci-après mentionnés et de verser les sommes concernées après la signature des ententes :

Organismes	Actions subventionnées	Subvention	Poste budgétaire
Carrefour Bois Chantants (Festival classique des Hautes-Laurentides)	Présentation de trois concerts à Mont-Tremblant	12 000 $	02-702-90-970
Club de vélo Mont-Tremblant	Entretien des sentiers et participation à l'organisation de la Coupe Canada de vélo de montagne	40 000 $	02-701-90-970
Polyvalente Curé-Mercure pour le Club de football Les Voyageurs	Soutien aux activités régulières	5 000 $	02-701-90-970

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 117

11.2 Triathlon Mont-Tremblant - demande d'autorisation d'événement et de soutien technique

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que la population puisse bénéficier de différentes activités communautaires, de loisirs et culturelles et qu'à cette fin, elle fournit de l'aide technique à différents organismes sans but lucratif afin de les aider dans l'organisation et la gestion de ces activités ou partie de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU' il convient de conclure des ententes avec les organismes à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

initiales du maire

0537

initiales de la greffière

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de soutien technique avec Les Productions de la capitale nationale pour l'organisation de la 10e édition du Triathlon Mont-Tremblant les 7 et 8 juin 2013 à la Station Mont Tremblant. Le Service de la culture et des loisirs est autorisé à fournir et à coordonner le soutien technique demandé, selon la disponibilité des services et équipements concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 02 118 **11.3 Remboursement des frais de non résidence - activités sportives**

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de club de natation ni de piscine intérieure à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le baseball mineur organisé ne fait pas partie des activités offertes à Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE rembourser les frais de non résidence de 2013 pour l'inscription des jeunes de moins de 18 ans au Club aquatique de Sainte-Agathe, à la piscine municipale de Labelle et au baseball mineur à Sainte-Agathe-des-Monts aux citoyens qui en feront la demande sur présentation d'une pièce justificative (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 119 **11.4 Politique d'utilisation des locaux municipaux - adoption**

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose de salles et d'autres lieux qui servent à rencontrer les besoins municipaux ainsi que ceux d'organismes et de citoyens, entre autres pour le déroulement d'activités culturelles, communautaires, éducatives et sportives;

CONSIDÉRANT QU' il importe de déterminer les modalités de réservation et d'utilisation de ces locaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter la *Politique d'utilisation des locaux municipaux* édictant les règles et les procédures pour le prêt ou la location des espaces municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

initiales du maire

0538

initiales de la greffière

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

15.1 Règlement 272-2012 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté des Laurentides abrogeant les dispositions relatives au tracé du projet routier de l'axe le Boulé Ouest - entrée en vigueur;

15.2 Règlement 276-2013 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ajustant les usages compatibles dans les affectations villageoise, agricole et agroforestière - adoption;

15.3 Règlement 277-2013 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les parcs régionaux linéaires le P'tit Train du Nord et le corridor aérobique - adoption;

15.4 Ministère du Développement durable - Gestion des matières résiduelles - montant accordé pour la performance.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM13 03 120 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0539

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

18 mars 2013

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **18 mars 2013** à **13 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8 et mairesse suppléante

Absences : Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Règlement (2013)-131 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 000 $ pour le prolongement et la réfection de la rue Vaillancourt - adoption;
5. Règlement (2013)-132 décrétant un emprunt et une dépense de 125 200 $ pour la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout sur l'impasse du Portail, sur la future rue Vaillancourt et sur la rue Pierre-A.-Barrette - adoption;
6. Deuxième période de questions;
7. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM13 03 121

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM13 03 122

4. Règlement (2013)-131 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 000 $ pour le prolongement et la réfection de la rue Vaillancourt - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 11 mars 2013;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-131 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 336 000 $ POUR LE PROLONGEMENT ET LA RÉFECTION DE LA RUE VAILLANCOURT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 03 123

5. Règlement (2013)-132 décrétant un emprunt et une dépense de 125 200 $ pour la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout sur l'impasse du Portail, sur la future rue Vaillancourt et sur la rue Pierre-A.-Barrette - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 11 mars 2013;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-132 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 125 200 $ POUR LA MISE EN PLACE DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR L'IMPASSE DU PORTAIL, SUR LA FUTURE RUE VAILLANCOURT ET SUR LA RUE PIERRE-A.-BARRETTE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM13 03 124

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 13 h 03.

Roxanne Lacasse
Mairesse suppléante

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0340

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 avril 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 avril 2013** à **19 h 35**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 11 mars 2013;

4. Règlement

4.1 Règlement concernant le service de transport en commun de personnes - adoption;

5. Administration

5.1 Préservation Lac-Tremblant-Nord - subvention;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un adjoint à la direction des ressources humaines;

6.2 Autorisation pour renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Tremblant à la Mutuelle de prévention à la CSST;

6.3 Gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ - appel d'offres de services professionnels;

6.4 Embauche de stagiaire en génie civil - parcs et immeubles - Service des travaux publics;

6.5 Embauche de stagiaire en génie civil - services techniques - Service des travaux publics;

6.6 Embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Office municipal d'habitation - budget révisé 2013;

8. Urbanisme

initiales du maire

0341

initiales de la greffière

9. Travaux publics

9.1 Pavage rue de Saint-Jovite - acceptation finale des travaux;

9.2 Union des municipalités du Québec - achat de sel de déglaçage - mandat;

9.3 Marquage de lignes de rues - contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Place de la Gare - mandat de services professionnels;

12. Police

12.1 Création du portail du réseau d'accès Internet sans fil - rejet de la soumission;

12.2 Fourniture et aménagement d'équipements pour véhicules de police - contrat;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 8 avril 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA13 04 076 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA13 04 077 **3.1 Séance du 11 mars 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 11 mars 2013, tel que déposé en modifiant le numéro de règlement (2012)-A-06-6 par (2013)-A-06-6 dans la résolution CA13 03 050 et en modifiant le numéro de règlement (2010)-A-06-6 par (2013)-A-06-6 dans le règlement adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA13 04 078

4.1 Règlement concernant le service de transport en commun de personnes - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 25 février 2013;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-A-33 CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA13 04 079

5.1 Préservation Lac-Tremblant-Nord - subvention

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente entre la Ville et PLTN est signé à chaque année pour l'utilisation par nos citoyens de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la rampe de mise à l'eau nécessite une réfection et qu'un dragage du lac à cet endroit est également requis afin d'assurer une profondeur adéquate pour la mise à l'eau des bateaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE verser la somme de 15 000 $ à titre de subvention pour permettre la réfection de la rampe de mise à l'eau et le dragage du lac à cet endroit (poste budgétaire (02-701-40-970).

Le vote est demandé :

Ont voté pour :	monsieur Kevin Ratcliffe	monsieur Luc Brisebois
	monsieur Pascal De Bellefeuille	monsieur Pierre Labonté
	madame Thérèse Barrette	madame Roxanne Lacasse
	monsieur Vincent Perreault	
A voté contre :	monsieur André David	

Votes pour : 7 Vote contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

initiales du maire

0343

initiales de la greffière

6. Ressources humaines

CA13 04 080

6.1 Embauche d'un adjoint à la direction des ressources humaines

CONSIDÉRANT l'affichage du poste d'adjoint à la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Carole Alarie à titre d'adjointe à la direction des ressources humaines au Service des ressources humaines à compter du 15 avril 2013 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 04 081

6.2 Autorisation pour renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Tremblant à la Mutuelle de prévention à la CSST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QU' aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement annuel de la mutuelle à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder à un tel renouvellement, à moins d'avis contraire écrit de la part de la Ville de Mont-Tremblant à l'UMQ avant le 31 juillet de l'année précédant l'année du renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant ayant fait une lecture complète et se déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 accepte l'entente telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé(e) à signer cette entente pour et au nom de la Ville ainsi que tout renouvellement subséquent et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Ville.

La Ville de Mont-Tremblant autorise la directrice des ressources humaines à signer pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 04 082

6.3 Gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ - appel d'offres de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (MUT-00119) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Ville de Mont-Tremblant d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a adhéré à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant a reçu une proposition de professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres en 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Mont-Tremblant confirme son adhésion à la Mutuelle et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à la Mutuelle;

QUE la Ville de Mont-Tremblant confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant pour la gestion de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ (MUT-00119) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QU' un contrat d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'options, une année à la fois, pourra être octroyé par l'UMQ selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, un frais de gestion de 0,04 $/100 $ de masse salariale assurable à la CSST pour sa participation à la Mutuelle de prévention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 04 083

6.4 Embauche de stagiaire en génie civil - parcs et immeubles - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder tel qu'entendu, à l'embauche de madame Marie-Pier Lévesque à titre de stagiaire en génie civil - parcs et immeubles au Service des travaux publics pour une période maximale de 16 semaines et ce, à compter du 29 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 04 084 **6.5 Embauche de stagiaire en génie civil - services techniques - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste pour l'été 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder tel qu'entendu, à l'embauche de monsieur Jacob Frappier à titre de stagiaire en génie civil - services techniques au Service des travaux publics pour une période maximale de 16 semaines et ce, à compter du 29 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 04 085 **6.6 Embauche d'un préposé à l'entretien des immeubles et équipements**

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le remplacement des vacances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur René Gauthier à titre de préposé à l'entretien des immeubles et équipements, poste temporaire au Service des travaux publics pour une période maximale de 1040 heures selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA13 04 086 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2013 au montant de 145 494,59 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 04 087 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 21 697,24 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 04 088 **7.3 Office municipal d'habitation - budget révisé 2013**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a déposé un budget révisé 2013 pour fin d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt du budget révisé 2013 de l'Office municipal d'habitation totalisant un déficit de 149 454 $;

QUE la Ville contribue à l'Office municipal d'habitation pour la somme de 14 945 $ (poste budgétaire 02-520-00-971) soit 10 % du déficit anticipé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA13 04 089

9.1 Pavage rue de Saint-Jovite - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du pavage de la rue de Saint-Jovite (projet 2011-21) ont été réalisés par la compagnie Asphalte Desjardins inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à la compagnie Asphalte Desjardins inc. la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 26 487,44 $, taxes en sus (projet 2011-21), pour les travaux de réfection du pavage de la rue de Saint-Jovite, et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur de quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclarés leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 04 090

9.2 Union des municipalités du Québec - achat de sel de déglaçage - mandat

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à une ville de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ propose un achat regroupé avec ses membres pour se procurer du sel de déglaçage des chaussées (chlorure de sodium);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer pour les 5 prochaines années, soit du 1er mai 2013 au 30 avril 2018, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, le document d'appel d'offres visant l'attribution de contrats d'approvisionnement en chlorure de sodium sur une base annuelle;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes des contrats attribués par l'UMQ comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur retenu;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé à la Ville avant taxes tel que fixé dans le cahier des charges pertinent;

QUE la Ville pourra se retirer d'un ou des achats regroupés en transmettant à l'UMQ, avant la date d'ouverture des soumissions, une résolution en ce sens, 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel;

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 04 091 **9.3 Marquage de lignes de rues - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au marquage de lignes de rues sur une longueur totale approximative de 125 km et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Lignco Sigma inc.	27 884,90 $
Marquage et Traçage du Québec inc.	28 131,40 $
9254-8783 Québec Inc. (Lignes Maska)	28 841,60 $
Entreprise Techline inc.	36 236,80 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Lignco Sigma inc., au montant de 27 884,90 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-521), pour la réalisation du marquage de lignes de rues, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-10 et conditionnellement à la remise de son document de renouvellement d'assurance avant le début des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA13 04 092 **11.1 Place de la Gare - mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement actuel à la Place de la Gare donne lieu à des situations conflictuelles entre les artistes résidents et est remis en question par le milieu artistique et divers intervenants locaux;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de fonctionnement n'a jamais été révisé depuis 2007;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater Claire Levasseur, consultante en tourisme et en culture, pour réaliser un rapport sur les modes de fonctionnement possibles à la Place de la Gare et de lui verser à cette fin des honoraires professionnels au montant de 1 500 $ (poste budgétaire 02-702-51-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA13 04 093

12.1 Création du portail du réseau d'accès Internet sans fil - rejet de la soumission

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la création du portail du réseau d'accès internet sans fil et que le résultat de la seule soumission reçue est le suivant :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
OS4 Techno	22 500 $

CONSIDÉRANT QUE la soumission est au-delà du montant prévu par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE rejeter la soumission reçue pour la création du portail du réseau d'accès Internet sans fil de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 04 094

12.2 Fourniture et aménagement d'équipements pour véhicules de police - contrat

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'aménagement d'équipements pour quatre (4) véhicules de police et que les résultats des soumissions conformes sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)
911Pro inc.	23 476 $
P.E.S. Canada inc.	26 756 $
Groupe Gtechna	28 374 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de 911Pro inc. au montant de 23 476 $, taxes en sus (projet 2013-02), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, pour la fourniture et l'aménagement d'équipements pour quatre (4) véhicules de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0349

initiales de la greffière

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport des embauches de personnel temporaire au 8 avril 2013

Le directeur général dépose la liste des embauches de personnel temporaire au 8 avril 2013 conformément à l'article 13 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA13 04 095 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0540

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 avril 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 avril 2013** à **19 h 48**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbaux

3.1 Séance du 11 mars 2013;

3.2 Séance extraordinaire du 18 mars 2013;

4. Règlements

4.1 Règlement (2013)-131 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 000 $ pour le prolongement et la réfection de la rue Vaillancourt - dépôt du certificat;

4.2 Règlement (2013)-132 décrétant un emprunt et une dépense de 125 200 $ pour la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout sur l'impasse du Portail, sur la future rue Vaillancourt et sur la rue Pierre-A.-Barrette - dépôt du certificat;

4.3 Adoption de projets de règlement :

4.3.1 Retiré;

4.3.2 Règlement (2013)-101-7 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;

4.3.3 Retiré;

4.3.4 Règlement (2013)-106-8 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation;

5. Administration

5.1 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente;

5.2 Contrat de partenariat avec l'Office du Tourisme Région Mont-Tremblant - majoration de la contribution;

5.3 Nomination du maire suppléant;

5.4 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant 2013 - participation;

5.5 Les 24h de vélo et de ski de Tremblant - contribution;

5.6 Comité de jumelage - nomination;

5.7 Retiré;

5.8 Plan de développement touristique - mandat;
5.9 Association québécoise d'urbanisme - formation;
5.10 Association féminine d'Éducation et d'actions sociales de Mont-Tremblant - vin d'honneur;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche de préposés à l'écocentre - Service des travaux publics;
6.2 Embauche d'un superviseur - camp d'été 2013 - Service de la culture et des loisirs;
6.3 Embauche de coordonnateurs - camp d'été 2013;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - contrat;
7.3 Recyclage de matériel technologique;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
8.1.1 860, rue Coupal - empiètement en marge avant;
8.1.2 1345, route 117 - matériaux et éclairage;
8.1.3 470, chemin Léo-Bouvrette - empiètement en marge latérale et réduction de la distance d'un lac;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
8.2.1 Réunion du 18 mars 2013;
8.2.2 Réunion du 25 mars 2013;
8.3 Modification à une condition liée à l'acceptation de la demande de dérogation mineure 2011-DM-107;
8.4 Plan image projet intégré - Jéronard - rue de l'Iris;
8.5 Demande d'occupation permanente du domaine public - 120, chemin de Brébeuf - La Samaritaine;
8.6 Retiré;
8.7 Retiré;
8.8 Constat d'infraction - retrait;
8.9 Réserve publique à des fins de réserve foncière - chemin du Village;
8.10 Règlement (2013)-102-27 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement;
8.11 Règlement (2013)-103-8 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux zones TM-679 et TM-685 (Golf Le Maître) - adoption du projet de règlement;
8.12 Enjeux en matière d'urbanisme - mandat de services professionnels;
8.13 Ententes relatives aux travaux municipaux - personne désignée;

9. Travaux publics

9.1 Prolongement de la rue Vaillancourt - contrat;
9.2 Remplacement d'une pompe Flygt pour le bassin de liqueur mixte - contrat;
9.3 Acquisition et installation de trois aérateurs à injection d'air - contrat;
9.4 Excavation, tri, tamisage et concassage de béton et d'asphalte - contrat;
9.5 Éclairage chemin de Brébeuf - travaux électriques - contrat;
9.6 Église du Village - travaux de climatisation - contrat;

10. Environnement

10.1 Comité des lacs;
10.2 Achat de barils récupérateurs d'eau de pluie;

initiales du maire

0542

initiales de la greffière

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

15.1 Entente de développement culturel - contribution financière de 20 000 $ du ministère de la Culture et des Communications;

15.2 MRC des Laurentides - règlement 275-2013 sur la répartition des sommes payables à la MRC par les municipalités locales.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM13 04 125 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbaux

CM13 04 126 **3.1 Séance du 11 mars 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 mars 2013, tel que déposé en modifiant le numéro de règlement (2012)-94-6 par (2013)-94-6 dans la résolution CM13 03 080 et en modifiant le numéro de règlement (2012)-94-6 par (2013)-94-6 dans le règlement adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 127 **3.2 Séance extraordinaire du 18 mars 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM13 04 128 **4.1 Règlement (2013)-131 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 000 $ pour le prolongement et la réfection de la rue Vaillancourt - dépôt du certificat**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement (2013)-131 décrétant un emprunt et une dépense de 2 336 000 $ pour le prolongement et la réfection de la rue Vaillancourt.

Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500 et qu'il n'y a eu aucune demande. En conséquence, le règlement (2013)-131 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CM13 04 129 **4.2 Règlement (2013)-132 décrétant un emprunt et une dépense de 125 200 $ pour la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout sur l'impasse du Portail, sur la future rue Vaillancourt et sur la rue Pierre-A.-Barrette - dépôt du certificat**

Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose le certificat dressé suite à la réception d'un avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire signé par la majorité des personnes habiles à voter du secteur concerné en regard du règlement (2013)-132 décrétant un emprunt et une dépense de 125 200 $ pour la mise en place de réseaux d'aqueduc et d'égout sur l'impasse du Portail, sur la future rue Vaillancourt et sur la rue Pierre-A.-Barrette. Ce certificat stipule que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 7 et qu'il y a eu 4 renonciations. En conséquence, le règlement (2013)-132 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

4.3 Adoption de projets de règlement

4.3.1 Retiré

CM13 04 130 **4.3.2 Règlement (2013)-101-7 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-101-7 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 14 mai 2013 à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Retiré

CM13 04 131 **4.3.4 Règlement (2013)-106-8 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-106-8 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 14 mai 2013 à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM13 04 132 **5.1 Préservation Lac-Tremblant-Nord - entente**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec Préservation Lac-Tremblant-Nord pour l'utilisation de la rampe de mise à l'eau de la marina de Lac-Tremblant-Nord et de verser la somme de 35 000 $, taxes en sus, pour la saison 2013 (poste budgétaire 02-701-40-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 133 **5.2 Contrat de partenariat avec l'Office du Tourisme Région Mont-Tremblant - majoration de la contribution**

CONSIDÉRANT QU' un contrat de partenariat d'événements à des fins touristique a été signé entre la Ville et l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant le 25 août 2011 et qu'il y a lieu de majorer la contribution de la Ville conformément à l'article 2.7 de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses à l'origine de la présente résolution ont été dûment autorisées par le sous-comité mentionné au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE verser une somme maximale additionnelle de 65 000 $, plus taxes si applicables, pour l'année 2013 à l'Office du Tourisme Région Mont-Tremblant pour le soutien technique en location de barricades et de

signalisation pour les événements IRONMAN, laquelle somme sera payable sur présentation des pièces justificatives (poste budgétaire 02-623-00-970).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 134 **5.3 Nomination du maire suppléant**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE madame Thérèse Barrette soit désignée comme mairesse suppléante de la Ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC à partir du 9 avril 2013 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 135 **5.4 Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant 2013 - participation**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE verser au Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant pour les activités de cette organisation sans but lucratif, un montant de 26 092,63 $, taxes en sus, représentant la participation financière de la Ville de Mont-Tremblant pour l'année 2013 (poste budgétaire 02-110-00-971).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 136 **5.5 Les 24h de vélo et de ski de Tremblant - contribution**

CONSIDÉRANT QUE des campagnes de levées de fonds sont organisées au profit du bien-être des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE contribuer aux événements les 24h de vélo et de ski de Tremblant par l'attribution des sommes respectives de 5 218,53 $, et de 4 348,77 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-341), afin de permettre la mise sur pied d'équipes pour représenter la Ville lors de ces événements qui se tiendront du 6 au 8 septembre et du 6 au 8 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 137 **5.6 Comité de jumelage - nomination**

CONSIDÉRANT QU' un représentant de la Ville de Mont-Tremblant fait partie du comité de jumelage Mont-Tremblant/Châtel et que le poste est vacant;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer madame France Léonard, à titre de représentante de la Ville de Mont-Tremblant au comité de jumelage Mont-Tremblant/Châtel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Retiré

CM13 04 138 **5.8 Plan de développement touristique - mandat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par la résolution CM11 08 295, a confié au Comité d'actions stratégiques de Mont-Tremblant (CAS) le mandat d'élaborer un plan de développement socio-économique;

CONSIDÉRANT QUE le CAS a déposé son plan de développement ainsi que ses recommandations lors d'une rencontre en présence du conseil municipal le 28 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver le plan de développement touristique du Comité d'actions stratégiques déposé le 28 mars 2013 et de le mandater à poursuivre la mise en œuvre du concept et des projets en découlant, de concert avec les différents partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 139 **5.9 Association québécoise d'urbanisme - formation**

CONSIDÉRANT QU' une journée de formation sur « Le bon usage du PIIA : expériences pratiques pour vos municipalités » est organisée par l'Association québécoise d'urbanisme;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soit autorisé à participer à cette journée de formation qui se tiendra le 1er juin 2013 à Plessisville et de payer les frais d'inscription au montant de 252,95 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 140 **5.10 Association féminine d'Éducation et d'actions sociales de Mont-Tremblant - vin d'honneur**

CONSIDÉRANT QUE l'AFEAS de Mont-Tremblant est l'hôte de l'assemblée générale annuelle de l'AFEAS régionale Montréal-Laurentides-Outaouais le samedi 11 mai 2013 à la salle du conseil de l'hôtel de ville;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE verser la somme de 175 $ à l'Association féminine d'éducation et d'actions sociales de Mont-Tremblant pour tenir un vin d'honneur visant à souhaiter la bienvenue aux congressistes (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM13 04 141

6.1 Embauche de préposés à l'écocentre - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de deux postes de préposés à l'écocentre dont un poste de 38 heures par semaine du mardi au samedi et un poste de 14 heures par semaine, le lundi et le samedi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Louis Gauthier et Jacques Ladouceur à titre de préposés à l'écocentre, postes temporaires, au Service des travaux publics et ce, à compter du 15 avril 2013 pour une durée de 22 semaines selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 142

6.2 Embauche d'un superviseur - camp d'été 2013 - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT le poste à combler;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Véronique Leduc à titre de superviseur - camp d'été 2013, pour une période maximale de 14 semaines à compter du 21 mai 2013 et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 143

6.3 Embauche de coordonnateurs - camp d'été 2013

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes pour la saison 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder, tel qu'entendu, à l'embauche de cinq coordonnateurs pour le camp d'été 2013, soit madame Annabelle Boivin et messieurs Patrick Leduc, Manuel Vézina, Matthieu Boivin et Yoann Charlebois Perreault pour une période maximale de 11 semaines à compter du 10 juin 2013.

L'embauche d'un cinquième coordonnateur dépend du nombre d'inscriptions et ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM13 04 144 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mars au montant de 64 355,67 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 145 **7.2 Assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant - contrat**

CONSIDÉRANT QUE l'assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant ne fait pas partie des assurances de dommages du Regroupement des villes des Laurentides Outaouais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat d'assurance en responsabilité civile pour le parc de rouli-roulant avec BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1er mai 2013 au 1er mai 2014 au montant de 570 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 146 **7.3 Recyclage de matériel technologique**

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède du matériel informatique ou technologique usé et désuet n'ayant plus de valeur commerciale;

CONSIDÉRANT QUE les postes ont été mis aux normes pour leur mise au rancart et qu'il convient de recycler ou de réaffecter ces équipements à d'autres usages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la remise du matériel informatique ou technologique usé à l'écocentre de Mont-Tremblant qui procédera au recyclage, à la récupération ou à la destruction, selon le cas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0549

initiales de la greffière

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 860, rue Coupal - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-027) vise à autoriser l'installation d'une enseigne sur la façade avant du bâtiment à 1,64 m de la ligne plutôt qu'à 2 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-03-028)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 1345, route 117 - matériaux et éclairage

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-035) vise à autoriser l'installation d'une enseigne fabriquée en acrylique et éclairée de l'intérieur alors qu'elle devrait être en bois, métal ou uréthane et son éclairage, par réflexion.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU13-03-030)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 470, chemin Léo-Bouvrette - empiètement en marge latérale et réduction de la distance d'un lac

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-047) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement d'un bâtiment principal :

- à une distance de 19,4 m de la ligne des hautes eaux du lac Forget plutôt qu'à 20 m;
- à 0,15 m de la ligne latérale plutôt qu'à 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-03-043)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM13 04 147

8.2.1 Réunion du 18 mars 2013

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 860, rue Coupal, 1345, route 117 et 470, chemin Léo-Bouvrette pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 860, rue Coupal, 1345, route 117, 439, rue Labelle, 470, rue Charbonneau, 1701, chemin du Village, 395, 545, 726 et 1145, rue de Saint-Jovite, 151, chemin du Curé-Deslauriers et 3035, chemin de la Chapelle;

CONSIDÉRANT le dépôt de nouvelles propositions pour le 151, chemin du Curé-Deslauriers et le 1145, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT le retrait, par le requérant, de la demande visant un PIIA au 745, rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 18 mars 2013 portant les numéros CCU13-03-028 à CCU13-03-034, CCU13-03-036, CCU13-03-038, CCU13-03-039, CCU13-03-041 et CCU13-03-43;

D' accepter la demande d'installation d'un auvent au 151, chemin du Curé-Deslauriers faisant l'objet de la recommandation CCU13-03-040 conformément à la nouvelle proposition déposée le 19 mars 2013;

D' accepter la demande d'installation d'une enseigne au 1145, rue de Saint-Jovite faisant l'objet de la recommandation CCU13-03-037 conformément au document déposé le 5 avril 2013 et conditionnellement à ce que les différents tons de brun soient remplacés par les tons de vert que l'on retrouve sur les enseignes aux entrées de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour, en ce qu'il a un lien avec l'une des parties qui bénéficieraient de l'adoption de cette résolution. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM13 04 148

8.2.2 Réunion du 25 mars 2013

CONSIDÉRANT la demande de modification du plan d'aménagement d'ensemble 06 - Le Maître;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 3035, chemin de la Chapelle et 1191, rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 25 mars 2013 portant les numéros CCU13-03-046 à CCU13-03-048.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM13 04 149

Modifié par la résolution CM13 05 188

8.3 Modification à une condition liée à l'acceptation de la demande de dérogation mineure 2011-DM-107

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution CM11 08 299 qui a entériné la recommandation CCU11-07-109 ayant pour objet d'accepter, sous conditions, la dérogation mineure 2011-DM-107 pour la propriété située au 1040, rue Saint-Roch;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'amender la résolution CM11 08 299 en retirant du premier alinéa la recommandation du comité consultatif d'urbanisme incluse au procès-verbal du 11 juillet 2011 portant sur le numéro CCU11-07-109 et en ajoutant l'alinéa suivant :

D' accepter la demande de dérogation mineure 2011-DM-107 faisant l'objet de la recommandation CCU11-07-109, aux conditions suivantes :

- qu'un aménagement paysager de qualité et d'une hauteur d'environ 6 m par 3 m soit réalisé en bordure de la rue Saint-Roch conformément au plan réalisé par Les entreprises Laurent Godon déposé le 4 février 2013;

- qu'une fresque soit peinte sur la glacière pour tenter de la camoufler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 150 **8.4 Plan image projet intégré - Jéronard - rue de l'Iris**

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image, datée du 24 octobre 2011, a été déposée par le propriétaire des lots 4 426 464 et 4 595 934 du cadastre du Québec, par l'entremise de son mandataire;

CONSIDÉRANT QUE ce plan démontre la création d'un projet intégré en bordure de la rue de l'Iris;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter le plan image d'un projet intégré de 58 logements en bordure de la rue de l'Iris, tel que décrit au projet de lotissement réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, portant le numéro 4516, minute 716, et daté du 24 octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 151 **8.5 Demande d'occupation permanente du domaine public - 120, chemin de Brébeuf - La Samaritaine**

CONSIDÉRANT QUE La Samaritaine a demandé une occupation du domaine public afin d'agrandir un stationnement pour ses employés sur un terrain appartenant à la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accorder une autorisation d'occupation permanente du domaine public au propriétaire du 120, chemin de Brébeuf, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées;

D' inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68;

DE radier l'inscription 2008-APO-20 au registre de l'occupation du domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Retiré

8.7 Retiré

CM13 04 152 **8.8 Constat d'infraction - retrait**

CONSIDÉRANT l'émission du constat CAE130141, les particularités de la propriété et du constat et la révision de la procédure de traitement des dossiers d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE retirer le constat d'infraction CAE130141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 153 **8.9 Réserve publique à des fins de réserve foncière - chemin du Village**

CONSIDÉRANT les pouvoirs en matière d'imposition de réserve foncière conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et ville*;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'expropriation*, la Ville peut imposer une réserve pour fins publiques à des fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT l'objectif d'accroître l'accès visuel et physique au lac Mercier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' imposer une réserve publique à des fins de réserve foncière sur le lot 2 803 351 du cadastre du Québec;

DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour effectuer les procédures nécessaires à cette réserve (02-140-03-412) pour un montant préautorisé incluant d'éventuels frais inhérents (poste budgétaire 02-140-00-419), le tout payable par le surplus libre accumulé;

D' annuler toute procédure relative à la réserve sur le lot 2 803 350 du cadastre de Québec;

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 154 **8.10 Règlement (2013)-102-27 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption du projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-102-27 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 14 mai 2013 à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour, en ce qu'il a un lien avec l'une des parties qui bénéficieraient de l'adoption de cette résolution. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM13 04 155

8.11 Règlement (2013)-103-8 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux zones TM-679 et TM-685 (Golf Le Maître) - adoption du projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-103-8 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux zones TM-679 et TM-685 (Golf Le Maître).

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 14 mai 2013 à 16 heures, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

CM13 04 156

8.12 Enjeux en matière d'urbanisme - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Ville de s'adjoindre les services d'une firme conseil spécialisée en matière d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE mandater le Groupe BC2 afin de conseiller la Ville dans ses enjeux en matière d'urbanisme, selon l'offre de service du 12 mars 2013 pour une somme n'excédant pas 21 743,86 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 157

8.13 Ententes relatives aux travaux municipaux - personne désignée

CONSIDÉRANT l'article 2.5 du règlement (2002)-39 sur les ententes relative à des travaux municipaux qui requiert la nomination par le conseil d'un responsable lorsqu'il s'agit d'un autre fonctionnaire que le directeur du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer le directeur du Service des travaux publics, à titre de personne responsable de l'application du règlement (2002)-39 sur les ententes relatives à des travaux municipaux, au sens de l'article 2.5 de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0554

initiales de la greffière

9. Travaux publics

CM13 04 158

9.1 Prolongement de la rue Vaillancourt - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de prolongement de la rue Vaillancourt et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
9088-9569 Québec inc.	1 458 153,71 $
David Riddell Excavation/Transport	1 558 530,30 $
MBN Construction inc.	1 645 965,94 $
Entreprise TGC inc.	2 043 723,20 $
Terra Location	2 235 484,54 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise 9088-9569 Québec inc, pour les travaux de prolongement de la rue Vaillancourt au montant de 1 458 153,71 $, taxes en sus (projet 2012-62), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-09, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur des règlements d'emprunts 2013-131 et 2013-132, ainsi que de l'émission par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs des certificats d'autorisations requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 159

9.2 Remplacement d'une pompe Flygt pour le bassin de liqueur mixte - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement d'une pompe Flygt pour le bassin de liqueur mixte au 100, chemin de Brébeuf et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Plomberie Brébeuf Inc.	26 920 $
Nordmec Construction inc	26 995 $
Groupe Québeco inc	27 479 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Plomberie Brébeuf Inc., pour la fourniture d'une pompe Flygt au bassin de liqueur mixte situé au 100, chemin de Brébeuf au montant de 26 920 $, taxes en sus (projet 2013-25), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 160 **9.3 Acquisition et installation de trois aérateurs à injection d'air - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition et à l'installation de trois aérateurs Triton pour l'usine d'épuration située au 100, chemin de Brébeuf et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Groupe Québeco inc.	33 297,00 $
Nordmec Construction inc.	39 747,00 $
Plomberie Brébeuf inc.	40 600,99 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Québeco inc., pour la fourniture et l'installation de trois aérateurs à injection d'air pour l'usine d'épuration située au 100, chemin de Brébeuf au montant de 33 297,00 $, taxes en sus (projet 2013-58), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 161 **9.4 Excavation, tri, tamisage et concassage de béton et d'asphalte - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la phase II des travaux d'excavation, de tri, de tamisage et de concassage de béton et d'asphalte sur le site du garage municipal situé au 109, chemin de la Sablière et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Location Jean Miller inc.	65 960 $
Excavation R.B. Gauthier inc.	71 200 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Location Jean Miller inc., au montant de 65 960 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-320-01-516), pour l'excavation, le tri, le tamisage et le concassage de béton et d'asphalte au 109, chemin de la Sablière, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 162 **9.5 Éclairage chemin de Brébeuf - travaux électriques - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'éclairage sur le chemin de Brébeuf, que des travaux électriques sont nécessaires et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
J.M. Léonard Électricien inc.	12 805 $
D. Chalifoux Ent. Électricien inc.	14 900 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise J.M. Léonard Électricien inc., pour les travaux électriques nécessaires à la mise en place d'éclairage sur le chemin de Brébeuf au montant de 12 805 $, taxes en sus (projet 2013-47), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 163 **9.6 Église du Village - travaux de climatisation - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place de climatisation à l'église du Village et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Groupe Québeco inc.	73 808 $
EPM Mécanic	77 900 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Québeco inc., pour les travaux de climatisation à l'église du Village au montant de 73 808 $, taxes en sus (projet 2013-34), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM13 04 164 **10.1 Comité des lacs**

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de la directrice adjointe à l'automne 2012, la composition et la responsabilité du comité des lacs doivent être revues;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un citoyen est souhaitable au sein du comité pour une perception plus complète des dossiers étudiés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE le comité des lacs soit, jusqu'à nouvel ordre, reconduit sous la responsabilité du directeur du Service de l'environnement et qu'il soit appuyé dans ses tâches par le directeur du Service des travaux publics, le directeur du Service de police ainsi que la conseillère madame Thérèse Barrette;

QUE se joigne ultérieurement aux travaux de ce comité, un citoyen selon la volonté du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 165 **10.2 Achat de barils récupérateurs d'eau de pluie**

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de l'eau* de la Ville, adoptée en septembre 2007, stipule dans sa recommandation R-43 que : *« La Ville devrait se doter de programme de subvention en ce qui concerne les équipements domestiques d'économie de l'eau. »*;

CONSIDÉRANT QUE la distribution de récupérateurs d'eau de pluie est jugée comme étant une excellente mesure servant à diminuer la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une soumission pour 50 barils à 2 firmes et que les résultats sont les suivants :

Compagnie	Prix (taxes en sus)
Le Vélo Vert Inc.	2 695 $
Alter Éco/Mon Jardin Vert	2 800 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition de 50 barils récupérateurs d'eau de pluie de modèle « Écopluie » de la firme Le Vélo Vert Inc. au montant de 2 695 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-649), et que la Ville les distribue aux propriétaires qui en feront la demande, au coût de 20 $, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt des correspondances suivantes :

15.1 Entente de développement culturel - contribution financière de 20 000 $ du ministère de la Culture et des Communications;

15.2 MRC des Laurentides - règlement 275-2013 sur la répartition des sommes payables à la MRC par les municipalités locales.

initiales du maire

0558

initiales de la greffière

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM13 04 166 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0350

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 mai 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 mai 2013** à **19 h 35**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 8 avril 2013;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Tournoi de golf bénéfice - participation;
5.2 Souper bénéfice - participation;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un responsable surveillant-sauveteur plage - saison estivale 2013;
6.2 Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant - annulation de la lettre d'entente n^{o} 14;
6.3 Embauche journaliers chauffeurs opérateurs - Service des travaux publics;
6.4 Congédiement - centre d'appels d'urgence 9-1-1;
6.5 Embauche régulière d'un répartiteur-préposé - centre d'appels d'urgence 9-1-1 - Service de police;
6.6 Retiré;
6.7 Retiré;
6.8 Embauche temporaire de huit cadets policiers - Service de police;
6.9 Embauche d'un pompier - Service de sécurité incendie;
6.10 Embauche de deux surveillants-sauveteurs plage - saison estivale 2013;
6.11 Annulation d'une suspension imposée à un employé;
6.12 Embauche temporaire d'une secrétaire - Service de police;
6.13 Adoption des modifications à l'organigramme de la Ville de Mont-Tremblant;

initiales du maire

0351

initiales de la greffière

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2013;

7.4 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et des rapports des vérificateurs externes;

7.5 Ordonnance de vente pour taxes et mandat;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Aménagement des carrefours giratoire et de l'entrée de ville - contrat;

9.2 Retiré;

9.3 Aréna - remplacement des tapis de caoutchouc - contrat;

9.4 Fourniture de pierre concassée - contrat;

9.5 Déneigement des voies de service de la route 117 - renouvellement;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Terrain multisports - contrat de surveillance;

12. Police

12.1 Entente à intervenir avec la SAAQ;

13. Incendie

13.1 Achat de vêtements de protection incendie;

13.2 Achat d'équipement à mousse pour camion incendie;

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 13 mai 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA13 05 096 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0352

initiales de la greffière

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA13 05 097

3.1 Séance du 8 avril 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 8 avril 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA13 05 098

5.1 Tournoi de golf bénéfice - participation

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon et monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille représentent la Ville au souper du tournoi de golf de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 5 juin 2013 et d'acheter deux billets au montant de 140 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 099

5.2 Souper bénéfice - participation

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Vincent Perreault représente la Ville au souper bénéfice de l'Association des personnes handicapées Clair Soleil qui aura lieu le 17 mai 2013 et d'acheter un billet au montant de 35 $ (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA13 05 100

6.1 Embauche d'un responsable surveillant-sauveteur plage - saison estivale 2013

CONSIDÉRANT le rappel en poste du responsable des surveillants sauveteurs pour la saison estivale 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Kim Paulin à titre de responsable des surveillants-sauveteurs au Service de la culture et des loisirs pour une période de 10 semaines, du 9 juin au 19 août 2013.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de la détention d'une carte sauveteur national plage valide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 101

6.2 Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant - annulation de la lettre d'entente n^{o} 14

CONSIDÉRANT QU' une lettre d'entente est intervenue entre la Ville de Mont-Tremblant et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant le 25 août 2011 concernant une demande de retraite/préretraite progressive;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'annulation de cette lettre d'entente est soumise à l'employeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'annuler l'application de la lettre d'entente n^{o} 14 suite à l'accord des parties mises en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 102

6.3 Embauche journaliers chauffeurs opérateurs - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le besoin en personnel de voirie pour la période estivale 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de messieurs Joé McMillan et Joey Champagne pour une période de 22 semaines et de messieurs Michel Ouimet, Félix Morand Campeau et Charles Étienne Filiatrault pour une période de 26 semaines, tous à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs au Service des travaux publics selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 103

6.4 Congédiement - centre d'appels d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT les résultats de l'enquête interne en référence à plusieurs manquements de l'employée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le congédiement de l'employée du centre d'appels d'urgence 9-1-1 dont le numéro de matricule est 909 et ce, à compter du 16 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 104

6.5 Embauche régulière d'un répartiteur-préposé - centre d'appels d'urgence 9-1-1 - Service de police

CONSIDÉRANT la vacance et l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Sylvie Leduc, à titre de répartitrice-préposée au centre d'appels d'urgence 9-1-1, poste régulier et permanent au Service de police à compter du 15 mai 2013, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Retiré

6.7 Retiré

CA13 05 105

6.8 Embauche temporaire de huit cadets policiers - Service de police

CONSIDÉRANT QUE le Service de police requiert l'embauche de huit cadets afin d'assister les policiers pour assurer la sécurité sur son territoire lors des prochaines épreuves sportives de renommée nationale et internationale ainsi que lors des activités récréatives de la saison estivale 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Olivier Vaudelin, Sébastien Loof, Frédéric Grégoire, Anthony Lachance-Turcotte, Jean-Sébastien Hayes et Samuel Groulx, et de mesdames Catherine Delisle et Roxanne Gélinas, à titre de cadet policier pour l'été 2013 pour une durée maximale de 5 200 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 106

6.9 Embauche d'un pompier - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le départ d'un pompier et que le poste doit être comblé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Kevin Fuller, à titre de pompier recrue pour le Service de sécurité incendie, à compter du 15 mai 2013 selon les termes et conditions de l'entente collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 107 **6.10 Embauche de deux surveillants-sauveteurs plage - saison estivale 2013**

CONSIDÉRANT le rappel en poste du personnel surveillant sauveteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de mesdames Molie Gariépy et Roxanne Lamontagne, à titre de surveillante-sauveteure au Service de la culture et des loisirs pour une période de 9 semaines, soit du 16 juin au 19 août 2013.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de la détention d'une carte sauveteur national plage valide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 108 **6.11 Annulation d'une suspension imposée à un employé**

CONSIDÉRANT QUE le 24 février 2011, la résolution CA11 02 049 autorisait la suspension sans traitement d'un employé pour une période de cinq jours ouvrables consécutifs;

CONSIDÉRANT le grief syndical déposé par la suite;

CONSIDÉRANT QU' une entente entre les parties est intervenue et qu'une sentence arbitrale prend acte de cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'abroger la résolution CA11 02 049 imposant une suspension de cinq jours ouvrables à l'employé dont le numéro de matricule est 177 et de retirer de son dossier cette mesure disciplinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 109 **6.12 Embauche temporaire d'une secrétaire - Service de police**

CONSIDÉRANT les divers événements et activités prévus tout au long de la prochaine saison estivale, il est nécessaire de s'adjoindre une personne supplémentaire agissant à titre de secrétaire au Service de police;

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Véronique Piché Paquette, à titre de secrétaire au Service de police, à compter du 15 mai 2013, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 110 **6.13 Adoption des modifications à l'organigramme de la Ville de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de mettre à jour l'organigramme de la Ville de Mont-Tremblant adopté par la résolution CA09 05 121;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le nouvel organigramme de la Ville de Mont-Tremblant, tel que préparé par le Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA13 05 111 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2013 au montant de 243 812,41 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 112 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 58 836,26 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 113 **7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2013**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 31 mars 2013.

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 114 **7.4 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et des rapports des vérificateurs externes**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public du dépôt de ces rapports;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier d'agglomération de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi que les rapports des vérificateurs externes Amyot, Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 115 **7.5 Ordonnance de vente pour taxes et mandat**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées en 2011 n'ont pas été payées, en tout ou en partie, tel que déposé par la trésorière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de vendre ces immeubles à l'enchère publique conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, il soit ordonné à la greffière ou à la greffière adjointe de vendre à l'enchère publique, le 17 juillet 2013, à 10 heures, à la salle de conseil au 1145, rue de Saint-Jovite les immeubles décrits dans l'état des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

QUE les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans ce même avis public;

QUE conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente, le 17 juillet 2013, pour la Ville;

QUE conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou la greffière adjointe soit autorisée à consentir un acte de vente à l'adjudicataire, devant notaire, pour la Ville, tous les frais étant à la charge de l'adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA13 05 116 **9.1 Aménagement des carrefours giratoire et de l'entrée de ville - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement paysager des 2 carrefours giratoires et de l'entrée de ville et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
9019-0786 Québec inc.	113 489,20 $
Paysagiste Northland	122 548,83 $
Bernard Paysagiste inc.	135 337,40 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise 9019-0786 Québec inc. au montant de 113 489,20 $ taxes en sus (projet 2012-16), pour l'aménagement paysager des carrefours giratoires situés à l'intersection des rues Siméon et de Saint-Jovite et à l'intersection de la route 117 et de la rue Siméon, ainsi que pour l'entrée de Ville, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Retiré

CA13 05 117 **9.3 Aréna - remplacement des tapis de caoutchouc - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement d'une partie des tapis de caoutchouc de l'aréna et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Martellino Couvre planchers	14 195 $
Tapico	14 900 $

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Martellino Couvre planchers au montant de 14 195 $, taxes en sus (projet 2013-12), payable par le surplus libre accumulé, pour le remplacement d'une partie des tapis de caoutchouc de l'aréna, le tout conformément à leur proposition datée du 28 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 118 **9.4 Fourniture de pierre concassée - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de pierre concassée et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture de pierre concassée pour chacun des endroits ciblés en tenant compte du recueil des tarifs de camionnage en vrac du Ministère des transports du Québec, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2013-25 et réparti comme suit :

Emplacement	Montant par emplacement (taxes et redevance en sus, transport non inclus)	Soumissionnaire	Poste budgétaire ou projet
Voirie générale	29 000 $	Location Jean Miller inc.	02-320-00-621 02-413-00-621 02-413-01-621 02-415-00-621
Ch. du Lac-Tremblant-Nord	5 075 $	Location Jean Miller inc.	2013-07
Ch. du Lac-Gauthier	27 545 $	Excavation R. B. Gauthier inc.	2013-48
Chemin des Hauteurs	6 525 $	Location Jean Miller inc.	2013-49
Chemin de Brébeuf	725 $	Location Jean Miller inc.	2013-47
Ch. de l'Orée-des-Lacs	3 625 $	Location Jean Miller inc.	2013-50
Chemin Galuppi	1 087 $	Location Jean Miller inc.	2013-52
Chemin du Lac-Mercier	7 975 $	Location Jean Miller inc.	2013-40
Chemin Desmarais	7 250 $	Location Jean Miller inc.	2013-54

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 119 **9.5 Déneigement des voies de service de la route 117 - renouvellement**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2012 à un appel d'offres public pour le déneigement des voies de service de la route 117 entre le chemin de Brébeuf et le chemin des Hauteurs avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les saisons 2013-2014 et 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été donné à l'entreprise Location Jean Miller inc. par la résolution CA12 09 538 et que la ville doit signaler son intention de renouvellement avant le 1er juin qui précède chacune des périodes additionnelles du contrat tel que stipulé au document d'appel d'offres TP-2012-36;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Location Jean Miller inc, au montant de 47 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-521), pour le déneigement et le déglaçage des voies de service de la route 117 pour la période du 1er juin 2013 au 1er juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA13 05 120 **11.1 Terrain multisports - contrat de surveillance**

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une personne pour faire respecter la règlementation et effectuer des tâches telles que la surveillance lors des parties et entraînements, le contrôle des entrées, le service à la clientèle ainsi que l'entretien et la vérification des équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec madame Jo-Anne Vallée, pour la surveillance du terrain multisports de mai à octobre 2013, pour un montant maximal de 8 600,10 $ (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA13 05 121 **12.1 Entente à intervenir avec la SAAQ**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de police à signer l'entente à intervenir avec la Société de l'assurance automobile du Québec concernant le système de reconnaissance de plaques d'immatriculation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA13 05 122 **13.1 Achat de vêtements de protection incendie**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de remplacer 8 vêtements de protection incendie et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Aréo-Feu ltée	14 080 $
Équipements incendies CMP Mayer inc.	15 996 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Aréo-Feu ltée, au montant de 14 080 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), pour la fourniture de 8 vêtements de protection incendie, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 05 123

13.2 Achat d'équipement pour camion incendie

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie désire installer un système à mousse Foam Pro et une sirène sur le véhicule 521;

CONSIDÉRANT QUE le camion a été construit par l'entreprise Techno-Feu et les informations reçues du Service sécurité incendie en conformité avec l'article 6 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Techno-Feu au montant de 17 112,24 $, taxes en sus (projet 2013-05.02), pour l'installation d'un système à mousse Foam Pro et d'une sirène, conformément à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 13 mai 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Intervention de monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe.

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA13 05 124

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0560

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

13 mai 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 mai 2013** à **19 h 41**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 14 mai 2013 à 16 heures, en regard des projets de règlements suivants :

I. Règlement (2013)-101-7 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
II. Règlement (2013)-102-27 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
III. Règlement (2013)-103-8 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux zones TM-679 et TM-685 (Golf Le Maître);
IV. Règlement (2013)-106-8 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 8 avril 2013;

4. Règlements

4.1 Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et à la gestion des séparateurs - avis de motion;

4.2 Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable et la gestion des compteurs d'eau - avis de motion;

5. Administration

5.1 Retiré;

5.2 Chambre de commerce de Mont-Tremblant - adhésion;

5.3 Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événement;

5.4 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur;

5.5 Fédération des astronomes amateurs du Québec - vin d'honneur;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service de l'urbanisme;

6.2 Embauche d'étudiants en environnement;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2013;

7.4 Acceptation du rapport financier terminé le 31 décembre 2012 et des rapports des vérificateurs externes;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures :

8.1.1 75, chemin de la Charmille - empiètement en marge arrière;

8.1.2 205, chemin O'Reilly - augmentation de la pente d'une allée d'accès;

8.1.3 Rue Saint-Jean - empiètements en marge avant, augmentation de la pente d'une allée d'accès, augmentation du nombre de paliers de murs de stationnement;

8.1.4 153, chemin du Lac-Tremblant-Nord - augmentation de la hauteur d'une clôture en cour avant;

8.1.5 191, chemin Ernie-McCulloch - réduction d'une distance de la ligne naturelle des hautes eaux;

8.1.6 chemin des Hauteurs - augmentation de la pente de rue et absence de courbes aux intersections;

8.1.7 1595-1599, route 117 - empiètement en marge arrière;

8.1.8 Chemin Clermont-Dubois - réduction de la largeur d'un lot;

8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel;

8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 22 avril 2013;

8.4 Identification de toponymes;

8.5 Exécution d'un jugement pour l'immeuble identifié par le lot 2 802 657 du cadastre du Québec - rejet de la soumission;

8.6 Requête introductive d'instance - lot 2 802 658 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels;

8.7 Prolongement de la rue des Marguerites - offre de vente;

8.8 Concordance - règlements numéro 276-2013 et 277-2013 de la MRC des Laurentides - demande de prolongation du délai de conformité;

8.9 Consolidation du circuit d'interprétation naturel et d'hébertisme - rejet des soumissions;

8.10 Condition liée à l'acceptation de la demande de dérogation mineure 2011-DM-107 - modification de la résolution;

9. Travaux publics

9.1 Pavage conventionnel rue Émond et Fleurent - contrat;

9.2 Demande à Hydro-Québec - ajout d'éclairage public;

9.3 Acquisition de pompes pour l'usine de filtration Saint-Roch - contrat;

9.4 Retiré;

9.5 Construction d'un belvédère chemin Duplessis - contrat;

9.6 Fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout pour la réfection de la route 327 - contrat;

9.7 Église du Village - travaux de peinture extérieure - contrat;

9.8 Retiré;
9.9 Quais municipaux au lac Tremblant;
9.10 Projet du prolongement de la montée du Curé-Labelle - demande de traitement de surface triple;
9.11 Parc de Nos-Étoiles - mise en place d'abri pour joueurs - contrat;
9.12 Prolongement de la rue Vaillancourt - gestion des eaux pluviales;

10. Environnement
10.1 Collecte des matières résiduelles porte-à-porte - allée de la Sérénité;
10.2 Location de véhicules - stagiaires;
10.3 Comité des lacs - nomination;

11. Culture et loisirs
11.1 L'Abondance en fête - autorisation de fermeture de rue et de feu d'artifice;
11.2 Défi Gatineau/Mont-Tremblant - autorisation de passage;
11.3 Retiré;
11.4 Église du Village - contrat de gérance de salle;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport
14.1 Rapport mensuel du directeur général au 13 mai 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

Assemblée de consultation publique

Monsieur Stéphane Martin, coordonnateur gestion du développement et service aux entreprises, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2013)-101-7, (2013)-102-27, (2013)-103-8 et (2013)-106-8 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 14 mai à 16 heures à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- Préciser la nature des renvois entre le présent règlement et les autres règlements d'urbanisme;
- Préciser le moment où la Ville doit être avisée de la vente d'une propriété;

initiales du maire

0563

initiales de la greffière

- Préciser les dispositions applicables à une zone à risque de mouvement de terrain (documents requis);
- Exiger un certificat d'autorisation pour aménager une allée d'accès dans un projet intégré et identifier les documents requis pour son émission;
- Exiger un certificat d'autorisation pour les aires de stationnement, les allées d'accès et les accès à une rue prévus dans une zone identifiée à l'annexe F du règlement (2008)-106 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Réviser et uniformiser les documents requis dans le cas d'une demande de permis de lotissement, d'un projet majeur de type plan image ou d'un projet majeur de type projet intégré;
- Permettre que le projet majeur n'ait pas à être soumis au conseil lorsqu'il a été étudié et accepté par ce dernier lors de l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble (PAE), dans les zones CA-468, FA-669-1, TM-669-2, TM-679, TM-680, TM-682 et TM-685, soit dans les projets du golf Le Maître et de L'Aiglon de Tremblant;
- Préciser les normes applicables dans les zones TM-679 et TM-685 (golf Le Maître) suite, entre autres, à l'acceptation du PAE;
- Ajouter des documents requis lors de demandes de certificats de remblai ou de déblai;
- Ne pas exiger le raccordement à un des deux services (aqueduc ou égout) en raison de contraintes d'ordre économique et ajouter les normes applicables aux murs de soutènement et aux talus aménagés dans la zone CL-302 (rue Napoléon);
- Ajouter au PIIA-15 - secteurs de commerces lourds, un objectif et des critères spécifiques au paysage et à l'aménagement de terrain du secteur de la rue Napoléon;
- Corriger les coquilles dans les références aux règlements;
- Augmenter de 6,5 m à 9 m la largeur maximale des allées d'accès pour les usages des classes « Commerce (C) » et « Publics et communautaires (P) »;
- Permettre la construction de talus végétalisés afin de ceinturer les aires d'entreposage pour les usages des classes « Commerce (C) », « Industrie (I) » et « Publics et communautaires (P) »;
- Ne pas exiger de porte d'entrée et de sortie distinctes pour le « Commerce artériel lourd (C-4) » où on ne traite pas directement sur place avec le consommateur;
- Autoriser jusqu'à 6 locaux commerciaux par bâtiment;
- Ne plus appliquer les normes de stationnement hors rue pour l'usage « Communautaire récréatif (P-3) »;
- Créer les nouvelles zones CV-332-1 et CV-332-2 (à l'intersection des rues Léonard et de Saint-Jovite) et intégrer des normes d'assouplissement pour le stationnement dans ces zones;
- Préciser les normes applicables dans les zones FA-575-1, TF-575-2 et TM-575-3 (golf Manitou);
- Sur un plateau sportif, autoriser une enseigne communautaire de 3 m^2;
- Prohiber les enseignes sur un équipement;
- Préciser le texte pour le calcul de la superficie d'enseignes détachées pour les zones CA, CL, IN, PI, RC, RT, TF, TM, TV, lesquelles sont généralement en bordure des corridors touristiques.

****

CM13 05 167

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

initiales du maire

0564

initiales de la greffière

3. Procès-verbal

CM13 05 168

3.1 Séance du 8 avril 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 avril 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM13 05 169

4.1 Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et à la gestion des séparateurs - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et à la gestion des séparateurs.

Ce règlement a pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égouts pluviaux, domestiques et autres exploités par la Ville de Mont-Tremblant.

Ainsi, il édictera des normes concernant la ségrégation des eaux et leurs contrôles, de même que l'interdiction de rejeter certains effluents particuliers dans les réseaux d'égouts de la Ville et fixera des méthodes de contrôle et d'analyse des rejets. Il contiendra une obligation d'installer un séparateur de graisse, d'huile ou de sable pour les commerces qui utilisent ces substances et prévoira les normes d'installation et d'entretien de ces séparateurs. Pour terminer, une fréquence de vidange sera prescrite en fonction du type de séparateur installé et de l'utilisation qui en est faite.

CM13 05 170

4.2 Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable et la gestion des compteurs d'eau - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant l'utilisation de l'eau potable et la gestion des compteurs d'eau.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

5. Administration

5.1 Retiré

CM13 05 171

5.2 Chambre de commerce de Mont-Tremblant - adhésion

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire devenir membre de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'adhésion de la Ville de Mont-Tremblant à la Chambre de commerce de Mont-Tremblant et de payer la cotisation annuelle de 435 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-00-494).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 172 **5.3 Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événement**

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Villégiature Tremblant a déposé une demande d'autorisation pour la tenue d'un spectacle pyrotechnique;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'un feu d'artifice à la Station Mont Tremblant le 1er juillet 2013 selon la demande de l'Association de Villégiature Tremblant.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 173 **5.4 Paroisse Saint-Jovite - Noces paroissiales - vin d'honneur**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de pastorale paroissiale souligne les anniversaires de mariage le dimanche 2 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE verser la somme de 250 $ à la Paroisse Saint-Jovite, pour tenir un vin d'honneur soulignant les Noces paroissiales (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 174 **5.5 Fédération des astronomes amateurs du Québec - vin d'honneur**

CONSIDÉRANT QUE le Club d'astronomie Mont-Tremblant est l'hôte du congrès annuel de la Fédération des astronomes amateurs du Québec (FAAQ) qui se tiendra les 27, 28 et 29 septembre 2013 au Domaine Saint-Bernard;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE verser la somme de 500 $ à la Fédération des astronomes amateurs du Québec pour tenir un vin d'honneur visant à souhaiter la bienvenue aux 250 congressistes (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0566

initiales de la greffière

6. Ressources humaines

CM13 05 175

6.1 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le service à la clientèle pendant la période de prise des vacances annuelles du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Julie Léveillé à titre de commis-réceptionniste au Service de l'urbanisme pour une période maximale de 420 heures selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 176

6.2 Embauche d'étudiants en environnement

CONSIDÉRANT l'ouverture de postes étudiants pour la saison estivale 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Charlotte Andrews, à compter du 27 mai 2013 et de mesdames Laurence Coulombe, Cindy Paquette et Sophie Landreville Poirier à titre d'étudiants au Service de l'environnement pour une période maximale de 1 680 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM13 05 177

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2013 au montant de 65 737,84 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 178

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 126 274,50 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0567

initiales de la greffière

CM13 05 179

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 31 mars 2013

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes,* la trésorière dépose l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 31 mars 2013

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le dépôt de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 180

7.4 Acceptation du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et des rapports des vérificateurs externes

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier et les rapports du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la greffière certifie avoir donné au moins 5 jours avant la date de la présente séance, conformément à la loi, un avis public du dépôt de ces rapports;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi que les rapports des vérificateurs externes Amyot, Gélinas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

8.1.1 75, chemin de la Charmille - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-045) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à 8,24 m de la ligne arrière plutôt qu'à 10 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-04-056)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 205, chemin O'Reilly - augmentation de la pente d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-046) vise à régulariser la pente d'une allée d'accès qui est de 6 % plutôt que de 3 %, dans ses 5 premiers mètres à partir de la rue.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU13-04-058)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Rue Saint-Jean - empiètements en marge avant, augmentation de la pente d'une allée d'accès, augmentation du nombre de paliers de murs de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-048) vise à autoriser la construction d'une nouvelle résidence dérogeant à la réglementation par :

- son implantation à 5 m de la ligne avant plutôt qu'à 8 m;
- un empiètement de la galerie en marge avant de 4,55 m plutôt que de 3 m;
- un pourcentage de pente de l'allée d'accès de 30 % plutôt que de 3 % dans ses 5 premiers mètres à partir de la rue;
- la construction de murets de soutènement sur 2 paliers plutôt que sur un seul palier.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-04-062)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 153, chemin du Lac-Tremblant-Nord - augmentation de la hauteur d'une clôture en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2012-DM-050) vise à régulariser la hauteur d'une clôture de bois située en cour avant de 1,8 m plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU13-04-059)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 191, chemin Ernie-McCulloch - réduction d'une distance de la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-051) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement d'une résidence à 18,05 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Calvé plutôt qu'à 20 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-04-060)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 chemin des Hauteurs - augmentation de la pente de rue et absence de courbes aux intersections

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-052) vise à autoriser la construction d'une rue sans courbe de raccordement à son intersection avec le chemin des Hauteurs et dont les pentes, dans un rayon de 30 m de cette intersection, sont de 4,5 % et de 7 % dans les 15 premiers mètres et de 11,5 % pour les 15 m suivants sur un seul côté alors qu'elles ne devraient pas dépasser 2 % dans les 15 premiers mètres et 8 % pour les 15 m suivants.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-04-052)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 1595-1599, route 117 - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-064) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment commercial à 7,03 m de la ligne arrière plutôt qu'à 7,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-04-057)

Questions du public : aucune question n'est posée.

initiales du maire

0569

initiales de la greffière

8.1.8 Chemin Clermont-Dubois - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-067) vise à autoriser que la largeur d'un terrain à construire soit de 22,5 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-04-061)

Questions du public : une question est posée.

8.2 Consultation publique sur une demande d'usage conditionnel

8.2.1 468, rue de Saint-Jovite - garage de réparation de véhicules automobiles

Cette demande (2013-UC-066) vise à autoriser l'usage conditionnel du type « atelier et garage de réparation de voitures » annexé au commerce existant Automobile Vaillancourt, au 468, rue de Saint-Jovite.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-04-054)

Questions du public : aucune question n'est posée.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement aux recommandations CCU-13-04-054 et CCU-13-04-055 au sujet suivant à l'ordre du jour. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM13 05 181

8.3 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 22 avril 2013

CONSIDÉRANT la demande d'un projet de lotissement majeur assujetti à un PIIA sur le chemin des Hauteurs;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures pour les propriétés situées aux 75, chemin de la Charmille, 205, chemin O'Reilly, 153, chemin du Lac-Tremblant-Nord, 191, chemin Ernie-McCulloch, 1595-1599, route 117 ainsi que pour des terrains non construits sur les chemins des Hauteurs, Clermont-Dubois et sur la rue Saint-Jean, pour lesquelles des consultations publiques ont eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel pour la propriété située au 468, rue de Saint-Jovite pour laquelle une consultation publique a eu lieu séance tenante;

CONSIDÉRANT les demandes relatives à l'application d'un PIIA pour les propriétés situées aux 468, 745, 809 et 875, rue de Saint-Jovite, 470, rue Charbonneau, 850, rue Lalonde, 6910, rue Léonard, 116, chemin de Kandahar, 2014-2016 et 2022, chemin du Village ainsi que pour des propriétés non construites sur la rue Saint-Jean et le chemin du Domaine-Lachance;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une nouvelle proposition pour la demande de dérogation mineure du chemin O'Reilly;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

initiales du maire

0570

initiales de la greffière

ET RÉSOLU :

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 22 avril 2013 portant les numéros CCU13-04-052, CCU13-04-054 à CCU13-04-057, CCU13-04-059 à CCU13-04-063 et CCU13-04-065 à CCU13-04-072;

D' entériner la recommandation CCU13-04-053 ayant pour objet l'approbation d'un plan image sur le chemin des Hauteurs, conditionnellement à ce que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit une servitude de 6 mètres de large à l'extrémité sud-ouest du lot 4 649 246 du cadastre du Québec pour un sentier projeté reliant le lac de l'Aqueduc au chemin du Lac-Forget et que la balance soit versée en argent, la présente résolution ne dispensant pas le requérant de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.

D' accepter la demande de dérogation mineure pour le 205, chemin O'Reilly faisant l'objet de la recommandation CCU13-04-058 conformément au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, numéro 19982, minute 842 et daté du 24 mai 2012 et conditionnellement à ce que la solution alternative proposée par le propriétaire dans une lettre du 26 avril 2013 et approuvée par le Service des travaux publics en date du 29 avril 2013 soit mise en œuvre.

La présente résolution informe le requérant que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation de la dérogation mineure est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par la demande n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, une nouvelle demande devra être déposée.

D' accepter le projet de rénovation de la Caisse populaire Desjardins sise au 470, rue Charbonneau faisant l'objet de la recommandation CCU13-04-064 conformément au plan des élévations de l'architecte monsieur Jean Damecour daté du 8 avril 2013 et aux conditions suivantes :

- l'insertion d'un second toit en pyramide pour marquer l'entrée;
- une révision des finitions du toit et des colonnes pour qu'ils s'apparentent au presbytère et au bâtiment des notaires;
- le dépôt d'une garantie financière représentant 2 % de de la valeur du projet (minimum 500 $ maximum 10 000 $).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CM13 05 182 **8.4 Identification de toponymes**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande pour nommer le parc situé à l'intersection de la montée des Trilles et du chemin des Fougères (lot 3 647 232 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT l'aménagement d'un nouveau belvédère sur le chemin Duplessis (lot 2 803 531 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la toponymie* de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE nommer le parc situé sur le lot 3 647 232 du cadastre du Québec, le *parc de la Quenouille-Qui-Grouille;*

DE nommer le belvédère situé sur le lot 2 803 531 du cadastre du Québec, le *belvédère du Canot-d'Écorce*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 183

8.5 Exécution d'un jugement pour l'immeuble identifié par le lot 2 802 657 du cadastre du Québec - rejet de la soumission

CONSIDÉRANT le jugement intervenu le 4 avril 2013 concernant l'immeuble identifié par le lot 2 802 657 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU' à défaut pour le propriétaire de se conformer au jugement avant le 30 mai 2013, la Ville pourra agir à sa place;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'exécution du jugement et qu'une seule soumission a été reçue, laquelle est au-delà du montant prévu par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE rejeter la soumission reçue pour des travaux de démolition et de faire un nouvel appel d'offres pour l'exécution du jugement intervenu le 4 avril 2013 concernant l'immeuble identifié par le lot 2 802 657 du cadastre du Québec si le propriétaire ne s'y conforme pas avant le 30 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 184

8.6 Requête introductive d'instance - lot 2 802 658 du cadastre du Québec - mandat de services professionnels

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour représenter la Ville devant la Cour supérieure (poste budgétaire 02-610-00-412), pour déposer contre le propriétaire du lot 2 802 658 du cadastre du Québec, une requête introductive d'instance pour un montant préautorisé incluant d'éventuels frais inhérents (poste budgétaire 02-610-00-419).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 185

8.7 Prolongement de la rue des Marguerites - offre de vente

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite prolonger la rue des Marguerites afin de la relier à la rue de l'Iris;

CONSIDÉRANT QUE ce raccord nécessite l'acquisition de terrains pour lesquels une offre de vente a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE la Ville accepte l'offre de vente de monsieur Ronald Boivin au montant de 55 000 $ (projet 2012-64), du lot 4 508 507 du cadastre du Québec, ainsi qu'une partie du lot 4 508 506 qui lui est adjacente, mesurant environ 161 m^2.

QUE le Service des travaux publics mandate les professionnels nécessaires à la réalisation de ce projet, les frais inhérents étant à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 186

8.8 Concordance - règlements numéro 276-2013 et 277-2013 de la MRC des Laurentides - demande de prolongation du délai de conformité

CONSIDÉRANT QUE le 28 mars 2013, le *Règlement numéro 276-2013 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides ajustant les usages compatibles dans les affectations villageoise, agricole et agroforestière* et le *Règlement numéro 277-2013 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides concernant les parcs régionaux linéaires le P'tit Train du Nord et le corridor aérobique* sont entrés en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, les municipalités touchées par ces règlements ont un délai de six mois pour s'y conformer, délai se terminant le 28 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a adopté un règlement de contrôle intérimaire 269-2012 intitulé *Règlement de contrôle intérimaire relatif à la demande à portée collective en zone agricole (ilots déstructurés) dans la MRC des Laurentides* et un règlement de contrôle intérimaire 261-2011 intitulé *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux parcs régionaux Le P'tit train du Nord et le Corridor aérobique* s'assurant ainsi que les municipalités touchées par les modifications appliquent rapidement les nouvelles dispositions règlementaires;

CONSIDÉRANT QUE la préparation des élections municipales occupe grandement le Service du greffe de la Ville et que celui-ci ne peut traiter en même temps la procédure d'adoption de ces règlements de concordance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de prolonger le délai de six mois prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, jusqu'au 25 août 2014, pour l'adoption des règlements de concordance aux règlements numéro 276-2013 et 277-2013 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 04 187 **8.9 Consolidation du circuit d'interprétation naturel et d'hébertisme - rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la consolidation du circuit d'interprétation naturel et d'hébertisme et que les soumissions conformes reçues sont au-delà du montant prévu par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE rejeter les soumissions reçues pour la consolidation du circuit d'interprétation naturel et d'hébertisme et de retourner en appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 188 **8.10 Condition liée à l'acceptation de la demande de dérogation mineure 2011-DM-107 - modification de la résolution**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CM13 04 149 afin que la première condition se lise comme suit :

· qu'un aménagement paysager de qualité et d'environ 6 m par 3 m soit réalisé en bordure de la rue Saint-Roch conformément au plan réalisé par Les entreprises Laurent Godon déposé le 4 février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM13 05 189 **9.1 Pavage conventionnel rue Émond et Fleurent - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de pavage conventionnel sur les rues Emond et Fleurent et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Asphalte Bélanger inc.	165 090,00 $
Asphalte Desjardins inc.	167 200,17 $
Sintra inc.	175 431,00 $
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	193 653,30 $
ABC Rive Nord inc.	217 514,00 $
Pavage Jéromien inc.	273 599,40 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Bélanger inc. au montant de 165 090 $, taxes en sus, pour des travaux de pavage conventionnel sur les rue Émond et Fleurent, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-29 et réparti comme suit :

- Rue Fleurent : 87 450 $ (taxes en sus) projet 2013-61;
- Rue Émond : 77 640 $ (taxes en sus) projet 2013-62.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 190 **9.2 Demande à Hydro-Québec - ajout d'éclairage public**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire procéder à l'ajout d'éclairage public;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilité publique existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE formuler une demande auprès d'Hydro-Québec afin qu'elle procède à la mise en place et au raccordement de lumières de rue de 100 watts HPS devant le 30-32, chemin des Peupliers;

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières;

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour la lumière dont les frais d'électricité (poste budgétaire 02-340-00-681) et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519) selon les tarifs en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 191 **9.3 Acquisition de pompes pour l'usine de filtration Saint-Roch - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition de pompes pour l'usine de filtration Saint-Roch et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Nordmec Construction inc.	31 130 $
Plomberie Brébeuf inc.	32 630 $
Groupe Québeco	33 411 $
Solutions d'eau Xylem	34 227 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Nordmec Construction inc. au montant de 31 130 $, taxes en sus (projet 2013-21), pour l'acquisition de pompes pour l'usine de filtration Saint-Roch, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Retiré

CM13 05 192 **9.5 Construction d'un belvédère chemin Duplessis - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'un belvédère sur le chemin Duplessis et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
MBN Construction inc.	52 847,80 $
2524-6000 Qc inc./ Construction Landmark	75 731,70 $
Groupe Laverdure Construction inc.	84 260,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise MBN Construction inc. au montant de 52 847,80 $, taxes en sus (projet 2013-36), pour l'aménagement d'un belvédère sur le chemin Duplessis, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-24 et conditionnellement à l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme de la politique nationale de la ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 193 **9.6 Fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout pour la réfection de la route 327 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit fournir des cadres et couvercle d'égout sanitaire, ainsi que des têtes de boites de vanne d'aqueduc au Ministère des transports du Québec dans le cadre du projet de réfection d'une section de la route 327 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Réal Huot Inc.	53 350,54 $
Marcel Baril Ltée	53 470,82 $
Les Distributions d'Aqueduc inc.	54 279,50 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Réal Huot Inc. au montant de 53 350,54 $, taxes en sus (projet 2013-63), pour la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout sanitaire au Ministère des transports du Québec dans le cadre de leur projet de réfection de la route 327 entre la route 117 et le 8e Rang, le tout conformément à l'appel d'offres TP-2013-32 et réparti comme suit :

- 45 221,50 $ payable par la réserve d'égout du secteur Saint-Jovite;
- 4 064,52 $ payable par la réserve d'aqueduc du secteur Saint-Jovite;
- 4 064,52 $ payable par la réserve d'aqueduc du secteur Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 194 **9.7 Église du Village - travaux de peinture extérieure - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à des travaux de peinture extérieure à l'église du Village et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Peinture Richard Beaudry	24 900 $
Entreprises Richard Forget et fils inc.	29 250 $
Peinture résidentielle S. Plouffe	29 600 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Peinture Richard Beaudry au montant de 24 900 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-702-20-522), pour les travaux de peinture extérieure à l'église du Village, le tout conformément à leur proposition datée du 23 avril 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Retiré

CM13 05 195 **9.9 Quais municipaux au lac Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des 24 quais flottants devant le parc municipal la Halte du Quai;

CONSIÉRANT QUE la résolution CM12 08 736 adoptait un nouveau bail type et que des modifications y ont été apportées depuis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter le modèle type de bail annuel à intervenir avec les locataires des emplacements aux quais flottants, selon l'attribution des places assignées par la Ville et d'autoriser le maire et le directeur du Service des travaux publics à les signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 196 **9.10 Projet du prolongement de la montée du Curé-Labelle - demande de traitement de surface triple**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été reçue de madame Birgit Schulze, propriétaire du terrain du projet de prolongement de la montée du Curé-Labelle, pour la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.5.2 du règlement (2001)-18 régissant la construction de rue permet au propriétaire d'un chemin situé à l'extérieur des périmètres d'urbanisation de la Ville de procéder à cette mise en place sur autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser madame Birgit Schulze à procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur son projet de prolongement de la montée du Curé-Labelle en conformité avec les exigences du Service des travaux publics;

QUE cette autorisation ne dispense pas le demandeur de respecter l'entente sur les travaux municipaux convenus avec le Ville pour son projet de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 197 **9.11 Parc de Nos-Étoiles - mise en place d'abri pour joueurs - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la mise en place d'un abri pour joueurs au parc de Nos-Étoiles et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Groupe Laverdure Construction inc.	17 300 $
Construction Martin Lapierre inc.	19 500 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Laverdure Construction inc. au montant de 17 300 $, taxes en sus (payable par le fonds de parc), pour la mise en place d'un abri pour joueurs au parc de Nos-Étoiles, le tout conformément à la soumission datée du 8 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 198 **9.12 Prolongement de la rue Vaillancourt - gestion des eaux pluviales**

CONSIDÉRANT QUE les eaux pluviales qui seront recueillies par le réseau d'égout pluvial projeté sur la rue Vaillancourt (projet F129462-001 plans et devis préparés par les Consultants SM inc. et n/réf. 7311-15-01-78102-18) du MDDEFP)

seront rejetées dans un petit cours d'eau, soit le Ruisseau Clair, qui est un habitat pour l'omble de fontaine;

CONSIDÉRANT QUE ce ruisseau est considéré comme étant sensible et que par conséquent un taux d'enlèvement de 80 % des matières en suspension (MES) des eaux de l'égout pluvial projeté est requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QU' afin de s'assurer du respect de l'enlèvement de 80 % des matières en suspension captées par les eaux de ruissellement acheminés au futur égout pluvial de la rue Vaillancourt, aucun branchement de service au réseau pluvial ne sera accepté;

QU' aucun drain, gouttière ou égout pluvial provenant d'une propriété riveraine ne sera raccordé au réseau pluvial décrit ci-haut, ni aucune eau de ruissellement en surface de ces propriétés dirigée vers ou à l'intérieur de l'emprise municipale;

QUE les propriétaires riverains devront assurer la gestion des eaux pluviales de leur propriété en conformité avec les règlements et exigences établis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM13 05 199 **10.1 Collecte des matières résiduelles porte-à-porte - allée de la Sérénité**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a reçu une autorisation écrite du propriétaire du projet domiciliaire sur allée de la Sérénité autorisant l'adjudicataire du contrat de collecte des matières résiduelles à circuler sur l'allée véhiculaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est en accord avec cette demande de desserte porte-à-porte et en avisera l'adjudicataire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'inclure l'allée de la Sérénité dans la liste des rues desservies porte-à-porte dans le contrat de la MRC des Laurentides pour la collecte des matières résiduelles et que la desserte soit conditionnelle à un entretien adéquat de l'allée véhiculaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 200 **10.2 Location de véhicules - stagiaires**

CONSIDÉRANT QUE le travail des stagiaires au Service de l'environnement nécessite des déplacements et la location de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

Compagnie	Prix (taxes en sus)
Trudel Plus (Ste-Anne-des-Lacs)	4 799,70 $
Discount (Mont-Tremblant)	5 298,00 $
Enterprise Rent a Car (St-Jérome)	5 544,36 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Trudel Plus pour la location de deux véhicules pour 12 semaines au montant de 4 799,70 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-470-00-515), pour la période du 27 mai au 16 août 2013, le tout conformément à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 201 **10.3 Comité des lacs - nomination**

CONSIDÉRANT la résolution CM13 04 164 recommandant la présence d'un citoyen au sein du comité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu des candidatures pour combler le siège réservé aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer monsieur André Morel pour siéger sur le comité des lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM13 05 202 **11.1 L'Abondance en fête - autorisation de fermeture de rue et de feu d'artifice**

CONSIDÉRANT la demande de fermeture de rue et de feu d'artifice déposée par l'organisme L'Abondance en fête pour l'édition 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la fermeture partielle de la rue Charbonneau entre les rues de Saint-Jovite et Lauzon du 26 au 28 juillet inclusivement;

DE permettre la tenue d'un feu d'artifice le 25 juillet dans le cadre de l'événement en vertu du règlement 53 concernant le bruit.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 203 **11.2 Défi Gatineau/Mont-Tremblant - autorisation de passage**

CONSIDÉRANT la demande de passage à Mont-Tremblant d'une équipe de cyclistes formée d'employés des casinos du Lac Leamy et de Mont-Tremblant s'entraînant pour le Grand Défi Pierre Lavoie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser le passage de cette équipe à Mont-Tremblant les 1er et 2 juin 2013 dans le cadre du Défi Gatineau/Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Retiré

CA13 05 204 **11.4 Église du Village - contrat de gérance de salle**

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un gérant de salle est requise lors des locations pour des activités publiques, notamment pour faire respecter la règlementation et effectuer des tâches telles que l'ouverture et la fermeture des portes, l'encadrement de l'utilisation du mobilier et des équipements techniques ainsi que la surveillance des lieux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec monsieur Martin Lapierre pour la gérance de salle à l'église du Village de mai à décembre 2013, pour un montant maximal de 3 000 $ (poste budgétaire 02-702-90-499), tel que stipulé au contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 13 mai 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

initiales du maire

0581

initiales de la greffière

17. Période d'intervention des membres du conseil

Intervention de monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe.

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM13 05 205 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0362

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 juin 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 juin 2013** à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 13 mai 2013;

4. Règlement

5. Administration
5.1 Office du tourisme Mont-Tremblant - protocole de promotion touristique additionnelle;
5.2 Tournoi de golf bénéfice - participation;

6. Ressources humaines
6.1 Service de sécurité incendie - affectation intérimaire d'un cadre - poste de directeur;
6.2 Embauche d'étudiants - Service des travaux publics et Service de la culture et des loisirs;
6.3 Embauche de policiers temporaires;
6.4 Direction générale - création de poste et nomination - directeur administratif;
6.5 Direction générale - création de poste et nomination - directeur des communications et relations publiques;
6.6 Service de police - création de poste et nomination - coordonnateur - centre d'appels d'urgence 9-1-1;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

initiales du maire

0363

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

10 juin 2013

9. Travaux publics

9.1 Location du restaurant de l'aréna - contrat;
9.2 Permis de voirie et raccordement routier;
9.3 Pavage rue de Saint-Jovite et chemin de la Chapelle - acceptation finale des travaux;
9.4 Réfection du bâtiment de la plage du lac Mercier - acceptation finale des travaux;
9.5 Service de transport en commun - navette touristique - contrat;
9.6 Transport en commun - gratuité pour les 12 ans et moins;
9.7 Fourniture de produits pétroliers - contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

13.1 Location de téléavertisseurs - contrat;

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 10 juin 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA13 06 125 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA13 06 126 **3.1 Séance du 13 mai 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 13 mai 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA13 06 127

5.1 Office du tourisme Mont-Tremblant - protocole de promotion touristique additionnelle

CONSIDÉRANT les dispositions du 11e alinéa de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations,* L.R.Q., chapitre E-20.001 à l'effet que la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire relève de l'agglomération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite investir, en 2013, une somme de 1 000 000 $ à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà attribué la somme de 120 000 $ à Tourisme aérien Laurentides pour le développement du tourisme aérien à destination de l'Aéroport International de Mont-Tremblant, par la résolution CA13 01 006 adoptée le 21 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QU' il demeure une somme de 880 000 $ pour les fins précitées et que la Ville souhaite subventionner l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant afin qu'il réalise ce mandat à certaines conditions, notamment la production de plans de marketing de positionnement pour la période estivale et hivernale de l'année courante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une subvention à l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant pouvant atteindre la somme de 880 000 $ (poste budgétaire 02-622-00-972), afin d'augmenter la promotion touristique du territoire à la condition qu'une partie de cette somme soit affectée à des projets touristiques à l'extérieur du territoire et qu'un investissement additionnel d'au moins 880 000 $ soit jumelé par le milieu ou un organisme de l'industrie touristique aux mêmes fins, le tout en conformité avec les conditions du protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 128

5.2 Tournoi de golf bénéfique - participation

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller André David représente la Ville au tournoi de golf de la Fondation Daniel-Lauzon, qui aura lieu le mardi 20 août 2013, au Club de golf La Belle du Gray Rocks et d'acheter un billet au montant total de 125 $, taxes non applicables (poste budgétaire 02-110-01-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA13 06 129

6.1 Service de sécurité incendie - affectation intérimaire d'un cadre - poste de directeur

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur au Service de sécurité incendie est actuellement dépourvu de son titulaire pour cause de maladie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général de permettre à un cadre d'occuper la fonction de directeur au Service de sécurité incendie à titre intérimaire jusqu'au retour du directeur du service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de monsieur Mathieu Darmana, au poste de directeur par intérim au Service de sécurité incendie à compter du 13 juin 2013, selon les termes et conditions décrits à la politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 130

6.2 Embauche des étudiants - Service des travaux publics et Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT l'affichage des postes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des personnes suivantes :

- monsieur Kristopher Dubois, à titre d'étudiant à la voirie pour une période maximale de 640 heures;
- monsieur Étienne Lafortune Gagnon et madame Laurence Séguin Caron, à titre d'étudiant aux parcs pour une période maximale de 1 280 heures;
- monsieur Kévin Bédard, à titre d'étudiant aux événements pour une période maximale de 480 heures.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 131

6.3 Embauche de policiers temporaires

CONSIDÉRANT QUE le Service de police requiert l'embauche de quatre policiers temporaires pour assurer la sécurité sur son territoire lors des prochaines épreuves sportives de renommée nationale et internationale ainsi que lors des activités récréatives de la saison estivale 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des personnes suivantes à des postes temporaires au Service de police :

- Mesdames Marika Lachance-Turcotte et Valérie Pothier et de monsieur Yoann Julien;

- Monsieur Baptiste Denutte, conditionnellement à la réussite de sa formation à l'École nationale de police du Québec prévue se terminer le 7 juin 2013.

Le tout selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 132

6.4 Direction générale - création de poste et nomination - directeur administratif

CONSIDÉRANT QUE le rôle du directeur général sera axé sur le développement économique de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général adjoint ne sera pas comblé;

CONSIDÉRANT QUE la tâche du directeur administratif sera de représenter le directeur général dans les affaires courantes reliées à l'administration de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à la création du poste de directeur administratif - direction générale, de nommer madame Christine Dugas titulaire de ce poste et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 133

6.5 Direction générale - création de poste et nomination - directeur des communications et relations publiques

CONSIDÉRANT l'importance pour l'organisation de se doter d'un service des communications et de relations publiques et d'y attitrer les ressources nécessaires à son fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à la création du poste de directeur des communications et des relations publiques sous la direction générale, de nommer madame France Léonard titulaire de ce poste et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir. Le poste de conseillère aux communications est par conséquent, aboli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 134

6.6 Service de police - création de poste et nomination - coordonnateur - centre d'appels d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QU' auparavant, le directeur adjoint du Service de police assumait les tâches reliées à la gestion et à la supervision des employés du centre d'appels d'urgence 911 et qu'il a été promu depuis au poste de directeur;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa nomination, le directeur ne peut plus assumer la gestion quotidienne des opérations et la supervision des employés du centre d'appels d'urgence 911;

CONSIDÉRANT QU' un poste de coordonnateur serait plus fonctionnel qu'un poste de commis 911, lequel poste fût autorisé en 2011 mais ne fut jamais comblé à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la création du poste de coordonnateur, Centre d'appels d'urgence 9-1-1 au Service de police, de nommer madame Patricia Gauthier titulaire de ce poste et d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA13 06 135

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2013 au montant de 186 247,37 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 136

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 5 451,27 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA13 06 137

9.1 Location du restaurant de l'aréna - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la location du restaurant de l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût pour une période de 3 ans (taxes en sus)
Chantal Whissell	23 000 $
Casse-Croûte L'Entracte	17 100 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de Chantal Whissell, pour la location du restaurant de l'aréna municipal pour une période de 3 ans, au montant de 23 000 $ (poste budgétaire 01-234-71-305), le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-30 et pour les montants annuels suivants, taxes en sus :

- 7 250 $ pour la saison hiver 2013-2014;
- 7 750 $ pour la saison hiver 2014-2015;
- 8 000 $ pour la saison hiver 2015–2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 138 **9.2 Permis de voirie et raccordement routier**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec et que des permis de voirie sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre et qu'elle s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports du Québec, les permis de voirie nécessaires pour les travaux de l'année 2013 et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le responsable des services techniques de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 $;

QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie qui seront émis par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 139 **9.3 Pavage rue de Saint-Jovite et chemin de la Chapelle - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du pavage de la rue de Saint-Jovite et du chemin de la Chapelle ont été réalisés par la compagnie Asphalte Desjardins inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à la compagnie Asphalte Desjardins inc. la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 16 955,76 $, taxes en sus (15 605,06 $ projet 2012-11 et 1 350,70 $ projet 2012-26), pour les travaux de réfection du pavage de la rue de Saint-Jovite et du chemin de la Chapelle, et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur de quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs

et sous-traitants ayant déclarés leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 140 **9.4 Réfection du bâtiment de la plage du lac Mercier - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection extérieure du bâtiment de service de la plage du lac Mercier ont été réalisés par l'entreprise Les Constructions Benoit Barbe inc. en conformité avec les documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à l'entreprise Les Constructions Benoit Barbe inc., la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 859,69 $, taxes en sus (projet 2012-18), pour les travaux de réfection extérieure du bâtiment de la plage du lac Mercier, et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur de quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclarés leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 141 **9.5 Service de transport en commun - navette touristique - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre en place un projet pilote de navette touristique en ajoutant une desserte entre le parc du Mont-Tremblant et le territoire de la Ville actuellement desservi par le service de transport en commun et ce, 3 fois par jour;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport en commun est présentement assuré par le transporteur Galland Mont-Tremblant Ltée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer le service avec le même transporteur, le tout en conformité avec les dispositions de l'*article 48.19 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12)*;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité :

D' accepter la proposition de l'entreprise Galland Mont-Tremblant Ltée datée du 21 mai 2013 pour la fourniture d'un minibus de 21 places avec chauffeur pour la période du 29 juin au 14 octobre 2013, soit un total de 67 jours au montant de 29 165,10 $, taxes en sus, soit un taux horaire de 72,55 $/heure (poste budgétaire 02-370-00-497), payable par le surplus libre accumulé;

QUE ce service soit gratuit au public pour une période de deux semaines suivant son lancement, soit du 29 juin au 14 juillet 2013 inclusivement et que subséquemment la tarification soit établie en conformité avec les tarifs adoptés pour l'utilisation du transport en commun par le biais de la résolution CA13 02 045 à l'exception des passages uniques et des cartes de 10 passages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 142 **9.6 Transport en commun - gratuité pour les 12 ans et moins**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire encourager l'utilisation du transport en commun par les enfants et aussi faciliter l'accessibilité de ce service auprès des familles;

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Ville en regard à la publication du changement de tarification au moins 30 jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE modifier la politique actuellement en vigueur de gratuité du service de transport en commun pour les enfants âgés de 7 ans et moins en haussant la limite d'âge à 12 ans et moins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 06 143 **9.7 Fourniture de produits pétroliers - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de différents produits pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Produits	**Fournisseurs**	
	Paul Grand'Maison inc.	**La Coop Fédérée**
Chauffage des bâtiments	0,785 $	0,817 $
Biodiésel B5 -25°C pour véhicules	n/a	1,1406 $
Biodiésel B5 -40°C pour véhicules	n/a	1,1795 $
Génératrices	0,842 $	0,867 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de l'entreprise Paul Grand'Maison inc., pour la fourniture de produits pour le chauffage des bâtiments et les génératrices et la proposition de l'entreprise La Coop Fédérée pour la fourniture de produits biodiésel B5 -25°C et -40°C pour les véhicules aux prix unitaires nets au litre décrit ci-dessus, plus les taxes applicables pour la saison 2013-2014, avec possibilité de renouvellement pour les saisons 2014-2015 et 2015-2016 le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-28 (l'ensemble des coûts étant assumés par les différents postes budgétaires affectés et payable par le fonds d'administration).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0371

initiales de la greffière

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

CA13 06 144 **13.1 Location de téléavertisseurs - contrat**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CA12 10 559, la Ville accordait un contrat de location de téléavertisseurs à la firme PageNet du Canada;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière ne peut fournir un service adéquat avec les installations initialement proposées, tel que mentionné à la lettre de terminaison de contrat reçue de PageNet;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à un nouvel appel d'offres sur invitation pour la location de téléavertisseurs dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût unitaire par appareil	Montant total (taxes en sus)
Réseau Mobilité Plus	7,95 $	18 030,60 $
PageNet du Canada	11,95 $	27 102,60 $

CONSIDÉRANT QU' une vérification des références fournies par Réseau Mobilité Plus a été faite auprès des Service de sécurité incendie et que les réponses ont été très satisfaisantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' attribuer le contrat pour une période de 3 ans à l'entreprise Réseau Mobilité Plus pour la location de 53 téléavertisseurs pour le Service de sécurité incendie pour un montant mensuel de 7,95 $, taxes en sus, par téléavertisseur (poste budgétaire 02-221-00-516), conformément au document d'appel d'offres INC-2013-03;

D' attribuer le contrat pour une période de 3 ans à l'entreprise Réseau Mobilité Plus pour la location de 10 téléavertisseurs pour le Centre de coordination des urgences pour un montant mensuel de 7,95 $, taxes en sus, par téléavertisseur (poste budgétaire 02-230-00-516), conformément au document d'appel d'offres INC-2013-03;

D' autoriser le directeur du Service de sécurité incendie ou son adjoint à signer les documents relatifs à cette location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0372

initiales de la greffière

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 10 juin 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA13 06 145

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0582

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

10 juin 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **10 juin 2013** à **19 h 56**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 13 mai 2013;

4. Règlements

4.1 Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et à la gestion des séparateurs - adoption;

4.2 Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable et la gestion des compteurs d'eau - adoption;

4.3 Règlement (2013)-102-27 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :

4.3.1 Avis de motion;

4.3.2 Adoption du second projet de règlement;

4.4 Avis de motion :

4.4.1 Règlement (2013)-101-7 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;

4.4.2 Règlement (2013)-103-8 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux zones TM-679 et TM-685 (Golf Le Maître);

4.4.3 Règlement (2013)-106-8 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation;

4.5 Règlement (2013)-100-13 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par l'ajout des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain :

4.5.1 Avis de motion;

4.5.2 Adoption du projet de règlement;

4.6 Règlement (2013)-102-28 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'assurer sa conformité aux programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain :

4.6.1 Avis de motion;

4.6.2 Adoption du projet de règlement;

4.7 Règlement (2013)-106-9 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assurer sa conformité au programme particulier d'urbanisme du noyau villageois - adoption du projet de règlement;

5. Administration

5.1 Amendement au contrat de partenariat à des fins touristiques 2011 - contribution et bonification d'événement;
5.2 Gran Fondo Mont-Tremblant - entente de soutien technique;
5.3 Projet pilote « UN VÉLO, UNE VILLE » - contrat de service;
5.4 SÉPAQ - entente de partenariat;
5.5 Office du tourisme Mont-Tremblant - contrat de partenariat à des fins touristiques;
5.6 Grand Lodge Mont-Tremblant - autorisation d'événement;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'animateurs - camp d'été 2013;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
8.1.1 285 et 295, 6e Rang - réduction de la largeur de terrain;
8.1.2 503, rue Lajeunesse - installation d'une piscine en cour avant;
8.1.3 305, 6e Rang - réduction du pourcentage d'espace naturel;
8.1.4 190, chemin du Lac-Forget - empiètements en marges avant et latérale;
8.1.5 130, chemin du Tour-du-Lac - augmentation de la pente d'une allée d'accès;
8.1.6 chemin du Trappeur - augmentation de la pente du chemin;
8.1.7 766, rue Nelson - empiètement en marge arrière;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 21 mai 2013;
8.3 Retiré;
8.4 Requête introductive d'instance - lot 2 803 453 du cadastre du Québec - entente de règlement hors cours;
8.5 Retiré;
8.6 Identification d'un odonyme;
8.7 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;
8.8 Modification à la résolution CM12 12 867 - cession d'une partie de la rue Vaillancourt et contribution à des fins de parcs;
8.9 Demande de modifications à la réglementation - 2817-2819 et 2823, chemin du Village;
8.10 Acquisition de terrain pour la construction d'un cégep - mandat de services professionnels;

9. Travaux publics

9.1 Demande Hydro-Québec :
9.1.1 Ajout de luminaires de rue;
9.1.2 Ajout de luminaire au DEL;
9.2 Les Croisières Mont Tremblant - autorisation de bail;
9.3 Usine St-Roch - fourniture et installation de panneau électrique pour nouvelle pompe d'eau brute - rejet des soumissions;
9.4 Mise en place de télémétrie phase I et II - acceptation provisoire;

initiales du maire

0584

initiales de la greffière

9.5 Aménagement d'une piste cyclable (D7) - contrat;
9.6 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Normi inc. - lot 4 649 246;

10. Environnement

11. Culture et loisirs
11.1 Camp d'été 2013 - transport par autobus - contrat;
11.2 Festival Le Fou Rire de Tremblant - autorisation de fermeture de rue;
11.3 Signature Laurentides - demande d'autorisation - Parc des Voyageurs;
11.4 Marché d'été 2013 - protocole d'entente;
11.5 Cyclo 200 - autorisation de passage;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport
14.1 Rapport mensuel du directeur général au 10 juin 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM13 06 206 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM13 06 207 **3.1 Séance du 13 mai 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 13 mai 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM13 06 208

4.1 Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et à la gestion des séparateurs - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 13 mai 2013;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-133 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET À LA GESTION DES SÉPARATEURS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 209

4.2 Règlement concernant l'utilisation de l'eau potable et la gestion des compteurs d'eau - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Luc Brisebois à la séance du 13 mai 2013;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-134 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET LA GESTION DES COMPTEURS D'EAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour, en ce qu'il a un lien avec l'une des parties qui bénéficieraient de l'adoption de cette résolution. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

4.3 Règlement (2013)-102-27 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CM13 06 210

4.3.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-102-27 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM13 06 211

4.3.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2013)-102-27 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

4.4 Avis de motion

CM13 06 212

4.4.1 Règlement (2013)-101-7 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-101-7 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

CM13 06 213

4.4.2 Règlement (2013)-103-8 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux zones TM-679 et TM-685 (Golf Le Maître)

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-103-8 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux zones TM-679 et TM-685 (Golf Le Maître).

CM13 06 214

4.4.3 Règlement (2013)-106-8 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-106-8 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation.

4.5 Règlement (2013)-100-13 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par l'ajout des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain

CM13 06 215

4.5.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-100-13 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par l'ajout des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.

CM13 06 216

4.5.2 Adoption du projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-100-13 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par l'ajout des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Règlement (2013)-102-28 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'assurer sa conformité aux programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain

CM13 06 217 **4.6.1 Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur André David à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-102-28 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'assurer sa conformité aux programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.

CM13 06 218 **4.6.2 Adoption du projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-102-28 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'assurer sa conformité aux programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 219 **4.7 Règlement (2013)-106-9 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assurer sa conformité au programme particulier d'urbanisme du noyau villageois - adoption du projet de règlement**

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-106-9 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assurer sa conformité au programme particulier d'urbanisme du noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM13 06 220 **5.1 Amendement au contrat de partenariat à des fins touristiques 2011 - contribution et bonification d'événement**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le contrat de partenariat à des fins touristiques intervenu le 25 août 2011 (ci-après appelé le « partenariat » entre la Ville et l'Office du tourisme région Mont-Tremblant (ci-après appelée « l'Office »);

CONSIDÉRANT QUE des propositions de bonification des événements ont été déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser :

- l'amendement du partenariat de manière à y inclure la possibilité pour la Ville, à sa discrétion établie par résolution et sur approbation du Sous-comité prévu au partenariat:
  - que le montant versé par la Ville annuellement en excédent des coûts réels puisse être conservé par l'Office à titre de fonds de réserve pour un événement Ironman futur; et
  - que sa contribution financière annuelle puisse être augmentée en raison de la bonification d'un événement Ironman, à la condition que telle augmentation ne représente pas plus de la moitié de l'augmentation des frais générés aux Partenaires;

- que le montant versé par la Ville en excédent des coûts réels des événements concernés de 2012, en l'occurrence la somme de 33 949 $, soit conservé par l'Office à titre de fonds de réserve, pour l'organisation des futurs événements Ironman approuvés par le Sous-comité;

- le versement d'une contribution additionnelle au montant de 50 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-623-00-970), en vue du Championnat nord-américain qui se tiendra en lieu et place de l'édition Ironman prévue en août 2013. Toutefois, cette bonification d'événements devra avoir été autorisée par le Sous-comité et cette contribution additionnelle ne doit pas excéder la moitié des frais additionnels générés aux Partenaires en conséquence de cette bonification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 221 **5.2 Gran Fondo Mont-Tremblant - entente de soutien technique**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à l'événement *Gran Fondo Mont-Tremblant* dont la première édition aura lieu le 7 septembre 2013;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser la conclusion d'une entente de soutien technique entre la Ville de Mont-Tremblant et Gran Fondo Mont-Tremblant sur une période de quatre ans pour les années de 2013 à 2016;

D' autoriser le parcours tel que défini à l'annexe B;

D' abroger la résolution CM13 02 045, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 222 **5.3 Projet pilote « UN VÉLO, UNE VILLE » - contrat de service**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire aller de l'avant avec un projet innovant implanté dans plusieurs ville du Québec, visant à briser l'isolement des aînés vivants seuls en leur offrant gratuitement un service de ballades de plaisance récréotouristiques en triporteur de durées variables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la proposition de Les Entreprises Denis Desjardins, Division Vélo Duo pour les services de deux triporteurs durant la période estivale 2013 pour une durée de neuf semaines au montant de 17 598 $, taxes en sus, plus les frais de transport de 75 $, non taxable (poste budgétaire 02-701-70-499), payable par le surplus libre accumulé et de permettre la signature d'une entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 223 **5.4 SÉPAQ - entente de partenariat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la SÉPAQ désirent conclure une entente de partenariat afin de donner accès au Parc national du Mont-Tremblant aux résidents de la Ville et favoriser ainsi la découverte de ce secteur d'activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir entre la Ville de Mont-Tremblant et la SÉPAQ comprenant notamment une contribution financière minimale de 25 000 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-70-499), payable par le surplus libre accumulé afin de permettre aux résidents de la Ville de bénéficier gratuitement d'une carte d'accès annuelle au parc national du Mont-Tremblant. Cette entente de 3 ans, débutant en juin 2013 avec possibilité de renouvellement, permettra également la réalisation de projets visant l'amélioration de l'offre de service et d'activités sur le territoire du parc national du Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 224

5.5 Office du tourisme Mont-Tremblant - contrat de partenariat à des fins touristiques

CONSIDÉRANT QUE l'Office a notamment pour mandat d'assurer la promotion du tourisme, d'initier et de soutenir, seul ou avec l'ensemble des intervenants du milieu, le développement touristique du territoire de Mont-Tremblant et autres territoire d'intervention et qu'à cette fin, il peut réaliser tous autres objectifs accessoires;

CONSIDÉRANT QUE l'Office est partenaire avec l'Association de Villégiature Tremblant pour assurer la gestion générale, incluant les opérations administratives du Championnat du Monde Ironman 70.3 en 2014 et d'une autre production possible le ou avant le mois de septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend collaborer, fournir certains services municipaux et contribuer financièrement à l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'un contrat de partenariat avec l'Office du tourisme Région Mont-Tremblant comprenant notamment une contribution financière de 75 000 $, plus les taxes applicables (poste budgétaire 02-623-00-970), pour chaque année de production du Championnat du Monde Ironman 70.3 à être tenu sur le territoire de la Ville d'ici septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 225

5.6 Grand Lodge Mont-Tremblant - autorisation d'événement

CONSIDÉRANT une demande déposée en vue d'un spectacle pyrotechnique et qu'une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'un feu d'artifice au Grand Lodge Mont-Tremblant le 24 juin 2013.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM13 06 226

6.1 Embauche d'animateurs - camp d'été 2013

CONSIDÉRANT l'affichage des postes et les prévisions d'inscriptions de plus de 350 jeunes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche des animateurs suivants pour une période maximale de 8 semaines :

- Mesdames Justine Barbe, Sarah-Maude Beauregard, Émie Béland-Matte, Kristina Bouffard, Danika Couture-Peck, Frédérique Drouin, Marie Chantale Dubé, Ariane Dupras, Vanessa Gauthier-Bisson, Catherine Jasmin, Marina Lajeunesse, Pénélope Lapierre, Rébecca Larose, Marie-Ève Lemaire St-Gelais, Sasha Lemaire St-Gelais, Noémie Lirette, Virginie Lirette, Mélissa Paquette, Justine Paradis-Claes, Audray Plamondon, Cynthia Roberge, Kayla Robitaille, Valérie St-Georges, Cloé Thomas et Marie-Michelle Voyer

- Messieurs Samuel Bisson, David Cantin, Régis Caron-Marcotte, Alexis Demers, Kevin Emond, Gabriel Guay, Félix-Antoine Héroux, Philippe Parent-Simard, Félix Perreault et Jimmy Rainville

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation d'une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours et de satisfaire à la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM13 06 227

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2013 au montant de 165 361,20 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 228

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 2 801,69 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0591

initiales de la greffière

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 285 et 295, 6e Rang - réduction de la largeur de terrain

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-071) vise à autoriser que la largeur minimale d'un terrain déjà construit soit de 19,38 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-05-076)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 503, rue Lajeunesse - installation d'une piscine en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-072) vise à autoriser en cour avant :

- l'implantation d'une piscine entre le prolongement imaginaire des murs latéraux du bâtiment principal;
- l'érection d'une clôture d'une hauteur de 1,2 m plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-05-077)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 305, 6e Rang - réduction du pourcentage d'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-073) vise à autoriser sur un terrain déjà construit un pourcentage d'espace naturel de 20 % plutôt que de 60 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-05-078)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 190, chemin du Lac-Forget - empiètements en marges avant et latérale

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-074) vise à régulariser l'implantation d'un garage à 2,2 m de la ligne avant plutôt qu'à 5 m et à autoriser la construction d'une nouvelle résidence dont :

- l'implantation est à 5,5 m de la ligne avant plutôt qu'à 10 m;
- la galerie empiète de 3,69 m dans la marge avant plutôt que de 3 m;
- la cheminée est à 4,48 m de la ligne latérale plutôt qu'à 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-05-079)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 130, chemin du Tour-du-Lac - augmentation de la pente d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-075) vise à régulariser la pente d'une allée d'accès qui est de 14,3 % plutôt que de 3 %, dans les 5 premiers mètres à partir de la rue.

Le CCU recommande d'accepter cette demande conditionnellement. (CCU13-05-080)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 chemin du Trappeur - augmentation de la pente du chemin

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-076) vise à régulariser une pente de 12,4 % sur le chemin du Trappeur plutôt que de 12 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-05-081)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 766, rue Nelson - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-095) vise à régulariser l'implantation d'un garage à 0,5 m de la ligne arrière plutôt qu'à 1 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-05-082)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM13 06 229

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 21 mai 2013

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures ci-après énumérées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande d'installation d'une enseigne sur poteaux au 1575, route 117 faisant l'objet de la recommandation CCU13-05-093 conformément à la nouvelle proposition de la firme Momentum datée du 16 avril 2013, déposée le 24 mai 2013 et conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 500 $;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 21 mai 2013 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	**# de la décision du CCU**
285 et 295, 6e Rang	CCU13-05-076
503, rue Lajeunesse	CCU13-05-077
305, 6e Rang	CCU13-05-078
190, chemin du Lac-Forget	CCU13-05-079
Chemin du Trappeur	CCU13-05-081
766, rue Nelson	CCU13-05-082

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	**# de la décision du CCU**
130, chemin du Tour-du-Lac	CCU13-05-080

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
982, rue Suppère	CCU13-05-084
2450, rue Latreille	CCU13-05-094
1874, chemin du Village	CCU13-05-096

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
224, route 117	CCU13-05-083
496, rue Labelle	CCU13-05-085
509, rue Labelle	CCU13-05-087
511, rue de Saint-Jovite	CCU13-05-088
116, chemin de Kandahar	CCU13-05-089
995, rue de Saint-Jovite	CCU13-05-090
1986, chemin du Village	CCU13-05-091
1595, route 117	CCU13-05-092
151, chemin du Curé-Deslauriers	CCU13-05-095

DE mandater le Service de l'urbanisme pour étudier la possibilité d'intégrer des dispositions réglementaires visant à régir les décors de plantes artificielles en bordure des corridors touristiques tel que recommandé par la recommandation CCU13-05-086.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Retiré

CM13 06 230

8.4 Requête introductive d'instance - lot 2 803 453 du cadastre du Québec - entente de règlement hors cours

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM08 07 234, la Ville mandatait le cabinet Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés aux fins de la représenter devant la Cour supérieure pour déposer une requête introductive d'instance contre le propriétaire du lot 2 803 453 relativement à des travaux dérogatoires réalisés en rive;

CONSIDÉRANT les pourparlers de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter l'entente intervenue entre les parties pour les travaux dérogatoires en rive réalisés sur le lot 2 803 453 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Retiré

CM13 06 231

8.6 Identification d'un odonyme

CONSIDÉRANT l'aménagement d'un nouveau chemin identifié par les lots 4 651 718 et 4 794 564 du cadastre du Québec pour l'exploitation d'une carrière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer le nouveau chemin identifié par les lots 4 651 718 et 4 794 564 du cadastre du Québec, le *chemin du Tailleur-de-Pierre*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 mai 2013 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2013)-101-7 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2013)-102-27 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2013)-103-8 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux zones TM-679 et TM-685 (Golf Le Maître);
- Règlement (2013)-106-8 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation.

CM13 06 232

8.8 Modification à la résolution CM12 12 867 - cession d'une partie de la rue Vaillancourt et contribution à des fins de parcs

CONSIDÉRANT QUE suite aux négociations relatives à la résolution CM12 12 867, la ville assumera les frais de création de la servitude pour la piste multifonctionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE remplacer le dernier paragraphe de la résolution CM12 12 867 par le suivant :

« D'autoriser la signature de tous les documents nécessaires à donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs étant assumés par *Propriétés Provigo ltée*, sauf ceux afférents à la création de la servitude de la piste multifonctionnelle que la ville prendra à sa charge. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 233

8.9 Demande de modifications à la réglementation - 2817-2819 et 2823, chemin du Village

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 2817-2819 et du 2823, chemin du Village ont déposé une demande de modifications réglementaires afin d'autoriser divers usages commerciaux dans la zone TM-510;

CONSIDÉRANT QUE les activités commerciales des propriétaires ne sont pas clairement définies;

CONSIDÉRANT QUE certains usages complémentaires à un usage des groupes « habitation unifamiliale (V-1) » ou « habitation bifamiliale (V-2) » peuvent être actuellement autorisés par le règlement sur les usages conditionnels (2008)-107;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE refuser la demande de modification à la réglementation d'urbanisme des propriétaires du 2817-2819 et du 2823, chemin du Village datée du 14 mai 2013 et complétée par un mémo du 22 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 234

8.10 Acquisition de terrain pour la construction d'un cégep - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QUE la réserve foncière imposée par les résolutions CM08 12 382 et CM09 06 197 et renouvelée par la résolution CM11 04 152 pour la construction d'un cégep arrive à son terme;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu de confirmer cette réserve selon les pouvoirs en matière d'expropriation conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

DE décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins de construire le Centre d'études collégiales sur l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 3 280 014 du cadastre du Québec, identifié parcelle numéro 5 du plan 56 444-C préparé par monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17 656 de ses minutes;

DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot pour effectuer les procédures nécessaires à cette expropriation et tout autre professionnel requis, au besoin, pour un montant maximal de 5 000 $ (projet 2013-66), payable par le surplus libre accumulé;

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

9.1 Demande Hydro-Québec

CM13 06 235

9.1.1 Ajout de luminaires de rues

CONSIDÉRANT QUE suite à la signature d'un protocole d'entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux incluant la construction de deux nouveaux chemins nommés de la Muraille et de la Moraine, le promoteur doit procéder à la mise en place d'un éclairage;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur

poteaux d'utilités publiques existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un promoteur privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à la mise en place de cinq lumières de rue de 100 watts HPS sur les chemins de la Muraille et de la Moraine, tel que localisé ci-dessous :

Localisation	Poteau
Intersection 6e Rang et chemin Jean-Robert	11-1
Intersection chemins du Tour-du-Lac et de la Digue	R8Z8G
Rue Cadieux (près des boîtes postales)	1
1305, rue François-Xavier-Legault	aucun numéro
Intersection montée des Trilles et chemin des Fougères	9

DE verser la somme de 144 $/unité (avant taxes) à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les cinq lumières selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681) et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 236 **9.1.2 Ajout de luminaire au DEL**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à l'implantation d'un projet pilote d'éclairage au DEL sur un tronçon de la rue Longpré;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec de mise en place d'un autre luminaire de 65 watts au DEL au 913, rue Longpré;

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières, (projet 2013-46);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour 1 luminaire dont les frais d'électricité (poste budgétaire 02-340-00-681) et les frais de location de poteau à 1,43 $/poteau, taxes en sus (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 05 237 **9.2 Les Croisières Mont Tremblant - autorisation de bail**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire de l'ancien quai fédéral au lac Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer un bail commercial avec l'entreprise Les Croisières Mont Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le bail à intervenir avec l'entreprise Les Croisières Mont Tremblant et d'autoriser le maire et le directeur du Service des travaux publics à signer celui-ci pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 238 **9.3 Usine St-Roch - fourniture et installation de panneau électrique pour nouvelle pompe d'eau brute - rejet des soumissions**

CONSIDÉRANT QUE la Ville avait planifié de procéder à l'acquisition et à l'installation d'un panneau électrique pour les nouvelles pompes d'eau brute à l'usine St-Roch;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette soumission excède l'enveloppe budgétaire projetée pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE rejeter la soumission reçue dans le cadre du projet de fourniture et d'installation de panneau électrique pour les nouvelles pompes d'eau brute à l'usine St-Roch et de réévaluer le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 239 **9.4 Mise en place de télémétrie phase I et II - acceptation provisoire**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise en place de télémétrie phase I et II ont été réalisés par l'entreprise Philippe Mercier (1994) Inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme BPR Triax;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux du projet de mise en place de télémétrie et à la libération de la retenue contractuelle aux montants de 14 908,16 $ pour la phase I et de 4 444,81 $ pour la phase II, taxes en sus (projet 2011-27), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 240 **9.5 Aménagement d'une piste cyclable (D7) - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'une piste cyclable (D7) et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
MBN Construction inc.	65 577,82 $
Asphalte Bélanger Inc.	67 796,00 $
9088-9569 Québec inc.	84 708,25 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise MBN Construction inc. au montant de 65 577,82 $, taxes en sus (projet 2013-42) pour l'aménagement d'une piste cyclable (D7), le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 241 **9.6 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Normi inc. - lot 4 649 246**

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 31 mai 2013 par Normi inc. pour la construction d'un nouveau chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la requête déposée par Normi inc. relative à la construction d'un nouveau chemin sur le lot 4 649 246, adjacent au chemin des Hauteurs, conformément au plan préparé par monsieur Michel Labelle, ingénieur et au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux lequel prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM13 06 242 **11.1 Camp d'été 2013 - transport par autobus - contrat**

CONSIDÉRANT QUE les activités journalières du camp d'été se déroulent sur trois sites, soit la polyvalente Curé-Mercure, le Domaine Saint-Bernard et la Salle des loisirs (secteur du Village), et que des sorties hebdomadaires sont prévues;

initiales du maire

0599

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un service de transport par autobus et qu'une seule soumission a été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat de transport pour le camp d'été 2013 à l'entreprise Autobus Le Promeneur inc. au montant de 41 100 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-55-497), pour le transport journalier et les sorties, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 243 **11.2 Festival Le Fou Rire de Tremblant - autorisation de fermeture de rue**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la fermeture partielle de la rue Charbonneau entre les rues de Saint-Jovite et Lauzon du 26 au 28 juin pour le Festival Le Fou Rire de Tremblant, tel que mentionné dans la demande déposée par Productions Gags Dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 244 **11.3 Signature Laurentides - demande d'autorisation - Parc des Voyageurs**

CONSIDÉRANT QUE l'association d'artisans professionnels Signature Laurentides, dans le cadre du projet « Laurentides, aujourd'hui pour demain », a fait un appel de dossiers auprès de ses membres en vue de créer un circuit d'œuvres d'art public longeant la piste cyclable Le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QU' un des quatre projets d'œuvres retenus, soit celui du sculpteur Roch Lanthier (*La Chasse-Galerie*), a été conçu pour le Parc des Voyageurs;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Ville, qui deviendra propriétaire de l'œuvre, se limite à assumer les coûts de fabrication du socle et, s'il y a lieu, de l'éclairage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser l'installation de l'œuvre du sculpteur Rock Lanthier au Parc des Voyageurs, après signature d'une entente avec l'artiste précisant les conditions d'exécution et d'intégration de l'œuvre, et d'assumer les coûts de fabrication du socle et, s'il y a lieu, de l'éclairage pour un montant maximal de 500 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-521).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 245 **11.4 Marché d'été 2013 - protocole d'entente**

CONSIDÉRANT QUE la Ville organise un marché public dans le Secteur du Village au cours de l'été 2013 en collaboration avec les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec les Marchés agroalimentaires des Hautes Laurentides et la Chambre de commerce de Mont-Tremblant comprenant notamment une contribution de 7 000 $ (poste budgétaire 02-629-00-499), pour l'organisation et la mise en place du marché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 06 246 **11.5 Cyclo 200 - autorisation de passage**

CONSIDÉRANT la demande de passage à Mont-Tremblant le 30 juin 2013 de cyclistes participant au Cyclo 200, une activité de collecte de fonds organisée par la Fondation médicale des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le passage à Mont-Tremblant le 30 juin des cyclistes participant au Cyclo 200.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 10 juin 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

initiales du maire

0601

initiales de la greffière

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM13 06 247 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0373

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juillet 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 juillet 2013** à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Est également présente la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 10 juin 2013;

4. Règlement

4.1 Règlement établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales - avis de motion;

5. Administration

5.1 Conseil d'administration de l'organisme Les Habitations du Ruisseau Noir - nomination;

5.2 Assurance responsabilité professionnelle d'une avocate à l'emploi de la Ville de Mont-Tremblant;

5.3 Tournois de golf bénéfice - participation;

6. Ressources humaines

6.1 Service du greffe - embauche temporaire d'un technicien juridique;

6.2 Service des travaux publics et Service de la culture et des loisirs - embauche d'étudiants;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Assurance des frais juridiques - renouvellement;

7.4 Radiation de créances de factures diverses;

8. Urbanisme

initiales du maire

0374

initiales de la greffière

9. Travaux publics

9.1 Fermeture de rue - parties du chemin du Village;

9.2 Aménagements des carrefours giratoires et de l'entrée de Ville - décompte n^{o} 2 et acceptation provisoire des travaux;

9.3 Journée du Domaine Saint-Bernard - transport et gratuité de la navette;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Politique de développement des collections des bibliothèques - adoption;

11.2 Autorisation de paiement par carte de crédit;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 8 juillet 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA13 07 146

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA13 07 147

3.1 Séance du 10 juin 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 10 juin 2013, tel que déposé en modifiant la résolution CA13 06 133 par le remplacement dans le résolu des mots « directeur des communications et des relations publiques sous la direction générale » par « directeur communications et relations publiques - direction générale ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA13 07 148

4.1 Règlement établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation des bibliothèques municipales.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

5. Administration

CA13 07 149

5.1 Conseil d'administration de l'organisme Les Habitations du Ruisseau Noir - nomination

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer certains membres du conseil d'administration de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la terminaison du mandat du directeur général et de d'autoriser la nomination de madame Christine Dugas à titre de membre du conseil d'administration de Les Habitations du Ruisseau Noir et ce, jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 07 150

5.2 Assurance responsabilité professionnelle d'une avocate à l'emploi de la Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à l'embauche de M^{e} Marie-Pier Pharand et qu'elle pratique exclusivement pour le compte de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE déclarer qu'aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, la Ville de Mont-Tremblant se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^{e} Marie-Pier Pharand, dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 07 151 **5.3 Tournois de golf bénéfice - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE les maires Pierre Pilon et Jean Grégoire représentent la Ville au souper du tournoi de golf de la MRC des Laurentides qui aura lieu le jeudi 5 septembre 2013 au Club de golf Royal Laurentien et dont les profits seront remis aux organismes Objectif Partage et à La Samaritaine, d'acheter 2 billets au montant total de 110 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346) et de participer au programme de commandite en versant 225 $, non taxable (02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA13 07 152 **6.1 Service du greffe - embauche temporaire d'un technicien juridique**

CONSIDÉRANT les absences ponctuelles du titulaire du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Sylvie Proulx à titre de technicien juridique, Service du greffe, à compter du 15 juillet 2013 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 07 153 **6.2 Service des travaux publics et Service de la culture et des loisirs - embauche d'étudiants**

CONSIDÉRANT l'affichage des postes et le désistement d'un étudiant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE modifier la résolution CA13 06 130 en retirant l'embauche de monsieur Kristopher Dubois suite à son désistement;

DE procéder à l'embauche des personnes suivantes :

- monsieur Maxime Leroy, à titre d'étudiant à la voirie pour une période maximale de 640 heures à compter du 25 juin 2013;
- monsieur William Tobien, à titre d'étudiant aux événements pour une période maximale de 480 heures à compter du 23 juin 2013;
- monsieur Carl Bélanger Ireland, à titre d'étudiant à la voirie pour une période maximale de 640 heures à compter du 9 juillet 2013.

Ces embauches sont conditionnelles à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA13 07 154 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2013 au montant de 176 103,16 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 07 155 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 42 332,61 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 07 156 **7.3 Assurance des frais juridiques - renouvellement**

CONSIDÉRANT QU' en mars 2004, la Loi C-21 a été adoptée et qu'elle modifie le Code criminel canadien;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi C-21, des poursuites de natures pénales peuvent être intentées contre les employeurs suite à des accidents graves du travail si des mesures adéquates n'avaient pas été prises pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le contrat d'assurance des frais juridiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'entériner le renouvellement du contrat d'assurance des frais juridiques avec BFL Canada risques et assurances Inc. pour la période du 1er juillet 2013 au 1er juillet 2014 et d'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 900 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-130-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 07 157 **7.4 Radiation de créances de factures diverses**

CONSIDÉRANT QUE des sommes impayées, provisionnées au complet et prescrites figurent aux comptes à recevoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE radier les factures diverses (capital, intérêts et pénalités) dont le total est de 19 307,58 $, selon la liste préparée par le Service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0378

initiales de la greffière

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA13 07 158

9.1 Fermeture de rue - parties du chemin du Village

CONSIDÉRANT QUE les articles 4 et 248 de la *Loi sur les compétences municipales* autorise l'ouverture ou la fermeture de rue par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de parties du chemin du Village est requise suite à l'adoption de la résolution CA12 08 512 le 13 août 2012 autorisant l'échange de terrains en bordure de cette voie publique;

CONSIDÉRANT QUE la résolution précitée doit être modifiée puisqu'une nouvelle entente d'échange de terrains est intervenue depuis et que les parties à échanger sont maintenant désignées par des numéros de lots distincts au cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE le quatrième paragraphe de la résolution CA12 08 512 soit remplacé par le suivant : « D'autoriser la signature de l'acte notarié en lien avec la cession par la Ville des lots 5 205 523 et 5 205 524 en échange des lots 5 205 522 et 5 242 165 appartenant à M. Gilles Chatel; »;

QU' en vue de cet échange, les lots 5 205 523 et 5 205 524 du cadastre du Québec ne fassent plus partie du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 07 159

9.2 Aménagements des carrefours giratoires et de l'entrée de Ville - décompte n^{o} 2 et acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9019-0786 Québec inc. a exécuté et complété les travaux d'aménagement paysager des 2 carrefours giratoires et de l'entrée de Ville en conformité avec les documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux et au paiement du décompte progressif n^{o} 2 au montant de 26 172 $, taxes en sus (projet 2012-16), pour les travaux d'aménagement paysager des 2 carrefours giratoires et de l'entrée de Ville effectués par l'entreprise 9019-0786 Québec inc. et de payer la retenue contractuelle de 5 % au montant de 5 432 $, taxes en sus (poste 55-136-03).

QUE ce paiement soit effectué conditionnellement à l'émission par l'entrepreneur de quittances relatives aux contrats ayant été déclarés. Ces quittances indiquent que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés conformément au montant versé par l'entrepreneur. Ce dernier garantit donc le maitre d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 07 160

9.3 Journée du Domaine Saint-Bernard - transport et gratuité de la navette

CONSIDÉRANT QUE le 20 juillet prochain aura lieu la journée du Domaine Saint-Bernard;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir un transport par navette et la gratuité pour toutes les personnes qui désirent y participer à raison de trois fois durant la journée;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport en commun est présentement assuré par le transporteur Galland Mont-Tremblant Ltée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire assurer le service avec le même transporteur, le tout en conformité avec les dispositions de l'*article 48.19 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12)*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'offrir gratuitement le service de transport par navette lors de la journée du Domaine Saint-Bernard qui aura lieu le 20 juillet prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA13 07 161

11.1 Politique de développement des collections des bibliothèques - adoption

CONSIDÉRANT QUE la gestion des collections constitue une des activités primordiales du fonctionnement de toute bibliothèque publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté en 2012 le Réseau BIBLIO des Laurentides pour élaborer, en concertation avec le directeur du Service de la culture et des loisirs et le personnel des bibliothèques, une politique de développement des collections des bibliothèques municipales, soit un texte de référence présentant les principes et les critères qui guident le choix de documents en bibliothèque et le mode d'acquisition et de traitement de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter la Politique de développement des collections des bibliothèques de Mont-Tremblant telle qu'élaborée par le Réseau BIBLIO des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 07 162

11.2 Autorisation du paiement par carte de crédit - activités de loisirs et culturelles

CONSIDÉRANT QU' un nombre croissant de citoyens demandent de pouvoir utiliser leur carte de crédit pour acquitter les frais d'inscription aux activités de loisirs et de location d'installations ainsi que pour acheter des billets de spectacles;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation du paiement par carte de crédit favorisera l'utilisation des services en ligne du Service de la culture et des loisirs et permettra d'accepter les réservations téléphoniques de billets de spectacles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser l'acceptation, au comptoir du Service de la culture et des loisirs et en ligne, des cartes de crédit pour le paiement des frais d'inscription aux activités de loisirs et des frais de location des plateaux sportifs et locaux ainsi que pour l'achat et les réservations téléphoniques de billets de spectacles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 8 juillet 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA13 07 163 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0602

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juillet 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **8 juillet 2013** à **19 h 48**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Est également présente la greffière adjointe.

****

ORDRE DU JOUR

****

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 11 juillet 2013 à 19 heures, en regard des projets de règlements suivants :

I. Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;

II. Règlement modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;

III. Règlement modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux zones TM-679 et TM-685 (Golf Le Maître);

IV. Règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 10 juin 2013;

4. Règlements

4.1 Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions - adoption;

4.2 Règlement modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption;

4.3 Règlement modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux zones TM-679 et TM-685 (Golf Le Maître) - adoption;

4.4 Règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation - adoption;

4.5 Règlement (2013)-106-9 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assurer sa conformité au programme particulier d'urbanisme du noyau villageois - avis de motion;

initiales du maire

0603

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

8 juillet 2013

5. Administration

5.1 Office du tourisme région Mont-Tremblant - contribution financière reliée à des événements touristiques d'envergure à venir;

5.2 Retiré;

5.3 Politique nationale de la ruralité / volet régional - entente;

6. Ressources humaines

6.1 Service de l'environnement - embauche d'un commis secrétaire;

6.2 Service des travaux publics - embauche d'un opérateur en assainissement des eaux;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 805, rue de Saint-Jovite - réduction d'aires d'isolement et bordures en asphalte;

8.1.2 Chemin des Hauteurs - réduction de superficie et profondeur d'un lot;

8.1.3 1900, rue Émond - empiètement en marge arrière;

8.1.4 Chemin Cochrane - réduction de l'espace naturel et d'un peuplement forestier;

8.1.5 205, rue de la Terrasse - augmentation de la largeur d'un garage attenant;

8.1.6 25, chemin Miron - réduction de l'espace naturel;

8.1.7 850, rue du Cap - réduction de la largeur d'un lot;

8.1.8 Chemin François-Xavier Legault - réduction de la largeur d'un lot;

8.1.9 125, chemin du Domaine-Millette - ajout d'une allée d'accès;

8.1.10 834, place Denise-Pelletier - empiètement en marge avant;

8.1.11 2900, chemin du Village - augmentation de la hauteur d'une clôture;

8.1.12 Chemin Brière - réduction de la largeur d'un lot;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 17 juin 2013;

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Golf La Bête - installation d'une enseigne dans l'emprise du chemin du golf;

8.4 Proposition de cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels 9251-7465 Québec inc. - rue Labelle;

8.5 Demande de modification à la réglementation - Les industries G.A. - 1035, rue Saint-Roch;

8.6 Comité pour la mise en place d'un site d'extraction - renouvellement de mandats;

8.7 Consolidation du circuit d'interprétation naturel et d'hébertisme - contrat;

8.8 Retiré;

8.9 Sablière et carrière - résolution d'appui;

8.10 Modification de la résolution CM11 10 392 - condition liée à l'acceptation d'une demande de PIIA -recommandation CCU11-09-153;

initiales du maire

0604

initiales de la greffière

9. Travaux publics

9.1 Église du Village :

9.1.1 Travaux de climatisation - acceptation provisoire;

9.1.2 Travaux supplémentaires;

9.2 Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP - réfection du réseau d'aqueduc rue du Moulin;

9.3 Raccordements inversés - adoption d'un plan d'action;

9.4 Usine St-Roch - fourniture et installation de panneau électrique pour nouvelle pompe d'eau brute - contrat;

9.5 Politique nationale de la ruralité - belvédère chemin Duplessis - protocole d'entente;

9.6 Mise en place de mesure de contrôle pour la gestion des redevances - contrat;

9.7 Vente de terrain - lots 5 306 630, 5 306 631 et 5 306 632;

9.8 Complexe aquatique - devis de performance - adoption de la grille d'évaluation;

9.9 Mandat de services professionnels;

9.10 Croisière Mont-Tremblant - autorisation de bail - modification;

10. Environnement

10.1 Contrôle biologique des insectes piqueurs - contrat;

11. Culture et loisirs

11.1 Artistes au Village IRONMAN - aide financière du CLD Laurentides;

11.2 Skate Dog - demande d'autorisation d'événement;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

15.1 Assemblée nationale - subvention de 75 000 $ pour l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

Résumé de l'assemblée de consultation publique

Monsieur Louis-Martin Levac, directeur du Service de l'urbanisme, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2013)-100-13, (2013)-102-28 et (2013)-106-9 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le jeudi 11 juillet à

initiales du maire

0605

initiales de la greffière

19 h 30 à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- Identifier les secteurs désignés comme centre-ville ou secteur central;
- Énoncer les visions respectives pour ces deux secteurs;
- Montrer l'organisation souhaitée du développement (les concepts d'organisation spatiale);
- Présenter les 7 interventions ciblées pour le noyau villageois, les objectifs et les projets reliés à chacune qui se résument sommairement par les suivantes;
- Présenter les 5 interventions ciblées pour le noyau urbain, les objectifs et les projets reliés à chacune Modifier les dispositions applicables aux usages complémentaires afin d'y autoriser des ateliers d'artisans et les industries légères dans le noyau villageois (zone VA-123, VA-128, VA-132, VA-133, VA-144 et VA-145);
- Limiter les usages complémentaires à ceux du groupe de commerces de détails et de services (C-1), aux cafés et bistros et aux ateliers d'artisans dans les zone VA-129, VA-134, VA-135 et VA-136;
- Fixer les règles à suivre en vue d'opérer un usage complémentaire (endroit autorisé, nombre, superficie, agrandissement, entreposage extérieur, cheminées et équipements de mécanique, nuisances, selon le cas);
- Ajouter l'usage « communautaire récréatif » dans la zone VA-132;
- Modifier les grilles des usages et normes des zones VA-133, VA-144, VA-145 pour y ajouter des usages d'habitations, commerciaux et publics et communautaires de même que les différentes normes requises pour gérer ces usages;
- Ajouter l'usage « Commerces de détails et de services (C-1) » dans la zone VA-146;
- Remplacer la grille des usages et normes RA-157 par une nouvelle zone VA-157 pour y ajouter des usages d'habitations, commerciaux et publics et communautaires de même que les différentes normes requises pour gérer ces usages;
- Apporter une précision sur la mixité d'usages dans les zones où elle est permise;
- Modifier le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-03 - Fenêtre sur le Lac Mercier pour y intégrer des objectifs généraux pour encadrer les interventions futures dans ce secteur et prévoir des objectifs et des critères spécifiques visant l'implantation, le paysage et les aménagements de terrain;
- Modifier le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-04 - Noyau Villageois pour y intégrer des objectifs généraux pour encadrer les interventions futures dans ce secteur et prévoir des objectifs et des critères spécifiques visant l'implantation, le paysage et les aménagements de terrain;
- Assujettir la zone RA-157 (qui devient la zone VA-157) au PIIA-25 - Terrains en pente, flancs et sommets de montagnes.

****

CM13 07 248

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

initiales du maire

0606

initiales de la greffière

3. Procès-verbal

CM13 07 249

3.1 Séance du 10 juin 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 10 juin 2013, tel que déposé en modifiant la résolution CM13 06 235 par le retrait du premier considérant et le retrait des mots « sur les chemins de la Muraille et de la Moraine » au premier paragraphe du résolu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

CM13 07 250

4.1 Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 10 juin 2013;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-101-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 251

4.2 Règlement modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Luc Brisebois à la séance du 10 juin 2013;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-102-27 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour, en ce qu'il a un lien avec l'une des parties qui bénéficieraient de l'adoption de cette résolution. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

initiales du maire

0607

initiales de la greffière

CM13 07 252

4.3 Règlement modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement aux zones TM-679 et TM-685 (Golf Le Maître) - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Luc Brisebois à la séance du 10 juin 2013;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-103-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT (2008)-103 RELATIVEMENT AUX ZONES TM-679 ET TM-685 (GOLF LE MAÎTRE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille reprend part aux délibérations.

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, monsieur le conseiller André David déclare qu'il a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour, en ce qu'il a un lien avec l'une des parties qui bénéficieraient de l'adoption de cette résolution. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CM13 07 253

4.4 Règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'objectifs et de critères d'évaluation - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 10 juin 2013;

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-106-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106 PAR L'AJOUT D'OBJECTIFS ET DE CRITÈRES D'ÉVALUATION.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller André David reprend part aux délibérations.

CM13 07 254

4.5 Règlement (2013)-106-9 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assurer sa conformité au programme particulier d'urbanisme du noyau villageois - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-106-9 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assurer sa conformité au programme particulier d'urbanisme du noyau villageois.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

5. Administration

CM13 07 255

5.1 Office du tourisme région Mont-Tremblant - contribution financière reliée à des événements touristiques d'envergure à venir

CONSIDÉRANT QUE la Ville a approuvé le plan de développement touristique du Comité d'actions stratégiques et a mandaté ce dernier à poursuivre la mise en œuvre du concept dans sa résolution CM13 04 138;

CONSIDÉRANT QUE suite à la présentation du 31 mai 2013 du Comité d'actions stratégiques sur les projets de développement touristique, la Ville de Mont-Tremblant est à la recherche d'événements à grande visibilité médiatique afin d'accroître la notoriété de Mont-Tremblant à l'échelle nord-américaine voire mondiale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la préparation d'une entente de services avec l'Office du tourisme région Mont-Tremblant pour une période de trois ans à compter de 2014, comprenant une contribution financière de 85 000 $, taxes en sus, dans le but de bonifier la trame événementielle d'envergure sur le territoire de la Ville selon les orientations du Comité d'actions stratégiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Retiré

CM13 07 256

5.3 Politique nationale de la ruralité / volet régional - entente

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM13 02 047, le conseil a autorisé le directeur général à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre de la *Politique nationale de ruralité* / volet régional - secteur centre pour l'acquisition d'un terrain en prévision d'un centre d'études collégiales permanent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la convention relative à l'octroi d'une aide financière avec la MRC des Laurentides dans le cadre du programme « Pacte rural » de la *Politique nationale de la ruralité* / volet régional - secteur centre (dossier PACL-2013-20).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM13 07 257

6.1 Service de l'environnement - embauche d'un commis secrétaire

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Louise Légaré à titre de commis secrétaire au Service de l'environnement en période de mise à l'essai à compter du 22 juillet 2013, selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 258 **6.2 Service des travaux publics - embauche d'un opérateur en assainissement des eaux**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Joël de Repentigny à titre d'opérateur en assainissement des eaux au Service des travaux publics en période de mise à l'essai à compter du 15 juillet 2013 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM13 07 259 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin au montant de 154 201,09 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 260 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 10 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 805, rue de Saint-Jovite - réduction d'aires d'isolement et bordures en asphalte

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-098) vise à régulariser, suite à l'agrandissement d'un bâtiment commercial :

- une réduction des aires d'isolement entre le bâtiment et l'allée d'accès jusqu'à 0,55 m alors qu'elles devraient être de 1 m; et
- une bordure conçue en asphalte au périmètre de l'aire de stationnement et des allées d'accès alors qu'elle devrait être de béton monolithique coulé sur place.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU13-06-100)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Chemin des Hauteurs - réduction de superficie et profondeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-099) vise à autoriser une opération cadastrale pour un lot :

- dont la superficie est de 4 066,8 m^2 plutôt que de 6 000 m^2; et
- dont la profondeur moyenne est de 61 m plutôt que de 75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-06-101)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 1900, rue Émond - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-100) vise à autoriser l'implantation d'un garage projeté à 4 m de la ligne arrière plutôt qu'à 7,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-06-105)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Chemin Cochrane - réduction de l'espace naturel et d'un peuplement forestier

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-101) vise à autoriser, dans le cadre d'une nouvelle construction résidentielle :

- que le peuplement forestier d'intérêt faunique situé en bordure du lac Desmarais soit conservé à l'état naturel sur une profondeur de 25 m plutôt que de 30 m; et
- que soit conservé à l'état naturel 73,12 % du terrain plutôt que 85 %.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU13-06-107)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 205, rue de la Terrasse - augmentation de la largeur d'un garage attenant

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-102) vise à autoriser la construction d'un garage attenant au bâtiment principal d'une largeur de 12,8 m plutôt que de 10 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-06-110)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 25, chemin Miron - réduction de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-103) vise à autoriser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement, que soit conservé à l'état naturel 17,9 % du terrain plutôt que 40 %

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-06-108)

Questions du public : une question est posée

8.1.7 850, rue du Cap - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-104) vise à autoriser la création d'un lot dont la largeur est de 8,62 m plutôt que de 18 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-06-102)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 Chemin François-Xavier Legault - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-105) vise à autoriser une opération cadastrale pour un lot dont la largeur est de 24,58 m plutôt que de 25 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-06-103)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 125, chemin du Domaine-Millette - ajout d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-107) vise à autoriser, dans le cadre de la construction d'un garage isolé, l'aménagement d'une seconde allée d'accès sur un terrain dont la ligne avant est à 36,53 m plutôt que 40 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-06-109)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 834, place Denise-Pelletier - empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-119) vise à régulariser l'implantation d'un bâtiment principal à 5,18 m de la ligne avant plutôt qu'à 7,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-06-106)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 2900, chemin du Village - augmentation de la hauteur d'une clôture

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-120) vise à autoriser l'érection d'une nouvelle clôture en cour avant du Club Plage et Tennis d'une hauteur de 1,28 m plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-06-111)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 Chemin Brière - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-124) vise à autoriser une opération cadastrale pour un lot dont la largeur est de 39,45 m plutôt que de 50 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-06-104)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM13 07 261 **8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 17 juin 2013**

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures ci-après énumérées :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de rénovation pour le 1992, chemin du Village faisant l'objet de la recommandation CCU13-06-115, conformément à la lettre du requérant datée du 26 juin 2013 et conditionnellement au dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum 500 $ maximum 10 000 $) soit déposée;

D' entériner la recommandation CCU13-06-114 visant la modification des fenêtres pour le 940-950, rue de Saint-Jovite en retirant la seconde condition concernant le dépôt de garantie;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 17 juin 2013 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la recommandation du CCU
Chemin des Hauteurs	CCU13-06-101
850, rue du Cap	CCU13-06-102
Chemin François-Xavier-Legault	CCU13-06-103
Chemin Brière	CCU13-06-104
1900, rue Émond	CCU13-06-105
834, place Denise-Pelletier	CCU13-06-106
25, chemin Miron	CCU13-06-108
125, chemin du Domaine-Millette	CCU13-06-109
205, rue de la Terrasse	CCU13-06-110
2900, chemin du Village	CCU13-06-111

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur les propriétés suivantes :

Adresse	# de la décision du CCU
805, rue de Saint-Jovite	CCU13-06-100

Accepter en partie et conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin Cochrane	CCU13-06-107

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1995, rue Léonard	CCU13-06-113
485, chemin Saint-Bernard	CCU13-06-116
1595, route 117	CCU13-06-118
118, chemin de Kandahar	CCU13-06-119

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
2900, chemin du Village	CCU13-06-112
1191, rue de Saint-Jovite	CCU13-06-117
118, chemin de Kandahar	CCU13-06-120

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 262

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Golf La Bête - installation d'une enseigne dans l'emprise du chemin du golf

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du Golf la Bête a demandé une occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public à la compagnie 3090-9626 Québec inc. propriétaire du Golf La Bête, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 263

8.4 Proposition de cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels 9251-7465 Québec inc. - rue Labelle

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9251-7465 Québec inc. projette de construire un projet intégré d'habitation sur le lot 3 278 913 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU' à titre de contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, la compagnie offre à la Ville un milieu humide non constructible de 6 437 m^2;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des parcs et sentiers ne prévoit pas de cession de terrain ou de sentier sur cette propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE refuser l'offre de la compagnie 9251-7465 Québec inc. et d'exiger que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espace naturel soit versée en argent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 264

8.5 Demande de modification à la réglementation - Les industries G.A. - 1035, rue Saint-Roch

CONSIDÉRANT la demande de modification réglementaire visant à autoriser l'usage « Entrepôt et bureaux administratifs » au 1035, rue Saint-Roch;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises visées pour occuper cet entrepôt sont des entrepreneurs issus du domaine de la construction et qu'ils y auront accès 7 jours semaine entre 6 et 22 heures;

CONSIDÉRANT QUE le transport généré par ces entrepreneurs pourrait être une source de nuisance pour le quartier résidentiel situé à proximité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE ne pas amender la réglementation d'urbanisme afin d'autoriser l'usage d'« Entrepôt et bureaux administratifs » au 1035, rue Saint-Roch.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 265

8.6 Comité pour la mise en place d'un site d'extraction - renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres nommés sur le comité formé pour la mise en place d'un site d'extraction a pris fin le 14 mars 2013;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat des membres du comité pour la mise en place d'un site d'extraction jusqu'au 8 juillet 2015 :

- madame la conseillère Roxanne Lacasse;
- monsieur Guy Douville, citoyen;
- un représentant de la MRC;
- un représentant de Placements Jean Miller inc.;
- le directeur du Service de l'urbanisme agissant à titre de secrétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 266

8.7 Consolidation du circuit d'interprétation naturel et d'hébertisme - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la conception graphique, la fabrication et l'installation de structures pour un circuit d'interprétation naturel et d'hébertisme;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres sur invitation et que les résultats sont les suivants :

Description	Les Arts Numériques inc. (taxes en sus)	Horizon multiressource inc. (taxes en sus)
Scénario 1 · 4 stations d'entrainement	16 800 $	12 000 $
Scénario 2 · 20 plaquettes d'information sur la faune, la flore ou l'environnement	12 000 $	18 000 $
Scénario 3 · 13 plaquettes d'information sur les exercices à exécuter	3 900 $	9 750 $
Scénario 4 · 9 plaquettes d'information sur les exercices à exécuter	2 700 $	6 750 $
Scénario 5 · 4 stations d'entrainement · 20 plaquettes d'information sur la faune, la flore ou l'environnement	28 800 $	30 000 $

Scénario 6 · 4 stations d'entrainement · 20 plaquettes d'information sur la faune, la flore ou l'environnement · 13 plaquettes d'information sur la faune, la flore ou l'environnement	32 700 $	39 750 $
Scénario 7 · 2 stations d'entraînement · 15 plaquettes d'information sur la faune, la flore ou l'environnement · 11 plaquettes d'informations sur les exercices à exécuter	20 700 $	27 750 $

CONSIDÉRANT QUE le scénario 7 est celui qui atteint l'objectif de consolider le circuit d'interprétation naturel et d'hébertisme, tout en respectant le budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Arts Numériques au montant de 20 700 $, taxes en sus (projet 2011-58), pour la réalisation du scénario 7 qui consiste en la conception graphique, la fabrication et l'installation de structures pour un circuit d'interprétation naturel et d'hébertisme, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2013-05-29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Retiré

CM13 07 267 **8.9 Sablière et carrière - résolution d'appui**

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs quant à l'application de la *Loi sur la Qualité de l'environnemen*t et du règlement provincial portant sur les carrières et sablières (Q-2, r. 7);

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues par la Ville pour le bruit, l'odeur du diesel et la poussière générés par l'opération de la sablière située sur le lot 4 650 150 du cadastre du Québec et de la carrière située dans la municipalité de Lac-Supérieur sur le lot 44-P, rang 8 du canton de Wolfe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de prendre les mesures nécessaires afin de faire respecter sa réglementation quant aux nuisances générées par la sablière située sur le lot 4 650 150 du cadastre du Québec et par la carrière située dans la municipalité de Lac-Supérieur sur le lot 44-P, rang 8 du canton de Wolfe.

La présente résolution sera acheminée à la municipalité de Lac-Supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 268 **8.10 Modification de la résolution CM11 10 392 - condition liée à l'acceptation d'une demande de PIIA -recommandation CCU11-09-153**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution CM11 10 392 qui a entériné la recommandation CCU11-09-153 ayant pour objet d'accepter, sous conditions, l'ajout d'une véranda pour le restaurant La Pizzateria au 118, chemin de Kandahar qui est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé une nouvelle proposition pour les couleurs de son projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'amender la résolution CM11 10 392 en retirant du premier alinéa la recommandation du comité consultatif d'urbanisme incluse au procès-verbal du 19 septembre 2011 portant le numéro CCU11-09-153 et en ajoutant l'alinéa suivant :

D' accepter la demande de PIIA pour le 118, chemin de Kandahar faisant l'objet de la recommandation CCU11-09-153, conformément au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre monsieur Dany Maltais, numéro 19171, minute 4771, daté du 30 août 2011 ainsi qu'aux plans des élévations réalisés par la firme Rémi Fortier Architecture, le 25 août 2011, le tout aux conditions suivantes :

- que les couleurs soient les suivantes : blanc cassé pour tous les éléments de bois extérieur (code Sico 232-100), maïs pour les éléments du muret extérieur (code Sico 6116-52), bleu pour la mouluration des fenêtres existantes (code Sico 6021-63), brun naturel pour le plancher et noir pour les rampes;
- que les fenêtres et portes soient de couleur blanche pour faire un rappel des fenêtres de l'étage et alléger l'ensemble;
- que le type et la couleur du revêtement soient les mêmes que ceux du toit du bâtiment d'origine, soit de la tôle pincée galvanisée naturelle;
- que les équerres de la porte d'entrée, qu'on ne retrouve pas ailleurs sur le site, soient retirées du projet;
- que les poteaux et panneaux du bas des fenêtres soient retravaillés par l'ajout de parties creuses et embossées;
- qu'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (minimum de 500 $, maximum 10 000 $) soit déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

9.1 Église du Village

CM13 07 269 **9.1.1 Travaux de climatisation - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de climatisation de l'église du Village ont été réalisés par Groupe Québeco inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de climatisation de l'église du Village et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 3 796,15 $, taxes en sus (projet 2013-34), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué conditionnellement à l'émission par l'entrepreneur de quittances relatives aux contrats ayant été déclarés. Ces quittances indiquent que la main-d'œuvre, les fournisseurs et les sous-traitants ont été payés conformément au montant versé par l'entrepreneur. Ce dernier garantit donc le maitre d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 270 **9.1.2 Travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE le sablage et la pose d'une huile sur le plancher de bois de l'aire des spectateurs de l'église du Village étaient nécessaires suite à l'enlèvement des bancs;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de plancher de la section d'entreposage est désuet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE mandater l'entreprise Planchers Laurentiens inc. pour la réalisation du sablage et de la pose d'huile sur le plancher de bois de l'aire des spectateurs au montant de 7 757,00 $, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (poste 02-702-20-522);

DE mandater l'entreprise Couvre-Planchers Perreault inc. pour le remplacement du revêtement de plancher de tuiles en vinyle au montant de 2 997,76 $, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé (poste 02-702-20-522).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 271 **9.2 Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP - réfection du réseau d'aqueduc rue du Moulin**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au remplacement et à la réfection du réseau d'aqueduc desservant les immeubles situés sur la rue du Moulin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable des services techniques de la Ville de Mont-Tremblant à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec pour des travaux de réfection et de remplacement du réseau d'aqueduc situé dans l'emprise municipale de la rue du Moulin. La Ville s'engage à transmettre au MDDEFP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 272 **9.3 Raccordements inversés - adoption du plan d'action**

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées municipales et ce, lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour la mise à niveau de l'usine de production d'eau potable de Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE la Ville adopte un plan d'action et un échéancier pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées de la Ville de Mont-Tremblant;

DE présenter ce plan d'action et cet échéancier au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 273 **9.4 Usine St-Roch - fourniture et installation de panneau électrique pour nouvelle pompe d'eau brute - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition et à l'installation d'un panneau électrique pour les nouvelles pompes d'eau brute à l'usine St-Roch;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Gilles Leduc Entrepreneur Électricien Inc.	22 010,81 $
J.M. Léonard Électricien inc.	30 600,00 $
Les Entreprises électriques Carl Marion inc.	33 900,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Gilles Leduc Entrepreneur Électricien Inc., au montant de 22 010,81 $ taxes en sus (projet 2013-21), payable par la réserve d'aqueduc du Secteur Saint-Jovite, dans le cadre du projet de fourniture et d'installation de panneau électrique pour les nouvelles pompes d'eau brute à l'usine St-Roch, conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 274 **9.5 Politique nationale de la ruralité - belvédère chemin Duplessis - protocole d'entente**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM13 03 102, le conseil a autorisé le responsable des parcs et immeubles à effectuer une demande d'aide financière dans le cadre du volet pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité* pour la mise en place d'un belvédère en bordure de la rivière du Diable sur le chemin Duplessis;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une approbation par le conseil des maires de la MRC des Laurentides et est admissible à une aide financière sur une période de 2 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la convention relative à l'octroi d'une aide financière avec la MRC des Laurentides dans le cadre du programme « Pacte rural » de la *Politique nationale de la ruralité* (dossier numéro PACL-2013-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 275 **9.6 Mise en place de mesure de contrôle pour la gestion des redevances - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre en place des mesures de contrôle pour assurer une gestion précise des redevances devant être rétribuées par les propriétaires de carrières et de sablières sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Promotek a déposé une offre pour ce service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE mandater l'entreprise Promotek pour procéder à la fourniture et l'installation d'appareil de mesure de contrôle pour les sites d'exploitation suivants, soit la carrière Miller située sur la route 117 et la sablière Sintra située sur la montée Tassé aux montants suivants pour chacun d'eux, taxes en sus (projet 2013-69), payable par le surplus libre accumulé, conformément à leur proposition datée du 3 juin 2013 :

- Achat d'appareil de comptage : 4 950 $;
- Poteau et électricité : 1 500 $;
- Rapports mensuels : 2 250 $ / an;
- Redevance : 0.0075 $ / tonne;
- Frais de ligne cellulaire : 50 $ / mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 276 **9.7 Vente de terrain - lots 5 306 630, 5 306 631 et 5 306 632**

CONSIDÉRANT QUE les lots 5 306 630, 5 306 631 et 5 306 632 appartiennent à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces terrains ne sont d'aucune utilité pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la vente de ceux-ci à la valeur marchande permettrait d'améliorer la conformité des propriétés riveraines;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter de vendre, pour l'équivalent du montant des frais payés par la Ville dans le cadre de l'expropriation des emprises appelées à devenir publiques dans le secteur des Palissades au prorata de la superficie faisant l'objet de la présente résolution, les lots 5 306 630, 5 306 631 à monsieur Ernesto Lopes et le lot 5 306 632 à monsieur Anthonie Lopes, le tout tel que décrit au plan cadastral préparé par monsieur Jean Godon, dossier numéro 11174, minutes 21199 en date du 13 mai 2013;

D' autoriser la signature des actes notariés à intervenir, les frais inhérents étant à la charge des acheteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 277 **9.8 Complexe aquatique - devis de performance - adoption de la grille d'évaluation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels reliés à la préparation d'un devis de performance dans le cadre du projet de construction d'un complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la grille présente à l'intérieur de la politique de gestion contractuelle ne correspond pas aux besoins spécifiques de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics pour l'appel d'offres de devis de performance du projet du complexe aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 278 **9.9 Mandat de services professionnels**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de bouclage des réseaux des secteurs Village et Centre-ville, l'entrepreneur Entreprise TGC inc. a déposé des réclamations au montant de 282 613,49 $, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de Entreprise TGC inc ont déposé une requête introductive d'instance contre la Ville de Mont-Tremblant dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE mandater le cabinet d'avocats Greenspoon Perreault et associés aux fins de préparer une opinion juridique quant à ces réclamations. Les honoraires associés à ce mandat seront payables par la réserve d'aqueduc de Saint-Jovite et, le cas échéant, remboursable par la phase II du programme TECQ dans l'éventualité où ces dépenses seraient admissibles;

QUE dans l'éventualité où les assureurs ne prendraient pas faits et cause pour la Ville, de mandater le cabinet d'avocats Greenspoon Perreault aux fins de représenter la Ville dans la poursuite de cette requête.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 279 **9.10 Croisière Mont-Tremblant - autorisation de bail - modification**

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportés au bail à intervenir avec l'entreprise Les Croisières Mont Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la résolution CM13 06 237;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter les modifications au bail à intervenir avec l'entreprise Croisières Mont-Tremblant et d'autoriser le maire et le directeur du Service des travaux publics à signer celui-ci pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

CM13 07 280 **10.1 Contrôle biologique des insectes piqueurs - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en contrôle biologique des insectes piqueurs et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter la seule soumission conforme, soit celle l'entreprise GDG Environnement Ltée pour un montant forfaitaire de 545 091,00 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-622-00-496), pour la fourniture de services professionnels en contrôle biologique des insectes piqueurs pour une période de trois ans de 2014 à 2016, conformément au document d'appel d'offres ENV-2013-01 et sous réserve d'émission annuelle des certificats du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM13 07 281 **11.1 Artistes au Village IRONMAN - aide financière du CLD Laurentides**

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement des Laurentides a octroyé à la Ville une subvention de 4 000 $ dans le cadre du Fonds de développement local/Fonds de partenariat

initiales du maire

0622

initiales de la greffière

pour coordonner la présence d'artistes en arts visuels au Village IRONMAN du 15 au 19 août 2013;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention relative à l'octroi de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de la culture et des loisirs à signer la convention relative à l'octroi d'une aide financière du CLD Laurentides pour coordonner la présence d'artistes en arts visuels au Village IRONMAN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 07 282 **11.2 Skate Dog - demande d'autorisation d'événement**

CONSIDÉRANT la demande déposée par Axis-Tremblant à l'effet d'organiser des activités d'animation au parc de planche à roulettes les 10, 17, 24 et 31 juillet et les 7, 14 et 21 août 2013, de 18 h 30 à 19 h 30, activités dont les objectifs sont de favoriser la création d'un regroupement de planchistes et de promouvoir la pratique sécuritaire de cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser Axis-Tremblant à organiser des activités d'animation au parc de planche à roulettes les 10, 17, 24 et 31 juillet et les 7, 14 et 21 août 2013, de 18 h 30 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Assemblée nationale - subvention de 75 000 $ pour l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014.

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

initiales du maire

0623

initiales de la greffière

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM13 07 283

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0382

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 août 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 août 2013** à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 8 juillet 2013;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Nomination d'un percepteur des amendes pour la Cour municipale;
5.2 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - nomination;
5.3 Chemin de Lac-Tremblant-Nord - demande d'occupation du domaine public - conteneurs;
5.4 Cocktail réseautage de la Chambre de commerce - participation;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche temporaire de répartiteurs - préposés au MIP - Service de police;
6.2 Embauche d'un étudiant - Service de la culture et des loisirs;
6.3 Embauche d'une adjointe, communications et relations publiques - direction générale;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - versement au programme accès-logis année 2013;
7.4 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013;

8. Urbanisme

initiales du maire

0383

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

12 août 2013

9. Travaux publics

9.1 Objets saisis ou retrouvés - encan;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance;
11.2 Place de la Gare - modification de l'entente de service;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 12 août 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA13 08 164 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA13 08 165 **3.1 Séance du 8 juillet 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 8 juillet 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA13 08 166 **5.1 Nomination d'un percepteur des amendes pour la Cour municipale**

CONSIDÉRANT QUE le 28 juillet 2005 la Cour municipale locale de Mont-Tremblant a été créée par le décret 628-2005, publié dans la Gazette officielle du 13 juillet 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'article 322 du *Code de procédure pénale* (L. R. Q., c. C-25.1) prévoit que le ministre de la justice désigne les personnes qui agissent à titre de percepteur;

CONSIDÉRANT l'embauche temporaire d'un technicien juridique pour le Service du greffe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU DE demander au ministre de la Justice de désigner madame Sylvie Proulx à titre de perceptrice des amendes pour la Cour municipale de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 08 167 **5.2 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - nomination**

CONSIDÉRANT QUE madame Jeannette Landry a remis sa démission comme membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU QUE monsieur Guy Parent soit nommé membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 08 168 **5.3 Chemin de Lac-Tremblant-Nord - demande d'occupation du domaine public - conteneurs**

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord afin d'installer, sur une partie du chemin de Lac-Tremblant-Nord, des conteneurs à matières résiduelles semi-enfouis pour desservir les citoyens ayant un accès via la marina du lac Tremblant;

CONSIDÉRANT le *Décret 846-205* stipulant que le chemin de Lac-Tremblant-Nord fait partie du réseau artériel des voies de circulation à l'échelle de l'agglomération dont la Ville de Mont-Tremblant est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des conteneurs est projetée dans l'emprise appartenant à la Ville et que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord a demandé une occupation du domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public à la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, le tout conformément au projet d'autorisation selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 08 169 **5.4 Cocktail réseautage de la Chambre de commerce - participation**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE monsieur le maire Pierre Pilon, monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille, ainsi que le directeur général, monsieur Jean Marcoux représentent la Ville au Cocktail réseautage de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 21 août 2013 à Mont-Tremblant et d'acheter trois billets pour une somme de 90 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-110-01-346 et 02-130-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA13 08 170 **6.1 Embauche temporaire de répartiteurs - préposés au MIP - Service de police**

CONSIDÉRANT la vacance de deux postes temporaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder aux embauches temporaires de madame Myriam Sansregret et monsieur Francis Fairfield à titre de répartiteur - préposé au MIP au Service de police à compter du 19 août 2013 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 08 171 **6.2 Embauche d'un étudiant - Service de la culture et des loisirs**

CONSIDÉRANT le départ d'un étudiant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Francis Ouellette Tessier à titre d'étudiant aux activités et aux événements au Service culture et loisirs pour une période maximale de 360 heures à compter du 15 juillet 2013.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 08 172 **6.3 Embauche d'une adjointe, communications et relations publiques - direction générale**

CONSIDÉRANT la création du poste d'adjointe, communications et relations publiques à la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Catherine Fortin à titre d'adjointe, communications et relations publiques à la direction générale à compter du 3 septembre 2013 et d'autoriser la signature du contrat de travail à durée déterminée de deux années à compter de la date du début de l'emploi. Par conséquent, le poste d'adjointe administrative à la direction générale est aboli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA13 08 173 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2013 au montant de 262 290,33$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 08 174 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 11 164,36 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 08 175 **7.3 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - versement au programme accès-logis année 2013**

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'une somme de 12 005,81 $ (poste budgétaire 02-520-00-970), à l'Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant pour le programme accès-logis de l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 08 176 **7.4 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA13 08 177 **9.1 Objets saisis ou retrouvés - encan**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport pour la vente de bicyclettes et autres objets saisis ou retrouvés et non réclamés;

CONSIDÉRANT QUE le délai de conservation de 60 jours est échu dans ces dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser la vente à l'encan des objets abandonnés par l'entremise de la firme de huissiers Guindon Pilon & Associés et que le profit de la vente à l'encan soit retourné à la Ville une fois déduits les coûts de publication et d'encan défrayés par la firme de huissiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CA13 08 178 **11.1 Gymnases de la polyvalente Curé-Mercure - contrat de surveillance**

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise des activités pour la population dans les gymnases de la polyvalente Curé-Mercure;

CONSIDÉRANT QUE ces activités nécessitent la présence d'une personne pour effectuer les tâches telles que la surveillance, la perception, le service à la clientèle ainsi que le montage et démontage des équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente avec madame Jo-Anne Vallée pour l'animation et la surveillance des gymnases de la polyvalente Curé-Mercure dans le cadre de programmes d'activités offerts de septembre 2013 à mai 2014, pour un montant maximal de 11 500 $, taxes incluses (poste budgétaire 02-701-90-447).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 08 179 **11.2 Place de la Gare - modification de l'entente de service**

CONSIDÉRANT QUE la surveillance et l'entretien de la Place de la Gare sont effectués par les artistes résidents tel que convenu dans le protocole d'entente autorisé par la résolution CA13 01 022;

CONSIDÉRANT le départ de mesdames Lyn Beauclair et Désirée Szucsany;

initiales du maire

0388

initiales de la greffière

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une nouvelle entente concernant la gestion et l'entretien de la Place de la Gare en remplaçant mesdames Lyn Beauclair et Désirée Szucsany par monsieur Michel Normandeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 12 août 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA13 08 180 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0625

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 août 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **12 août 2013** à **19 h 40**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 8 juillet 2013;

4. Règlements

4.1 Règlement (2013)-100-13 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par l'ajout des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain - adoption;

4.2 Règlement (2013)-102-28 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'assurer sa conformité aux programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain - adoption;

4.3 Règlement (2013)-106-9 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assurer sa conformité au programme particulier d'urbanisme du noyau villageois - adoption;

4.4 Règlement (2013)-100-14 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions - adoption du projet;

4.5 Règlement (2013)-101-8 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions - adoption du projet;

4.6 Règlement (2013)-102-29 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption du projet;

4.7 Règlement (2013)-104-5 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis - adoption du projet;

4.8 Règlement (2013)-108-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à des travaux d'agrandissement sur une véranda en rive - adoption du projet;

5. Administration

5.1 5^{e} édition de la Randonnée du bonheur - participation;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.1 Chemin de l'Albatros - réduction de la superficie du bâtiment principal et emplacement d'un conteneur à déchets;

8.1.2 Montée Ryan - réductions de la bande de protection du corridor de signature, de la distance entre 2 allées d'accès, de la largeur des allées d'accès et d'une bande de verdure, empiètements d'un bâtiment et de l'espace de chargement et déchargement en marges avant et divers empiètements des aires de stationnement;

8.1.3 Boulevard du Docteur-Gervais - réduction de la largeur d'un lot;

8.1.4 1224, montée Kavanagh - réduction du pourcentage d'espace naturel et aire de stationnement;

8.1.5 149, côte Commandant - empiètement en marge latérale;

8.1.6 1295, rue Labelle - aire de stationnement sans pavage, ni bordures;

8.1.7 Rue des Marguerites - réduction de la distance aux intersections du prolongement de la rue des Marguerites;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 15 juillet 2013;

8.3 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;

8.4 Plan image - prolongement de la rue des Marguerites;

8.5 Projet majeur de type projet intégré - république de Tremblant inc. - montée Ryan;

8.6 Retiré;

8.7 Conception graphique, fabrication et installation de panneaux pour un circuit patrimonial et un circuit d'arts publics - contrat;

8.8 Identification d'un odonyme pour un nouveau chemin - lot 4 649 246 du cadastre du Québec;

8.9 Demande de modification au règlement de zonage - pourcentage d'espace naturel - lac Desmarais - 1446697 Alberta ULC;

8.10 Circuit d'interprétation naturel et circuit patrimonial - demande de certificat d'autorisation;

9. Travaux publics

9.1 Bouclage du réseau d'aqueduc - boulevard du Docteur-Gervais - demande de certificat d'autorisation;

9.2 Cession de terrain - lot 4 937 568;

9.3 Retiré;

9.4 Complexe aquatique - devis de performance - modification à la grille d'évaluation;

9.5 Retiré;

9.6 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaires de rues;

9.7 Dérivation pluviale au lac Mercier - acceptation finale des travaux;

9.8 Municipalisation des chemins du Belvédère et des Malards;

9.9 Municipalisation du chemin des Pléiades;

9.10 Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) - demande de transfert;

initiales du maire

0627

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 août 2013

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Autorisation de fermeture de rue - AXIS Tremblant;

11.2 Détour Culturel La Conception - demande de soutien technique;

11.3 Station Mont Tremblant et Grand Lodge Mont-Tremblant - autorisation d'événements.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM13 08 284 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM13 08 285 **3.1 Séance du 8 juillet 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 8 juillet 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0628

initiales de la greffière

4. Règlements

CM13 08 286

4.1 Règlement (2013)-100-13 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par l'ajout des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Luc Brisebois à la séance du 10 juin 2013;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-100-13 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 PAR L'AJOUT DES PROGRAMMES PARTICULIERS D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS ET DU NOYAU URBAIN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 287

4.2 Règlement (2013)-102-28 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 afin d'assurer sa conformité aux programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur André David à la séance du 10 juin 2013;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-102-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 AFIN D'ASSURER SA CONFORMITÉ AUX PROGRAMMES PARTICULIERS D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS ET DU NOYAU URBAIN.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 288

4.3 Règlement (2013)-106-9 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assurer sa conformité au programme particulier d'urbanisme du noyau villageois - adoption

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 8 juillet 2013;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-106-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (2008)-106 AFIN D'ASSURER SA CONFORMITÉ AU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU NOYAU VILLAGEOIS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 289

4.4 Règlement (2013)-100-14 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions - adoption du projet

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-100-14 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 10 septembre 2013, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 290

4.5 Règlement (2013)-101-8 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions - adoption du projet

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-101-8 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 10 septembre 2013, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 291

4.6 Règlement (2013)-102-29 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions - adoption du projet

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-102-29 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 10 septembre 2013, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 292

4.7 Règlement (2013)-104-5 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis - adoption du projet

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-104-5 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 10 septembre 2013, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 293 **4.8 Règlement (2013)-108-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à des travaux d'agrandissement sur une véranda en rive - adoption du projet**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-108-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à des travaux d'agrandissement sur une véranda en rive.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le 10 septembre 2013, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM13 08 294 **5.1 5e édition de la Randonnée du bonheur - participation**

CONSIDÉRANT QUE le samedi 24 août 2013 se tiendra la 5e édition de la Randonnée du bonheur lors de laquelle des motocyclistes parcourront 300 km dans les rues des municipalités de Lanaudière et des Laurentides, dont Mont-Tremblant et ce, au profit d'Opération Enfant Soleil;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE contribuer à la Randonnée du bonheur en versant la somme de 1 000 $ à Opération Enfant Soleil (poste budgétaire 02-110-00-972).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM13 08 295 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet au montant de 192 759,36 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 296 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 15 346,84 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 297 **7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 juin 2013, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Chemin de l'Albatros - réduction de la superficie du bâtiment principal et emplacement d'un conteneur à déchets

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-114) vise à autoriser :

- une superficie d'implantation au sol de 59,45 m plutôt que de 65 m;
- un conteneur à déchets en cour avant.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-07-125)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Montée Ryan - réductions de la bande de protection du corridor de signature, de la distance entre 2 allées d'accès, de la largeur des allées d'accès et d'une bande de verdure, empiètements d'un bâtiment et de l'espace de chargement et déchargement en marges avant et divers empiètements des aires de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-122) vise à autoriser :

- que la bande de protection du corridor de signature soit de 2 m plutôt que de 10 m;
- l'aménagement d'un second accès sur la montée Ryan à 52,63 m au lieu de 100 m du premier;
- que le bâtiment D possède une marge avant de 7,77 m plutôt que de 15 m;
- des allées d'accès à 9 m de largeur au lieu de 6,5 m;
- que les aires de stationnement empiètent dans les marges applicables;
- un stationnement en bordure de la montée Ryan à 2 m plutôt qu'à 4,5 m;
- une bande de verdure en bordure de la montée Ryan à 2 m au lieu de 6 m;
- autoriser l'empiètement d'une partie de l'espace de chargement et de déchargement dans la cour avant de la rue Napoléon.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU13-07-134)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 Boulevard du Docteur-Gervais - réduction de la largeur d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-125) vise à autoriser la création d'un lot, pour fins de construction, d'une largeur de 11,98 m plutôt que de 13,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-07-126)

Questions du public : aucune question n'est posée.

initiales du maire

0632

initiales de la greffière

8.1.4 1224, montée Kavanagh - réduction du pourcentage d'espace naturel et aire de stationnement

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-128) vise à autoriser :

· un espace naturel d'un pourcentage de 19,51 % au lieu de 60 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU13-07-128)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 149, côte Commandant - empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-129) vise à autoriser l'agrandissement d'un garage isolé projeté à 1,43 m de la ligne latérale plutôt qu'à 12 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-07-129)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 1295, rue Labelle - aire de stationnement sans pavage, ni bordures

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-141) vise à autoriser l'absence de pavage et de bordure dans le stationnement.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU13-07-130)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 Rue des Marguerites - réduction de la distance aux intersections du prolongement de la rue des Marguerites

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-143) vise à autoriser, pour une future rue, une distance de 61,3 m plutôt que de 120 m entre 2 intersections sur une collectrice.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-07-127)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM13 08 298 **8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 15 juillet 2013**

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures ci-après énumérées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 15 juillet 2013 :

Accepter la demande de projet majeur de type projet intégré sur la propriété suivante :

Adresse	# de la recommandation du CCU
Chemin de l'Albatros	CCU13-07-124

conformément, plus spécifiquement, au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, portant le numéro 21346, minute 13823 et daté du 20 juin 2013 et conditionnellement à ce que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit une servitude de 6 mètres de large représentant l'emprise de la piste de ski de fond A17/Villa Bellevue située entre la rue Labelle et le pont Jackrabbit, compte tenu que Station Mont Tremblant s'est engagée, lors de la signature d'une entente avec la Municipalité de Mont-Tremblant en décembre 1992, à céder tous les sentiers récréatifs sur son territoire; la présente résolution ne dispensant pas le requérant de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la recommandation du CCU
Chemin de l'Albatros	CCU13-07-125
Boulevard Docteur-Gervais	CCU13-07-126
Rue des Marguerites	CCU13-07-127
149, Côte Commandant	CCU13-07-129

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Montée Ryan	CCU13-07-134

Accepter conditionnellement la partie de la demande de dérogation mineure qui concerne l'espace naturel sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1224, montée Kavanagh	CCU13-07-128

Refuser la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1295, rue Labelle	CCU13-07-130

Accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
2395, rue Labelle	CCU13-07-133

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
382-386, rue de Saint-Jovite	CCU13-07-131
935, rue de l'École	CCU13-07-132
Montée Ryan	CCU13-07-135
3035, chemin de la Chapelle	CCU13-07-136

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 11 juillet 2013 en regard des projets de règlements suivants :

- règlement (2013)-100-13 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 par l'ajout des programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain;
- règlement (2013)-102-28 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions afin d'assurer sa conformité aux programmes particuliers d'urbanisme du noyau villageois et du noyau urbain;

- règlement (2013)-106-9 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 afin d'assurer sa conformité au programme particulier d'urbanisme du noyau villageois.

CM13 08 299 **8.4 Plan image - prolongement de la rue des Marguerites**

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un plan image a été déposée pour le prolongement de la rue des Marguerites;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande de dérogation mineure 2013-DM-143;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter le plan image et l'ouverture de la rue projetée d'une longueur approximative de 45 mètres, le tout conformément au projet de lotissement réalisé par monsieur Simon Jean, arpenteur-géomètre portant le numéro 19568-rue et daté du 26 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 300 **8.5 Projet majeur de type projet intégré - République de Tremblant inc. - montée Ryan**

CONSIDÉRANT QU' une demande d'acceptation d'un projet majeur, comportant le déploiement en projet intégré de 4 bâtiments commerciaux, a été déposée par le propriétaire des lots 4 650 811 et 4 650 815 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'acceptation conditionnelle de la demande de dérogation mineure 2013-DM-122;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter le projet majeur de type projet intégré sur les lots 4 650 811 et 4 650 815 du cadastre du Québec conformément au plan 6 812, minute 5 190, daté du 28 mai 2013 et réalisé par monsieur Dany Maltais, arpenteur-géomètre, le tout conditionnellement à ce que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit versée en argent.

La présente résolution ne dispense pas le requérant de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Retiré

CM13 08 301 **8.7 Conception graphique, fabrication et installation de panneaux pour un circuit patrimonial et un circuit d'arts publics - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la conception graphique, fabrication et installation de panneaux pour un circuit patrimonial et un circuit d'arts publics et que le Service de l'urbanisme a procédé à un appel d'offres (sur invitation) pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

initiales du maire

0635

initiales de la greffière

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Signalisation Kalitec inc.	11 435 $
Système Huntingdon inc.	pas conforme
Sérigraphie Vers'en Art	20 010 $

CONSIDÉRANT QU' en option, les soumissionnaires devaient indiquer le coût de la production de la carte présentant le circuit d'arts publics :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Signalisation Kalitec inc.	1 100 $
Système Huntingdon inc.	pas conforme
Sérigraphie Vers'en Art	1 020 $

CONSIDÉRANT QUE l'option de produire la carte présentant le circuit d'arts publics n'a pas été retenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Signalisation Kalitec inc. au montant de 11 435 $, taxes en sus, portant sur la conception graphique, la fabrication et l'installation de panneaux pour un circuit patrimonial et un circuit d'arts publics, sans l'option de la production de la carte présentant le circuit d'arts publics, conformément aux documents d'appel d'offres et ses addendas (projets 2013-28 et 2013-32 et poste budgétaire 02-702-90-690).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 302

8.8 Identification d'un odonyme pour un nouveau chemin - lot 4 649 246 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un nouveau chemin aménagé sur le lot 4 649 246 du cadastre du Québec, accessible par le chemin des Hauteurs;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la *Politique relative à la toponymie* de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la proposition fait référence à la présence de cet oiseau qui est très présent sur la propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer le nouveau chemin situé sur le lot 4 649 246 du cadastre du Québec, le chemin du Grand-Pic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0636

initiales de la greffière

CM13 08 303

8.9 Demande de modification au règlement de zonage - pourcentage d'espace naturel - lac Desmarais - 1446697 Alberta ULC

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de modification au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la méthode proposée viendrait autoriser plus de déboisement dans le bassin versant du lac Desmarais et qu'il existe des solutions autres afin de respecter la règlementation actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE refuser la demande de la compagnie 1446697 Alberta ULC afin de changer le règlement de zonage pour en modifier le calcul de l'espace naturel dans le bassin versant du lac Desmarais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 304

8.10 Circuit d'interprétation naturel et circuit patrimonial - demande de certificat d'autorisation

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont projetés en rive;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour des travaux prévus en rive le long du circuit d'interprétation naturel et du circuit patrimonial et de l'autoriser à signer tout document relatif à ces projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM13 08 305

9.1 Bouclage du réseau d'aqueduc - boulevard du Docteur-Gervais - demande de certificat d'autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au bouclage du réseau d'aqueduc du boulevard du Docteur-Gervais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable des services techniques de la Ville de Mont-Tremblant à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du boulevard du Docteur-Gervais.

La Ville s'engage à transmettre au MDDEFP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 306 **9.2 Cession de terrain - lot 4 937 568**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée par monsieur Gilles-André Gauthier, propriétaire du 125, Route 117, afin que la Ville procède à la cession et à la fermeture de l'emprise du chemin, autrefois connu sous le nom de 5e Rang et que celle-ci n'a jamais été ni aménagée ou utilisée à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain, soit le lot 4 937 568 du cadastre du Québec, est enclavé et n'est d'aucune utilité pour la Ville et qu'il scinde en deux la propriété de monsieur Gauthier qui a historiquement toujours occupé ce lot 4 937 568;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à la fermeture du chemin et d'extraire du domaine public le lot 4 937 568 du cadastre du Québec;

D' accepter de vendre au prix de 10 cents le pied carré, le lot 4 937 568 à monsieur Gilles-André Gauthier, propriétaire du 125, route 117;

D' autoriser la signature de l'acte notarié à intervenir et que la préparation des documents nécessaires et tous les frais soient assumés par le demandeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Retiré

CM13 08 307 **9.4 Complexe aquatique - devis de performance - modification à la grille d'évaluation**

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportés à la grille d'évaluation pour le devis de performance pour le complexe aquatique

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier la résolution CM13 07 277;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les modifications à la grille d'évaluation préparée par le Service des travaux publics pour l'appel d'offres de service professionnels en vue de la préparation d'un devis de performance pour le projet d'aménagement d'un complexe aquatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Retiré

CM13 08 308 **9.6 Demande auprès d'Hydro-Québec - ajout de luminaires de rues**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre en place de l'éclairage public sur la rue Vaillancourt dans le cadre du projet de prolongement de cette rue;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants, mais qu'elle ne peut prendre entente directement avec un promoteur privé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder à la mise en place de 2 lumières de rue de 100 watts HPS sur le prolongement de la rue :

Localisation	Poteau
Rue Vaillancourt intersection boulevard du Docteur-Gervais	58M6H
Près de l'entrée du 444, rue de Saint-Jovite donnant sur la rue Vaillancourt	poteau entre les poteaux Z7M1R et H8K7C

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement des lumières (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les 2 lumières selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681), et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 309 **9.7 Dérivation pluviale au lac Mercier - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de dérivation pluviale au lac Mercier ont été réalisés par Entreprise TGC inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme Marchands Houle et associés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à la compagnie Entreprise TGC inc. la libération de la retenue contractuelle de 5 % soit 5 530,34 $, taxes en sus (projet 2010-20), pour les travaux de dérivation pluviale au lac Mercier, et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 310 **9.8 Municipalisation des chemins du Belvédère et des Malards**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des chemins du Belvédère et des Malards, soit Belvédère Lac Ouimet inc., a formulé une requête à l'effet de céder ces chemins à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces chemins sont conformes à la politique de municipalisation de chemins inclus au Règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

initiales du maire

0639

initiales de la greffière

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession à intervenir avec Belvédère Lac Ouimet inc. pour la municipalisation des chemins du Belvédère et des Malards, lots 4 650 308, 4 650 346, 4 650 347, 4 650 533 et 5 236 580 du cadastre du Québec, avec les servitudes requises, conditionnellement à la remise d'un plan de localisation des chemins fait par un arpenteur, la confirmation que ces chemins sont libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge du cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 311

9.9 Municipalisation du chemin des Pléiades

CONSIDÉRANT QUE Station Mont-Tremblant, propriétaire du chemin des Pléiades et des infrastructures si trouvant, a formulé une requête à l'effet de les céder à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le chemin et les infrastructures sont conformes à la politique de municipalisation de chemins inclus au Règlement (2001)-18 régissant la construction de rue et la verbalisation de rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'autoriser la signature de l'acte de cession et de servitude à intervenir avec Station Mont-Tremblant pour la municipalisation du chemin des Pléiades et des infrastructures situés sur le lot 4 971 144 et partie du lot 4 971 145 du cadastre du Québec, conditionnellement au respect de l'entente relative aux travaux municipaux, à la confirmation que ce chemin est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge du cédant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 312

9.10 Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) - demande de transfert

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adressé une demande d'aide financière au Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) du programme Développement économique Canada;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis consiste essentiellement au rechargement de poussière de pierres, à la mise en forme et au pavage du Parc linéaire sur une distance approximative de 11,9 km;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord est disposée à fournir une étroite collaboration pour permettre la réalisation de ce projet d'amélioration d'une section du parc linéaire en partenariat avec la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a manifesté son accord afin de transférer le dossier et qu'ainsi la demande d'aide financière soit formulée par l'organisme à but non lucratif la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord qui est responsable

de la gestion et de l'entretien de l'ensemble du Parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé est évalué à environ 1 000 000 $, taxes en sus, et que le programme d'aide financière de la FAIC rembourse jusqu'à 50 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE selon les conditions du programme, les travaux doivent être exécutés et complétés au plus tard le 31 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

QUE la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord soit nommée comme mandataire dans le cadre de la demande d'aide financière au Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) du programme Développement économique Canada et que celle-ci soit autorisée à signer tous les documents afférents à cette demande de travaux d'amélioration du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord situé entre la montée Kavanagh et le chemin Plouffe;

QUE la Ville s'engage à assumer la totalité des coûts du projet ci-dessus mentionné dans la mesure où la demande d'aide financière formulée par la Corporation du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord dans le cadre du FAIC du programme Développement économique Canada est acceptée, le tout étant payable par le surplus libre accumulé pour la portion équivalente à l'aide financière accordée par le programme d'aide financière du FAIC et par le Fonds de Parc pour la portion des coûts excédant le montant de l'aide accordée;

Conditionnellement à ce que la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord s'engage par résolution à :

- accepter de partager la gestion de ce projet en partenariat avec la Ville de Mont-Tremblant et Développement économique Canada et autoriser la signature de tout document nécessaire à donner plein effet à ce partenariat;
- autoriser, sur présentation des pièces justificatives, de rembourser à la Ville de Mont-Tremblant la totalité de l'aide financière reçue par Développement économique Canada pour la réalisation du projet d'amélioration du Parc linéaire entre le chemin Plouffe et la Montée Kavanagh dans le cadre du FAIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM13 08 313

11.1 Autorisation de fermeture de rue - AXIS Tremblant

CONSIDÉRANT la demande de fermeture de rue partielle déposée par AXIS Tremblant pour une démonstration publique de patin à roues alignées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

initiales du maire

0641

initiales de la greffière

ET RÉSOLU d'autoriser la fermeture partielle de la rue Saint-Georges le 18 août 2013 de 9 h à 19 h, tel qu'illustré sur la demande de AXIS Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 314 **11.2 Détour Culturel La Conception - demande de soutien technique**

CONSIDÉRANT la demande de prêt de matériel et de soutien technique déposée par Détour Culturel La Conception pour les 13 et 14 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le prêt de matériel et le soutien technique demandé par Détour Culturel La Conception les 13 et 14 septembre prochain par l'intermédiaire du Service de la culture et des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 08 315 **11.3 Station Mont Tremblant et Grand Lodge Mont-Tremblant - autorisation d'événements**

CONSIDÉRANT des demandes déposées en vue de spectacles pyrotechniques et qu'une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation de feux d'artifice les 16 et 18 août 2013 à la Station Mont Tremblant et le 24 août 2013 au Grand Lodge Mont-Tremblant.

Cette résolution ne dispense pas les organisateurs d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

initiales du maire

0642

initiales de la greffière

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM13 08 315

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0389

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

9 septembre 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 septembre 2013** à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 12 août 2013;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Retiré;
5.2 Résolution CA12 12 599 - modification;
5.3 Services juridiques - Cour municipale;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un chef d'équipe de soir, Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police;
6.2 Prolongation de la période d'emploi d'un étudiant - Service des travaux publics;
6.3 Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section locale Mont-Tremblant - lettre d'entente 2013-01;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Office municipal d'habitation - budget révisé 2013;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Pavage conventionnel 2012 - acceptation finale des travaux;
9.2 Tamisage de sable abrasif 2013 - contrat;

initiales du maire

0390

initiales de la greffière

9.3 Fourniture et transport de pierre abrasive 2013-2014 - contrat;
9.4 Fourniture et transport de sable abrasif 2013-2014 - contrat;
9.5 Résolution CA13 06 141 - modification;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

12.1 Vente de toutous;
12.2 Fourniture d'une ligne Internet - contrat;
12.3 Fourniture d'un système de stockage informatique - contrat;

13. Incendie

13.1 Achat de bottes pompier en cuir;

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 septembre 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA13 09 181 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA13 09 182 **3.1 Séance du 12 août 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

initiales du maire

0391

initiales de la greffière

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 12 août 2013, tel que déposé en modifiant la résolution CA13 08 171 par le remplacement du nom « Francis Ouellette Tessier » par « Frédérik Tessier Ouellette ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

5.1 Retiré

CA13 09 183

5.2 Résolution CA12 12 599 - modification

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* selon lesquelles il y a lieu de tenir une séance ordinaire par mois et que le calendrier adopté pour l'année 2013 ne prévoyait pas de séance au mois d'octobre;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE modifier le calendrier des séances adopté par la résolution CA12 12 599 en ajoutant une séance ordinaire le mardi 1er octobre 2013 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Un avis sera publié à cet effet au cours des prochains jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 09 184

5.3 Services juridiques - Cour municipale

CONSIDÉRANT QUE la firme Dubé Guyot, avocats représente la Ville de Mont-Tremblant en vertu des résolutions CA06 01 020 et CA08 01 006 devant la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE qu'il est parfois nécessaire de faire appel à une autre firme pour remplacer le procureur lors de séances afin d'éviter les conflits d'intérêt dans certains dossiers;

CONSIDÉRANT QUE l'avocat responsable du dossier mandaté par la résolution CA08 10 249 a changé de bureau d'avocats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE nommer la firme Morency Société d'Avocats, sencrl et Me Carl-Eric Terrien responsable du dossier, pour agir à titre de procureur substitut devant la Cour municipale selon les honoraires suivants :

- pour les séances d'une durée de moins de 2 heures : 461 $
- pour les séances d'une durée de plus de 2 heures : 620 $

Ces honoraires couvrent tous les frais, déplacements et actes nécessaires à la préparation et à la présentation des causes devant la Cour, dont l'analyse des dossiers, la préparation de pièces de procédure, la représentation, les rencontres ou conversations téléphoniques avec les témoins et les divers intervenants municipaux ou judiciaires. Ils excluent les appels ainsi que les dossiers requérant une argumentation écrite de nature constitutionnelle. Le tarif horaire applicable dans ces cas ne pourra cependant pas excéder 160 $, selon le taux en vigueur pour l'avocat agissant au dossier.

La présente résolution remplace toute résolution antérieure portant sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA13 09 185

6.1 Embauche d'un chef d'équipe de soir - Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police

CONSIDÉRANT la création de poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de madame Judith Lamoureux à titre de chef d'équipe soir au Centre d'appels d'urgence 911 du Service de police à compter du 16 septembre 2013 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 09 186

6.2 Prolongation de la période d'emploi d'un étudiant - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la difficulté de recruter du personnel pour une courte période d'emploi;

CONSIDÉRANT QU' un étudiant présentement en emploi est disponible à combler notre besoin de ressources pour du travail manuel à la voirie et que cela ne n'a aucune conséquence sur la poursuite de ses études;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE prolonger la période d'emploi de monsieur Frédérik Tessier Ouellette pour une période maximale de sept semaines à compter du 11 septembre 2013.

Cette embauche est conditionnelle à l'obtention d'une preuve de fréquentation dans une institution scolaire reconnue pour l'année entière en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 09 187

6.3 Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section locale Mont-Tremblant - lettre d'entente 2013-01

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section locale Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion de la lettre d'entente 2013-01 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec - section locale Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA13 08 188 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2013 au montant de 196 562,35 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 09 189 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 14 942,12 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 09 190 **7.3 Office municipal d'habitation - budget révisé 2013**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation a déposé un budget révisé 2013 pour fins d'approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'agglomération accepte le dépôt du budget révisé 2013 de l'Office municipal d'habitation totalisant un déficit de 205 070 $;

QUE la Ville augmente sa contribution à cet organisme d'un montant de 5 562 $ (poste budgétaire 02-520-00-971), soit 10 % du déficit anticipé moins le montant de 14 945 $ déjà versé, lequel montant sera payable immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA13 09 191 **9.1 Pavage conventionnel 2012 - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage conventionnel 2012 ont été réalisés par Asphalte Bélanger inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à Asphalte Bélanger inc. la retenue contractuelle de 5 % soit 8 787,35 $ taxes en sus (projet 2012-10) pour les travaux de pavage conventionnel 2012;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 09 192 **9.2 Tamisage de sable abrasif 2013 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au tamisage de sable abrasif pour l'entretien des rues pour la saison hivernale 2013-2014 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Excavation R.B. Gauthier inc., au montant de 17 290 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622), pour la location d'un tamiseur et d'un chargeur sur roues avec opérateur pour une période approximative cumulée de 80 heures permettant la production d'environ 7 000 tonnes d'abrasif conformément au document d'appel d'offres TP-2013-45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 09 193 **9.3 Fourniture et transport de pierre abrasive 2013-2014 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de pierre concassée 5 à 10 mm pour l'entretien hivernal des rues et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût total (taxes en sus)
Location Jean Miller inc.	14 290 $
Excavation R.B. Gauthier inc.	14 460 $
Sintra inc.	21 670 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de l'entreprise Location Jean Miller inc. au montant de 14 290 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-621), pour la fourniture d'environ 1 000 tonnes de pierre concassée 5 à 10 mm, soit un prix unitaire de 13,75 $/tonne, avant redevance, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 09 194 **9.4 Fourniture et transport de sable abrasif 2013-2014 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de sable tamisé pour l'entretien hivernal des rues et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût total (taxes en sus)
Location Jean Miller inc.	68 320 $
Excavation R.B. Gauthier inc.	70 960 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Location Jean Miller inc., au montant de 68 320 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-330-00-622), pour la fourniture d'environ 8 000 tonnes de sable tamisé, soit un prix unitaire de 8 $/tonne, avant redevance, le tout conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 09 195 **9.5 Résolution CA13 06 141 - modification**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE modifier la résolution CA13 06 141 par le remplacement des mots « - navette touristique » par « projet pilote » dans le titre de la résolution et en modifiant le premier considérant de sorte qu'il se lise comme suit :

« la Ville désire mettre en place un projet pilote de desserte entre le parc du Mont-Tremblant et le territoire de la Ville actuellement desservi par le service de transport en commun et ce, 3 fois par jour; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA13 09 196 **12.1 Vente de toutous**

CONSIDÉRANT QUE des toutous à l'effigie du Service de police ont été acquis avec la collaboration financière de plusieurs partenaires et à même le Fonds des produits de la criminalité afin de combler un besoin de réconfort dans diverses situations impliquant un enfant;

CONSIDÉRANT QUE la vente des toutous génère des revenus supérieurs aux coûts qui servent à renflouer l'inventaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser de verser au Fonds des produits de la criminalité tous les revenus provenant de cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 09 197 **12.2 Fourniture d'une ligne Internet - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres pour la fourniture d'une ligne Internet haute vitesse au Service de police et qu'une seule offre a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Jean Grégoire

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour la fourniture d'une ligne Internet haute vitesse au Service de police à Fibre Noire Internet inc. au coût mensuel de 1 030 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-210-00-332) pour un montant total de 39 140 $ (taxes en sus), à compter de la date d'installation jusqu'au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 09 198 **12.3 Fourniture d'un système de stockage informatique - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres pour la fourniture d'un système de stockage informatique et qu'une seule offre a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'attribuer le contrat pour la fourniture d'un système de stockage informatique à Prival ODC pour la somme de 40 660 $, taxes en sus (projet 2013-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA13 09 199 **13.1 Achat de bottes pompier en cuir**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de 45 paires de bottes pompier Cosmas Vulcain, conformément à l'article 10.01 de la convention collective de travail, et que les prix soumis par les fournisseurs sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Aréo-Feu	17 100 $
Novation North America	17 505 $

initiales du maire

0397

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter le plus bas prix fourni, soit celui de Aréo-Feu au montant de 17 100 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-651), payable par le surplus libre accumulé, pour l'achat de 45 paires de bottes pompier Cosmas Vulcain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 septembre 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA13 09 200

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean Grégoire
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0642

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 septembre 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 septembre 2013** à **19 h 46**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

Résumé de l'assemblée publique de consultation prévue le 10 septembre 2013 à 16 heures, en regard des projets de règlements suivants :

I. Règlement (2013)-100-14 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;

II. Règlement (2013)-101-8 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;

III. Règlement (2013)-102-29 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;

IV. Règlement (2013)-104-5 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis;

V. Règlement (2013)-108-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à l'agrandissement d'une véranda en rive.

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 12 août 2013;

4. Règlement

4.1 Règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux zones TO-616, TO-617 et TO-618 - avis de motion;

5. Administration

5.1 Pré-Gala et Gala Excellence de la Chambre de commerce - participation;

5.2 Résolution CM12 12 857 - modification;

5.3 Fleurons du Québec - dévoilement officiel;

5.4 Filles d'Isabelle - vin d'honneur;

5.5 Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides - campagne de financement;

6. Ressources humaines

6.1 Embauche d'un opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

7.2 Liste des engagements;

7.3 Radiation de créances de factures diverses;

7.4 Acceptation du rapport financier de l'événement Ironman Mont-Tremblant 2012-2016;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :

8.1.2 145, chemin Paquette - réduction du pourcentage d'espaces naturels et empiètement en marge latérale;

8.1.3 445-449, rue de la Forge - réduction de la largeur de l'allée de circulation;

8.1.4 129, chemin du Lac-Travers - augmentation de la hauteur d'un abri d'auto et implantation en cour avant;

8.1.5 175, chemin des Boisseaux - empiètements dans la marge avant, dans la marge de recul d'une servitude en faveur d'une ligne de transport d'énergie et augmentation de la pente d'une allée d'accès;

8.1.6 61, montée Ryan - augmentation de la hauteur et de la superficie des enseignes annonçant le menu du service au volant;

8.1.7 1010, rue de Saint-Jovite - réduction de la largeur de l'allée d'accès et installation de conteneurs à matières résiduelles en cour avant;

8.1.8 104, rue Lavigne - empiètements en marge avant;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 26 août 2013;

8.3 Identification d'un odonyme pour une nouvelle allée véhiculaire - lot 4 853 986 du cadastre du Québec;

8.4 Officialisation du toponyme de la bibliothèque Samuel-Ouimet;

8.5 Sortie d'urgence rue Émond - modification de l'assiette de la servitude;

8.6 Demande d'autorisation dans la zone agricole - 335, chemin Paquette;

8.7 Commission scolaire des Laurentides - contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels;

9. Travaux publics

9.1 Comité d'embellissement - renouvellement de mandat;

9.2 Traitement de surface 2012 - acceptation finale des travaux;

9.3 Rénovation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus - acceptation finale des travaux;

9.4 Recherches des eaux parasites - contrat;

9.5 Réfection d'une section du parc linéaire - acceptation finale des travaux;

9.6 Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts - boulevard du Docteur-Gervais - demande de certificat d'autorisation;

9.7 Municipalisation d'infrastructures diverses - Station Mont Tremblant;

9.8 Complexe aquatique :

9.8.1 Préparation d'un devis de performance - mandat;

9.8.2 Comité d'étude - nomination;

9.9 Pavage du parc linéaire - contrat;

9.10 Rénovation de la cuisine - 142, rue du Couvent - contrat;

9.11 Réaménagement d'un stationnement secteur Centre-ville - octroi d'un mandat;

9.12 Prolongement et réfection rue Vaillancourt - approbation du décompte n^{o} 2 et des travaux supplémentaires;

9.13 Municipalisation des infrastructures d'aqueduc et d'égout - chemin des Skieurs - 1289925 Alberta ULC;

9.14 Aménagement d'un belvédère - chemin Duplessis - acceptation provisoire des travaux;

9.15 Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat;

9.16 Bouclage des réseaux d'aqueduc - travaux supplémentaires et acceptation finale des travaux;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Programme de ski alpin et de planche à neige - budget;

11.2 Noël Magique 2013 - autorisation d'événement et de budget;

11.3 La Société canadienne de la Croix-Rouge - services aux sinistrés - renouvellement de l'entente;

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 septembre 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

Assemblée de consultation publique

Madame Geneviève Demers, coordonnatrice construction, inspection et services aux citoyens, à l'aide d'une présentation, explique sommairement la portée des règlements (2013)-100-14, (2013)-101-8, (2013)-102-29, (2013)-104-5 et (2013)-108-3 et invite les personnes présentes à assister à l'assemblée de consultation publique plus détaillée qui aura lieu le mardi 10 septembre à 16 h à la salle du conseil. La présentation est un résumé non exhaustif de la consultation publique.

Les modifications portent notamment sur :

- Agrandir l'aire d'affectation Commerciale artérielle (CA) au détriment de l'affectation Commerciale lourde (CL);
- Agrandir l'aire d'affectation Publique et institutionnelle (PI) au détriment de l'affectation Villégiature (V);
- Autoriser la résidence de tourisme dans le projet « La Grande Forêt » situé au nord du lac Mercier;
- Redécouper les zones pour Gray Rocks, secteur montagne en y autorisant les projets intégrés à faible densité, le gîte du passant et la résidence de tourisme;
- Enlever et ajuster certaines dispositions pour le Gray Rocks (secteur montagne) en fonction des nouvelles zones créées au règlement de zonage;
- Réduire la grandeur du sommet protégé de la montagne du Gray Rocks;
- Agrandir la zone CA-329 à même une partie de la zone CL-317;
- Agrandir la zone PI-318 à même une partie de la zone V-1033;
- Autoriser un bâtiment à structure jumelé, modifier le rapport bâti/terrain et enlever l'usage conservation dans la zone TO-818;
- Autoriser la construction sur pilotis d'une véranda existante transformée en pièce habitable;
- Autoriser le dépôt d'une demande de dérogation mineure pour une véranda en rive s'il elle était existante avant l'entrée en vigueur du règlement 2008-102.

****

CM13 09 316

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM13 09 317

3.1 Séance du 12 août 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 12 août 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CM13 09 318

4.1 Règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux zones TO-616, TO-617 et TO-618 - avis de motion

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement de

plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux zones TO-616, TO-617 et TO-618.

5. Administration

CM13 09 319 **5.1 Pré-Gala et Gala Excellence de la Chambre de commerce - participation**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' autoriser monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille à représenter la Ville au Pré-Gala Excellence de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 10 septembre au Casino de Mont-Tremblant et de verser 30 $, taxes en sus, pour l'achat d'un billet (poste budgétaire 02-110-00-346);

D' autoriser cinq membres du conseil à représenter la Ville au Gala Excellence de la Chambre de commerce de Mont-Tremblant qui aura lieu le 9 novembre à l'Hôtel du Lac et de verser 625 $, taxes en sus, pour l'achat des cinq billets (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 320 **5.2 Résolution CM12 12 857 - modification**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* selon lesquelles il y a lieu de tenir une séance par mois et que le calendrier adopté pour l'année 2013 ne prévoyait pas de séance au mois d'octobre;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE modifier le calendrier des séances adopté par la résolution CM12 12 857 en ajoutant une séance ordinaire le mardi 1er octobre 2013, immédiatement après la séance du conseil d'agglomération prévue à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Un avis sera publié à cet effet au cours des prochains jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 321 **5.3 Fleurons du Québec - dévoilement officiel**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Corporation des Fleurons du Québec, organisme créé avec le mandat d'organiser et de promouvoir la classification horticole des municipalités;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE monsieur le conseiller Pascal De Bellefeuille soit autorisé à représenter la Ville au dévoilement officiel des résultats de la huitième édition des Fleurons du Québec qui se tiendra le 19 septembre 2013 à Montréal;

DE payer les frais d'inscription de 95 $, taxes en sus, et les autres dépenses inhérentes à cet événement (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 322 **5.4 Filles d'Isabelle - vin d'honneur**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE verser la somme de 200 $ à l'Ordre des Filles d'Isabelle Cercle 1158 Saint-Jovite pour l'organisation du vin d'honneur pour souligner leur 45e anniversaire de fondation, le 19 octobre 2013 en l'église de Saint-Jovite (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 323 **5.5 Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides - campagne de financement**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Pilon à représenter la Ville à la soirée d'ouverture de la 29e campagne de financement de Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides qui aura lieu le 28 septembre au Club de golf Royal Laurentien et de verser 69,58 $, taxes en sus, pour l'achat d'un billet (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM13 09 324 **6.1 Embauche d'un opérateur assainissement des eaux - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT la vacance et l'affichage du poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Jean-François Gauthier à titre d'opérateur - assainissement des eaux, poste régulier permanent au Service des travaux publics à compter du 11 septembre 2013 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM13 09 325 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août au montant de 116 087,82 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 326 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 2 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 327 **7.3 Radiation de créances de factures diverses**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE radier les factures impayées qui figurent aux comptes à recevoir pour un montant total de 1 520 $, selon la liste préparée par le Service de la culture et des loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 328 **7.4 Acceptation du rapport financier de l'événement Ironman Mont-Tremblant 2012-2016**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière dépose le rapport financier du projet de mise en place d'infrastructures pour la tenue des événements Ironman Mont-Tremblant 2012-2016;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier a été préparé par le Service des finances selon les règles comptables reconnues;

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier fait état des coûts nets finaux du projet au montant de 2 334 192 $ et des sources de financement dont une contribution financière de 534 192 $ de la Ville de Mont-Tremblant ainsi qu'un montant de 1 800 000 $ provenant du ministère du Tourisme tel que prévu dans la convention d'aide financière intervenue entre la Ville de Mont-Tremblant, la Ministre du Tourisme et l'Office du tourisme région Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter le rapport financier du projet de mise en place d'infrastructures en vue des événements Ironman Mont-Tremblant 2012-2016 tel que déposé et de le transmettre au ministère du Tourisme, lequel sera suivi par le rapport du vérificateur externe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 108, rue Richer - installation d'un foyer dans une véranda

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-144) vise à autoriser la construction d'un foyer fixe au gaz à l'intérieur d'une véranda projetée, alors que le règlement ne permet aucun système de chauffage dans ce type de construction.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-08-140)

Questions du public : deux citoyens sont intervenus.

8.1.2 145, chemin Paquette - réduction du pourcentage d'espaces naturels et empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-148) vise à autoriser :
- que l'espace naturel sur ce terrain soit à 47 %, alors que dans cette zone le pourcentage d'espace naturel à conserver est de 70 %;
- qu'une véranda projetée possède une marge latérale de 4,49 m plutôt que de 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-08-144)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 445-449, rue de la Forge - réduction de la largeur de l'allée de circulation

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-150) vise à autoriser que la largeur projetée d'une allée de circulation à double sens soit de 5,3 m plutôt que de 6 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-08-145)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 129, chemin du Lac-Travers - augmentation de la hauteur d'un abri d'auto et implantation en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-151) vise à autoriser :
- l'implantation d'un abri d'auto en façade du bâtiment principal compris entre le prolongement des murs latéraux et la ligne avant, alors que le règlement ne le permet pas;
- un abri d'auto ayant une hauteur de 6,25 m plutôt que de 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-08-143)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 175, chemin des Boisseaux - empiètements dans la marge avant, dans la marge de recul d'une servitude en faveur d'une ligne de transport d'énergie et augmentation de la pente d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-152) vise à autoriser :
- une marge avant du bâtiment principal de 7,16 m plutôt que de 7,5 m;
- la marge de recul entre le bâtiment principal et la servitude en faveur d'une ligne de transport d'énergie de 27,04 m plutôt que 30 m;
- sur les 5 premiers mètres de l'allée d'accès, une pente de 4 % plutôt que de 3 %.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-08-141)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 61, montée Ryan - augmentation de la hauteur et de la superficie des enseignes annonçant le menu du service au volant

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-156) vise à autoriser :
- une enseigne sur poteau d'une hauteur de 2,15 m plutôt que de 2 m.
- une superficie de 4,71 m^2 plutôt que 4,65 m^2 pour la superficie totale des deux enseignes.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-08-152)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 1010, rue de Saint-Jovite - réduction de la largeur de l'allée d'accès et installation de conteneurs à matières résiduelles en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-157) vise à autoriser :
- la largeur maximale d'une entrée charretière de 12 m plutôt que de 9 m;
- l'installation de conteneurs à matières résiduelles en cour avant, alors que le règlement le permet en cour latérale et arrière seulement;
- l'installation de conteneurs à matières résiduelles sans dalle de béton et de les dissimuler par une haie dense ou autre aménagement paysager puisqu'il s'agit de conteneurs semi-enfouis.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-08-146)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 104, rue Lavigne - empiètements en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-165) vise à autoriser :
- qu'une galerie et un escalier soient implantés à respectivement 2,01 m et à 1,7 m de la ligne avant plutôt qu'à 5 m;
- qu'un garage projeté soit implanté à 2,94 m de la ligne avant plutôt qu'à 8 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-08-142)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM13 09 329

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 26 août 2013

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures ci-après énumérées :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 26 août 2013 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la recommandation du CCU
108, rue Richer	CCU13-08-140
175, chemin des Boisseaux	CCU13-08-141
104, rue Lavigne	CCU13-08-142
129, chemin du Lac-Travers	CCU13-08-143
145, chemin Paquette	CCU13-08-144
445-449, rue de la Forge	CCU13-08-145
1010, rue de Saint-Jovite	CCU13-08-146
61, montée Ryan	CCU13-08-152

Accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresses	# de la décision du CCU
641-647, rue du Moulin	CCU13-08-151

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin Napoléon	CCU13-08-148
2900, chemin du Village	CCU13-08-149
777, rue de Saint-Jovite	CCU13-08-150

Accepter conditionnellement et en partie la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
1010, rue de Saint-Jovite	CCU13-08-147

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 330

8.3 Identification d'un odonyme pour une nouvelle allée véhiculaire - lot 4 853 986 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une nouvelle allée véhiculaire accessible par la montée du Curé-Labelle;

CONSIDÉRANT l'article 9 de la *Politique relative à la toponymie* de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la proposition fait référence au lac Constantineau situé à proximité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE nommer la nouvelle allée véhiculaire identifiée par le lot 4 853 986 du cadastre du Québec, l'*allée du Lac-Constantineau*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 331

8.4 Officialisation du toponyme de la bibliothèque Samuel-Ouimet

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque Samuel-Ouimet a été inaugurée en août 2005 et bien qu'elle soit connue sous ce nom depuis cette date, ce toponyme n'a jamais été officialisé par la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Monseigneur Samuel Ouimet a pratiqué son ministère à Saint-Jovite et dans les paroisses environnantes pendant 40 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE transmettre, pour officialisation, le toponyme de la bibliothèque, soit la bibliothèque Samuel-Ouimet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 332 **8.5 Sortie d'urgence rue Émond - modification de l'assiette de la servitude**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant possède une servitude de passage en cas d'urgence pour communiquer entre la fin de la rue Émond et le golf Le Maître;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur désire modifier le tracé de cette servitude et que la Ville n'a pas d'objection au nouveau tracé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'établissement d'une nouvelle servitude de passage en cas d'urgence entre la rue Émond et la rue Labelle en passant par le golf le Maître, d'une largeur approximative de 7,5 mètres, dont les fonds servants seraient constitués d'une partie du lot 4 302 125 appartenant à monsieur François Marcoux et d'une partie du lot 5 279 279 appartenant à Construction Mont-Tremblant;

QUE tous les frais soient à la charge du promoteur;

DE renoncer aux servitudes consenties par les mêmes propriétaires sur l'ancienne assiette du chemin de secours, à la condition que la servitude autorisée aux termes de la présente résolution soit validement constituée et en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 333 **8.6 Demande d'autorisation dans la zone agricole - 335, chemin Paquette**

CONSIDÉRANT la demande faite à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec par les propriétaires du 335, chemin Paquette afin d'autoriser l'aliénation d'une partie de leur propriété située en zone agricole tout en conservant le lot comprenant leur résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' informer la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec que le projet susmentionné ne contrevient pas à la réglementation d'urbanisme de la Ville;

D' aviser les propriétaires que les dispositions portant sur les distances séparatrices relatives aux unités d'élevage en zone agricole pourraient s'appliquer entre leur résidence et une installation d'élevage, un ouvrage d'entreposage des déjections des animaux ou un lieu d'épandage d'engrais de ferme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 334 **8.7 Commission scolaire des Laurentides - contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Laurentides souhaite cadastrer ses terrains en bordure des rues Labelle, Charbonneau et de l'École et pour ce faire, doit contribuer au fonds de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en vertu du règlement (2008)-109;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 du règlement (2008)-109 autorise l'établissement d'une servitude, sur un terrain non compris dans le site et que cette entente prime sur toute règle de calcul établie et sur le maximum prescrit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'accepter le projet de cadastre tel qu'il apparaît sur le plan cadastral parcellaire réalisé par l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, portant le numéro 21224, minute 1062 et daté du 15 mai 2013, aux conditions suivantes :

QUE la Commission scolaire des Laurentides consente une servitude en faveur de la Ville, sur la partie du lot 3 278 142 du cadastre du Québec située entre la rue Cadieux et le parc linéaire le P'tit train du Nord, pour l'aménagement d'un sentier récréatif d'une largeur de 5 mètres et d'une longueur approximative de 450 mètres.

QUE tous les frais inhérents à cette servitude soient assumés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM13 09 335 **9.1 Comité d'embellissement - renouvellement de mandat**

CONSIDÉRANT QUE le terme de monsieur Michel Chevalier, membre du comité d'embellissement, prend fin le 12 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE renouveler le mandat de monsieur Michel Chevalier au comité d'embellissement pour une période de 2 ans, soit du 12 octobre 2013 au 12 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 336 **9.2 Traitement de surface 2012 - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de traitement de surface 2012 ont été réalisés par Les Entreprises Bourget inc. en conformité avec les documents contractuels préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à Les Entreprises Bourget inc. la retenue contractuelle de 5 % soit 19 691,16 $, taxes en sus, pour les travaux de traitement de surface 2012 (projets 2012-53, 2012-54 et 2012-55);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 337 **9.3 Rénovation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus ont été réalisés par l'entreprise Groupe Laverdure inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme Jean-François Parent, architecte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux de rénovation de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus et de verser à l'entreprise Groupe Laverdure inc. la retenue contractuelle de 5 % soit 4 817,93 $, taxes en sus (projet 2012-50);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 338 **9.4 Recherches des eaux parasites - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la recherche des eaux parasites d'infiltration et de captage par essais à la fumée, que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'accepter la soumission de l'entreprise Avizo Experts-Conseils inc. au montant de 15 770 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-415-00-411), pour la recherche des eaux parasites d'infiltration et de captage par essais à la fumée, conformément aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 339 **9.5 Réfection d'une section du parc linéaire - acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection d'une section du parc linéaire ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Bélanger inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux du projet de réfection d'une section du parc linéaire réalisés au printemps 2012 et de verser à l'entreprise Asphalte Bélanger inc. la retenue contractuelle de 5 % soit 7 869,54 $, taxes en sus;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 340 **9.6 Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts - boulevard du Docteur-Gervais - demande de certificat d'autorisation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder au prolongement du boulevard du Docteur-Gervais incluant le prolongement du réseau d'aqueduc et des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser le responsable des services techniques de la Ville de Mont-Tremblant à déposer une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial sur le boulevard du Docteur-Gervais.

La Ville s'engage à transmettre au MDDEFP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité en lien avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 341 **9.7 Municipalisation d'infrastructures diverses - Station Mont Tremblant**

CONSIDÉRANT QUE le chemin des Skieurs (secteur Panache) et le carrefour giratoire du chemin Duplessis donnant accès au Versant Soleil ont été cédés à la Ville par la Station Mont Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE certaines parties de ses infrastructures n'ont pu être cédées et que nous pouvons maintenant procéder à leur municipalisation;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures sont conformes à la politique de municipalisation incluse au règlement (2001)-18 régissant la construction et la verbalisation de rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser conditionnellement au respect des ententes relatives aux travaux municipaux intervenues avec la Ville la signature des actes de cession et de servitudes à intervenir avec Station Mont Tremblant pour la municipalisation :

- d'infrastructures du chemin des Skieurs (secteur Panache), se trouvant sur les lots 3 811 432, 3 811 433, 3 811 434, 3 811 435 et 3 705 884, concernant des parties d'un ponceau arqué et de ses empattements, des parties d'un muret de béton, une conduite pluviale, une borne d'incendie et des talus;

- d'infrastructures faisant partie du carrefour giratoire du chemin Duplessis donnant accès au Versant Soleil, se trouvant sur le lot 4 974 216, concernant la surface du chemin, les conduits d'égout et d'aqueduc, les ponceaux, l'éclairage et la signalisation.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à la remise d'une confirmation que ces infrastructures sont libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs aux cessions soient assumés par les cédants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Complexe aquatique

CM13 09 342

9.8.1 Préparation d'un devis de performance - mandat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'un complexe aquatique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville procédera à un appel d'offres de propositions pour la réalisation du projet d'aménagement du complexe aquatique en mode clé en main;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public de services professionnels pour la préparation d'un devis de performance ainsi que la surveillance des travaux de construction du projet d'aménagement d'un complexe aquatique et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Pointage global
Roche ltée, Groupe-conseil	3,93
Régis Côté et associés	2,24
Sodem inc.	Non acceptable

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

initiales du maire

0657

initiales de la greffière

ET RÉSOLU d'accepter la soumission ayant obtenu le plus haut pointage global suite à l'étude des offres techniques et monétaires, soit celle de la firme Roche ltée, Groupe-conseil au montant de 342 000 $, taxes en sus, conformément à leur proposition du 26 août 2013 pour la préparation d'un devis de performance pour le projet d'aménagement d'un complexe aquatique et de la surveillance des travaux (projet 2013-60), le tout payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 343 **9.8.2 Comité d'étude - nomination**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'aménagement d'un complexe aquatique et qu'à cet effet, elle souhaite mettre en place un processus visant à rencontrer les besoins et attentes de la Ville à l'intérieur du cadre budgétaire établi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE créer un comité d'étude visant à optimiser la planification et la réalisation du projet de construction du complexe aquatique composé de messieurs Éric Lefebvre et Jean Beaulieu, de 3 élus municipaux, du directeur des travaux publics, du responsable des parcs et immeubles et de la responsable des sports et du loisir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 344 **9.9 Pavage du parc linéaire - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord désirent procéder au pavage d'une section du parc linéaire et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Asphalte Bélanger inc.	578 575,00 $
MBN Construction inc.	693 661,17 $
Les pavages Dorval inc.	760 361,96 $
9275-0082 Québec inc.	790 312,50 $

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord a formulée une demande d'aide financière pour la réalisation de ce projet dans le cadre du *Fonds d'amélioration des infrastructures communautaires* de Développement économique Canada, aide financière qui pourrait représentée jusqu'à 50 % des frais admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Asphalte Bélanger inc., pour les travaux de pavage d'un tronçon du parc linéaire d'une longueur approximative de 11,95 km entre la montée Kavanagh et la gare du Village longeant le chemin Plouffe au montant de 578 575 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-636), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-41;

QUE l'octroi de ce contrat et la réalisation des travaux soient conformes aux termes et conditions prévus à la résolution CM13 08 312.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 345 **9.10 Rénovation de la cuisine - 142, rue du Couvent - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la rénovation de la cuisine de l'immeuble situé au 142, rue du Couvent et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Construction Martin Lapierre inc.	25 125,00 $
Les Constructions Benoit Barbe inc.	38 715,90 $
Groupe Laverdure Construction inc.	39 576,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Construction Martin Lapierre inc., pour les travaux de rénovation de la cuisine du 142, rue du Couvent au montant de 25 125 $, taxes en sus et inclure l'option de comptoir en acier inoxydable au montant de 1 750 $ taxes en sus (projet 2013-33), conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 346 **9.11 Réaménagement d'un stationnement secteur Centre-ville - octroi d'un mandat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire améliorer la desserte en termes de stationnement dans le secteur Centre-ville tout en bonifiant le projet de place publique actuellement à l'étude.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE mandater la firme Marchand Houle & associés inc. pour la réalisation d'une étude d'avant-projet concernant le réaménagement du Ruisseau-Clair sur le lot 3 278 031 du cadastre du Québec, au coût de 11 500 $, taxes en sus, payable par le surplus libre accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0659

initiales de la greffière

CM13 09 347

9.12 Prolongement et réfection rue Vaillancourt - approbation du décompte n^{o} 2 et des travaux supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement et de réfection de la rue Vaillancourt sont actuellement en cours de réalisation par l'entreprise 9088-9569 Québec Inc. en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par les Consultants SM Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif n^{o} 2 a été déposé et que des travaux supplémentaires ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder au paiement du décompte progressif n^{o} 2 au montant de 508 204,22 $ qui inclut les travaux supplémentaires au montant de 58 105,09 $, taxes en sus, du projet de prolongement et de réfection de la rue Vaillancourt (projet 2012-62), auquel une retenue contractuelle de 10 % a été appliquée jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 348

9.13 Municipalisation des infrastructures d'aqueduc et d'égout - chemin des Skieurs - 1289925 Alberta ULC

CONSIDÉRANT QUE la société 1289925 Alberta ULC a formulée une requête à l'effet de céder les réseaux d'aqueduc et d'égout incluant une station de pompage mise en place sur le chemin des Skieurs et des Sources;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures sont conformes à la politique de municipalisation incluse au règlement (2001)-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' autoriser, conditionnellement au respect des ententes relatives aux travaux municipaux intervenues avec la Ville, la signature des actes de cession et de servitudes à intervenir avec la société 1289925 Alberta ULC pour la cession des réseaux d'aqueduc et d'égouts incluant la station de pompage mise en place sur les chemins des Skieurs et des Sources, ainsi que la cession de parties du chemin Desmarais et ses fossés ayant été reconstruits par le promoteur pour l'aménagement de l'intersection avec le chemin des Sources;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à la remise d'une confirmation que ces infrastructures sont libres de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque et que tous les frais relatifs aux cessions soient assumés par les cédants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 349 **9.14 Aménagement d'un belvédère - chemin Duplessis - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un belvédère aux abords de la rivière du Diable accessible par le chemin Duplessis ont été réalisés par l'entreprise MBN Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement d'un belvédère situé sur le chemin Duplessis et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 2 402,21 $, taxes en sus (projet 2013-36), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales des contrats déclarés à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 350 **9.15 Entretien des réseaux d'égout sanitaire et pluvial - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer des travaux d'hydrocurage des réseaux d'égout sanitaire et pluvial et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise Pompage sanitaire Mont-Tremblant, au montant de 18 285 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-320-00-524, 02-415-00-524, 02-415-01-524), pour des travaux de traitement de nettoyage par vacuum et hydro-pression des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2013-43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 351 **9.16 Bouclage des réseaux d'aqueduc - travaux supplémentaires et acceptation finale des travaux**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs *Village* et *Centre-ville*, *Entreprise TGC inc.* a rencontré des conditions imprévues aux documents contractuels et qu'en conséquence des changements au concept initial ont dû être apportés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées sont accessoires et ne modifient pas la nature du contrat;

CONSIDÉRANT QUE que *Entreprise TGC inc.* réclamait une somme additionnelle de 282 613,49 $ (avant taxes) pour la réalisation de l'ensemble des travaux supplémentaires qui ont dû être effectués;

CONSIDÉRANT QU' après analyse du dossier par le Service des travaux publics et discussions entre les représentants de la Ville et *Entreprise TGC inc.*, qu'une entente de principe est intervenue entre les parties à l'effet que la Ville verserait à cette dernière une somme de 88 625 $ (avant taxes) en règlement complet et final en lien avec la réalisation de l'ensemble des travaux de *Entreprise TGC inc*. découlant directement ou indirectement du contrat qui leur avait été accordé le 12 mars 2012 par la résolution CM12 03 575;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QU'EN CONTREPARTIE D'UNE TRANSACTION DÛMENT SIGNÉE ENTRE LES PARTIES REFLÉTANT CE QUI CI-HAUT ÉNONCÉ:

DE procéder à l'acceptation finale des travaux et de verser à *Entreprise TGC inc*. la retenue contractuelle de 5 % au montant de 50 547,78 $ (avant taxes), ainsi que la retenue spéciale au montant de 22 750 $ (avant taxes) pour les travaux de bouclage des réseaux d'aqueduc (projet 2011-33);

D' accepter le paiement d'une somme de 88 625 $ (avant taxes) à *Entreprise TGC inc.* en paiement complet et final pour la réalisation de l'ensemble des travaux supplémentaires reliés directement ou indirectement au projet de bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs *Village* et *Centre-ville*;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer les 39 directives de changement totalisant la somme de 88 625 $ (avant taxes) en conformité avec le règlement intervenu entre les parties, tel qu'énoncé dans le préambule;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés, ainsi que d'une lettre d'attestation de conformité de la CCQ, de la CSST et du MNR et après signature des documents de clôture rédigés à la satisfaction des procureurs mandatés au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

CM13 09 352

11.1 Programme de ski alpin et de planche à neige - budget

CONSIDÉRANT QUE la Ville est partenaire avec la Station Mont Tremblant dans un programme de ski alpin et de planche à neige offert aux enfants résidents de la maternelle à la 6e année, programme dont les coûts sont défrayés à parts égales par la Ville, la Station et les parents;

CONSIDÉRANT QUE la période d'inscription se déroulera du 28 octobre au 8 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 20 000 $ pour le programme de ski alpin et de planche à neige 2013-2014 (poste budgétaire 02-701-70-692).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 353 **11.2 Noël Magique 2013 - autorisation d'événement et de budget**

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs organise, en collaboration avec des organismes locaux, une fête de Noël pour les familles ayant des enfants âgés de 7 ans et moins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la célébration du Noël Magique le 7 décembre 2013 et le versement d'un montant de 8 200 $ pour l'organisation de cet événement (postes budgétaires 02-701-70-XXX).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 09 354 **11.3 La Société canadienne de la Croix-Rouge - services aux sinistrés - renouvellement de l'entente**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit prendre des mesures pour assurer la protection de ses citoyens et de leurs biens en cas de sinistres, conformément à la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre, et que la mission de la Croix-Rouge est notamment d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptibles d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire, les pouvoirs publics et les municipalités locales lors de sinistres mineurs ou majeurs selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge et de nommer le directeur du Service de la culture et des loisirs à titre de responsable du suivi opérationnel et la greffière à titre de représentante de la Ville aux fins d'assurer la gestion et le suivi de l'entente;

DE verser les sommes visées par l'entente (poste budgétaire 02-702-90-494), soit :

- 0,15 $ per capita - 2013-2014;
- 0,15 $ per capita - 2014-2015;
- 0,15 $ per capita - 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 septembre 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le maire Pierre Pilon prend la parole :

« Ce soir, après environ 300 séances du conseil, je tire ma révérence à titre de maire de la Ville de Mont-Tremblant.

Je suis donc en train de présider ma dernière séance du conseil. Avant la levée de cette assemblée, je désire adresser quelques remerciements.

Tout d'abord, je salue tous les conseillers avec qui j'ai eu à travailler au fil de mes mandats. Chacun, à leur manière, a contribué à ce que nous sommes devenus aujourd'hui.

Je remercie plus spécialement les membres du conseil actuel; ce sont des hommes et des femmes qui s'investissent pleinement dans cette fonction qui est dédiée au service des citoyens.

Fonction également qui n'est pas toujours facile à assumer, ne serait-ce que pour tenter de concilier les différents intérêts.

Je souhaite donc bonne chance au prochain conseil et j'espère qu'il continuera dans la même direction. Parce que Mont-Tremblant est une ville exceptionnelle et doit le demeurer.

Je souligne également le travail remarquable de l'équipe de direction de la Ville.

Leur rigueur et leur professionnalisme nous permettaient d'avoir tous les éclairages nécessaires lors de prises de décisions.

Je remercie spécialement Lise Julien, une directrice générale qui a édifié les bases de notre nouvelle ville. Et je souhaite bon succès au nouveau directeur, monsieur Jean Marcoux, en poste depuis maintenant un an.

Je suis certain qu'il saura faire cheminer l'organisation de façon positive.

initiales du maire

0664

initiales de la greffière

Je salue aussi le dévouement de tous les employés de la Ville. Lors de la création de la Ville, ils ont travaillé très fort pour mettre en place les structures de cette nouvelle organisation. Ils ont bien relevé le défi. À vous tous, je vous dis merci et bonne continuité.

Je tiens à remercier également chaque citoyen de Mont-Tremblant, sachez que votre confiance et votre respect que vous m'avez accordés depuis 18 ans ont été très importants.

D'ailleurs, depuis que j'ai annoncé mon retrait de la vie politique, j'ai reçu de nombreux témoignages de votre part. Je vous en remercie.

Ensemble, nous avons relevé plusieurs défis.

Je pense que nous avons toujours pris les bonnes décisions, car nous avons, aujourd'hui, une ville extraordinaire, belle, dynamique, prospère et de classe internationale!

Je pars donc avec le sentiment du devoir accompli. Ça a été une joie d'être votre maire, d'être à votre écoute et de vous représenter.

Quand on décide d'être au service de nos concitoyens, c'est toujours la sphère familiale qui en subit les conséquences.

C'est pourquoi, ce soir, je me permets de remercier publiquement ma famille et plus spécialement ma conjointe, Carole Paré.

Merci à tous d'avoir accepté de me partager avec cette grande famille qu'est la Ville de Mont-Tremblant et, Carole, merci pour ton soutien et ta belle complicité.

Merci à tous pour ces 18 belles années. »

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM13 09 355 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0665

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

1er octobre 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **1er octobre** à **19 h 38,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 9 septembre 2013;

4. Règlement

4.1 Règlement décrétant un emprunt de 430 905 $ et une dépense de 465 000 $ pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler - avis de motion;

5. Administration

5.1 Requête pour l'émission d'une ordonnance d'injonction interlocutoire et permanente et requête introductive d'instance en dommages-intérêts - mandat de services professionnels;

6. Ressources humaines

6.1 Préposé à l'écocentre - prolongation de la période d'emploi - Service des travaux publics;

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure :

8.1.1 120, chemin de Brébeuf - absence de pavage et de bordure;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 30 septembre 2013;

8.3 Acquisition de terrain pour la place publique - mandat de services professionnels;

initiales du maire

0666

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

1er octobre 2013

9. Travaux publics

9.1 Amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées - secteur Saint-Jovite - acceptation finale des travaux;

9.2 Prolongement de la rue Lavigne - Denis Sigouin et Als - acceptation finale des travaux;

9.3 Demande auprès d'Hydro-Québec - raccordement pour ajout d'éclairage public - prolongement de la rue Vaillancourt;

10. Environnement
11. Culture et loisirs
12. Police
13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 1er octobre 2013.

15. Acceptation de la correspondance
16. Affaires nouvelles
17. Période d'intervention des membres du conseil
18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM13 10 356 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PERIODE DE QUESTIONS SPECIFIQUES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM13 10 357 **3.1 Séance du 9 septembre 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 9 septembre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0667

initiales de la greffière

4. Règlement

CM13 10 358

4.1 Règlement décrétant un emprunt de 430 905 $ et une dépense de 465 000 $ pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Luc Brisebois à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt de 430 905 $ et une dépense de 465 000 $ pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler.

Le projet de règlement et de ses annexes est déposé séance tenante.

5. Administration

CM13 10 359

5.1 Requête pour l'émission d'une ordonnance d'injonction interlocutoire et permanente et requête introductive d'instance en dommages-intérêts - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' une requête pour l'émission d'une ordonnance d'injonction interlocutoire et permanente ainsi qu'une requête introductive d'instance en dommages-intérêts ont été déposées à la Cour supérieure (dossier n° 700-17-010218-138) et que, dans l'intérêt des contribuables, la Ville doit se faire représenter.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE mandater la firme MORENCY Société d'avocats aux fins de représenter la Ville dans cette instance (dossier no 700-17-010218-138) devant la Cour supérieure (poste budgétaire 02-140-03-412).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CM13 10 360

6.1 Préposé à l'écocentre - prolongation de la période d'emploi - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage à l'écocentre est beaucoup plus élevé que ce qui avait été prévu au départ, il est nécessaire de prolonger temporairement l'emploi d'un préposé à l'écocentre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à la prolongation de l'emploi de monsieur Louis Gauthier à titre de préposé à l'écocentre, poste temporaire, du 2 au 12 octobre 2013 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CM13 10 361

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2013 au montant de 152 219,38 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure

8.1.1 120, chemin de Brébeuf - absence de pavage et de bordure

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-175) vise à autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement, d'une allée d'accès et d'une allée de circulation sans bordure ni pavage, alors qu'elles devraient être délimitées par une bordure continue et recouvertes d'asphalte, de béton ou de pavé imbriqué.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-09-162)

Questions du public : aucune question n'est posée.

CM13 10 362

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 30 septembre 2013

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour la demande d'une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal du 30 septembre 2013 portant les numéros CCU13-09-162 et CCU13-09-163 et visant un projet au 120, chemin de Brébeuf assujetti à un PIIA sans exiger le dépôt de la garantie financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 10 363

8.3 Acquisition de terrain pour la place publique - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT QU' un programme particulier d'urbanisme est en vigueur en vertu du règlement (2013)-100-13, lequel prévoit l'aménagement d'un espace public dans une partie du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE ce programme particulier d'urbanisme désigne le centre-ville et permet notamment à la Ville d'acquérir ou d'aliéner des immeubles aux fins qu'il prévoit, conformément à l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la réserve foncière imposée par la résolution CM13 02 075 pour la construction d'une place publique pour la tenue d'événements extérieurs au centre-ville;

CONSIDÉRANT QU' il y lieu de confirmer cette réserve selon les pouvoirs en matière d'expropriation conférés à la Ville par la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'aménager une place publique au centre-ville, de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 277 999 du cadastre du Québec;

DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot pour effectuer les procédures nécessaires à cette acquisition et tout autre professionnel requis, a besoin, pour un montant préautorisé (poste budgétaire 02-610-00-412), payable par le surplus libre accumulé;

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM13 10 364

9.1 Amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées - secteur Saint-Jovite - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration de 4 postes de pompage d'eaux usées ont été réalisés en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par Les Consultants S.M. Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux, au paiement du décompte définitif dont un montant résiduel de 240 $, taxes en sus, est à payer et à la libération de la retenue contractuelle de 5 %, soit 14 512,57 $, taxes en sus (projet 2011-14), à Nordmec Construction inc. pour l'amélioration de 4 poste de pompages d'eaux usées, et que ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 10 365

9.2 Prolongement de la rue Lavigne - Denis Sigouin et Als - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT QUE Denis Sigouin et Als ont signé une entente en vertu du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux et de la résolution CM12 06 681;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics confirme l'acceptation finale des travaux qui ont été faits conformément aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU DE procéder à l'acceptation finale des travaux de prolongement de la rue Lavigne et d'autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie d'entretien représentant 10 % de l'évaluation des coûts totaux, au montant de 2 170,85 $, tel que défini à l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec Denis Sigouin et Als.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 10 366

9.3 Demande auprès d'Hydro-Québec - raccordement pour ajout d'éclairage public - prolongement de la rue Vaillancourt

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire effectuer le raccordement pour l'ajout d'éclairage public sur la rue Vaillancourt dans le cadre du projet de prolongement de cette rue;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU :

D' autoriser la demande auprès d'Hydro-Québec afin de procéder au raccordement de 4 lumières de rue de 100 watts HPS sur de nouveaux poteaux à être installés par la Ville dans le prolongement de la rue Vaillancourt entre la rue Pierre-A.-Barrette et le boulevard Docteur-Gervais, le tout tel qu'il appert au plan joint à la présente;

DE verser la somme des frais reliés au raccordement électrique de ces 4 nouveaux luminaires, taxes en sus, à Hydro-Québec (projet 2013-31);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour les 4 lumières selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 1er octobre 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général transmet son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats.

initiales du maire

0671

initiales de la greffière

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CM13 10 367 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0398

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

1er octobre 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **1er octobre 2013** à **19 h 32**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Pierre Pilon, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur André David, conseiller du district 5
Monsieur Luc Brisebois, conseiller du district 6
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Monsieur Jean Grégoire, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 9 septembre 2013;

4. Règlement

5. Administration

6. Ressources humaines
6.1 Retiré;
6.2 Convention collective de travail Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant;
6.3 Mouvements de personnel et prolongation de la période d'emploi - Service des travaux publics;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Assurances générales - contrats;
7.4 Assurance accidents - renouvellement;

8. Urbanisme

9. Travaux publics
9.1 Transport en commun - modification de la tarification et horaires hiver 2013-2014;
9.2 Déneigement de certaines infrastructures et édifices municipaux - contrat;

10. Environnement

initiales du maire

0399

initiales de la greffière

11. Culture et loisirs

12. Police

12.1 Acquisition d'un immeuble situé en arrière du 380, rue Siméon;

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 1er octobre 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA13 10 201

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA13 10 202

3.1 Séance du 9 septembre 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 9 septembre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

initiales du maire

0400

initiales de la greffière

6. Ressources humaines

6.1 Retiré

CA13 10 203

6.2 Convention collective de travail Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) se sont entendus sur les termes du renouvellement de la convention collective laquelle entre en vigueur le jour de sa signature et le demeure jusqu'au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver les termes et conditions de la convention collective négociée avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 10 204

6.3 Mouvements de personnel et prolongation de la période d'emploi - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE des mouvements de personnel sont requis pour assurer le remplacement d'un journalier/chauffeur/opérateur présentement en congé de maladie pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU' une prolongation de la période d'emploi d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire est nécessaire afin de compléter des travaux déjà entamés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' affecter en date du 2 octobre 2013, pour une période indéterminée, monsieur Michel Ouimet à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire en remplacement d'un employé en congé de maladie;

D' affecter en date du 2 octobre 2013, monsieur Joé Mc Millan au poste de journalier/chauffeur/opérateur temporaire détenu par Michel Ouimet et ce jusqu'au 26 octobre 2013;

DE prolonger la période d'emploi de monsieur Joey Champagne à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire du 2 octobre au 1er novembre 2013.

Toutes ces embauches sont régies selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA13 10 205 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2013 au montant de 158 676,54 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 10 206 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Kevin Ratcliffe
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 4 979,21$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 10 207 **7.3 Assurances générales - contrats**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adhéré en 2009 à un regroupement d'achat d'assurances de dommages et a nommé l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire du regroupement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'entente de regroupement, la Ville s'est engagée à effectuer l'achat de ses assurances auprès des soumissionnaires retenus par l'UMQ, sous réserve de l'application des règles d'adjudications des contrats;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ recommande le renouvellement des assurances responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances responsabilité municipale, biens, délits, bris des machines et automobile des propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la firme René Laporte et Associés inc. effectue les procédures de renouvellement des assurances de dommages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André David
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU :

D' entériner le renouvellement et l'attribution des contrats d'assurances pour la période du 1er novembre 2013 au 1er novembre 2014;

D' accepter l'offre de Lemieux Ryan et Associés Inc. au montant de 99 004 $, taxes en sus, pour les assurances en responsabilité civile, primaire et complémentaire, des assurances responsabilité municipale et automobiles des propriétaires;

D' accepter l'offre de Courtage d'assurances Claude Hétu Inc. au montant de 83 168 $, taxes en sus, pour les assurances en biens, bris des machines et délits;

D' autoriser la trésorière à verser à l'UMQ la somme de 1968,39 $, taxes en sus, (poste budgétaire 02-130-00-419) pour le renouvellement;

D' autoriser la trésorière à verser à l'UMQ la quote-part de la franchise collective au montant de 41 645 $ pour la responsabilité civile et la quote-part de la franchise collective au montant de 21 435 $ pour les biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 10 208 **7.4 Assurance accidents - renouvellement**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 12 de l'entente collective de travail avec l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant, les pompiers doivent bénéficier d'une assurance indemnité pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville tient également à assurer les bénévoles, dirigeants et policiers pour blessure ou décès dans l'exercice de leur fonction;

CONSIDÉRANT QUE l'assurance accidents ne fait pas partie des assurances de dommages du Regroupement Laurentides-Outaouais;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Brisebois
Appuyé par monsieur André David

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat d'assurance accidents avec Courtage d'assurances Claude Hétu Inc. pour la période du 1er novembre 2013 au 1er novembre 2014 au coût de 5 497 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-00-420).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA13 10 209 **9.1 Transport en commun - modification de la tarification et horaires hiver 2013-2014**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a pris connaissance des horaires proposés par la Commission sur le transport des personnes, lesquels seront mis en application à compter du 21 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Commission sur le transport des personnes a procédé à l'analyse de la tarification et recommande une modification;

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Ville au regard de la publication des horaires et de changement à la tarification au moins 30 jours à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU :

D' adopter l'horaire des lignes A et B pour la période du 21 décembre 2013 au 21 avril 2014, tel que proposé et déposé par la Commission sur le transport des personnes;

initiales du maire

0403

initiales de la greffière

D' augmenter la tarification de la carte mensuelle régulière à 50 $, tel que proposé et déposé par la Commission sur le transport des personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 10 210 **9.2 Déneigement de certaines infrastructures et édifices municipaux - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder au déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, des abribus, arrêt d'autobus ainsi que de la passerelle du ruisseau Clair;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'accepter la soumission conforme de l'entreprise 9019-0786 Québec inc., au montant de 23 750 $, taxes en sus (postes budgétaires 02-xxx-xx-495), pour le déneigement des entrées piétonnières des différents édifices municipaux, de 15 abribus, de 6 arrêts d'autobus ainsi que de la passerelle du ruisseau Clair pour la période du 15 octobre 2013 au 15 mai 2014, avec possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires, le tout conformément aux documents d'appel d'offres 2013-37.

Soumissionnaires	**15 octobre 2013 au 15 mai 2014 (taxes en sus)**	**Périodes additionnelles Optionnelles (taxes en sus)**	
		15 octobre 2014 au 15 mai 2015	**15 octobre 2015 au 15 mai 2016**
9019-0786 Québec inc. (Levert Paysage inc.)	23 750 $	24 225 $	24 704 $

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

CA13 10 211 **12.1 Acquisition d'un immeuble situé en arrière du 380, rue Siméon**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu une entente de location pour les années 2012 et 2013 avec option d'achat sur une partie de l'immeuble situé derrière le 380, rue Siméon à Mont-Tremblant afin d'agrandir le stationnement du poste de police;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation préparé le 10 septembre 2013 par Évaluation André Charbonneau & Associés, à la demande des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de location prendra fin le 31 décembre 2013 et qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'acquérir le terrain selon les termes de l'entente pour les besoins actuels et futurs du Service de police;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU d'autoriser l'acquisition par la Ville d'une partie du lot 3 280 552 du cadastre officiel du Québec, appartenant à monsieur Jacques Gauthier, d'une superficie de 16 404 pieds carrés pour la somme de 82 025 $, moins les frais de location versés pour les années 2012 et 2013 au montant de 4 800 $, plus toutes taxes applicables (projet 2013-70), le tout conformément à l'entente de location intervenue le 19 mars 2012, tous les frais nécessaires à la réalisation de cette transaction étant à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 1er octobre 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA13 10 212 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Luc Brisebois

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Pilon
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0405

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

18 novembre 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 novembre 2013** à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
3.1 Séance du 1er octobre 2013;

4. Règlement

5. Administration

5.1 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau Noir inc. » - renouvellement de mandat;
5.2 Calendrier des séances 2014;
5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt;
5.4 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;

6. Ressources humaines
6.1 Embauche temporaire d'un répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police;
6.2 Adhésion au regroupement de l'UMQ et octroi du contrat assurance collective;
6.3 Embauche d'un pompier - Service de sécurité incendie;
6.4 Prolongation de la période d'emploi - Service des travaux publics;
6.5 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service des finances;
6.6 Suspension du travail sans traitement;
6.7 Fin d'emploi d'un employé;

7. Gestion financière
7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2013;

initiales du maire

0406

initiales de la greffière

7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2012;
7.5 Autorisation de signatures des effets bancaires;

8. Urbanisme

9. Travaux publics
9.1 Retiré;
9.2 Acquisition d'un camion 10 roues - contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport
14.1 Rapport mensuel du directeur général au 18 novembre 2013.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA13 11 213

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA13 11 214

3.1 Séance du 1er octobre 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Roxanne Lacasse
Appuyé par Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 1er octobre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

5. Administration

CA13 11 215 **5.1 Conseil d'administration de l'organisme « Les Habitations du Ruisseau Noir » - renouvellement de mandat**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer certains membres sur le conseil d'administration de l'organisme les Habitations du Ruisseau Noir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Vincent Perreault
Appuyé par Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser le renouvellement du mandat de madame Céline Danis à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme Les Habitations du Ruisseau Noir inc. et ce, jusqu'au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 216 **5.2 Calendrier des séances 2014**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roxanne Lacasse
Appuyé par Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE pour l'année 2014, les séances ordinaires du conseil d'agglomération aient lieu à 19 h et selon le calendrier suivant :

Lundi, 20 janvier
Lundi, 10 février
Lundi, 10 mars
Lundi, 14 avril
Lundi, 12 mai
Lundi, 9 juin
Lundi, 14 juillet
Lundi, 11 août
Lundi, 8 septembre
Mardi, 14 octobre
Lundi, 10 novembre
Lundi, 15 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 217 **5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt**

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Vincent Perreault
Appuyé par Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 218 **5.4 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville**

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Luc Brisebois a fait son rapport sur la situation financière de la Ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pierre Labonté
Appuyé par Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération prenne acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la Loi et décrète que le rapport sera publié dans le journal Point de Vue Laurentides du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

CA13 11 219 **6.1 Embauche temporaire d'un répartiteur au Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police**

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Thérèse Barrette
Appuyé par Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de madame Marika Lachance-Turcotte à titre de répartiteur temporaire, Centre d'appels d'urgence 911 au Service de police à compter du 28 octobre 2013, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 220 **6.2 Adhésion au regroupement de l'UMQ et octroi du contrat assurance collective**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de juillet 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QU' jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le

consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du comité;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa réunion du 20 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés de la Ville de Mont-Tremblant faisant partie du regroupement;

CONSIDÉRANT QUE le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement à la mi-octobre afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, notamment pour la préparation des budgets;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi, la Ville de Mont-Tremblant *est réputée s'être jointe au* regroupement et au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Vincent Perreault
Appuyé par Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Mont-Tremblant confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2014;

QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 221 **6.3 Embauche d'un pompier - Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pierre Labonté
Appuyé par Thérèse Barrette

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de monsieur Martin Perrier à titre de pompier recrue au Service de sécurité incendie à compter du 21 novembre 2013, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 222 **6.4 Prolongation de la période d'emploi - Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT QU' une prolongation de la période d'emploi d'un journalier/chauffeur/opérateur temporaire est nécessaire afin d'assurer la surveillance de l'état du réseau routier en début de saison hivernale et de compléter des travaux déjà entamés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Roxanne Lacasse
Appuyé par Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE prolonger la période d'emploi de monsieur Joé Mc Millan à titre de journalier/chauffeur/opérateur temporaire du 27 octobre au 23 novembre 2013 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 223 **6.5 Embauche temporaire d'un commis réceptionniste - Service des finances**

CONSIDÉRANT la vacance du poste due à l'absence du titulaire régulier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pierre Labonté
Appuyé par Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Wendy Munguia à titre de commis réceptionniste, Service des finances, à compter du 30 septembre 2013 selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 224 **6.6 Suspension du travail sans traitement**

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête disciplinaire en rapport aux motifs de suspension du travail d'une employée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pierre Labonté
Appuyé par Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération confirme la décision de suspendre du travail, sans traitement pour une période de cinq jours ouvrables consécutifs, soit les 19, 20, 21 22 et 26 novembre 2013, l'employée portant le numéro 903.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 225 **6.7 Fin d'emploi d'un employé**

CONSIDÉRANT le rapport du supérieur immédiat de l'employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pierre Labonté
Appuyé par Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération confirme la décision de congédier, en date du 18 novembre 2013, l'employé portant le numéro 81.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA13 11 226 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par Pierre Labonté
Appuyé par Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2013 au montant de 266 987,11 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 227 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par Pierre Labonté
Appuyé par Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant 34 309,70 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 228 **7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2013**

Il est proposé par Pierre Labonté
Appuyé par Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2013, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 229 **7.4 Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant - approbation des états financiers 2012**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a pris note des états financiers présentés par l'Office municipal d'habitation (OMH) de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 tels que vérifiés par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Vincent Perreault
Appuyé par Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

D' approuver les états financiers vérifiés de l'OMH de Mont-Tremblant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 totalisant un déficit de 150 651 $;

DE contribuer à l'Office municipal d'habitation pour une somme additionnelle de 1 610 $ (poste budgétaire 02-520-00-971), soit 10 % du déficit moins le montant de 13 455 $, déjà versé, lequel montant sera payable immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 11 230

Abrogée par la résolution CA14 07 168

7.5 Autorisation de signatures des effets bancaires

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections municipales tenues le 3 novembre dernier, la Ville doit mettre à jour la liste des signataires pour les effets bancaires de ses comptes détenus à la Caisse Populaire de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Vincent Perreault
Appuyé par Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE le maire ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe soient les représentants de la Ville de Mont-Tremblant à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Populaire de Mont-Tremblant;

QUE ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Ville et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants pour et au nom de la Ville :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile aux fins des opérations de la Ville.

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la Ville :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature du maire ou du maire suppléant conjointement avec la signature de la trésorière ou de la trésorière adjointe.

QUE si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Ville reconnait toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée pas celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de tout autre manière;

QUE cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse Populaire de Mont-Tremblant;

QUE la résolution numéro 2001-288 soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

9.1 Retiré

CA13 11 231 **9.2 Acquisition d'un camion 10 roues - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Achat (taxes en sus)	Location/achat (taxes en sus)
Équipements Lourds Papineau Inc.	214 000,00 $	3 884,35 $
Camions Freightliner Mont-Laurier inc.	217 832,16 $	3 937,12 $

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q. c. E-20.001, permettant, pour une période de 30 jours, à la municipalité liée de Lac-Tremblant-Nord de s'opposer à l'utilisation du surplus de l'agglomération et qu'elle peut renoncer à ce droit d'opposition par résolution de son conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Vincent Perreault
Appuyé par Pierre Labonté

ET RÉSOLU, sous réserve du droit d'opposition précité, d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Équipements Lourds Papineau Inc. au montant de 214 000 $, taxes en sus (projet 2013-73), payable par les surplus libres accumulés de l'Agglomération et de la Ville, pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres TP-2013-49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 18 novembre 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'engagement d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

initiales du maire

0414

initiales de la greffière

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA13 11 232 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par Vincent Perreault
Appuyé par Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0672

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

18 novembre 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 novembre** à **19 h 55,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

Discours du maire sur la situation financière

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal

3.1 Séance du 1er octobre 2013;

4. Règlements

4.1 Avis de motion :

4.1.1 Règlement (2013)-100-14 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;

4.1.2 Règlement (2013)-101-8 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;

4.1.3 Règlement (2013)-104-5 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis;

4.1.4 Règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs;

4.1.5 Règlement (2013)-108-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à des travaux d'agrandissement sur une véranda en rive;

4.2 Règlement (2013)-102-29 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions :

4.2.1 Avis de motion;

4.2.2 Adoption du second projet de règlement;

5. Administration

5.1 Calendrier des séances 2014;

5.2 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville;

5.3 Nomination du maire suppléant;

5.4 Opération Nez Rouge - demande de contribution financière;

5.5 Lac Boisseau et Montagne d'Argent - demande d'appui de la municipalité de La Conception;
5.6 Partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant - participation;
5.7 Soirée Casino du Club Richelieu Vallée de Tremblant - participation;
5.8 Activité de la Fondation La Traversée - participation;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Retiré;
7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2013;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
8.1.1 35, chemin de la Goutterelle - augmentation de la hauteur d'une clôture en cour avant;
8.1.2 425, chemin Tour-du-Lac - réduction de la superficie d'un lot;
8.1.3 720, boulevard du Docteur-Gervais - empiètement en marge arrière;
8.1.4 Retiré;
8.1.5 195, rue Harrisson - augmentation du rapport bâti/terrain, empiètement en marge avant et réduction de la distance de la ligne naturelle des hautes eaux;
8.1.6 Chemin des Hauteurs - augmentation de la superficie et de la hauteur d'un garage;
8.1.7 115, rue Nansen - installation d'un spa et construction d'un escalier en cour avant;
8.1.8 255, chemin du Lac-Dufour - réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux;
8.1.9 939, chemin Cochrane - augmentation de la hauteur des murs de soutènement;
8.1.10 222, chemin Plouffe - réduction de la bande de protection du parc linéaire;
8.1.11 118, chemin de Kandahar - installation d'un chauffage d'appoint dans une véranda;
8.1.12 104, rue des Arcs - réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux;
8.1.13 161, chemin Plouffe - augmentations de la visibilité par rapport au corridor de signature, de la largeur d'un abri d'auto et empiètement en marge latérale;
8.1.14 130, chemin Dorken - empiètements en marge latérale et augmentation du rapport bâti/ terrain;
8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
8.2.1 Réunion du 30 septembre 2013;
8.2.2 Réunion du 21 octobre 2013;
8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Centre d'action bénévole Laurentides - 682, rue de Saint-Jovite;
8.4 Le Franceschini - entente cadre - demande de modification;
8.5 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal;
8.6 Retiré;
8.7 Nouveau plan fédéral à long terme pour désamorcer la crise du logement au Canada;

initiales du maire

0674

initiales de la greffière

9. Travaux publics

9.1 Amélioration du réseau routier - subvention 2013;
9.2 Traitement de surface triple 2013 - acceptation provisoire des travaux;
9.3 Rénovation de la cuisine - 142, rue du Couvent - acceptation provisoire des travaux;
9.4 Piste cyclable D7 - acceptation provisoire des travaux;
9.5 Relocalisation de la piste de ski de fond A20 - contrat;
9.6 Projet Normi inc. - traitement de surface triple;
9.7 Pavage conventionnel rues Émond Ouest et Fleurent - acceptation provisoire des travaux;
9.8 Pavage du parc linéaire - travaux supplémentaires;
9.9 Poste de surpression Grignon - acquisition d'une génératrice - contrat;

10. Environnement

10.1 Contrôle biologique des insectes piqueurs - autorisation;

11. Culture et loisirs

11.1 Ajout du spectacle de Stéphane Rousseau à la saison 2013-2014 de Première Scène Mont-Tremblant;
11.2 Chœur Tremblant - achat de billets;
11.3 Snow dans la rue - autorisation d'événement et de fermeture de rue;
11.4 Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événement.

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM13 11 368 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture en ajoutant le point suivant :

8.8 Cession de terrain - ancienne route 11 sans désignation cadastrale traversant le lot 3 647 444;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PERIODE DE QUESTIONS SPECIFIQUES A L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CM13 11 369 **3.1 Séance du 1er octobre 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 1er octobre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlements

4.1 Avis de motion

CM13 11 370 **4.1.1 Règlement (2013)-100-14 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions**

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-100-14 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions.

CM13 11 371 **4.1.2 Règlement (2013)-101-8 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-101-8 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

CM13 11 372 **4.1.3 Règlement (2013)-104-5 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis**

Avis de motion est donné par madame Thérèse Barrette à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-104-5 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis.

CM13 11 373 **4.1.4 Règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs**

Avis de motion est donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'ajout d'un nouveau PIIA applicable aux propriétés adjacentes et/ou desservies par le chemin des Cerfs.

CM13 11 374 **4.1.5 Règlement (2013)-108-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à des travaux d'agrandissement sur une véranda en rive**

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-108-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à des travaux d'agrandissement sur une véranda en rive.

4.2 Règlement (2013)-102-29 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

CM13 11 375

4.2.1 Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Roxanne Lacasse à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement (2013)-102-29 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

CM13 11 376

4.2.2 Adoption du second projet de règlement

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement (2013)-102-29 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM13 11 377

5.1 Calendrier des séances 2014

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE les séances ordinaires du conseil municipal auront lieu en 2014 immédiatement après la séance du conseil d'agglomération et selon le calendrier suivant :

Lundi, 20 janvier
Lundi, 10 février
Lundi, 10 mars
Lundi, 14 avril
Lundi, 12 mai
Lundi, 9 juin
Lundi, 14 juillet
Lundi, 11 août
Lundi, 8 septembre
Mardi, 14 octobre
Lundi, 10 novembre
Lundi, 15 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 378

5.2 Publication du rapport du maire sur la situation financière de la Ville

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire Luc Brisebois a fait son rapport sur la situation financière de la Ville au cours de la présente séance, conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'en vertu de ce même article, le texte du rapport du maire peut, au lieu d'être distribué gratuitement à chaque adresse civique du territoire, être publié dans un journal diffusé sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU DE prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et du dépôt de la liste des contrats, tel que requis par la loi et d'autoriser que le rapport soit publié dans le journal Point de Vue Laurentides du 27 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 379 **5.3 Nomination du maire suppléant**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités qu'elle régit à désigner un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Ville désigne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE madame Thérèse Barrette soit désignée comme mairesse suppléante de la Ville de Mont-Tremblant et comme substitut du maire au conseil de la MRC à partir du 19 novembre 2013 et jusqu'à son remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 380 **5.4 Opération Nez Rouge - demande de contribution financière**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accorder une contribution financière au montant de 500 $ (poste budgétaire 02-110-00-970), à Opération Nez Rouge dont les fonds amassés seront remis à la Maison de Jeunes Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 381 **5.5 Lac Boisseau et Montagne d'Argent - demande d'appui de la municipalité de La Conception**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Conception a déposé une demande d'aide financière auprès de la Commission des Ressources naturelles du Territoire des Laurentides visant des améliorations au site du lac Boisseau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville détient un bail d'occupation avec la municipalité de La Conception sur le site du lac Boisseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant appuie la municipalité de La Conception dans sa demande d'entériner le dépôt d'une demande d'aide financière à la Commission des Ressources naturelles du Territoire des Laurentides concernant le projet Lac Boisseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 382 **5.6 Partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant - participation**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Luc Brisebois, mesdames les conseillères Thérèse Barrette et Sylvie Vaillancourt, ainsi que messieurs les conseillers Pascal De Bellefeuille, Vincent Perreault et François Marcoux à représenter la Ville à la partie d'huîtres du Club Richelieu de Mont-Tremblant au profit du Centre collégial de Mont-Tremblant qui aura lieu le 29 novembre au Fairmont Tremblant et de verser 600 $ pour l'achat de 6 billets (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 383 **5.7 Soirée Casino du Club Richelieu Vallée de Tremblant - participation**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'encourager l'organisme Club Richelieu Vallée de Tremblant qui œuvre auprès des jeunes du primaire en autorisant le versement d'une contribution de 100 $ incluant deux billets dans le cadre de la Soirée Casino qui aura lieu le 22 novembre à l'église de Saint-Jovite (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 384 **5.8 Activité de la Fondation La Traversée - participation**

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser madame la conseillère Thérèse Barrette à représenter la Ville au Gala de mode et concert bénéfice pour la future maison de soins palliatifs de la Fondation La Traversée qui aura lieu le 23 novembre à l'église du Village de Mont-Tremblant et de verser 125 $ pour l'achat d'un billet (poste budgétaire 02-110-00-346).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM13 11 385 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2013 au montant de 173 997,18 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Retiré

CM13 11 386

7.3 Dépôt de l'état des résultats pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2013

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt, par la trésorière, de l'état des activités financières pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2013, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 35, chemin de la Goutterelle - augmentation de la hauteur d'une clôture en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-166) vise à autoriser, en cour avant, l'érection d'une clôture de 2 m de haut plutôt que de 0,75 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU13-09-160)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 425, chemin Tour-du-Lac - réduction de la superficie d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-167) vise à autoriser une opération cadastrale visant à créer un lot dont la superficie serait de 3 250 m^2 plutôt que de 6 000 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-09-156)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 720, boulevard du Docteur-Gervais - empiètement en marge arrière

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-169) vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment avec une implantation à 3,61 m de la ligne arrière plutôt qu'à 7 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-09-159)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 Retiré

8.1.5 195, rue Harrisson - augmentation du rapport bâti/terrain, empiètement en marge avant et réduction de la distance de la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-178) vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence avec :

- une marge avant de 7,85 m plutôt que de 8 m;
- une distance de 19,9 m avec la ligne naturelle des hautes eaux du lac Mercier plutôt que de 20 m;

· un rapport bâti/terrain de 16,14 % plutôt que de 15 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU13-09-158)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 Chemin des Hauteurs - augmentation de la superficie et de la hauteur d'un garage

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-179) vise à autoriser la construction d'un garage résidentiel de 2 étages alors qu'un seul étage est autorisé et d'une superficie de 83,17 m^2 plutôt que de 65 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-09-157)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 115, rue Nansen - installation d'un spa et construction d'un escalier en cour avant

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-182) vise à autoriser l'installation d'un spa et la construction d'un escalier en cour avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-10-181)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 255, chemin du Lac-Dufour - réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-185) vise à autoriser l'implantation d'un agrandissement et d'une véranda à 15,85 m de la ligne naturelle des hautes eaux du lac Dufour alors qu'une distance de 20 m est requise.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-10-176)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 939, chemin Cochrane - augmentation de la hauteur des murs de soutènement

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-188) vise à autoriser l'érection d'un muret de soutènement en cours avant, latérales et arrière d'une hauteur de 3,3 m plutôt que de 1,5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-10-180)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.10 222, chemin Plouffe - réduction de la bande de protection du parc linéaire

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-190) vise à autoriser la construction d'une installation septique à 3 m du parc linéaire alors qu'une bande de protection de ce corridor de signature est fixée à 5 m.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-10-179)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.11 118, chemin de Kandahar - installation d'un chauffage d'appoint dans une véranda

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-191) vise à autoriser l'installation d'un système de chauffage d'appoint au gaz à l'intérieur d'une véranda commerciale.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-10-182)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.12 104, rue des Arcs - réduction de la distance avec la ligne naturelle des hautes eaux

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-198) vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence dont l'implantation serait à 17,09 m de la ligne naturelle des hautes eaux d'un ruisseau alors que la distance minimale à respecter est de 20 m.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU13-10-177)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.13 161, chemin Plouffe - augmentations de la visibilité par rapport au corridor de signature, de la largeur d'un abri d'auto et empiètement en marge latérale

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-199) vise à autoriser la reconstruction d'une résidence incendiée dont :

- l'abri d'auto attenant est à 0,82 m de la ligne latérale plutôt qu'à 1 m et a une superficie de 6,06 m^2 plutôt que de 6 m^2;
- plus de 30 % de la largeur de la façade avant sera visible à partir d'un corridor de signature.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-10-183)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.14 130, chemin Dorken - empiètements en marge latérale et augmentation du rapport bâti/ terrain

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-200) vise à autoriser l'agrandissement d'une résidence dont :

- l'implantation serait à 3,7 m de la ligne latérale alors qu'une marge de 6 m est prescrite;
- le total des 2 marges latérales serait de 7,06 m plutôt que de 12 m;
- l'implantation d'une galerie serait à 3,33 m de la ligne latérale plutôt qu'à 4 m;
- le rapport bâti/terrain serait de 12,3 % plutôt que de 12 %.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU13-10-178)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM13 11 387

8.2.1 Réunion du 30 septembre 2013

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures ci-après énumérées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE reporter la demande de dérogation mineure portant sur une propriété de la rue de l'Iris faisant l'objet de la recommandation CCU13-09-161;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 30 septembre 2013 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
425, chemin du Tour-du-Lac	CCU13-09-156
Chemin des Hauteurs	CCU13-09-157
720, boulevard du Docteur-Gervais	CCU13-09-159

Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
195, rue Harrisson	CCU13-09-158
35, chemin de la Goutterelle	CCU13-09-160

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
960-966, rue de Saint-Jovite	CCU13-09-165
315, route 117	CCU13-09-170
151, chemin du Curé-Deslauriers	CCU13-09-171

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1345, route 117	CCU13-09-166
546, rue Charbonneau	CCU13-09-167
682, rue de Saint-Jovite	CCU13-09-168
1242, rue de Saint-Jovite	CCU13-09-169

Refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
Rue de Saint-Jovite	CCU13-09-164

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 388

8.2.2 Réunion du 21 octobre 2013

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures ci-après énumérées;

CONSIDÉRANT le dépôt de plans modifiés après la réunion du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

initiales du maire

0683

initiales de la greffière

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter la demande de dérogation mineure pour le 130, chemin Dorken faisant l'objet de la recommandation CCU13-10-178 conformément au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Simon Jean, annoté par le propriétaire, déposé le 8 novembre et identifié comme étant la proposition numéro 2;

D' accepter la demande de rénovation au 231, rue de Saint-Jovite faisant l'objet de la recommandation CCU13-10-185 conformément au plan de monsieur Nicolas Lévesque-Tremblay, architecte, portant le numéro 2013-276, daté du 23 septembre 2013 et révisé au 27 octobre 2013 et conditionnellement au dépôt d'une garantie financière équivalant à 2 % de la valeur du projet (maximum 10 000 $);

D' entériner la recommandation CCU13-10-188 visant une demande d'installation d'enseigne pour le 814-3, rue de Saint-Jovite en retirant la condition concernant le positionnement de l'enseigne;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 21 octobre 2013 :

Accepter conditionnellement la demande de projet intégré sur une propriété en bordure du :

Adresse	# de la décision du CCU
Chemin du Lac-Mercier	CCU13-10-175

en ajoutant une seconde condition à l'effet que la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels soit versée en argent; la présente résolution ne dispensant pas le requérant de respecter intégralement la réglementation applicable au moment d'obtenir le ou les permis de lotissement.

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
255, chemin du Lac-Dufour	CCU13-10-176
222, chemin Plouffe	CCU13-10-179
939, chemin Cochrane	CCU13-10-180
115, rue Nansen	CCU13-10-181
118, chemin de Kandahar	CCU13-10-182
161, chemin Plouffe	CCU13-10-183

Accepter conditionnellement la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
104, rue des Arcs	CCU13-10-177

Accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale sur la propriété suivante :

Adresse	# de la décision du CCU
444, rue de Saint-Jovite	CCU13-10-187

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
1274-1278, rue de Saint-Jovite	CCU13-10-184
1036, rue de Saint-Jovite	CCU13-10-186
940-956, rue de Saint-Jovite	CCU13-10-189

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 389

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - Centre d'action bénévole Laurentides - 682, rue de Saint-Jovite

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 682, rue de Saint-Jovite a demandé une occupation du domaine public pour l'installation d'une enseigne dans l'emprise de la rue de Saint-Jovite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public au propriétaire du 682, rue de Saint-Jovite, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 390

8.4 Le Franceschini - entente cadre - demande de modification

CONSIDÉRANT QU' une entente cadre est intervenue le 10 novembre 2008 entre la Ville et 3054136 Nova Scotia Company pour la réalisation du développement de l'hôtel-spa le Franceschini;

CONSIDÉRANT QU' une première prolongation de délai a été accordée jusqu'au 30 avril 2012 par la résolution CM11 05 190 et une seconde jusqu'au 30 avril 2014, par la résolution CM12 04 612;

CONSIDÉRANT QU' une demande datée du 25 septembre 2013 a été adressée par le promoteur afin de prolonger à nouveau le délai prévu à l'article 8 de cette entente, délai pendant lequel la Ville s'engage à ne pas apporter de modifications à son règlement de zonage qui pourraient compromettre la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande est motivée par la situation économique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE modifier l'article 8 de l'entente avec 3054136 Nova Scotia Company et de prolonger jusqu'au 30 avril 2015 le délai pour le dépôt d'une demande de permis ou de PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Assemblée publique de consultation - dépôt du procès-verbal

Le directeur du Service de l'urbanisme dépose le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 10 septembre 2013 en regard des projets de règlements suivants :

- Règlement (2013)-100-14 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2013)-101-8 modifiant le modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;
- Règlement (2013)-102-29 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;

- Règlement (2013)-104-5 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis;
- Règlement (2013)-108-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à l'agrandissement d'une véranda en rive.

8.6 Retiré

CM13 11 391

8.7 Nouveau plan fédéral à long terme pour désamorcer la crise du logement au Canada

CONSIDÉRANT QU' un système de logement stable et sûr qui crée et préserve des emplois et permet d'offrir différents types de logements est essentiel pour attirer de nouveaux travailleurs, répondre aux besoins des jeunes familles, à ceux des aînés et des plus vulnérables de notre société;

CONSIDÉRANT QUE le coût élevé du logement est l'enjeu financier le plus pressant des Canadiens, alors qu'un Canadien sur quatre paie plus pour se loger qu'il n'en a les moyens et que l'endettement hypothécaire des Canadiens atteint maintenant plus de 1,1 billion de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la Banque du Canada a affirmé que le coût de l'habitation et la dette des ménages compromettent la sécurité financière personnelle de nos concitoyens et mettent notre économie en péril;

CONSIDÉRANT QUE ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter une maison sont aux prises avec la pénurie de logements locatifs et les loyers à la hausse qui en résultent, tout comme les travailleurs qui cherchent à se loger dans des régions en plein essor économique;

CONSIDÉRANT QUE les logements sociaux manquent aussi cruellement, ce qui pousse bien souvent les plus vulnérables à la rue, alors même que les fonds fédéraux de 1,7 milliard par année dans le logement social sont en voie de disparaître;

CONSIDÉRANT QUE des initiatives concertées sont nécessaires pour empêcher que les enjeux du logement ne soient délestés aux gouvernements locaux et pour harmoniser les programmes et politiques fédérales, provinciales et territoriales aux mesures déjà prises par les gouvernements locaux;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a lancé une campagne pour le logement sous le thème « Désamorçons la crise du logement au Canada », afin d'inciter le gouvernement fédéral à procurer un plus grand choix de logements aux Canadiens et à collaborer avec les autres ordres de gouvernement afin de concevoir un plan à long terme pour assurer l'avenir du système de logement au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la FCM a demandé à ses municipalités membres d'adopter une résolution de conseil à l'appui de cette campagne;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a des besoins de logements abordables et accessibles pour nos citoyens en vue d'accroitre le nombre de ménages dans les secteurs du centre-ville et du village conformément aux objectifs inscrits dans deux programmes particuliers d'urbanisme pour ces secteurs, qui ne peuvent être atteints sans une planification à long

initiales du maire

0686

initiales de la greffière

terme et des investissements que seul le leadership fédéral peut concrétiser;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

QUE le conseil appuie la campagne pour le logement de la FCM et incite le ministre de l'Emploi et du Développement social à concevoir un plan à long terme pour le logement qui garantit le maintien des investissements de base, améliore la prévisibilité, protège les Canadiens des conséquences de la fin prévue des ententes d'exploitation de logements sociaux de 1,7 milliard de dollars et assure un parc solide de logements locatifs abordables pour les Canadiens

QU' une copie de la présente résolution soit envoyée au ministre susmentionné, au ministre Sylvain Gaudreault du ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupation du territoire, au député fédéral Marc-André Morin, à la Fédération canadienne des municipalités et à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 392

8.8 Cession de terrain - ancienne route 11 sans désignation cadastrale traversant le lot 3 647 444

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée par monsieur Alain McKale et madame Chantal Gauthier, propriétaires de ce lot, afin que la Ville procède à la cession et à la fermeture de l'emprise du chemin, autrefois connu sous le nom de 5^{e} Rang, celle-ci n'ayant jamais été ni aménagée ni utilisée à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain sans désignation cadastrale, traversant le lot 3 647 444 du cadastre du Québec, est enclavé, n'est d'aucune utilité pour la Ville et scinde en deux la propriété qui historiquement a toujours été occupée par les requérants ou par leurs auteurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE procéder à la fermeture du chemin et d'extraire du domaine public la partie de l'ancienne route sans désignation cadastrale située sur le lot 3 647 444, tel que montré au certificat de localisation préparé par monsieur Bernard Monette, a.g., minute 3444, laquelle fera l'objet d'une désignation cadastrale;

D' accepter de vendre au prix de 10 cents le pied carré, la partie du lot 3 647 444 ci-dessus mentionnée représentant l'assiette de l'ancienne route, à monsieur Alain McKale et madame Chantal Gauthier ou à leurs ayants droit;

D' autoriser la signature de l'acte notarié à intervenir, tous les frais relatifs à cette transaction étant à la charge des demandeurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Travaux publics

CM13 11 393

9.1 Amélioration du réseau routier - subvention 2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vu attribuer pour l'exercice financier 2013-2014 une subvention de 75 000 $ par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été affectée à l'amélioration des chemins de l'Orée-des-Lacs, du Lac-Gauthier et Galuppi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins de l'Orée-des-Lacs (projet 2013-50), du Lac-Gauthier (projet 2013-48) et Galuppi (projet 2013-52), au montant de 75 000 $, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 394

9.2 Traitement de surface triple 2013 - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de traitement de surface triple 2013 ont été réalisés par l'entreprise Franroc, division de Sintra inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux du projet de traitement de surface triple 2013 et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 13 372,98 $, taxes en sus (projets 2013-48, 2013-50, 2013-52), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 395

9.3 Rénovation de la cuisine - 142, rue du Couvent - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rénovation de la cuisine située au 142, rue du Couvent ont été réalisés par l'entreprise Construction Martin Lapierre inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres TP-2013-42 préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux de rénovation de la cuisine situé au 142, rue du Couvent (projet 2013-33) à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 396 **9.4 Piste cyclable D7 - acceptation provisoire des travaux**

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de la piste cyclable D7 ont été réalisés par l'entreprise MBN Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres (TP-2013-35) préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux d'aménagement de la piste cyclable D7 (projet 2013-42) à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 397 **9.5 Relocalisation de la piste de ski de fond A20 - contrat**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 5 134 080 du cadastre du Québec désire développer son lot et qu'une partie de la piste A20 doit être relocalisée;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement et la construction d'un sentier qui doit être relocalisé pour des fins de développement sont financièrement assumés par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	**Coût (taxes en sus)**
Multiservices MD inc.	90 060,00 $
Excavation Gilles David inc.	107 750,00 $
MBN Construction inc.	142 527,06 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Multiservices MD inc. au montant de 90 060 $, taxes en sus (projet 2013-74), pour la relocalisation de la piste de ski de fond A20, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-48 et conditionnel à la cession par le propriétaire d'une servitude conformément à la résolution CM11 04 150.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 398

9.6 Projet Normi inc. - traitement de surface triple

CONSIDÉRANT QU' une demande a été reçue de Normi inc. afin de pouvoir procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur le nouveau chemin construit sur le lot 4 649 246;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.5.2 du règlement (2001)-18 régissant la construction de rue permet au propriétaire d'un chemin situé à l'extérieur des périmètres d'urbanisation de la Ville de procéder à cette mise en place sur autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser Normi inc. à procéder à la mise en place d'un traitement de surface triple comme revêtement bitumineux sur le nouveau chemin construit sur le lot 4 649 246 en conformité avec les exigences du règlement (2001)-18 régissant la construction de rues.

Cette autorisation ne dispense pas le demandeur de respecter l'entente sur les travaux municipaux pour son projet de développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 399

9.7 Pavage conventionnel rues Émond Ouest et Fleurent - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage des rues Emond Ouest et Fleurent ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Bélanger inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux pour le pavage conventionnel des rues Émond Ouest et Fleurent et de payer le montant de 148 252,43 $, taxes en sus (projets 2013-61 et 2013-62), auquel une retenue contractuelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 400 **9.8 Pavage du parc linéaire - travaux supplémentaires**

CONSIDÉRANT QU' en date du 31 octobre 2013 les travaux de pavage du parc linéaire ont été réalisés par l'entreprise Asphalte Bélanger inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville et la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE procéder au paiement du décompte progressif n^{o} 1 incluant le paiement des directives de changement n^{o} 1 à 4 et les travaux supplémentaires de 98 088,05 $ (taxes en sus), le tout pour un total au montant de 466 432,45 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-636), à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 10 % a été appliquée et sera entièrement remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur d'une déclaration statutaire à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 401 **9.9 Poste de surpression Grignon - acquisition d'une génératrice - contrat**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'une génératrice pour le poste de surpression Grignon et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Groupe Québeco inc.	62 430,50 $
Plomberie Brébeuf inc.	65 039,55 $
Nordmec Construction inc.	66 547,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Groupe Québeco inc. au montant de 62 430,50 $, taxes en sus (projet 2013-75), payé par la réserve d'aqueduc de Saint-Jovite, pour l'acquisition d'une génératrice pour le poste de surpression Grignon conformément à l'appel d'offres TP-2013-50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0691

initiales de la greffière

10. Environnement

CM13 11 402

10.1 Contrôle biologique des insectes piqueurs - autorisation

CONSIDÉRANT QUE la résolution CM13 07 280 attribuait le contrat de contrôle des insectes piqueurs à G.D.G. Environnement pour les années 2014, 2015 et 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser la firme G.D.G. Environnement à déposer pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec pour le contrôle des insectes piqueurs pour les années 2014, 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Culture et loisirs

CM13 11 403

11.1 Ajout du spectacle de Stéphane Rousseau à la saison 2013-2014 de Première Scène Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT QUE le Service de la culture et des loisirs a ajouté un spectacle à la saison 2013-2014 de Première Scène Mont-Tremblant les 27, 28, 29 et 30 décembre prochain, soit *Stéphane Rousseau en laboratoire*;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation du spectacle *Stéphane Rousseau en laboratoire* (poste budgétaire 02-702-20-690), les 27, 28, 29 et 30 décembre 2013 sur la base d'un partage des recettes entre le producteur, soit l'Agence Juste pour rire (55 % des recettes) et le diffuseur, soit le Service de la culture et des loisirs (45 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 404

11.2 Chœur Tremblant - achat de billets

CONSIDÉRANT QUE le Chœur Tremblant souhaite promouvoir la musique classique auprès des jeunes en leur offrant gratuitement des billets pour son prochain spectacle présenté à l'église de St-Jovite le 15 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE cet objectif d'éveil musical et culturel correspond aux objectifs de la Politique jeunesse de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'acheter 50 billets du prochain spectacle du Chœur Tremblant, soit *Noël à Vienne*, au coût de 30 $ chacun et d'offrir gratuitement ces billets à de jeunes étudiants tremblantois (poste budgétaire 02-110-00-610).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0692

initiales de la greffière

CM13 11 405 **11.3 Snow dans la rue - autorisation d'événement et de fermeture de rue**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de l'événement Snow dans la rue, qui aura lieu le 23 novembre 2013 et qui est destiné à recueillir des fonds pour le 24 h de ski de Tremblant, et de fermeture de rue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la tenue de l'événement Snow dans la rue et la fermeture à cette fin de la rue Bisson sur 100 pieds à partir de la rue de Saint-Jovite, du vendredi 22 novembre, 17 h, au dimanche 24 novembre, 10 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 11 406 **11.4 Association de Villégiature Tremblant - autorisation d'événement**

CONSIDÉRANT QUE l'Association de Villégiature Tremblant a déposé une demande d'autorisation pour la tenue de spectacles pyrotechniques;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation en vertu du règlement 53 concernant le bruit est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation de deux feux d'artifice à la Station Mont Tremblant le 31 décembre 2013 et le 5 janvier 2014 selon les demandes de l'Association de Villégiature Tremblant.

Cette résolution ne dispense pas l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations requises en vertu de la loi et des règlements applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM13 11 407 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

initiales du maire

0693

initiales de la greffière

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0414

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

26 novembre 2013

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **26 novembre 2013** à **14 h 30**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Est également présente la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Signature d'une lettre d'entente;
5 Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA13 11 233 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

initiales du maire

0415

initiales de la greffière

CA13 11 234 **4. Signature d'une lettre d'entente**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de régler la fin du lien d'emploi d'un employé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Kevin Ratcliffe

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération autorise la transaction à intervenir dans l'entente de fin d'emploi de l'employé portant le numéro 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA13 11 235 **6. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 14 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0414

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

9 décembre 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 décembre 2013** à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. Adoption de l'ordre du jour

2. *PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR*

3. Procès-verbal
- 3.1 Séance du 18 novembre 2013;
- 3.2 Séance extraordinaire du 26 novembre 2013;

4. Règlement
- 4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2014 - avis de motion;

5. Administration

6. Ressources humaines
- 6.1 Nomination au poste de répartiteur, Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police;
- 6.2 Embauche temporaire de deux préposés à l'entretien et à la surveillance des patinoires;
- 6.3 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics;
- 6.4 Nomination d'un substitut - Service du greffe;

7. Gestion financière
- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;
- 7.4 Affectation du surplus non affecté;
- 7.5 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements numéros 90-81, (2002)-36, (2006)-91, (2007)-98 et (2013)-131:
  - 7.5.1 Concordance;
  - 7.5.2 Prolongation;
  - 7.5.3 Courte échéance;
- 7.6 Nouvelles normes;

8. Urbanisme

9. Travaux publics
- 9.1 Vente d'actifs municipaux - contrats;
- 9.2 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats;
- 9.3 Transport en commun - demande d'aide financière - programme SOFIL - système de prise de données et boite de perception;

initiales du maire

0415

initiales de la greffière

9.4 Pavage conventionnel 2013 - acceptation provisoire des travaux;
9.5 Programme infrastructure Québec-Municipalité - demande de subvention - poste de police;
9.6 Aménagement paysager et jardinières suspendues 2014 - contrat;
9.7 Acquisition de quatre abribus - contrat;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport
14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 décembre 2013;

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CA13 12 236

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbal

CA13 12 237

3.1 Séance du 18 novembre 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération tenue le 18 novembre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 238

3.2 Séance extraordinaire du 26 novembre 2013

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 novembre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Règlement

CA13 12 239

4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2014 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Vincent Perreault à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2014.

5. Administration

6. Ressources humaines

CA13 12 240

6.1 Nomination au poste de répartiteur, Centre d'appels d'urgence 911 - Service de police

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste régulier suite à un mouvement de personnel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la nomination de madame Daphnée Carrière au poste régulier de répartiteur, Centre d'appels d'urgence 911 au Service de police à compter du 10 décembre 2013, selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 241

6.2 Embauche temporaire de deux préposés à l'entretien et à la surveillance des patinoires

CONSIDÉRANT le besoin du Service des travaux publics pour effectuer, durant la saison hivernale, la surveillance et l'entretien des patinoires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Louis Gauthier et Marius Gallant, à titre de préposé à l'entretien et à la surveillance des patinoires, postes temporaires au Service des travaux publics pour la saison hivernale 2013-2014 pour une période maximale de 15 semaines selon les termes et conditions de la convention collective applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 242

6.3 Embauche de trois journaliers/chauffeurs/opérateurs, postes temporaires - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le surcroit de travail et le besoin de personnel pour la

saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche de messieurs Félix Morand Campeau, Joey Champagne et Charles-Étienne Filiatrault à titre de journaliers/chauffeurs/opérateurs temporaires au Service des travaux publics pour une période de 22 semaines (2640 heures) à compter du 20 novembre 2013 selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 243 **6.4 Nomination d'un substitut - Service du greffe**

CONSIDÉRANT l'article 90 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'il est possible que le greffier et le greffier adjoint soient empêchés d'agir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par monsieur Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE nommer madame Christine Dugas à titre de substitut au greffier et au greffier adjoint à la seule fin d'assister aux séances du conseil et de dresser le procès-verbal des actes et délibérations en cas d'incapacité d'agir de ces derniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière

CA13 12 244 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2013 au montant de 191 075,33 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 245 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant 18 804,39 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 246 **7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes pour différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets et le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 274 018,52 $ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 247 **7.4 Affectation du surplus non affecté**

CONSIDÉRANT la création du Fonds de la criminalité en septembre 2009 et les résultats de l'année financière 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation d'une somme de 3 150 $ du surplus affecté au Fonds de la criminalité, représentant 50 % des produits de la criminalité de l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Financement et refinancement des emprunts contractés dans le cadre des règlements numéros 90-81, (2002)-36, (2006)-91, (2007)-98 et (2013)-131

CA13 12 248 **7.5.1 Concordance**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Tremblant souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 2 579 000 $;

CONSIDÉRANT les règlements d'emprunts suivants et les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt	Montant
90-81	173 200 $
(2002)-36	298 900 $
(2006)-91	9 200 $
(2007)-98	126 900 $
(2013)-131	1 970 800 $

CONSIDÉRANT QUE pour les fins de l'émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard des règlements compris dans l'émission de 2 579 000 $;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 décembre 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom des Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation

du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinées aux entreprises»;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : la Caisse Populaire Desjardins de Mont-Tremblant, 470 rue Charbonneau, Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H4;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 27 juin et le 27 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mont-Tremblant, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 249 **7.5.2 Prolongation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7) qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Tremblant aura le 18 décembre 2013, un montant de 608 200 $ à renouveler, sur un emprunt original de 1 038 300 $, pour des périodes de 5 et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunts numéros 90-81, (2002)-36, (2006)-91, (2007)-98;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra le renouvellement sera datée du 27 décembre 2013;

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la Ville de Mont-Tremblant emprunte 608 200 $ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 9 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 250 **7.5.3 Courte échéance**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 579 000 $, effectué en vertu des règlements numéros 90-81, (2002)-36, (2006)-91, (2007)-98 et (2013)- 131, la Ville de Mont-Tremblant émettra des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, soit un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 décembre 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour les amortissements

pour les règlements d'emprunt numéros (2006)-91, (2007)-98 et (2013)-131, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou parti du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 251 **7.6 Nouvelle norme**

CONSIDÉRANT QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Ville de Mont-Tremblant pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE le conseil d'agglomération autorise la trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaire pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA13 12 252 **9.1 Vente d'actifs municipaux - contrats**

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour vendre certains équipements usagés et véhicules municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE procéder à la vente des équipements usagés et véhicules appartenant à la Ville en acceptant les offres des soumissionnaires tel qu'indiqué ci-dessous et de payer au Centre de services partagés du Québec des frais de vente de 12 % pour les camions 6 roues et 10 roues :

ÉQUIPEMENT	SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes en sus)
Camion 10 roues International - 1990 avec sableuse	Camions A&R Dubois inc.	2 166 $
Camion 6 roues International - 1988 avec équipement de déneigement	Camions A&R Dubois inc.	3 167 $
Automobile Toyota Corolla - 1998	Sirois Clément	301 $
Fourgonnette Ford Freestar - 2006	Sirois Clément	801 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 253 **9.2 Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE renouveler les mandats des membres de la Commission sur le transport des personnes pour une période d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2014 comme suit :

- madame Susan Champagne, membre et présidente;
- madame Sylvie Gourde, membre;
- le directeur du Service des travaux publics;
- l'adjointe administrative du Service des travaux publics;
- la commis-secrétaire - transport en commun du Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 254

9.3 Transport en commun - demande d'aide financière - programme SOFIL - système de prise de données et boite de perception

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'acquisition d'un système de prise de données et d'une boîte de perception additionnelle pour son service de transport en commun;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide au transport collectif de la SOFIL pourrait subventionner jusqu'à 85 % de l'investissement nécessaire;

CONSIDÉRANT le solde des sommes non dépensées à notre dossier et que le décret du programme d'aide de la SOFIL se termine le 31 mars 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE déposer une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun (SOFIL) de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour l'acquisition d'un système portatif de prise de données ainsi qu'une boîte de perception avec tirelire additionnelle pour le service de transport en commun de la Ville afin que 85 % des coûts afférents, soit un montant de 69 658 $, taxes en sus, soit défrayé par la SOFIL;

QUE la Ville assume la portion non subventionnée des coûts du projet évalués à 81 950 $, taxes en sus, soit un montant de 12 293 $, taxes en sus (projet 2014-xx);

QUE la Ville autorise le directeur du Service des travaux publics à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 255

9.4 Pavage conventionnel 2013 - acceptation provisoire des travaux

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage conventionnel 2013 ont été realizes par l'entreprise Asphalte Desjardins inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux pour le pavage conventionnel 2013, au paiement du décompte progressif au montant de 293 327,54 $, taxes en sus, qui inclut les travaux supplémentaires au montant de 25 258,59 $, taxes en sus, et à la libération de la retenue contractuelle au montant de 12 349, $, taxes en sus, à laquelle une retenue contractuelle résiduelle de 5 % a été appliquée et sera remboursée lors de l'acceptation finale des travaux;

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous- traitants ayant déclarés leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 256

9.5 Programme infrastructure Québec-Municipalité - demande de subvention - poste de police

CONSIDÉRANT QU' en raison d'un manque d'espaces et afin d'optimiser la sécurité des lieux la Ville envisage procéder à l'agrandissement et au réaménagement partiel du poste de police situé au 380, rue Siméon;

CONSIDÉRANT QUE le Programme infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) Volet 5 - Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) pourrait accorder une aide financière variant de 50 % à 75 % des dépenses admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire par le biais du Programme infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) Volet 5 - Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM), pour le projet d'agrandissement et de réaménagement du poste de police situé au 380, rue Siméon;

QUE la Ville s'engage à assumer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE la Ville autorise le directeur du Service des travaux publics à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 257

9.6 Aménagement paysager et jardinières suspendues 2014 - contrat

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat de différents végétaux devant composer l'aménagement paysager de la Ville et de jardinières suspendues pour la saison estivale 2014 et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Aménagement paysager :

Soumissionnaires	**Coût (taxes en sus)**
Les Serres Arundel	9 789,25 $
Serres Sylvain Prud'homme	10 809,90 $
Levert paysage Botanix	14 761,52 $

Jardinières suspendues :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Les Serres Arundel	8 415,75 $
Serres Sylvain Prud'homme	8 575,00 $
Levert paysage Botanix	9 800,00 $
Les Serres Frank Zyromski Inc.	11 025,00 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture des fleurs devant composer l'aménagement paysager, soit celle de l'entreprise Les Serres Arundel au montant de 9 789,25 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-627), et d'accepter la plus basse soumission conforme pour la fourniture et la livraison de jardinières suspendues, soit celle de l'entreprise Les Serres Arundel, au montant de 8 415,75 $, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-627), pour la saison estivale 2014, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2013-52 et TP-2013-53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 258 **9.7 Acquisition de quatre abribus - contrat**

CONSIDÉRANT la Ville désire procéder à l'acquisition de quatre abribus avec bancs et cinq supports à vélo pour le service de transport en commun et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Industrie Fabco inc.	24 733 $
Manufacturier Sheltec Inc.	26 713 $
Enseicom Inc.	29 631 $

CONSIDÉRANT QU' une subvention d'un montant maximal de 37 800 $, taxes en sus, a été accordée à la Ville par le ministère des transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), représentant 85 % des dépenses admissibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise Industrie Fabco inc., au montant de 24 733 $, taxes en sus (projet 2013-10), pour l'acquisition de quatre abribus avec bancs et cinq supports à vélo, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres TP-2013-38;

QUE ces dépenses soient payables à 85% par la subvention du MTQ et à 15 % par l'enveloppe budgétaire prévue au projet 2013-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

initiales du maire

0424

initiales de la greffière

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

14.1 Rapport mensuel du directeur général au 9 décembre 2013

Conformément à l'article 15 du règlement (2006)-A-09 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, le directeur général dépose son rapport mensuel concernant l'embauche d'employés, la liste des dépenses et les contrats qu'il a autorisés.

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA13 12 259 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette Appuyé par monsieur Vincent Perreault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0694

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

9 décembre 2013

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **9 décembre** à **19 h 50,** à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absence : Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1

Sont également présents le directeur général et la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

****

1. **Adoption de l'ordre du jour**

2. ***PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUE À L'ORDRE DU JOUR***

3. **Procès-verbal**

3.1 Séance du 18 novembre 2013;

4. **Règlements**

4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2014 - avis de motion;

4.2 Adoption de règlements;

4.2.1 Règlement (2013)-100-14 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;

4.2.2 Règlement (2013)-101-8 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;

4.2.3 Règlement (2013)-102-29 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;

4.2.4 Règlement (2013)-104-5 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis;

4.2.5 Règlement (2013)-108-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à des travaux d'agrandissement sur une véranda en rive;

4.3 Adoption de projets de règlements;

4.3.1 Règlement (2013)-100-15 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions;

4.3.2 Règlement (2013)-101-9 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions;

4.3.3 Règlement (2013)-102-30 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions;

4.3.4 Règlement (2013)-103-9 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions;

4.3.5 Règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 14 (Brookline phase 4) et par le remplacement du tableau des demandes de permis et

certificats assujettis au règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106;

5. Administration

5.1 Participation à la formation de l'Union des municipalités du Québec pour les élus;

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

7.1 Liste des comptes à payer;
7.2 Liste des engagements;
7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté;
7.4 Affectation du surplus non affecté;
7.5 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2010-2013) - révision de la programmation;
7.6 Nouvelle norme;
7.7 Assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX - mandat;

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure :
- 8.1.1 Rue de l'Iris - implantation de conteneurs à matières résiduelles en cour avant et empiètement en marge avant;
- 8.1.2 Chemin des Castors - réduction du pourcentage de l'espace naturel;
- 8.1.3 1140, rue Estelle - implantation d'un abri d'auto en cour avant et ouverture sur 2 côtés;
- 8.1.4 350-356, rue Magloire-Gosselin - exemption d'aires d'isolement;
- 8.1.5 489, montée Kavanagh - exemption de bordures et réduction de la largeur d'une allée d'accès;
- 8.1.6 45, chemin Napoléon - exemption de bordures et de pavage;
- 8.1.7 1248, chemin des Franciscains - réduction du pourcentage de l'espace naturel;
- 8.1.8 161, chemin des Cerfs - réduction du pourcentage de l'espace naturel;
- 8.1.9 Montée Tassé - réduction de la superficie d'un lot;

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme :
- 8.2.1 Réunion du 30 septembre 2013;
- 8.2.2 Réunion du 18 novembre 2013;

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 489, montée Kavanagh;
8.4 Abolition de l'odonyme « rue Messier » - lot 3 280 941 du cadastre du Québec;
8.5 Acquisition de terrain pour la construction d'un cégep - mandat de services professionnels;
8.6 Retiré;
8.7 Retiré;

9. Travaux publics

9.1 Comité d'embellissement - nomination;
9.2 Amélioration du réseau routier - subvention 2013;
9.3 Demande auprès d'Hydro-Québec - raccordement de luminaire - passerelle rues Vanchesteing et Mercure;
9.4 Construction d'une passerelle piétonnière - rue des Pionniers - acceptation finale;

initiales du maire

0696

initiales de la greffière

9.5 Village des Soleils - obtention de servitude pour le prolongement du réseau d'aqueduc - autorisation de signature :
9.5.1 Entreprise 3104-0330 Québec inc.;
9.5.2 Entreprise 3090-9626 Québec inc.;
9.6 Retiré;
9.7 Projet de développement NORMI inc - acceptation des travaux de niveau I;
9.8 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Groupe Sylvain Farand inc. - lot 2 803 770;
9.9 Cession de terrain - lot 4 651 693 - ancienne route 11;
9.10 Retiré;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

****

CM13 12 408 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PERIODE DE QUESTIONS SPECIFIQUES A L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. Procès-verbal

CM13 12 409 **3.1 Séance du 18 novembre 2013**

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 18 novembre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

initiales du maire

0697

initiales de la greffière

4. Règlements

CM13 12 410

4.1 Règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2014 - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Labonté à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement établissant les taux de taxes pour l'année 2014

4.2 Adoption de règlements

CM13 12 411

4.2.1 Règlement (2013)-100-14 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 18 novembre 2013;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-100-14 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 412

4.2.2 Règlement (2013)-101-8 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 18 novembre 2013;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-101-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (2008)-101 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 413

4.2.3 Règlement (2013)-102-29 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Roxanne Lacasse à la séance du 18 novembre 2013;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-102-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (2008)-102 RELATIVEMENT À DIVERSES DISPOSITIONS.

initiales du maire

0698

initiales de la greffière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 414

4.2.4 Règlement (2013)-104-5 modifiant le règlement de construction (2008)-104 relativement aux fondations sur pilotis

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Thérèse Barrette à la séance du 18 novembre 2013;

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-104-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (2008)-104 RELATIVEMENT AUX FONDATIONS SUR PILOTIS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 415

4.2.5 Règlement (2013)-108-3 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (2008)-108 relativement à des travaux d'agrandissement sur une véranda en rive

Les membres du conseil présents, ayant reçu copie du règlement au moins deux jours avant la présente séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Vincent Perreault à la séance du 18 novembre 2013;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2013)-108-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME (2008)-108 RELATIVEMENT À DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT SUR UNE VÉRANDA EN RIVE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Adoption de projets de règlements

CM13 12 416

4.3.1 Règlement (2013)-100-15 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-100-15 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme (2008)-100 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le mercredi 22 janvier 2014, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 417

4.3.2 Règlement (2013)-101-9 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-101-9 modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le mercredi 22 janvier 2014, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 418

4.3.3 Règlement (2013)-102-30 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-102-30 modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le mercredi 22 janvier 2014, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 419

4.3.4 Règlement (2013)-103-9 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-103-9 modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à diverses dispositions.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le mercredi 22 janvier 2014, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 420

4.3.5 Règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 14 (Brookline phase 4) et par le remplacement du tableau des demandes de permis et certificats assujettis au règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement (2013)-106-10 modifiant le règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106 par l'agrandissement du secteur 14 (Brookline phase 4) et par le remplacement du tableau des demandes de permis et certificats assujettis au règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (2008)-106.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aura lieu le mercredi 22 janvier 2014, à compter de 16 h, au 1145, rue de Saint-Jovite à Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CM13 12 421 **5.1 Participation à la formation de l'Union des municipalités du Québec pour les élus**

Il est proposé par madame Thérèse Barrette
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser madame la conseillère Sylvie Vaillancourt et monsieur le conseiller François Marcoux à participer au programme de formation pour les nouveaux élus de l'Union des municipalités du Québec, qui aura lieu les 18 et 19 janvier 2014 à Sainte-Agathe-des-Monts, de payer les frais d'inscription au coût total de 930 $, taxes en sus, pour l'inscription ainsi que les autres dépenses inhérentes à cette formation (poste budgétaire 02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

7. Gestion financière

CM13 12 422 **7.1 Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2013 au montant de 77 078,41 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 423 **7.2 Liste des engagements**

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 3 943,14 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 424 **7.3 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a affecté des sommes à différents projets;

CONSIDÉRANT le coût moindre pour la réalisation de certains projets et le rapport de la trésorière faisant état des sommes inutilisées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE transférer le solde de 656 905,57 $ du surplus accumulé affecté au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 425 **7.4 Affectation du surplus non affecté**

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'année financière 2012 ont démontré des surplus reliés aux différentes réserves des secteurs Saint-Jovite et Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'affectation du surplus non affecté pour un montant total de 1 079 923,50 $ aux différentes réserves soit : les réserves aqueduc et égout du secteur Saint-Jovite et du secteur Mont-Tremblant et la réserve des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 426 **7.5 Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2010-2013) - révision de la programmation**

CONSIDÉRANT QUE la contribution gouvernementale totale du programme *Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2010-2013)* atteint la somme de 2 186 480 $;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a soumis, en juin 2011, la programmation suivante des travaux admissibles : 1 000 000 $ pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable et 127 750 $ pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a soumis, en juillet 2012, après modification la programmation suivante des travaux admissibles : 774 000 $ pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable, 128 100 $ pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout et 1 284 380 $ pour le bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs Village et Centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire modifier la programmation des travaux de la façon suivante : 744 000 $ pour la mise à niveau de l'usine de traitement d'eau potable, 128 100 $ pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout et 1 304 455 $ pour le bouclage des réseaux d'aqueduc des secteurs Village et Centre-ville et pour l'acquisition et l'installation de purgeurs en bout de ligne des réseaux d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU DE demander au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du Territoire d'accepter la programmation des travaux révisée dans le cadre du remboursement de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 427 **7.6 Nouvelle norme**

CONSIDÉRANT QUE les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Ville de Mont-Tremblant pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la trésorière à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaire à pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 428

7.7 Assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX - mandat

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et suivants, la Ville de Mont-Tremblant souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Mont-Tremblant joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX situés dans la ville, pour la période du 1er mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019;

QUE la Ville de Mont-Tremblant autorise la trésorière à signer, pour et au nom de la ville, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

8.1 Consultation publique sur les demandes de dérogation mineure

8.1.1 Rue de l'Iris - implantation de conteneurs à matières résiduelles en cour avant et empiètement en marge avant

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-177) vise à autoriser l'installation de conteneurs à matières résiduelles en cour avant et directement sur la ligne de terrain alors que ces équipements ne sont pas autorisés en cour avant et doivent être positionnés à 2 m de toute ligne de terrain.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU13-09-161)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.2 Chemin des Castors - réduction du pourcentage de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-168) vise à autoriser que le pourcentage d'espace naturel soit de 76,4 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU13-11-193)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.3 1140, rue Estelle - implantation d'un abri d'auto en cour avant et ouverture sur 2 côtés

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-202) vise à autoriser qu'un abri d'auto :

- soit ouvert sur 2 côtés plutôt que sur 3 côtés;
- soit implanté en façade du bâtiment principal entre le prolongement des murs latéraux et la ligne avant alors que le règlement ne le permet pas.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-11-197)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.4 350-356, rue Magloire-Gosselin – exemption d'aires d'isolement

Alors que le règlement prévoit une aire d'isolement d'une largeur minimale de 1 m le long des lignes latérales et autour d'un bâtiment principal, cette demande de dérogation mineure (2013-DM-204) vise à autoriser l'absence d'aires d'isolement :

- le long de la ligne latérale sud sur une distance de 15,8 m;
- au pourtour du bâtiment.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU13-11-198)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.5 489, montée Kavanagh - exemption de bordures et réduction de la largeur d'une allée d'accès

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-211) vise à autoriser :

- la largeur d'une allée d'accès de 3,7 m plutôt que de 5 m;
- l'absence de bordure sur certaines sections autour du stationnement alors que le règlement en exige sur tout le pourtour;
- l'installation de bordures en asphalte plutôt qu'en béton monolithique.

Le CCU recommande d'accepter en partie cette demande. (CCU13-11-200)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.6 45, chemin Napoléon - exemption de bordures et de pavage

Alors que le règlement prévoit du pavage sur les stationnements, les aires de chargement et de déchargement ainsi qu'une bordure continue, cette demande de dérogation mineure (2013-DM-214) vise à autoriser :

- l'absence de pavage sur une aire de stationnement;
- l'absence de pavage sur une aire de chargement et de déchargement;
- l'absence de bordure au pourtour de l'aire de chargement et de déchargement dans les cours latérale et arrière.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU13-11-199)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.7 1248, chemin des Franciscains - réduction du pourcentage de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-215) vise à autoriser que le pourcentage d'espace naturel soit de 69,4 % plutôt que de 85 %.

Le CCU recommande d'accepter conditionnellement cette demande. (CCU13-11-194)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.8 161, chemin des Cerfs - réduction du pourcentage de l'espace naturel

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-216) vise à autoriser que le pourcentage d'espace naturel soit de 35 % plutôt que de 40 %.

Le CCU recommande de refuser cette demande. (CCU13-11-195)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.1.9 Montée Tassé - réduction de la superficie d'un lot

Cette demande de dérogation mineure (2013-DM-217) vise à autoriser la création d'un lot d'une superficie de 8 461,9 m^2 plutôt que de 10 000 m^2.

Le CCU recommande d'accepter cette demande. (CCU13-11-196)

Questions du public : aucune question n'est posée.

8.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme

CM13 12 429

8.2.1 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 30 septembre 2013

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour une demande de dérogation portant sur une propriété de la rue de l'Iris pour laquelle le conseil a reporté sa décision lors de la séance du 18 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU de refuser la demande de dérogation mineure 2013-DM-177 faisant l'objet de la recommandation CCU13-09-161.

initiales du maire

0705

initiales de la greffière

Le vote est demandé

Ont voté pour : madame Roxanne Lacasse, madame Thérèse Barrette, madame Sylvie Vaillancourt, monsieur Pascal DeBellefeuille, monsieur François Marcoux

Ont voté contre : monsieur Vincent Perreault, monsieur Pierre Labonté

POUR : 5 CONTRE : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM13 12 430 **8.2.2 Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - réunion du 18 novembre 2013**

CONSIDÉRANT la tenue, séance tenante, d'une consultation publique pour les demandes de dérogations mineures ci-après énumérées :

CONSIDÉRANT le dépôt d'un plan révisé et d'une argumentation après la réunion du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU :

DE reporter la décision concernant l'installation d'une enseigne au 1555, route 117 faisant l'objet de la recommandation CCU13-11-208;

D' accepter, sans condition, la demande de dérogation mineure 2013-DM-215 pour le 1248, chemin des Franciscains, faisant l'objet de la recommandation CCU13-11-194, conformément au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, portant le numéro 21975, minute 14015 et daté du 4 décembre 2013;

D' accepter, sans condition, la demande de dérogation mineure 2013-DM-216 pour le 161, chemin des Cerfs, faisant l'objet de la recommandation CCU13-11-195, conformément au plan de l'arpenteur-géomètre monsieur Christian Murray, portant le numéro 21781, minute 13949, daté du 16 octobre 2013 et révisé au 12 novembre 2013;

D' informer les requérants que, conformément à l'article 22 du règlement (2008)-108 régissant les demandes de dérogation mineure, l'acceptation des dérogations mineures 2013-DM-215 et 2013-DM-216 est valide pour une durée de 18 mois, et que si les travaux visés par les demandes n'ont pas été exécutés ou ne sont pas en voie d'exécution à l'intérieur de ce délai, de nouvelles demandes devront être déposées;

D' entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes, incluses au procès-verbal du 18 novembre 2013 :

Accepter les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Montée Tassé	CCU13-11-196
1140, rue Estelle	CCU13-11-197

Accepter conditionnellement les demandes de dérogations mineures sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
Chemin des Castors	CCU13-11-193
350-356, rue Magloire-Gosselin	CCU13-11-198
45, chemin Napoléon	CCU13-11-199

Accepter en partie la demande de dérogation mineure sur la propriété suivante :

Adresses	# de la décision du CCU
489, montée Kavanagh	CCU13-11-200

Accepter les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
723-725, rue de Saint-Jovite	CCU13-11-204
231, rue de Saint-Jovite	CCU13-11-205
2555, rue de l'Aulnaie	CCU13-11-206

Accepter conditionnellement les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les propriétés suivantes :

Adresses	# de la décision du CCU
489, montée Kavanagh	CCU13-11-201 et 202
3035, chemin de la Chapelle	CCU13-11-203
6385, montée Ryan	CCU13-11-207

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 431

8.3 Demande d'occupation permanente du domaine public - 489, montée Kavanagh

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 489, montée Kavanagh a demandé une occupation du domaine public pour l'installation d'une enseigne dans l'emprise de la montée Kavanagh;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser une occupation permanente du domaine public au propriétaire du 489, montée Kavanagh pour l'installation d'une enseigne dans l'emprise du chemin, le tout conformément au projet d'autorisation et selon les modalités et conditions qui y sont indiquées, et d'inscrire cette autorisation au registre de l'occupation du domaine public conformément au règlement (2004)-68.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 432

8.4 Abolition de l'odonyme rue Messier - lot 3 280 941 du cadastre du Québec

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'abolir l'odonyme « rue Messier » identifié par le lot 3 280 941 du cadastre du Québec, car son emprise n'est pas aménagée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 433

8.5 Acquisition de terrain pour la construction d'un cégep - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT la résolution CM13 06 234 autorisant les présentes procédures d'expropriation pour des fins d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QU' un avis d'expropriation daté du 25 juillet 2013 a été transmis et que le délai de 90 jours prévu à l'article 53.2 de la *Loi sur l'expropriation* est échu;

initiales du maire

0707

initiales de la greffière

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'évaluateur agréé monsieur André Charbonneau, daté du 30 octobre 2013, établit la valeur de l'immeuble et l'indemnité principale à 370 000 $ et la valeur de l'indemnité accessoire à 1 000 $;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

DE décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation pour un montant de 371 000 $ (projet 2013-66, payable par le surplus libre accumulé), aux fins de construire le Centre d'études collégiales sur l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 3 280 014 du cadastre du Québec, identifié par la parcelle numéro 5 du plan 56 444-C préparé par monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17 656 de ses minutes;

DE mandater le cabinet d'avocats Dubé Guyot à continuer les procédures nécessaires à cette expropriation et de déposer à la Cour supérieur l'avis de transfert conformément à la *Loi sur l'expropriation*;

D' autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires aux fins de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Retiré

8.7 Retiré

9. Travaux publics

CM13 12 434

9.1 Comité d'embellissement - nomination

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de combler un poste vacant suite au départ de monsieur Michel Chevalier;

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU DE nommer madame Danielle Adam pour siéger sur le comité d'embellissement pour une période d'un an soit du 1er janvier au 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 435

9.2 Amélioration du réseau routier - subvention 2013

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vu attribuer pour l'exercice financier 2013-2014, une subvention de 75 000 $ par le ministère des Transports du Québec pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la subvention a été affectée à l'amélioration des chemins de l'Orée-des-Lacs, du Lac-Gauthier et Galuppi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins de l'Orée-des-Lacs (projet 2013-50), du Lac-Gauthier (projet 2013-48) et Galuppi (projet 2013-52), au montant de 75 000 $, conformément aux stipulations du ministère des Transports du Québec. Le conseil certifie que les travaux exécutés ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 436

9.3 Demande auprès d'Hydro-Québec - raccordement de luminaire - passerelle rues Vanchesteing et Mercure

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire mettre en place de l'éclairage pour la passerelle reliant les rues Vanchesteing et Mercure;

CONSIDÉRANT QU' Hydro-Québec possède une entente avec les municipalités pour la mise en place d'éclairage sur poteaux d'utilités publiques existants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

DE demander à Hydro-Québec de procéder au raccordement d'un luminaire sur la passerelle reliant les rues Vanchesteing et Mercure et ce, à partir du poteau no H5SG3S situé devant le 983 rue Vanchesteing;

DE verser la somme de 144 $/unité, taxes en sus, à Hydro-Québec pour le raccordement du nouveau luminaire (poste budgétaire 02-340-00-521);

DE verser à Hydro-Québec, les coûts d'opération additionnels pour ce luminaire d'une puissance de 100 W HPS selon les frais d'électricité mensuels présentement en vigueur (poste budgétaire 02-340-00-681) et les frais de location de poteau (poste budgétaire 02-340-00-519).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 437

9.4 Construction d'une passerelle piétonnière - rue des Pionniers - acceptation finale

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise en place d'une passerelle piétonnière sur la rue des Pionniers ont été réalisés par l'entreprise Gelco Construction inc., en conformité avec les documents d'appel d'offres préparés par la firme Génivar;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux du projet de mise en place d'une passerelle piétonnière réalisée à l'automne 2012 et de verser à l'entreprise Gelco Construction inc. la retenue contractuelle de 5 % soit 2 350,00 $ taxes en sus (projet 2012-61);

QUE ce paiement soit effectué sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'oeuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclarés leur contrat ont été payés pour le montant versé

à l'entrepreneur et que ce dernier garantisse la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Village des Soleils - obtention de servitude pour le prolongement du réseau d'aqueduc - autorisation pour signature

CM13 12 438 **9.5.1 Entreprise 3104-0330 Québec inc.**

CONSIDÉRANT QUE le projet de prolongement du réseau d'aqueduc afin d'alimenter en eau potable les propriétés des condominiums du Village des Soleils nécessite l'obtention d'une servitude;

CONSIDÉRANT QU' une section du nouveau réseau d'aqueduc sera localisée sur une partie de lots privés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'obtention d'une servitude de l'entreprise 3104-0330 Québec inc. sur une partie des lots 4 651 641, 5 094 295, 5 094 296, 5 094 297 et 5 094 299 du cadastre du Québec, conformément au plan préparé par monsieur Christian Murray, a.g., le 29 novembre 2013 sous le numéro 14007 de ses minutes, permettant la mise en place d'un réseau d'aqueduc destiné à alimenter en eau potable les condominiums du Village des Soleils;

QUE tous les frais reliés à cette transaction soient remboursés par le règlement (2013)-136 décrétant un emprunt de 430 905 $ et une dépense de 465 000 $ pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 439 **9.5.2 Entreprise 3090-9626 Québec inc.**

CONSIDÉRANT QUE le projet de prolongement du réseau d'aqueduc afin d'alimenter en eau potable les propriétés des condominiums du Village des Soleils nécessite l'obtention d'une servitude;

CONSIDÉRANT QU' une section du nouveau réseau d'aqueduc sera localisée sur une partie de lots privés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' autoriser l'obtention d'une servitude de l'entreprise 3090-9626 Québec inc. sur une partie du lot 4 651 530 du cadastre du Québec, conformément au plan préparé par monsieur Christian Murray, a.g., le 29 novembre 2013 sous le numéro 14007 de ses minutes, permettant la mise en place d'un réseau d'aqueduc destiné à alimenter en eau potable les condominiums du Village des Soleils;

QUE tous les frais reliés à cette transaction soient payés à même le règlement (2013)-136 décrétant un emprunt de 430 905 $ et une dépense de 465 000 $

pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc pour la desserte du secteur Village des Soleils, ainsi que pour la réfection d'une partie du chemin Wheeler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Retiré

CM13 12 440

9.7 Projet de développement NORMI inc - acceptation des travaux de niveau I

CONSIDÉRANT l'entente signée par NORMI inc. en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux et de la résolution CM13 06 241;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur du projet ainsi que le Service des travaux publics attestent que les travaux ont atteint le niveau I et sont conformes aux spécifications du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU :

D' accepter les travaux du niveau I du projet de NORMI inc. concernant la construction d'un nouveau chemin adjacent au chemin des Hauteurs sur le lot 4 649 246 du cadastre du Québec;

D' autoriser le Service des travaux publics à retourner la garantie pour les travaux du niveau I dès la réception de la garantie du niveau II représentant 100 % de l'évaluation des coûts du niveau II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 441

9.8 Requête pour la réalisation de travaux municipaux - Groupe Sylvain Farand inc. - lot 2 803 770

CONSIDÉRANT QU' une requête pour la réalisation de travaux municipaux a été déposée le 19 novembre 2013 par le Groupe Sylvain Farand inc. pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire du chemin de l'Albatros sur le lot 2 803 770;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU :

D' accepter la requête déposée par le Groupe Sylvain Farand inc. relative au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le lot 2 803 770, adjacent au chemin de l'Albatros, conformément au plan préparé par monsieur Guy Trudeau, ingénieur pour la firme Marchand Houle et associés, et au règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux lequel prévoit que le promoteur effectue et paie les travaux visés;

QUE la Ville s'engage à opérer le réseau d'aqueduc dès l'acceptation provisoire des travaux et à le municipaliser suivant les conditions et modalités incluses dans l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 442 **9.9 Cession de terrain - lot 4 651 693 - ancienne route 11**

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée par monsieur Gaby McMillan et madame Claudie Léonard, propriétaires du 1787, route 117, afin que la Ville procède à la cession et à la fermeture de l'emprise du chemin, autrefois connu comme l'ancienne route 11 désaffectée depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain, soit le lot 4 651 693 du cadastre du Québec, n'est d'aucune utilité pour la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain scinde en deux parties (lots 4 650 802 et 4 651 694), la propriété du 1787, route 117 qui a historiquement toujours occupé le lot 4 651 693;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU :

DE procéder à la fermeture du chemin et d'extraire du domaine public le lot 4 651 693 du cadastre du Québec;

D' accepter de vendre le lot 4 651 693 à monsieur Gaby McMillan et à madame Claudie Léonard, propriétaires du 1787, route 117, au prix de 10 cents le pied carré;

D' autoriser la signature de l'acte notarié à intervenir. La préparation des documents nécessaires et tous les frais inhérents à cette transaction étant assumés par les demandeurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Retiré

10. Environnement

11. Culture et loisirs

12. Police

13. Incendie

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM13 12 443 **19. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 20h23.

initiales du maire

0712

initiales de la greffière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0713

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

12 décembre 2013

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, sous la présidence du maire, tenue le **12 décembre 2013** à **16 h 01**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Est également présente la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;
4. Aide financière - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II - aménagement d'un complexe aquatique;
5. Deuxième période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

****

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM13 12 444

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CM13 12 445

4. Aide financière - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II - aménagement d'un complexe aquatique

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est vu confirmer par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 24 octobre dernier, l'octroi d'une aide financière maximale de 5 000 000 $ dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique - Phase II, pour le projet de construction d'un complexe aquatique à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement d'un complexe aquatique muni d'une piscine de dimension olympique était rattaché à l'octroi d'une aide financière additionnelle provenant d'autres instances gouvernementales pour lequel la Ville ne peut obtenir d'engagement formel;

CONSIDÉRANT QU' en raison des standards requis par les fédérations aquatiques pour la tenue de compétitions de niveau national ou international, les coûts du projet sont largement plus élevés que ceux estimés au départ;

CONSIDÉRANT QUE les éléments qui précèdent ont pour effet d'augmenter les coûts du projet à 19 200 000 $, ce qui ferait en sorte que la contribution requise de la Ville devrait être majorée à 14 200 000 $ plutôt que la somme de 8 100 000 $ prévue à l'origine;

CONSIDÉRANT QU' après étude du dossier, il a été déterminé que la charge fiscale qui devrait être imposée aux contribuables afin de permettre l'aménagement d'un complexe aquatique avec une piscine de dimension olympique serait trop importante, tout en considérant le déficit d'opération annuel qui était évalué à près de 1 000 000 $;

CONSIDÉRANT QUE les intervenants auprès de la *Direction de la gestion administrative et des contrôles des programmes du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique,* responsables d'analyser le dossier de demande d'aide financière pour l'aménagement d'un complexe aquatique à Mont-Tremblant, estiment que l'octroi d'une aide financière devrait être maintenu et ce, peu importe que la piscine soit de dimension olympique ou semi-olympique, dans la mesure où les règles et les normes du programme sont respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU :

D' autoriser le dépôt du projet d'aménagement d'un complexe aquatique avec piscine semi-olympique de 8 couloirs auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II devant mener à l'obtention d'une autorisation de principe pour ce projet dont les coûts totaux sont évalués à environ 13 000 000 $;

QUE la Ville de Mont-Tremblant s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts inadmissibles et les frais d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la Ville de Mont-Tremblant désigne le directeur du Service des travaux publics comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

initiales du maire

0715

initiales de la greffière

CM13 12 446

6. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 16 h 06.

Luc Brisebois
Maire

Marie Lanthier
Greffière

initiales du maire

0428

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

16 décembre 2013

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **16 décembre 2013** à **19 h 05**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Monsieur Hugh Scott, maire et représentant de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Est également présente la substitut à la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2014;

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2014, 2015 et 2016;

6 Deuxième période de questions;

7. Levée de la séance extraordinaire.

****

La séance extraordinaire est ajournée pour fins de présentation du budget.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2013 PAR LA TRÉSORIÈRE

Arrivée de monsieur le conseiller Kevin Ratcliffe. Il est 19 h 44.

Reprise de la séance ajournée.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La substitut à la greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au plus vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CA13 13 260 **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

initiales du maire

0429

initiales de la greffière

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

CA13 12 261 **4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2014**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le budget d'agglomération de la ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2014, au montant de 16 629 923 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA13 12 262 **5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2014, 2015 et 2016**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2014, 2015 et 2016, montrant des dépenses de 6 807 047 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée.

CA13 12 263 **7. Levée de la séance extraordinaire**

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Christine Dugas
Substitut à la greffière

initiales du maire

0716

initiales de la greffière

Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

16 décembre 2013

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **16 décembre 2013** à **19 h 06**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Kevin Ratcliffe, conseiller du district 1
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 2
Madame Thérèse Barrette, conseillère du district 3
Monsieur Vincent Perreault, conseiller du district 4
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Est également présente la substitut à la greffière.

****

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour;

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2014;

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2014, 2015 et 2016;

7. Deuxième période de questions;

8. Levée de la séance extraordinaire.

****

La séance extraordinaire est ajournée pour fins de présentation du budget.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2013 PAR LA TRÉSORIÈRE

Reprise de la séance ajournée.

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La substitut à la greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil au plus vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM13 12 447

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Thérèse Barrette

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM13 12 448

4. Adoption du budget pour l'exercice financier 2014

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le budget de la Ville de Mont-Tremblant pour l'exercice financier 2014, au montant de 19 852 132 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM13 12 449

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2014, 2015 et 2016

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2014, 2015 et 2016, montrant des dépenses de 45 458 136 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CM13 12 450

7. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur Vincent Perreault
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 20 h 12.

Luc Brisebois
Maire

Christine Dugas
Substitut à la greffière